



Nourrir Paris : vers un système alimentaire résilient et durable

Cahier des enjeux
pour les États généraux
de l'agriculture et de
l'alimentation durables
(EGAAD)

AGRI
PARIS

Lga

L'écriture et la conception
des livrets thématiques,
ainsi que le travail
préalable d'enquête,
de recherche et de revue
de littérature, ont été
réalisés par l'association
Les Greniers d'Abondance
pour le compte de
la Ville de Paris.

Document publié sous licence
CC BY-NC-SA (Creative Commons
- Attribution - Pas d'Utilisation
Commerciale - Partage dans les Mêmes
Conditions)

Introduction

« Autour de lui, le soleil enflammait les légumes. [...] Les cœurs élargis des salades brûlaient, la gamme du vert éclatait en vigueurs superbes, les carottes saignaient, les navets devenaient incandescents, dans ce brasier triomphal. A sa gauche, des tombereaux de choux s'éboulaient encore. [...] Aveuglé, noyé, les oreilles sonnantes, l'estomac écrasé par tout ce qu'il avait vu, devinant de nouvelles et incessantes profondeurs de nourriture, il demanda grâce, et une douleur folle le prit, de mourir ainsi de faim, dans Paris gorgé, dans ce réveil fulgurant des Halles. »

Deux siècles après l'hommage rendu par Émile Zola à l'insatiable appétit du Ventre de Paris, nos manières de produire, transformer, transporter et consommer notre nourriture n'ont plus grand-chose à voir avec celles de l'époque. Les Halles, alors approvisionnées par barges et charrettes depuis les plaines fertiles voisines, ont laissé place à la plus grande gare souterraine d'Europe. Le Marché d'Intérêt National de Rungis et les enseignes de la grande distribution – où sont aujourd'hui réalisés neuf dixièmes des achats alimentaires – sont ravitaillés en flux tendus grâce à un réseau routier qui draine, depuis le territoire national et l'étranger, huit millions de repas quotidiens vers l'agglomération parisienne. La ceinture maraîchère n'existe plus que sur les daguerréotypes d'époque ; et les agriculteurs, qui constituaient la majorité de la population du Bassin Parisien, sont désormais une infime minorité dans une aire urbaine dépassant les dix millions d'habitants.

Autrefois centrale dans les politiques urbaines, l'organisation du système alimentaire a progressivement été transférée aux échelons supérieurs de l'action publique et aux acteurs privés du système agroalimentaire. Les gains de productivité des révolutions agricoles successives et le développement des transports routiers ont substitué, à la crainte permanente de la pénurie, la surabondance et le gâchis. Les conditions de travail des agriculteurs et le pouvoir d'achat des mangeurs, tout comme la diversité des aliments accessibles au plus grand nombre, ont connu une progression considérable.

Dans le même temps, le système alimentaire est devenu la première activité humaine responsable des dérèglements écologiques globaux : déforestation, effondrement de la biodiversité, perturbation du cycle de l'eau, de l'azote et du phosphore, changement climatique. À moins d'une transformation radicale, il risque aussi d'être la première victime de ces déséquilibres, sa fragilité remettant en cause notre sécurité alimentaire à moyen et long terme. Finalement, à l'heure où huit millions de français ont recours à l'aide alimentaire et que le surpoids, l'obésité et les maladies cardiovasculaires explosent, le système alimentaire doit renouer avec sa fonction première : nourrir sainement et dignement l'ensemble de la population. Pour assurer la sécurité alimentaire et tendre vers un système alimentaire plus durable, inclusif et résilient, établir les conditions d'un travail en commun en identifiant des leviers d'actions et des intérêts collectifs est essentiel.

Le présent cahier a pour ambition de mettre en lumière les principaux enjeux auxquels les acteurs des systèmes alimentaires parisiens et franciliens doivent faire face pour assurer la résilience alimentaire à l'échelle du bassin parisien. Les orientations présentées dans chacun des livrets thématiques réalisés par Les Greniers d'Abondance visent donc à alimenter les réflexions collectives menées, lors des États Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation Durables (EGAAD), entre mai et octobre 2021, en vue de la co-construction d'AgriParis. AgriParis sera un

établissement qui verra le jour dont les missions seront d'aider à l'approvisionnement de Paris en alimentation durable et d'assurer des revenus décents aux agriculteurs partenaires dont les débouchés seront sécurisés.

Aussi, ce cahier n'a pas vocation à préfigurer AgriParis à lui seul, mais bien à faire émerger une vision commune des enjeux alimentaires sur le territoire avec l'ensemble des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation pour aller collectivement vers un système alimentaire plus durable, inclusif et résilient.

À l'issue des États Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation Durables (EGAAD), chaque partie prenante sera libre de s'emparer des enjeux pour lesquels elle est compétente et pourra, si elle le souhaite, s'investir aux côtés de la Ville de Paris et de ses partenaires, des professionnels de l'agriculture et de l'alimentation, et de l'ensemble des territoires ruraux et urbains d'Ile-de-France et du bassin parisien pour une transition agricole et alimentaire renforcée.

De son côté, la Ville de Paris se donnera les moyens concrets, dans son champ de compétences, d'accompagner la transition agricole et alimentaire sur le territoire, grâce à l'investissement de l'ensemble de l'exécutif parisien. En effet, pas moins de dix Adjoints à la Maire de Paris et 17 directions de la Ville en plus de ses nombreux partenaires, seront impliqués dans la préfiguration d'AgriParis.

Lga

Livret 1

Le foncier agricole : préservation, acquisition, transmission

AGRI
PARIS

Ce livret traite des enjeux relatifs au foncier agricole à l'échelle de la région Île-de-France. Il présente les dynamiques actuelles qui peuvent freiner ou encourager le développement de filières alimentaires territoriales durables. Il détaille le cadre dans lequel AgriParis pourrait agir sur le foncier et présente des outils mobilisables et des pistes de réflexion.

1. Contexte

p.4

1.1. Situation et dynamiques actuelles

Une région de tension entre artificialisation et préservation des terres agricoles

Une région de grandes cultures et de fermage

p.5

Le développement du travail agricole délégué

De très nombreuses cessions à venir mais des transmissions difficiles

Le foncier de la Ville de Paris : peu de surfaces mais un potentiel pour des usages exemplaires

p.6

1.2. Enjeux

Foncier et installation, l'impasse actuelle

Un accès à l'information difficile concernant les possibilités de reprises

p.7

Logement et retraites agricoles : d'autres freins à l'installation

p.8

Des questions centrales à traiter

2. Agir

p.9

2.1. Les outils existants pour agir sur le foncier agricole

La protection des terres agricoles

Le portage foncier

L'acquisition en propre

L'acquisition citoyenne

p.10

2.2. Des pistes pour AgriParis

p.11

Une plate-forme transmission-installation en Île-de-France

Un réseau d'offices fonciers intercommunaux

p.12

Une caisse régionale des communs agricoles

1. Contexte

1.1. Situation et dynamiques actuelles

Une région de tension entre artificialisation et préservation des terres agricoles

La région Île-de-France a une superficie de 1,2 millions d'hectares dont 50 % de terres agricoles et 23 % de surfaces artificialisées¹. En moyenne 700 hectares de terres agricoles ont été perdus (consommation nette) chaque année entre 2008 et 2017 au profit de l'habitat (50 %) ou des zones d'activités (41 %)². L'urbanisation a ralenti par rapport au rythme de ces dernières décennies. Certaines

terres des zones périurbaines sujettes à la spéculation concernant leur constructibilité future atteignent des prix considérables.

À Bussy-Saint-Georges (77) par exemple, des terres ont pu atteindre 40 000 € l'hectare³. Les références de prix ainsi créés sont incompatibles avec de potentielles installations de jeunes agriculteurs, rebutés par ces montants trop élevés.

Les zones de protection des terres agricoles sont marginales (quelques milliers d'hectares⁴). Plusieurs projets d'artificialisation emblématiques font face à des inquiétudes ou à des oppositions de la part de collectifs locaux ou de mouvements écologistes, en particulier dans la « ceinture verte », à proximité immédiate du cœur de métropole : triangle de Gonesse, plateau de Saclay, Roissy-en-Brie, Carrières-sur Seine...

Une région de grandes cultures et de fermage

La région comptait en 2016 environ 4 800 exploitations agricoles. 80 % sont spécialisées en grandes cultures et occupent 90 % des surfaces agricoles⁶. Les exploitations en grandes cultures déclarent gérer en moyenne 140 hectares, à plus de 85 % en fermage⁷. Si l'exploitation des terres a suivi la tendance historique à la concentration, la propriété agricole est quant à elle très morcelée (15 propriétaires en moyenne par exploitation dans l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais, semblable à la situation francilienne⁸).

Moins de 1 % de la surface agricole d'Île-de-France est mise en vente chaque année, et les rachats se font principalement par les fermiers en place, prioritaires pour l'acquisition (voir figure page 4). L'accès à la terre se fait dans l'écrasante majorité des cas par un transfert de bail, hors du contrôle des SAFER, mais soumis à l'autorisation d'exploiter délivrée par le préfet de région⁹.

Le développement du travail agricole délégué

Si la taille moyenne des exploitations de grandes cultures avoisine les 140 hectares, un seul et même agriculteur peut en réalité cultiver plusieurs centaines, voire milliers, d'hectares en développant des activités de prestations de travaux agricoles. Ces services relèvent parfois de la sous-traitance intégrale au bénéfice d'exploitations en « trompe-l'œil » qui n'ont plus d'activités productives directes mais conservent néanmoins leurs droits aux aides publiques¹⁰. Il est difficile d'avoir des données récentes

sur l'étendue du travail agricole délégué et la « tertiarisation » du métier mais la tendance à la hausse semble bien engagée dans les zones de grandes cultures¹¹.

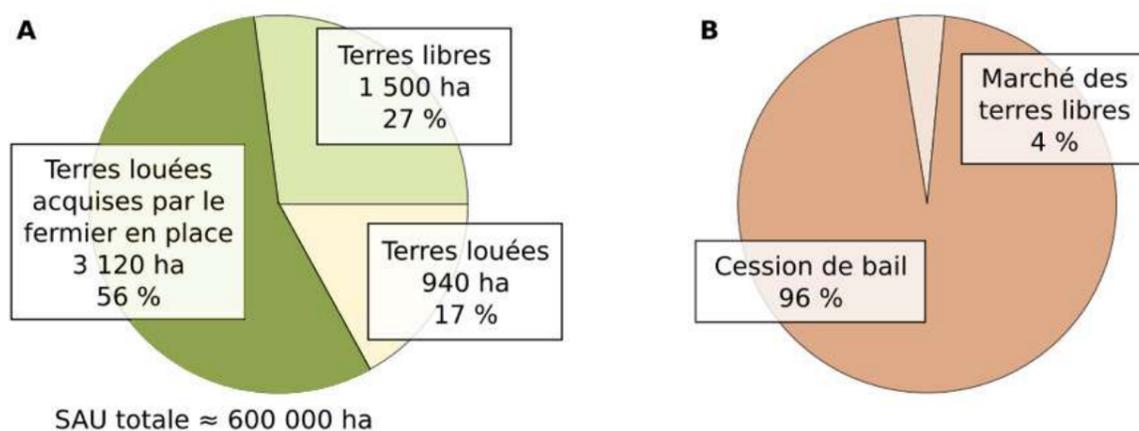
S'il peut parfois être utile dans le cadre d'une transmission de déléguer le travail pour se donner le temps de construire la succession, le développement de ce mode de faire-valoir est aussi propice aux dérives : perte de la protection offerte par le fermage, contournement du contrôle des structures (demandes d'autorisation d'exploiter non nécessaires), etc.¹²

Il marque en tout cas une rupture avec le modèle d'agriculture familiale historiquement promu.

De très nombreuses cessions à venir mais des transmissions difficiles

Entre 2000 et 2016, un quart des exploitations agricoles ont disparu dans la région¹³. En 2019, 39 % des chefs d'exploitations étaient âgés de plus de 55 ans et devraient partir en retraite dans les dix prochaines années¹⁴. Ce sont donc des centaines de milliers d'hectares qui vont être « libérés » à court terme. Faute de repreneurs, la dynamique de concentration et de tertiarisation du travail agricole va selon toute probabilité progresser.

Si le foncier constitue une faible part du capital des fermes franciliennes, l'ensemble des actifs immobilisés (bâtiments, matériel) est tout de même de 280 000 euros en moyenne par exploitation en grandes cultures et représente donc un investissement important pour les candidats à l'installation (porteurs de projet)¹⁵. Par ailleurs, la pratique (illégal) du



A. Marché foncier en Île-de-France en 2014. Les surfaces correspondent aux terres mises en vente. Une terre est considérée libre lorsqu'elle n'est pas exploitée par un agriculteur en fermage, c'est sur ce marché que les SAFER peuvent par exemple activer leur droit de préemption.

B. Modalités de changement d'usagers en Île-de-France (moyenne 2007 – 2011). Le droit d'exploiter des terres agricoles s'obtient quasi exclusivement par un transfert de bail (et rachat de parts sociales du fermier sortant) et très peu par l'accès à la propriété.

Crédits : Les Greniers d'Abondance CC BY-NC-SA, d'après Lallau B. et al. (2015)⁵

1 Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Île-de-France (2019) Vers un développement urbain raisonné et durable. Note rapide n°797.
2 Ibid.
3 Entretien Terre de Liens
4 ZPNAF du plateau de Saclay (2 470 ha), PAEN de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (4 640 ha, dont environ la moitié de forêts), ZAP de Vernouillet (240 ha), ZAP de Forges (570 ha), ZAP de Montesson, Carrières-sur-Seine, Sartrouville (277 ha).
5 Lallau B. et al. (2015) L'analyse du pas-de-porte en agriculture et le renouvellement des générations en zone de fermage majoritaire. Rapport de synthèse.

6 Agreste Île-de-France (2020) Mémento 2020
7 Ibid
8 Lallau B. et al. (2015) op. cit.
9 Sur avis des Commissions Départementales d'Orientation Agricole (CDOA) au regard des priorités définies dans le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA).
10 Purseigle F. et al. (2019) Des entreprises agricoles « aux allures de firme ». Mutations des exploitations agricoles françaises et nouveaux modes d'accès au foncier. hal-02063962
11 Les estimations pour les années 2010 situaient à entre 10 % et 20 % la part d'exploitations en grandes cultures qui feraient appel à des services de prestations intégrales. Purseigle F. et al. (2019) op. cit. ; FNSEA, JA, APCA, FNSAFER (2020) Nos propositions pour une politique de préservation et de régulation du foncier.
12 Grimonprez B., de Ferrière H. (2018) Le travail agricole à façon : des tribulations à la régulation. Dict. perm. Entr. agr.
13 Site internet de la Chambre d'agriculture région Île-de-France. Chiffres clés. [Accessible en ligne : <https://idf.chambre-agriculture.fr/la-chambre/lagriculture-francilienne/chiffres-cles/>]
14 Données de la Mutualité Sociale Agricole, visualisées sur <https://geomsa.msa.fr/#c=home>
15 Agreste Île-de-France (2020) op. cit.

« pas-de-porte » qui consiste à monnayer l'accès à un bail agricole est répandue¹⁶. Elle prend généralement la forme d'une surévaluation du capital d'exploitation et permet de négocier des montants de reprise de plusieurs milliers d'euros par hectare. La valeur de ces montants dépend à la fois de la proximité entre cédants et preneurs et de mécanismes d'autorégulation des acteurs dans l'exercice de cette pratique : de 3 000 à 6 000 euros l'hectare pour une transmission familiale, bien souvent supérieure à 10 000 euros pour des inconnus non issus du milieu agricole¹⁷.

Le foncier de la Ville de Paris : peu de surfaces mais un potentiel pour des usages exemplaires

La Ville de Paris possède un peu de foncier ayant un potentiel agricole. Les quelques centaines d'hectares concernés en Île-de-France ont un intérêt nourricier limité mais la valeur symbolique et pédagogique des modèles agricoles qui peuvent y être développés ne doit pas être négligée.

1.2. Enjeux

Foncier et installation, l'impasse actuelle

Hors cadre familial, les montants des investissements nécessaires à la reprise de la majorité des exploitations franciliennes, les frais liés aux pas-de-porte, et l'inadéquation fréquente entre ces fermes et les projets des porteurs sont des obstacles fondamentaux. Avec la faiblesse des prix agricoles, s'endetter de plusieurs centaines de milliers d'euros pour pouvoir lancer son activité rend très lointaine la perspective de dégager un

revenu décent de son travail – aussi acharné soit-il – l'essentiel étant consacré au remboursement des annuités. Cette logique de capitalisation conduit les agriculteurs à « vivre pauvre pour mourir riche » et la propriété des moyens de production est alors loin d'être un facteur d'émancipation et d'autonomie¹⁸ (voir livret 4¹⁹). Ne reste alors que la possibilité de se mettre au service des détenteurs de capitaux dans les multiples formes d'agriculture aux allures de firme qui se développent aujourd'hui²⁰.

En Île-de-France, sans action forte de l'ensemble des acteurs, le mouvement de disparition des agriculteurs, de concentration des outils de production, et de tertiarisation du métier ne pourra que s'intensifier. L'ensemble des représentants du monde agricole s'accorde à dire qu'il y a dans cette dynamique matière à préoccupation²¹.

Cette évolution va à l'encontre de ce qui est souhaitable pour le développement de filières alimentaires territoriales durables. Celles-ci reposent en effet sur des besoins en main d'œuvre plus importants pour diversifier les productions, généraliser les pratiques agroécologiques, mettre en place et entretenir de multiples infrastructures paysagères.

La tendance actuelle menace par ailleurs la souveraineté alimentaire²² du territoire avec d'une part l'artificialisation croissante de terres à fort potentiel agronomique et d'autre part une agriculture de plus en plus au service d'intérêts privés extérieurs au monde agricole dont il convient de garantir la rentabilité des investissements en orientant la stratégie d'entreprise vers des productions spécialisées et des débouchés extra-territoriaux.

Un accès à l'information difficile concernant les possibilités de reprises

Le manque d'information sur les offres et les possibilités de reprise est un problème fréquemment cité²³. Il existe en effet une multitude de canaux pour partager les annonces : Répertoire Départ Installation (RDI) de la Chambre d'agriculture ; site de la SAFER ; plate-forme Objectif Terres de l'association Terre de Liens ; sites d'annonces immobilières ou de petites annonces ; sites et lettres d'information des structures agricoles locales (syndicats, organisations de développement agricole type ADEAR et CIVAM²⁴). Cédants comme porteurs de projets n'ont souvent qu'une connaissance limitée de l'existence de ces relais d'information. Si maintenir une diversité de portes d'entrée peut s'avérer utile, le manque de coordination entre les structures peut également réduire l'efficacité des recherches et occulter des

possibilités de restructuration ou de projets collectifs.

Plus généralement, nombre de projets de cession ne font jamais l'objet d'une annonce préalable et se construisent localement de manière informelle au sein de réseaux affinitaires déjà existants. Pour la région Île-de-France par exemple, les annonces sont très rares : moins de 10 sur le RDI, moins de 5 sur le site de la SAFER ou sur Objectif Terres²⁵. Cette situation est en partie liée à l'importance du fermage et du pas-de-porte²⁶. Structurées autour d'une pratique illégale et donc d'une prise de risque, les modalités de transmission s'organisent naturellement dans des réseaux fermés où la confiance est primordiale. Il est par conséquent très difficile pour les personnes non issues du milieu agricole d'y trouver une place. Un travail renforcé en amont auprès des futurs cédants pour les sensibiliser aux enjeux de la transmission et de l'installation semble donc indispensable.



Capture d'écran des annonces visibles sur le Répertoire Départ Installation pour tous les départements d'Île-de-France le 20 février 2021. Aucune exploitation en grandes cultures ou en polyculture élevage n'était référencée.

16 Barral S. et al. (2017) *Le pas-de-porte en agriculture, marqueur de la dérégulation foncière et de la financiarisation des exploitations*. VertigO.

17 Lallau B. et al. (2015) *op. cit.*

18 Marie M., Bonhommeau P., Lersteau M. (2020) *La Scop, pour un autre statut paysan ? Dossier Campagnes Solidaires n°367*.

19 Livret 4 - Amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie des agricultrices et des agriculteurs

20 Purseigle F. et al. (2019) *op. cit.*

21 FNSEA, JA, APCA, FNSAFER (2020) *Nos propositions pour une politique de préservation et de régulation du foncier*.

22 Comprise comme la capacité des habitants d'un territoire à organiser selon leurs choix politiques le système alimentaire qui les nourrit, en particulier pour ce qui relève des conditions sociales et environnementales de production.

23 Voir par exemple l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur la question : Coly B. (2020) *Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !*

24 Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) ; Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR)

25 Nombre d'annonces en cours lors d'une visite le 20 février 2021. La SAFER a reçu 142 appels à candidature sur l'année 2020 (entretien SAFER).

26 Lallau B. et al. (2015) *op. cit.*

Logement et retraites agricoles : d'autres freins à l'installation

L'accès au logement pour les preneurs est un obstacle parfois réhibitoire, renforcé par le prix de l'immobilier en Île-de-France. Les cédants peuvent vouloir – ou être contraints de – rester habiter sur leur exploitation. Ce problème se pose avec d'autant plus d'acuité pour des projets de restructuration de grandes exploitations s'étant séparées des bâtiments de logements au fil de leurs rachats successifs. Leur attractivité et la viabilité des installations dépendent fortement de la possibilité d'habiter sur place ou à proximité pour un coût raisonnable.

Le faible niveau des retraites des non-salariés agricoles contraint bien souvent ces derniers à compter sur la réalisation de leur capital pour assurer leurs vieux jours (voir livret 4²⁷). Dès lors, il est naturel de chercher à vendre sa ferme au meilleur prix, quitte à donner priorité à des projets non agricoles mais bénéficiant d'un apport financier conséquent. Dans certains cas, l'habitation est vendue séparément à bon prix, ce qui peut compliquer davantage la reprise (voir point précédent).

Des questions centrales à traiter

Le départ à la retraite de la moitié des agricultrices et des agriculteurs dans les dix prochaines années représente un événement charnière. Un objectif souhaitable serait a minima de stabiliser la population agricole puis de l'augmenter en favorisant la multiplication d'exploitations agroécologiques diversifiées de taille moyenne.

Cela implique de traiter plusieurs questions clés :

- comment repenser le rapport à la propriété des moyens de production agricoles dans un contexte où ceux-ci deviennent inaccessibles aux porteurs de projet ?

- lorsque droit d'usage et droit de propriété sont dissociés, qui possède et finance les outils de production ? À quelles fins ? Selon quel mode de gouvernance ?

- comment permettre la restructuration des grandes exploitations spécialisées ?

L'importance du fermage en Île-de-France soulève par ailleurs des enjeux bien particuliers. Les outils classiques d'action foncière (portage, acquisition, préemption) sont restreints aux biens mis en vente. **Leur portée est donc limitée dans la région où le foncier et le capital d'exploitation sont fortement dissociés.**

Plusieurs aspects de la problématique apparaissent centraux et devront vraisemblablement faire l'objet d'une concertation en vue de la construction d'AgriParis :

- **au niveau politique** : prendre des engagements et se fixer des objectifs chiffrés quant à l'artificialisation des terres et au renouvellement de la population agricole. S'assurer que ces objectifs soient largement partagés parmi les acteurs du territoire (urbanisme, développement agricole) et garantir la transparence des décisions sur ces sujets ;

- **au niveau organisationnel** : prévoir des moyens humains suffisants pour animer les dispositifs d'aide à la transmission et de restructuration des exploitations. S'appuyer sur une structure (nouvelle ou existante) reconnue comme légitime par l'ensemble des organismes agissant déjà sur le sujet et garantissant une représentation équilibrée des parties prenantes ;

- **au niveau financier** : prévoir un fonds ou un modèle de financement suffisant pour pourvoir aux frais de portage, de gestion et d'acquisition des biens.

2. Agir

2.1. Les outils existants pour agir sur le foncier agricole

La protection des terres agricoles

L'objectif « zéro artificialisation nette » fixé par le gouvernement (Plan Biodiversité, 2018) rappelle qu'à terme, la surface naturelle, agricole et forestière doit être stabilisée. L'atteinte de cet objectif passe par une rupture fondamentale avec les politiques d'aménagement passées et encore à l'œuvre, notamment dans les zones où la pression foncière est importante. Même lorsque la demande de logement et les prix de l'immobilier sont élevés, le besoin à urbaniser peut être tempéré :

- le taux de logements vacants est de 7,3 % dans l'aire urbaine de Paris²⁸ ;

- la densification des villes est une bonne réponse aux problèmes d'étalements urbains²⁹, le potentiel est important pour l'habitat et peut être mené conjointement avec une amélioration de la qualité de vie.

Plus généralement, le mouvement de métropolisation et de polarisation du territoire national induit une concentration spatiale des populations, des emplois, des équipements et des services. Certains spécialistes remettent en question la compatibilité de cette évolution avec une transition écologique et climatique³⁰.

Le meilleur dispositif de protection des terres agricoles reste la volonté politique. Un travail de plaidoyer mené à l'échelle des intercommunalités permet de partager les enjeux, de diffuser les bonnes pratiques et de peser sur l'élaboration des documents

d'urbanisme. À ce titre, la Ville de Paris mène une large concertation et un travail fin de conception autour de la révision de son Plan Local d'Urbanisme en Plan Local d'Urbanisme bioclimatique. Même si l'enjeu en termes d'artificialisation pour Paris intra-muros est limité, ce travail pourrait servir d'exemple et contribuer à limiter la consommation d'espace à l'échelle de l'aire métropolitaine.

Dans certaines zones à haute valeur agricole ou à risque élevé d'artificialisation, la mise en place de zones agricoles protégées (ZAP) ou de périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sont des possibilités à étudier. Plusieurs exemples existent déjà en Île-de-France (voir note 4).

Le portage foncier

Le portage (ou stockage, ou mise en réserve) du foncier consiste à l'acquisition temporaire d'un bien par une structure tierce (collectivité territoriale, SAFER, EPF) avant sa rétrocession. Il s'agit d'un outil particulièrement indiqué dans le cadre d'une politique territoriale de renouvellement de la population agricole. Il permet de prendre du temps pour trouver un porteur de projet ou pour permettre au futur preneur de terminer sa formation ou ses démarches de reprise. Il offre également la possibilité **de restructurer des fermes pour en faire des unités viables et adaptées aux projets des futurs preneurs.**

La région Île-de-France et l'Agence des Espaces Verts ont lancé en 2019 le **programme « Île-de-France, terre d'installation agricole »** reposant sur une convention avec la SAFER afin de constituer un fonds de portage foncier. L'existence de cet outil est un atout à valoriser.

L'acquisition en propre

L'acquisition en propre est intéressante car elle donne une maîtrise directe à la structure porteuse. Elle représente cependant un investissement conséquent, nécessite des compétences spécifiques pour la gestion des

28 Observatoire des territoires (2020) Part des logements vacants. [Accessible en ligne : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/part-des-logements-vacants>]

29 ADEME (2018) Faire la ville dense, durable et désirable.

30 Levy A. (2018) « Métropolisation et transition énergétique : un couple impossible » Le Monde, 16 novembre 2018.

biens agricoles, et peut être perçue comme trop intrusive par certains acteurs du monde agricole.

L'acquisition en propre est d'autre part le moyen le plus direct pour mettre du foncier agricole à disposition de porteurs de projet ou d'agriculteurs déjà en place. Elle permet de garantir le respect de pratiques agroécologiques grâce à certains outils comme l'inclusion de clauses environnementales aux baux ruraux. Elle peut également s'inscrire dans des projets de régies agricoles.

« L'acquisition n'est pas une fin en soi. Elle doit être pensée comme un outil au service d'une politique plus large d'installation agricole et d'évolution des pratiques. » (entretien Terre de Liens)

Eau de Paris

Comme pour d'autres structures impliquées dans la protection de la ressource en eau, l'acquisition de foncier fait partie des outils utilisés par Eau de Paris pour favoriser la transition des exploitations agricoles vers des systèmes qui protègent l'eau. Plusieurs centaines d'hectares ont ainsi été achetés dans les zones vulnérables des aires d'alimentation de captage d'eau potable. Ces acquisitions se font à l'amiable, la plupart du temps lors des cessions. Les montants des fermages ainsi contractualisés sont réduits par rapport à des baux classiques. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie participe à hauteur de 80 % au financement de ces acquisitions.

L'acquisition citoyenne

L'acquisition citoyenne de biens agricoles est une procédure de plus en plus utilisée pour faciliter l'installation. Elle peut se faire grâce à la création de sociétés dédiées à l'achat de foncier, par exemple des Groupements Fonciers Agricoles (GFA) ou des Sociétés Civiles Immobilières (SCI) ou par l'entremise de structures spécialisées comme Terre de Liens.

Ces différents modes d'acquisition ont en commun de **soulager les porteurs de projet d'une partie de l'investissement initial et des difficultés liées à l'endettement**. Ils présentent des fonctionnements, des avantages, et des inconvénients spécifiques.

Les GFA et SCI

Les GFA et SCI sont des structures relativement souples et simples à monter. Dans le cadre d'une acquisition citoyenne, elles bénéficient souvent d'un ancrage territorial fort et facilitent l'implication des habitants ou des collectivités (qui peuvent être sociétaires au sein des SCI mais pas des GFA). Elles demandent en revanche un investissement non négligeable de la part des sociétaires afin d'en assurer la gestion sur le long terme ce qui peut représenter un frein à leur généralisation.

Terre de Liens

Terre de Liens est un mouvement citoyen qui repose sur trois piliers. Un réseau associatif présent dans les territoires qui accompagne cédants et porteurs de projets et sensibilise les habitants aux enjeux fonciers. Une foncière qui collecte l'épargne citoyenne et l'utilise pour acheter des fermes et des terres agricoles. Une fondation reconnue d'utilité publique qui peut recevoir des dons et des legs de biens agricoles. Terre de Liens est maintenant un acteur très bien identifié sur la question du foncier et de la transmission, **les fermes accompagnées ont fait la preuve de la pertinence de ce modèle d'acquisition collective** et du savoir-faire de l'organisation. De nombreux partenariats avec les collectivités territoriales existent et permettent notamment des co-acquisitions. Terre de Liens reste cependant une organisation de taille modeste au vu de l'ampleur du renouvellement agricole nécessaire et pourra de toute évidence difficilement faire face à une augmentation importante des demandes d'accompagnement. La dimension nationale de la foncière peut par ailleurs amener de la distance avec les fermes dans les territoires, malgré l'appui des associations locales. Des essaimage régionaux à partir de l'exemple national sont déjà à l'œuvre et s'annoncent

prometteurs pour passer à une échelle supérieure.

La SCIC Passeurs de Terres

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Passeurs de Terres est un exemple d'essaimage du « modèle Terre de Liens » à l'échelle de la région Pays-de-la-Loire. Elle s'inspire des valeurs du mouvement et vise à fédérer les citoyens, agriculteurs et acteurs locaux autour d'un outil d'acquisition et de gestion de biens agricoles au service d'une agriculture paysanne ancrée dans le territoire. L'originalité de la structure passe notamment par l'utilisation du bail à domaine congéable qui permet de louer les terres tout en étant propriétaire des bâtiments et ainsi pouvoir y apporter facilement des améliorations. Si cela résout certaines contraintes, il n'en demeure pas moins que **le coût des bâtiments reste un frein important** pour la reprise de nombreuses exploitations, en particulier lorsque l'usage de ces derniers peut difficilement être changé (bâtiments d'élevage hors-sol par exemple).

Ces différents types d'acquisition citoyenne de biens agricoles témoignent de l'intérêt de cette approche pour, à la fois, protéger les terres et favoriser les installations. Les possibilités sont multiples et peuvent s'adapter aux ambitions et spécificités locales.

2.2. Des pistes pour AgriParis

Les idées développées ci-dessous ont pour but de stimuler les discussions et d'ouvrir des pistes sur ce que pourrait entreprendre la nouvelle structure AgriParis. Elles n'ont bien sûr pas vocation à couvrir tout le sujet ni à se substituer à une concertation étroite entre les différents acteurs concernés par la question du foncier et de l'installation.

31 DAE : demande d'autorisation d'exploiter. Elles sont notifiées à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), étudiées en CDOA, et concernent l'usage des terres.

DIA : déclaration d'intention d'aliéner. Elles sont notifiées aux SAFER et concernent la propriété des biens. DICA : déclaration d'intention de cesser l'activité agricole. Elles sont notifiées à la mutualité sociale agricole (MSA) mais sont facultatives.

32 Lallau B. et al. (2015) op. cit.

Une plate-forme transmission-installation en Île-de-France

Cette structure pourrait apporter des réponses à plusieurs enjeux : l'accompagnement des cédants et des porteurs de projets, leur mise en relation, la publication des annonces, l'étude des possibilités de restructuration, etc.

Elle reposerait sur deux éléments : (1) **une équipe d'animation** chargée de coordonner les actions des différents organismes et territoires, d'intervenir sur le terrain en amont des cessions et d'accompagner les transmissions ; (2) **une plate-forme numérique** pour centraliser les annonces de cédants et celles des porteurs de projets en s'appuyant sur les outils déjà existants (RDI, Objectif Terres...). Ce faisant, l'équipe d'animation pourra également proposer des pistes de restructuration en lien avec les projets d'installation référencés. Au-delà des annonces, une telle plate-forme pourrait également favoriser la centralisation et le partage des informations concernant les DAE, DIA, DICA³¹.

Bien entendu, ce type de travail est déjà mené par les structures locales d'accompagnement agricole (en particulier la Chambre d'agriculture et le pôle Abiosol), il s'agit surtout de se donner des moyens humains supplémentaires pour passer à l'échelle et anticiper les milliers de départs prévus dans les prochaines années. Un des principaux enjeux est de **parvenir à créer un climat de confiance au sein du monde agricole francilien** autour des questions de transmission et d'installation. Cela passe notamment par une régulation de la pratique du pas-de-porte et une réflexion collective sur les garanties à apporter aux cédants et preneurs pour sécuriser la transmission³².

Un réseau d'offices fonciers intercommunaux

La constitution d'offices fonciers avait été proposée par Edgard Pisani³³ dans les années 70 en réponse aux problèmes de concentration des outils de production et de transmission qui se posaient déjà³⁴. Le principe est relativement simple : **doter les collectivités territoriales d'un outil mutualisé permettant l'acquisition, la gestion et l'attribution des terres agricoles**. Un comité a la charge de définir les conditions sur lesquelles repose la mise à disposition des biens (respect d'un cahier des charges agroécologique par exemple). Le droit de valoriser le foncier est attribué aux agriculteurs **sans limite de temps**, avec un **droit de transmission en ligne directe** dès lors que l'activité reste en accord avec les orientations des offices.

Un tel système ne diffère pas fondamentalement des initiatives de gestion citoyenne du foncier qui existent déjà et qui, en sortant certains biens du marché, garantissent leur vocation agricole sur le long terme et facilitent leur transmission. L'enjeu est à nouveau de permettre un passage à l'échelle suffisant pour faire face à l'ampleur des cessions à venir. Il paraît peu réaliste que ces offices cherchent à racheter à tout prix l'ensemble des biens agricoles d'un territoire. En revanche, **proposer systématiquement à un porteur de projet l'acquisition du capital d'exploitation par l'office foncier local** semble constituer un puissant levier pour faire sauter l'un des principaux obstacles à l'installation. Les offices fonciers pourraient par ailleurs avoir aussi **un rôle de gestion locative des terrains privés** pour les propriétaires qui souhaiteraient leur en déléguer la charge. Cela permettrait, avec le volet acquisition, d'ouvrir encore davantage de possibilités pour compléter les parcellaires et favoriser des unités d'installation viables. Un tel fonctionnement serait particulièrement indiqué dans le contexte francilien où le

fermage prédomine.

Le système pourrait tout à fait s'appliquer pour les exploitations en activité. Les agriculteurs volontaires pourraient vendre tout ou partie de leur capital à l'office foncier (dont bâti et matériel à longue durée de vie). Leur trésorerie s'en retrouverait immédiatement soulagée, le niveau des rémunérations augmenterait, et une fois sorti de l'endettement et de la nécessaire rentabilité des investissements, il serait beaucoup plus facile d'envisager une évolution des pratiques vers plus d'agroécologie. Un système de **bonification des retraites** pour ces agriculteurs volontaires permettrait d'encourager davantage encore la transition vers les offices fonciers.

Les règles précises de fonctionnement et la gouvernance des offices fonciers seraient à définir collectivement par les acteurs de chaque territoire. Leur coût de fonctionnement pourrait être intégré au budget des collectivités et les ressources financières nécessaires aux acquisitions pourraient être pourvues grâce à un fonds spécifique comme la caisse régionale présentée ci-dessous. L'échelle intercommunale apparaît pertinente pour s'assurer de la prise en compte des enjeux spécifiques à chaque territoire et faciliter l'appropriation locale de la question foncière, mais d'autres découpages peuvent bien sûr être envisagés.

Une caisse régionale des communs agricoles

Quels seraient les besoins en investissements pour sortir une partie significative des exploitations agricoles de l'impasse actuelle liée à la propriété privée des moyens de production ? Avec une estimation grossière, entre 700 millions et un milliard d'euros permettraient de toucher la moitié des exploitations de la région³⁵. Il s'agit déjà

d'un horizon très ambitieux qui nécessite un système de gestion bien fonctionnel et à la légitimité reconnue. Étalaé sur vingt ans, cela représenterait à titre d'illustration moins de 1 % du budget annuel de la région³⁶.

Une caisse spéciale pourrait être créée à cet effet. L'échelle régionale semble pertinente pour permettre une plus grande solidarité entre territoires. Les ressources plus importantes des grandes villes pourront être mobilisées pour l'acquisition de biens agricoles dont elles bénéficieront indirectement en tant que bassin de consommation de nourriture. Cette caisse pourrait recevoir une partie des budgets d'investissements publics ou l'épargne des habitants du territoire, avec des règles de rémunération du capital fixées collectivement.

Les offices fonciers seraient vraisemblablement les premiers bénéficiaires de ces financements, mais d'autres investissements pourraient être portés de la même manière (acquisition de matériel, production d'énergie renouvelable, ateliers de transformation, points de vente, etc.). En particulier, la multiplication et le soutien **de formes d'économie coopérative** comme les Sociétés Coopératives de Production (SCOP) ou les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) dont le capital se constituerait sous forme de réserves impartageables sont des pistes à explorer pour le développement de « communs » agricoles et alimentaires. Ils stimuleraient l'activité économique, l'implication citoyenne et pourraient devenir les maillons de filières territoriales durables.

Il convient de noter qu'il s'agit là d'investissements publics dont l'intérêt est garanti sur le long terme, qui participent à la satisfaction d'un besoin humain fondamental (se nourrir) et qui ne concourent pas à la constitution d'un patrimoine privé.

Autrement dit, il peut s'agir d'une façon très efficace d'organiser le soutien public au système alimentaire d'un territoire.

L'écriture et la conception des livrets thématiques, ainsi que le travail préalable d'enquête, de recherche et de revue de littérature, ont été réalisés par l'association Les Greniers d'Abondance pour le compte de la Ville de Paris. CC NC-BY-SA

³³ Ministre de l'agriculture (1962-1966) et de l'équipement (1966-1967) sous De Gaulle
³⁴ Mertz G. (2010) Les Offices fonciers, une « Utopie Foncière », d'après Edgar Pisani. Dossier AGTER.
³⁵ Les données de l'enquête RICA Île-de-France, représentatives de 2 800 exploitations spécialisées en grandes cultures, font état d'une valeur moyenne d'actif immobilisé de 280 000 euros. Considérons 2 400 exploitations sur les 4 800 de la région toutes orientations confondues. En supposant qu'une partie des terres agricoles actuellement en fermage sera mise à la vente lors des cessions à venir, nous faisons l'hypothèse que le capital moyen de ces 2 400 fermes atteindra entre 300 000 et 400 000 euros, soit un total entre 700 millions et un milliard d'euros.

³⁶ Le budget 2021 de la région Île-de-France est d'environ 5 milliards d'euros d'après les données consultées sur le site de la région. [Accessible en ligne : <https://www.iledefrance.fr/le-budget-2021-de-la-region-ile-de-france-est-vote>]



AGRI
PARIS

Lga

Livret 2

Aides à l'installation, à la conversion, au maintien en bio et rémunération des services rendus à la nature

AGRI
PARIS

Ce livret aborde la question des aides agricoles pour l'installation, la conversion et le maintien en agriculture biologique ainsi que la rémunération des services rendus à la nature. Dans quelle mesure les aides aux agriculteurs et aux agricultrices permettent-elles de faire évoluer l'agriculture francilienne vers une agriculture plus résiliente et plus à même de nourrir sa population ? Quels leviers économiques peuvent être activés pour favoriser cette transition ?

1. Contexte p.4

1.1. Situation et dynamiques actuelles

Une agriculture francilienne tournée vers les grandes cultures conventionnelles

Des aides agricoles inégales et renforçant le modèle agricole en place

Les aides au changement de pratiques : minoritaires et très diverses p.5

Les aides à l'installation, pas accessibles à tout·e·s p.7

De fréquents retards de paiement pour les aides

1.2. Enjeux p.8

Quels place pour les aides?

Accélérer et sécuriser la transformation du modèle agricole

Appuyer de nouvelles formes d'installation p.9

Les aides européennes présentées dans ce livret sont celles de la Politique Agricole Commune 2013-2020 dont la programmation a été prolongée sur 2021 et 2022 en raison d'un contexte rendant difficiles les négociations. Elles ne tiennent donc pas compte des éventuelles évolutions de la prochaine PAC.

2. Agir sur les aides à la transformation de l'agriculture p.10

2.1. Un cadre juridique contraignant à dépasser

Les aides limitées par la règle *de minimis*

Pas de compétences communale ou départementale en matière d'agriculture p.11

Les autres compétences de la Ville

2.2. S'inspirer de dispositifs existants p.12

Le régime d'aide agricole d'Eau de Paris

La Coopérative Carbone à La Rochelle

Achat à prix revalorisé : association Haiecobois dans la Manche p.13

Autres pistes d'action : règlements d'intervention et Fonds Vert

2.3. Activer des leviers complémentaires aux aides

Mettre en place les conditions pour permettre l'efficacité des aides

Favoriser la mutualisation, l'investissement collectif, le modèle coopératif p.14

Articuler les aides avec d'autres dispositifs de soutien

1. Contexte

1.1. Situation et dynamiques actuelles

Une agriculture francilienne tournée vers les grandes cultures conventionnelles

En Île-de-France, les grandes cultures dominent largement le paysage agricole : elles représentent 80 % des exploitations et occupent 90 % des surfaces agricoles¹. Les infrastructures agroécologiques (haies, mares, bosquets, surfaces toujours en herbe) sont peu présentes dans la région. L'agriculture francilienne est principalement tournée vers l'exportation hors de la région (marchés national et international) et la transformation industrielle². Elle n'est donc pas aujourd'hui à même de nourrir la population francilienne.

4 Par ailleurs, les exploitations agricoles de la région sont fortement utilisatrices d'intrants chimiques. Avec 3,77 kg de produits phytosanitaires achetés par an et par hectare de SAU (surface agricole utile)³, la Région Île-de-France se place en troisième position nationale après la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Hauts-de-France. Inversement, en ce qui concerne la part de l'agriculture biologique dans les surfaces agricoles, l'Île-de-France se situe au 11^{ème} rang sur les 13 régions métropolitaines, avec

seulement 5,2 % de la SAU⁴ en bio (contre 8,3 % au niveau national⁵).

Des aides agricoles inégales et renforçant le modèle agricole en place

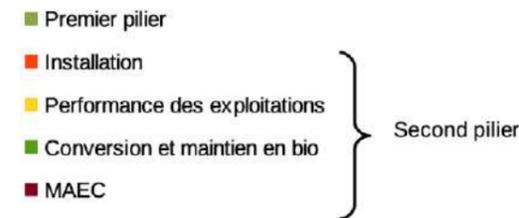
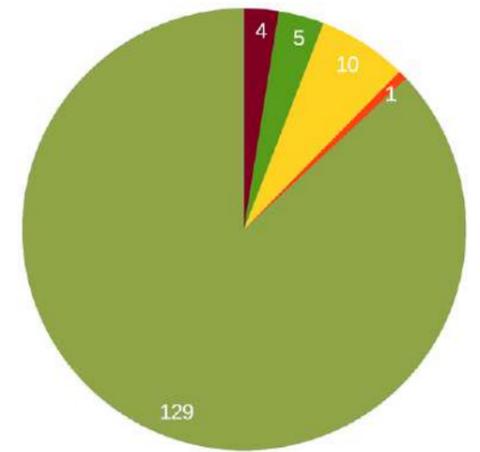
Les financements publics accordés aux agriculteurs sont très importants. En Île-de-France, ils représentaient en 2018 près de 150 millions d'euros⁶ et relèvent dans une très large mesure de la PAC (politique agricole commune).

La grande majorité (87 %) de ces aides correspond à un financement européen dans le cadre du **premier pilier de la PAC**⁷. Ces aides sont **inégalement réparties** entre les exploitations agricoles, car leur montant dépend principalement de la surface exploitée. D'après la Cour des comptes, 10 % des bénéficiaires ont perçu moins de 128 euros par hectare d'aides directes découplées en 2015, alors qu'à l'autre extrémité de la distribution 10 % des bénéficiaires ont perçu plus de 315 euros/ha⁸. En France, 54 % des aides de la PAC sont versées aux 20 % des plus grosses fermes⁹. D'après la référente « aides et réglementation bio » du groupement des agriculteurs bio d'Île-de-France, la plupart des exploitations de quelques hectares comme les exploitations maraîchères ne font pas appel à ces aides, compte tenu de la complexité de la déclaration PAC et du faible montant qu'elles pourraient en retirer. Les 80 % d'exploitations franciliennes bénéficiaires de ces aides perçoivent en

moyenne près de 32 000 € par an¹⁰.

La corrélation entre la surface cultivée et le montant des aides incite à l'agrandissement des exploitations, aux gains de productivité et donc à l'intensification des pratiques agricoles (machines, intrants), au détriment de l'installation de nouveaux agriculteurs.

Environ 30 % des aides du premier pilier, le « paiement vert », sont conditionnées au respect de pratiques environnementales, comme le maintien de surfaces d'intérêt écologique sur 5 % de la surface de l'exploitation¹¹.



Répartition des aides de la PAC en Île-de-France (en millions d'€) - Source Agreste, Les Greniers d'Abondance, CC BY-NC-SA

Cette conditionnalité n'est pas très contraignante et, selon un rapport de la Cour des comptes européenne publié en 2017, le verdissement n'a suscité des changements dans les pratiques agricoles que sur 5 % environ de l'ensemble des terres agricoles de l'UE¹².

Les aides au changement de pratiques : minoritaires et très diverses

L'appui à de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement

C'est dans le cadre du **second pilier de la PAC**¹³ que la majorité des aides aux changements de pratiques se situent. La mise en œuvre de ces aides se fait sous la responsabilité des Conseils régionaux dans le cadre d'un programme de développement rural (PDR). Le PDR mis en place par le Conseil régional d'Île-de-France se fonde sur les priorités édictées à l'échelle européenne et sur les spécificités de la région. Son montant en 2018 était de 19 millions d'euros (13 % du budget de la PAC Île-de-France), correspondant à un montant moyen de 25 000 euros pour 759 exploitations bénéficiaires (sur un total de 4 900 exploitations agricoles, soit 15 % des exploitations d'Île-de-France)¹⁴.

Sur le montant du second pilier, 8,6 millions d'euros - soit **moins de 6 % de la totalité des aides de la PAC (premier et second pilier)** - ont été consacrés à des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) ainsi qu'au soutien à la conversion et au maintien en agriculture biologique. Le reste concerne les aides à l'installation et des aides à l'investissement pour appuyer la performance des exploitations.

1 Agreste Île-de-France (2020) Mémento 2020

2 IAU Île-de-France (2015) Les filières courtes de proximité au sein du système alimentaire francilien - Fascicule 2 Région Île-de-France (2020). Conférence de presse « Les priorités de l'année 2020 pour l'agriculture francilienne »

3 Agence française pour la biodiversité in Mediapart (2019) Commune par commune, la carte de France des pesticides. Accessible en ligne : <https://www.mediapart.fr/journal/france/040719/commune-par-commune-la-carte-de-france-des-pesticides?onglet=full>

4 Communiqué du GAB IdF (2021) Accessible en ligne : <https://www.bioiledefrance.fr/emailing/apercu-public.php?email=23>

5 Agence bio (2019) Dossier chiffres clés 2019. Accessible en ligne : https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2020/07/DP-AGENCE-BIO-CHIFFRES-2019_def.pdf

6 Agreste Île-de-France (2020), op. cit.

7 Le premier pilier concerne les aides directes aux agriculteurs. Il porte les mesures de soutien aux marchés et aux revenus des exploitants agricoles. Ce premier pilier est entièrement financé par un fonds européen, le Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA).

8 Localtis (2019) Aides de la PAC : des inégalités toujours criantes

9 PAC 2021-2027 : Un débat public pour préparer le PSN de la France - fiche 14 des aides pour qui et comment ? <https://impactons.debatpublic.fr/wp-content/uploads/fiche14-debat-pac-aides.pdf>

10 Agreste Île-de-France (2020), op. cit.

11 Fiche Paiement découplé, le paiement vert du ministère de l'agriculture et de l'environnement. Accessible en ligne : <https://agriculture.gouv.fr/paiements-decouples-le-paiement-vert>

12 Rapport spécial n° 21/2017 de la Cour des comptes européenne intitulé « Le verdissement: complexité accrue du régime d'aide au revenu et encore aucun bénéfice pour l'environnement ».

13 Le second pilier est consacré au développement rural. Il concerne entre autres la « modernisation » des exploitations agricoles, certaines aides à l'installation, des aides spécifiques pour les zones à handicaps naturels (par exemple les zones de montagne) ou encore l'agriculture biologique et des mesures dites agro-environnementales. Contrairement au premier pilier, le second pilier est en partie financé par un fonds européen, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (Feader) et doit nécessairement être co-financé par les États membres.

14 Agreste Île-de-France (2020) op. cit.

Les **mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)** permettent aux agriculteurs de bénéficier d'aides lorsqu'ils mettent en place des pratiques répondant à des enjeux environnementaux. Ces enjeux sont identifiés dans des projets de territoire proposés par différents opérateurs (Chambres d'agriculture, Agence des Espaces Verts, associations...). Les MAEC prennent la forme de contrats de 5 ans avec des montants d'aide allant de 50 à 900 €/ha en fonction de l'exigence environnementale des mesures. Ces MAEC peuvent concerner par exemple la reconversion en prairie temporaire ou jachère des zones de grandes cultures pour créer un maillage de zones de régulation écologique, la réduction progressive de doses homologuées de traitements herbicides, l'entretien de haies ou de mares, la limitation de la pression de pâturage...

Les agriculteurs souhaitant s'engager dans l'agriculture biologique peuvent bénéficier d'aides à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique. Les aides à la conversion sont accessibles pendant les cinq premières années de changements de pratiques. Ces aides dépendent du type de culture. Elles sont de 900 €/ha pour du maraîchage et de 300 €/ha pour des grandes cultures. En Île-de-France, contrairement à d'autres régions, ces aides ne sont pas plafonnées à la surface. Après ces 5 années, une aide au maintien de 5 ans renouvelable et de montant moindre est proposée (respectivement 600 €/ha et 160 €/ha pour le maraîchage et les grandes cultures).

Des aides à l'investissement pour l'agroécologie et pour la diversification

D'autres aides en faveur de l'agroécologie sont proposées dans le cadre du volet agricole du **Plan de relance national** qui a pour objectif la souveraineté alimentaire nationale. Les **aides à l'équipement** remportent un franc succès en Île-de-France, où les enveloppes pour les équipements « pour l'agroécologie » (215 millions d'euros)

et les équipements spécifiques « protéines végétales » (20 millions d'euros) ont été consommés en totalité¹⁵. Ces équipements concernent en grande partie du matériel de pulvérisation plus précis et efficace¹⁶. Le Plan de relance propose également le **soutien à la plantation de haies et à l'agroforesterie**, mais les modalités exactes ne sont pas connues à ce jour.

Dans le cadre de la gestion des aides du 2nd pilier de la PAC (FEADER¹⁷), la Région Île-de-France subventionne les équipements agroécologiques. Ces subventions s'élèvent entre 2018 et 2020 à plus de 2 millions d'euros pour 225 projets¹⁸. Par ailleurs, ce dispositif permet également de soutenir les **investissements pour la diversification des exploitations** et notamment la **transformation** et commercialisation de produits agricoles de la ferme, ainsi que la création d'ateliers de cultures spécialisées ou la diversification vers la production de **légumes de plein champ**. Elles financent également des projets de construction-rénovation de bâtiments d'élevage.

Les aides environnementales hors PAC portées par différents acteurs

Dans ces aides, très limitées, entrent l'**exonération de la taxe sur le foncier non bâti**, le **crédit d'impôt** de 3 500 € accordé aux exploitations en agriculture biologique et celui de 2 500 € proposé par le Plan de relance pour les exploitations certifiées en haute valeur environnementale (HVE), ou encore les prises en charge de certaines cotisations sociales comme par exemple dans le cadre du plan de soutien à l'élevage.

C'est également le cas des **Paiements pour services environnementaux (PSE)** lorsqu'ils consistent en des aides directes aux agriculteurs. Ces derniers, qui rémunèrent les agriculteurs pour des actions en faveur de l'environnement, existent sous différentes formes (paiement direct, revalorisation de prix...). Le dispositif mis en place par Eau de

Paris et l'Agence de l'eau Seine-Normandie abordé plus loin en est un exemple.

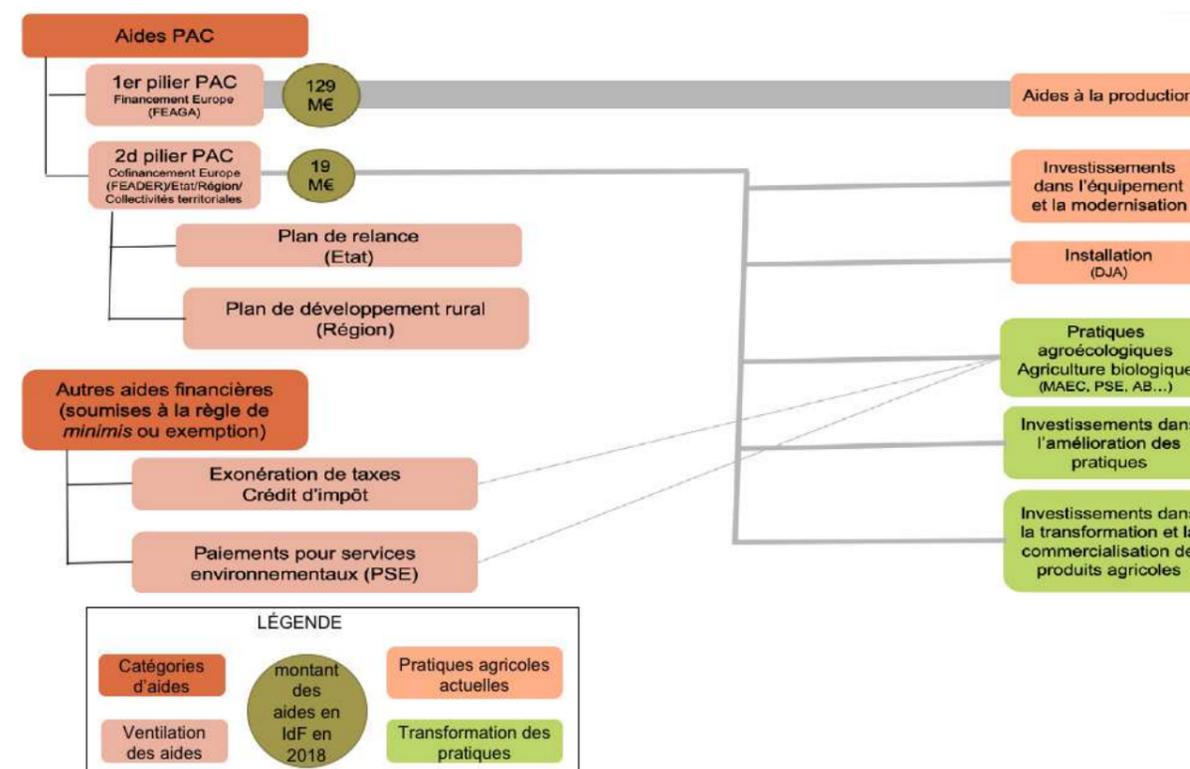
Les aides à l'installation, pas accessibles à tout.e.s

La **dotation jeunes agriculteurs (DJA)** est une aide accessible aux moins de 40 ans qui peuvent justifier de la capacité professionnelle agricole¹⁹ (voir Livret 3²⁰). Son montant de base est de 12 000 € par nouvel installé. Il peut être majoré suivant différents critères : la modulation « reprise et modernisation » qui dépend du montant d'investissement prédomine, avec 54 % du montant total des modulations en 2018-2019 contre 15 % pour l'agroécologie²¹. Ainsi, le montant moyen des DJA attribuées en Île-de-France en 2018 était de 25 500 €²².

Une grande partie des personnes qui s'installent en Île-de-France ne bénéficient pas de cette dotation²³. En particulier, **plus d'un tiers des installations ont concerné des personnes de plus de 40 ans**. Cela s'explique en partie par l'évolution du profil des porteurs de projet qui, de plus en plus, ne viennent pas du milieu agricole et sont en reconversion professionnelle²⁴.

De fréquents retards de paiement pour les aides

Que ce soit pour la DJA ou pour les autres aides, les délais de paiement peuvent atteindre plusieurs années²⁵, ce qui **entraîne des difficultés financières pour les agriculteurs qui sont censés en bénéficier**. Ainsi, fin 2019, des aides de MAEC ou de soutien à l'agriculture biologique pour l'année 2016 n'étaient toujours pas payées²⁶.



Les principaux flux d'aides agricoles en Île-de-France. Les Greniers d'Abondance, CC BY-NC-SA

15 Chambre d'agriculture d'Île-de-France (2021). Accessible en ligne : <https://idf.chambre-agriculture.fr/piloter-son-entreprise/plan-de-relance-agricole/agriculteurs/>

16 Voir liste des investissements éligibles : https://idf.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Île-de-France/160_Inst-IDF/4_-_Piloter_son_entreprise/Documents/Liste_eligibilite_IE_2021.pdf

17 <https://www.europeidf.fr/les-financements-europeens/le-fonds-europeen-agricole-pour-le-developpement-rural>

18 Région Île-de-France (2020), Pacte agricole francilien : point d'étape 2020

19 DAAF : La capacité professionnelle agricole est acquise lorsque le candidat remplit les conditions de diplôme et a réalisé son Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP).

20 Livret 3 – Formation aux métiers de l'agriculture durable et emplois agricoles

21 DRIAAF (2020) Réunion du Comité régional installation transmission du 21 janvier 2020

22 Agreste Île-de-France (2020) op.cit.

23 DRIAAF (2020), op.cit.

24 Ibid.

25 Cour des comptes (2018) La chaîne de paiement des aides agricoles (2014-2017)

26 Cultivar (2019) Aides bio et MAEC: ras-le-bol des retards de paiement

1.2. Enjeux

Quelle place pour les aides ?

De manière générale, il est important de se poser la question de la place des aides dans le modèle économique agricole.

Tout d'abord, en lien avec la mise en place et l'évolution de la PAC, la majorité des producteurs dépendent des aides pour vivre de leur travail. Sans elles, la moitié des exploitations françaises auraient un résultat négatif²⁷. Au-delà du manque d'autonomie que cela représente pour les agriculteurs, cette situation a des conséquences négatives en termes de représentation et d'attractivité du métier. Elle fausse les marchés en permettant aux acteurs aval d'acheter des produits en deçà de leurs coûts de production et donne l'illusion d'une alimentation peu chère aux consommateurs. Cette illusion est renforcée par l'externalisation de nombreux coûts (santé, pollution) que les aides actuelles ne cherchent aucunement à compenser.

Accélérer et sécuriser la transformation du modèle agricole

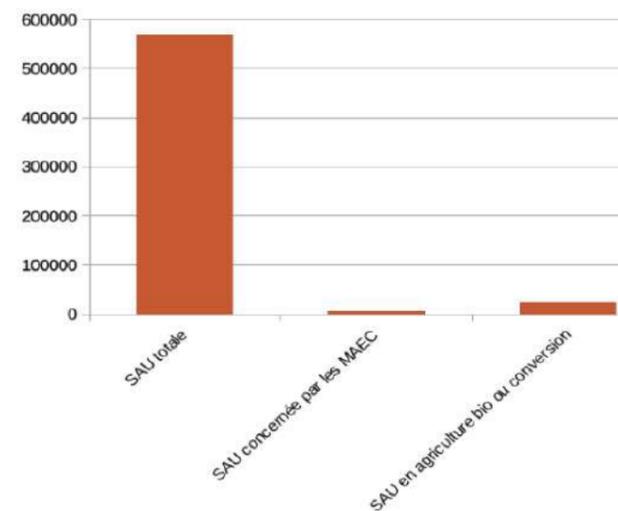
Les aides aux changements de pratiques sont minoritaires parmi l'ensemble des aides proposées aux agriculteurs, qui contribuent principalement à l'intensification des pratiques et favorisent l'agrandissement des exploitations. Si les aides au changement peuvent avoir un effet à la marge, elles ne suffisent pas à engendrer une transformation du système agricole francilien.

Ainsi, comme l'illustre le graphique ci-contre, les surfaces concernées par les aides pour les pratiques agroécologiques représentent une très faible proportion de la SAU régionale.

Les aides à la conversion à l'agriculture biologique ne sont pas suffisamment incitatives pour convaincre des agriculteurs de s'y engager. Ainsi, pour Théophile Letierce, céréalier sur le plateau de Saclay, en conversion vers l'agriculture biologique et souhaitant diversifier sa production :

« Les deux années de conversion, je vais vendre au prix conventionnel avec une baisse de rendement (45 %). Ça pose des problèmes de trésorerie. Il y aurait un soutien à apporter à ce moment-là. L'aide à la conversion ne comble pas. L'idée serait d'aider à mieux valoriser la production de ces deux années, qui n'est pas certifiée, mais qui est cultivée sans recevoir de pesticides.²⁸ »

Cependant, la conversion vers l'agriculture biologique de grandes exploitations ne suffit pas à améliorer la souveraineté alimentaire du territoire. Il faut également que les agriculteurs s'engagent dans la diversification de leur production (légumes de plein champ, maraîchage, élevage, arboriculture...) et dans de nouveaux modes de commercialisation tournés vers le marché local. Outre le poids de l'administratif, les aides pour la diversification des exploitations sont insuffisantes et parfois inadaptées.



Surfaces engagées dans des mesures agroécologiques en Île-de-France (ha). Source : Conseil régional IdF²⁹, GAB IdF. Les Greniers d'Abondance, CC BY-NC-SA

Ainsi, pour Florian Gamé, producteur de grandes cultures biologiques :

« Il y a plusieurs problèmes sur le marché de l'outillage et de la subvention : d'abord, on n'a pas le droit d'acheter un matériel d'occasion ; ensuite, quand on fait un projet on le blinde parce qu'on sait qu'on ne va pas avoir l'ensemble de l'enveloppe.³⁰ »

Par ailleurs, il est important de garder en tête que d'autres freins sont à l'œuvre pour limiter les changements de pratiques sur les exploitations : prix non rémunérateurs, manque de salariés agricoles formés, manque de filières de distribution (voir Livret 5³¹), besoin de formation des exploitants agricoles pour ces nouvelles pratiques (voir Livret 3³²), logement des salariés (voir Livret 4³³).

Appuyer de nouvelles formes d'installation

De nombreuses exploitations agricoles seront à reprendre dans les prochaines années puisque selon les projections de fin 2016 de la mutualité sociale agricole (MSA), presque 45 % des exploitants agricoles auront atteint l'âge légal de départ en retraite en 2026³⁴. Cela représente une opportunité pour accélérer la transformation de l'agriculture francilienne qui, pour être saisie, doit être accompagnée et soutenue. En effet, la structure de la majorité des exploitations à reprendre, avec leurs grandes surfaces et leurs équipements spécialisés pour les grandes cultures, n'est pas adaptée aux nouveaux types d'exploitations nécessaires pour une agriculture diversifiée, nourricière

et durable. Au-delà du coût trop important de ce type de biens pour la plupart des candidats à l'installation, le matériel, les bâtiments et la surface ne sont pas adaptés aux productions légumières et maraîchères, à l'élevage en agriculture biologique, ou à la transformation des produits à la ferme (fromage, pain...).

Les installations collectives peuvent répondre à cet enjeu : plusieurs candidats se partagent la reprise d'une même ferme. Ils peuvent alors se partager les coûts d'investissement et développer des ateliers complémentaires. Le logement des futurs agriculteurs peut alors poser problème, tout comme les délais pour concevoir un projet viable et se porter candidat à l'acquisition.

Si les dispositifs d'aides existantes permettent de prendre en charge une partie des investissements nécessaires au moment de la reprise, ils ne suffisent pas toujours. Les configurations de reprise, chaque fois différentes, nécessitent un dispositif adaptable. Par exemple, pour les installations collectives, certains statuts (SCOP ou SCIC)³⁵ ne permettent pas de bénéficier de la DJA car les agriculteurs sont alors salariés de la structure (même s'ils gardent des responsabilités de chef d'exploitation)³⁶.

27 Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation (2018) Les résultats économiques des exploitations agricoles en 2017.

28 Entretien du 12/02/2021

29 Stratégie régionale pour la biodiversité 2020 – 2030 (nov 2019) - Rapport pour le Conseil régional, p.35

30 Entretien du 08/02/2021

31 Livret 5 – Production agricole locale, développement des filières et circuits courts alimentaires – partie 1.1

32 Livret 3 – Formation aux métiers de l'agriculture durable et emplois agricoles

33 Livret 4 – Amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie des agricultrices et des agriculteurs – partie 2.2

34 Projection citée dans la fiche 19 : L'installation en agriculture et le renouvellement générationnel éditée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

35 SCOP : société coopérative de production. SCIC : société coopérative d'intérêt collectif.

36 Le Réseau des espaces-test agricole (RENETA) travaille à faire reconnaître le statut d'entrepreneur salarié associé au sein d'une coopérative agricole comme statut ouvrant les mêmes droits que celui de l'agriculteur non salarié.

2. Agir sur les aides à la transformation de l'agriculture

2.1. Un cadre juridique contraignant à dépasser

L'octroi d'aides à l'agriculture est soumis à des contraintes juridiques de deux types : en lien avec les règles de la Commission européenne d'une part, et avec le champ de compétences des différentes collectivités³⁷ d'autre part. La réflexion autour de la mise en place d'aides économiques au sein d'AgriParis demande de prendre en compte ces contraintes.

Les aides limitées par la règle de minimis

La Commission européenne encadre très rigoureusement le recours aux aides publiques nationales (État, collectivités territoriales, établissements publics...) pour éviter de fausser la concurrence. En dehors des aides prévues dans le cadre du cofinancement de la PAC et de quelques aides autorisées par la Commission européenne, les aides entrent dans le cadre de *de minimis*. Ce sont des aides qui n'affectent pas les échanges au sein de l'UE et ne relèvent donc pas de la procédure de notification à la Commission européenne qui s'impose aux États et collectivités territoriales lorsqu'ils mettent en place un régime d'aides publiques (aides d'État au sens du droit de l'UE). **Le montant de l'ensemble des aides accordées dans ce cadre est plafonné par exploitation agricole à 20 000 € sur 3 ans.**

Dans ces aides très limitées entrent :

- l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti ;
- le crédit d'impôt de 2 500 € accordé aux exploitations en agriculture biologique et celui, cumulable, proposé par le Plan de relance pour les exploitations certifiées en haute valeur environnementale (HVE) ;
- les prises en charge de cotisations sociales...

C'est également le cas des **Paiements pour services environnementaux (PSE)** lorsqu'ils consistent en des aides directes aux agriculteurs. Ces derniers, qui rémunèrent les agriculteurs pour des actions en faveur de l'environnement, doivent éviter de créer de la distorsion de concurrence. Au-delà des aides directes soumises au règlement *de minimis*, d'autres soutiens sont possibles (par exemple des achats à prix revalorisé, des baux ruraux environnementaux réduits...) dans la mesure où les paiements agri-environnementaux ne dépassent pas les manques à gagner et les surcoûts engendrés par les actions mises en œuvre par les agriculteurs. Il faut alors convaincre la Commission européenne de l'équivalence entre les surcoûts et le soutien.

Une autre voie est de négocier un régime d'exemption auprès de la Commission européenne, ou de faire entrer les aides dans le cadre des **SIEG (Services d'Intérêt Économique Général)**³⁸ où le plafond est de 500 k€ sur 3 années glissantes.

Enfin, si les exploitations agricoles développent des activités de transformation, commercialisation et accueil à la ferme, elles peuvent faire le choix de mettre en place une comptabilité entreprise spécifique à ces activités leur permettant de bénéficier du régime *de minimis* entreprise dont le plafond est de 200 000 € sur 3 ans en plus du régime *de minimis* agricole.³⁹

Pas de compétences communale ou départementale en matière d'agriculture

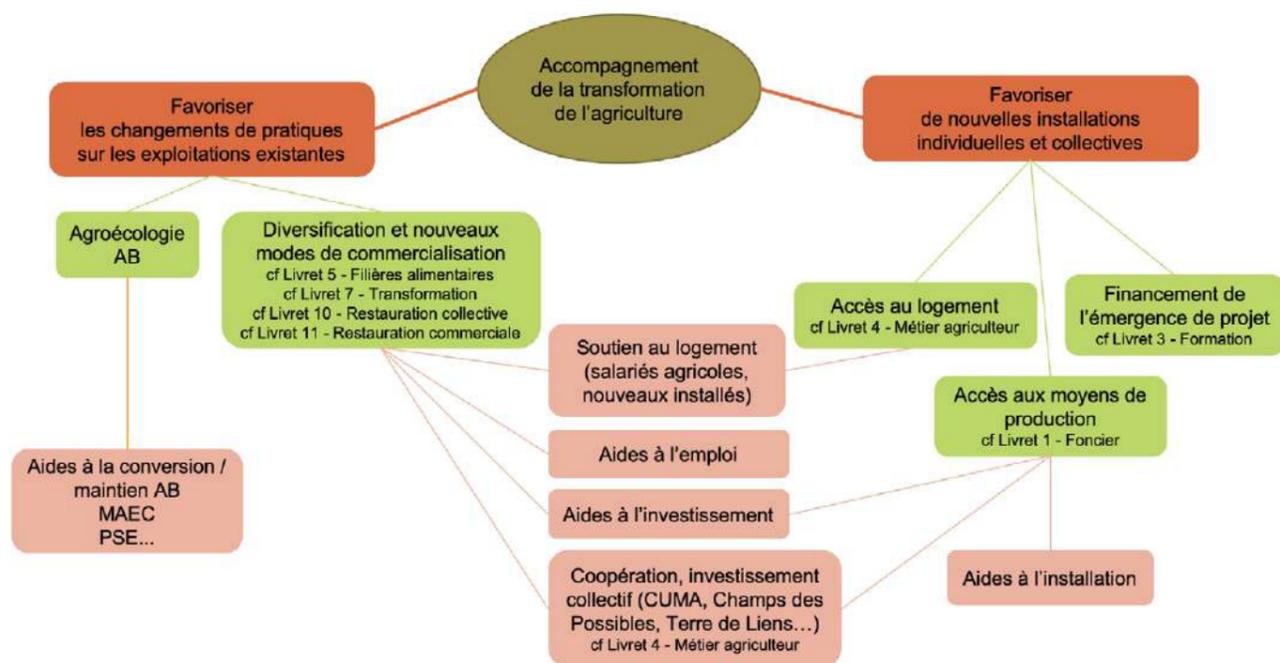
La Ville de Paris a la spécificité d'exercer à la fois les compétences de la commune et du département. Cependant, **en matière d'agriculture, ces collectivités ne disposent pas de compétences** prévues par un texte de loi ou réglementaire. Ces compétences relèvent de la Région dans le cadre du soutien à l'économie. Elles peuvent toutefois intervenir en appui à l'agriculture à condition que cette intervention présente un intérêt public local⁴⁰. Pour éviter la censure du juge administratif, il faudra établir la réalité du besoin de la population parisienne à bénéficier de produits issus de pratiques agricoles plus diversifiées et respectueuses de l'environnement.

Pour aller dans ce sens, l'article 1er du code rural décrit les objectifs de la politique agricole :

« (...) assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique. »

Une autre possibilité est d'intervenir directement sur la production en créant une régie agricole (plusieurs exploitations agricoles gérées par la Ville de Paris pour fournir les services de restauration collective municipale ou des épiceries sociales relevant de la commune, activité accessoire à une mission de service public de la collectivité).

Les aides financières, un levier pour transformer l'agriculture. Les Greniers d'Abondance, CC BY-NC-SA



³⁷ Informations recueillies dans le cadre d'un entretien le 25/02/2021 auprès de Patrice Ndiaye, maître de conférence HDR en droit public au Centre de recherches et d'études administratives de Montpellier.

³⁸ SIEG : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/cohesion-territoriale/services-dinteret-economique-general-sieg-et-obligations-de-services-publics>

³⁹ Voir : https://www.seine-maritime.gouv.fr/content/download/18409/138924/file/aideDEminimis-2_cle069d31-1.pdf

⁴⁰ Clause de compétence générale résultant d'une interprétation par le juge administratif de l'article L. 2121-29 du CGCT

Les autres compétences de la Ville

La Ville de Paris est compétente sur le sujet « aide à l'immobilier ». Ce peut être une piste directe pour soutenir des installations ou restructurations de fermes. Néanmoins, les collectivités sont soumises au principe de territorialité de leur intervention. Pour soutenir des fermes en dehors de Paris, il faudra démontrer que ces investissements répondent bien aux besoins de la population parisienne, ce qui peut être le cas pour une exploitation destinée à assurer l'approvisionnement des cantines scolaires, par exemple. Faire d'AgriParis une structure plus large, intégrant d'autres territoires franciliens permettrait d'étendre le champ d'intervention.

La Ville peut également fournir des débouchés aux agriculteurs locaux via la restauration scolaire, la mise en place de marchés de producteurs, ou la construction d'un marché d'intérêt local (voir Livret 5⁴¹).

2.2. S'inspirer de dispositifs existants

Des dispositifs permettant d'apporter des aides à l'installation, à la conversion, au maintien en bio, à la pérennisation des activités et à la rémunération des services environnementaux existent déjà.

Le régime d'aide agricole d'Eau de Paris

Afin de protéger ses aires de captage, Eau de Paris et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) ont mis en place un **dispositif inédit d'aides financières dans le cadre de Paiements pour services environnementaux (PSE)**. En effet, les agriculteurs cultivant sur ces aires de captage se désengageaient des dispositifs d'aides PAC existants à cause de retards et faute d'y trouver un intérêt suffisant.

L'objectif était donc de trouver le dispositif le plus susceptible d'engager un grand nombre d'agriculteurs dans des mesures ambitieuses pour la qualité de l'eau.

La régie a suivi une procédure de notification d'aide d'État auprès de la Commission européenne pour pouvoir accorder des aides directes aux agriculteurs et aller au-delà des plafonds permis dans le cadre des aides *de minimis*. Non cumulables avec des MAEC, elles sont contractualisées sur 6 à 7 ans avec des montants variables en fonction des surfaces concernées, du type de culture et des changements de pratique engagés. Il va de 170 euros/ha/an à 450 euros/ha/an (pour le bio). Le budget total du dispositif est de 47 millions d'euros, financés à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 20 % par Eau de Paris.

Le projet a été lancé début septembre 2020 sur quatre territoires où se trouve le plus gros potentiel en termes de surfaces agricoles. Une cinquantaine d'agriculteurs, dont 28 en agriculture biologique, se sont déjà engagés sur plus de 8 000 ha, pour un montant d'aides d'environ 15 millions d'euros. Dès son lancement, un tiers des objectifs attendus sur l'ensemble du dispositif sont donc atteints. Cela est dû en partie au montant et à la durée plus favorables que ceux des MAEC⁴². Mais, selon nos interlocuteurs⁴³, **ce résultat positif est surtout le fruit d'un important travail d'accompagnement** fait par Eau de Paris depuis 30 ans qui permet, par une relation de confiance et de proximité, de s'adapter à la grande diversité des fermes notamment en apportant un appui technique et agronomique ainsi qu'un soutien au développement des filières et débouchés économiques.

Une utilité d'AgriParis vis-à-vis de ce type d'expérimentation pourrait être de démultiplier ces expériences. Cependant, il faut prendre en compte le fait qu'elle a pu se déployer en lien avec la nécessité de protéger la qualité de l'eau. Il faut donc trouver un moyen de justifier des interventions similaires en dehors du cadre *de minimis* (voir page 11 la notion d'intérêt public local).

La Coopérative Carbone à La Rochelle

Située sur le territoire rochelais, la coopérative Carbone réunit entreprises, banques, collectivités locales, associations, organismes de formation et de recherche, associations et citoyens. Elle a pour but d'accompagner et de **cofinancer, notamment par la vente de crédits carbone, les porteurs de projets de réduction d'émissions**. Elle s'inscrit dans le Label Bas Carbone, lancé par l'État en 2019.

Constituée juridiquement sous la forme d'une SCIC, elle associe le public et le privé, et peut investir dans des projets du territoire tout en impliquant les bénéficiaires.

Elle aide à évaluer le « gain carbone » ou les économies d'énergie liés aux projets du territoire et favorise les **impacts environnementaux positifs** par une **valorisation économique**. Sur le plan agricole et des aides aux agriculteurs, elle peut par exemple rétribuer l'action d'un agriculteur qui plante une haie pour le gain potentiel en « crédits carbone » (soit la capacité de son exploitation à capter des GES).

Notons que si ces financements peuvent avoir un intérêt pour la mise en place d'infrastructures agroécologiques ou l'acquisition d'équipements durables, leur contribution aux produits ordinaires des exploitations doit être pensée avec précaution. La séquestration de carbone en agriculture est à la fois complexe à mesurer, limitée dans le temps, et réversible. **Elle ne saurait donc constituer la pierre angulaire d'un modèle économique viable.**

Achat à prix revalorisé : association Haiecobois dans la Manche

Afin de maintenir le paysage bocager et ses haies, les collectivités territoriales et des particuliers, au travers de l'association Haiecobois, achètent aux agriculteurs du bois (plaquettes, bois déchiqueté) issu de l'entretien du bocage et des haies, et ce à un prix supérieur au marché. Ce prix est justifié par le surcoût pour l'agriculteur engendré par le suivi d'un plan de gestion d'entretien durable du bocage. Ce dispositif constitue un

PSE qui permet d'encourager la plantation et l'entretien de haies.

Autres pistes d'action : règlements d'intervention et Fonds Vert

Pour intervenir dans des champs qui ne relèvent pas de ses compétences, la Ville de Paris peut établir des conventions lui permettant d'intervenir sur certains dispositifs créés par la Région. Les **règlements d'intervention visés par ces conventions**, comme il en existe dans les secteurs de l'innovation ou de l'ESS, donnent la possibilité à la Ville de subventionner des projets d'intérêt collectif spécifiques à Paris. Ces conventions doivent tenir compte du cadre législatif des aides européennes, ce qui peut en limiter le champ et être un frein à leur mise en place.

Le fonds d'investissement territorial Paris Fonds Vert, créé à l'initiative de la Ville de Paris pour soutenir le développement de PME innovantes et accélérer la transition énergétique et écologique est **un cas particulier, car l'autorisation a été émise par la loi**. Ce processus, plus long que l'établissement d'un règlement d'intervention, peut néanmoins être un exemple inspirant pour la création d'un fonds d'investissement plus spécifiquement destiné à aider les agriculteurs engagés dans des changements de pratiques.

2.3. Activer des leviers complémentaires aux aides

Mettre en place les conditions pour permettre l'efficacité des aides

Avoir défini un cadre juridique permettant l'octroi d'aides (par exemple en ayant fait reconnaître l'intérêt public local) n'est pas suffisant pour les rendre efficaces. En effet, plusieurs points d'attention s'imposent :

- mettre en place un **accompagnement de terrain** pour les bénéficiaires potentiels des

41 Livret 5 – Production agricole locale, développement des filières et circuits courts alimentaires

42 En moyenne, le montant des aides attribuées s'élève à 300 000 euros par ferme, sur période de 6 à 7 ans.

43 Estelle Desarnaud, directrice générale adjointe et Antoine Szadeczk, coordinateur de projet à Eau de Paris, entretien réalisé le 17/02/2021

aides (voir exemple Eau de Paris ci-dessus) ;
- avoir un **dispositif le moins lourd possible** en terme de démarches administratives ;
- être vigilants à **ne pas retarder le paiement des aides**.

Favoriser la mutualisation, l'investissement collectif, le modèle coopératif

Les aides aux agriculteurs sont un levier important de changement même si aujourd'hui, elles ne suffisent pas au vu des enjeux de transformation de l'agriculture francilienne. Des moyens complémentaires pour lever les freins économiques existent. **Pour l'installation, l'investissement collectif** dans la terre avec la Foncière Terre de Liens (voir Livret 1⁴⁴ et Livret 4⁴⁵) ou la mise à disposition de l'outil de production (voir exemple ci-dessous) sont également des pistes à étudier.

La mise à disposition de l'outil de production : la coopérative Les Champs des Possibles

L'accès aux outils de production est un frein important par rapport à l'installation, notamment pour les installations hors cadre familial (HCF). Pour répondre à cette problématique, la SCIC Les Champs des Possibles porte les investissements pour le matériel et les bâtiments utilisés par ses entrepreneurs salariés associés⁴⁶. C'est la coopérative qui investit, contractualise les emprunts et met à disposition contre un loyer modéré ; elle évite ce faisant aux agriculteurs de porter cette charge et limite l'impact du coût de l'équipement sur leur résultat et donc leur rémunération.

L'exemple de la ferme de Toussacq illustre la mise en œuvre de ces objectifs ambitieux.

Ferme du sud Seine et Marne, dont le foncier et les bâtiments agricoles ont été rachetés par la Foncière Terre de Liens en 2011 (voir Livret 1), son **outil de production appartient à la coopérative** Les Champs des Possibles. Le matériel est donc propriété collective et c'est son « usage » qui est facturé à la dizaine de personnes en activité sur la ferme, entrepreneurs salariés associés ou en test d'activité⁴⁷.

Pour **développer ce modèle de portage de l'outil de production** sur d'autres fermes, la **collectivité peut soutenir la coopérative** par des subventions d'investissement et/ou par la prise de parts dans la SCIC⁴⁸. Ce modèle économique assure que l'argent public ne contribue jamais à la patrimonialisation privée (au moment de la cession de l'outil de production) mais reste durablement attaché à l'objectif de l'aide : soutenir la production agricole biologique.

Une autre piste pour AgriParis serait de **créer sa propre structure de portage d'outils de production**.

Articuler les aides avec d'autres dispositifs de soutien

Ces dispositifs sont détaillés dans les différents livrets. Faire évoluer les modes de production et les types de culture requiert, avant de distribuer des aides, de **garantir aux agriculteurs des prix rémunérateurs et d'organiser des filières à même de capter la valeur ajoutée des produits finis** (voir Livret 4 et Livret 5⁴⁹). Par ailleurs, se posent la question de la formation initiale et de la formation continue nécessaire aux changements de pratique (voir Livret 3⁵⁰), ainsi que celle de l'emploi et du salariat agricole pour des métiers qui demandent plus de main d'œuvre que les systèmes actuels (voir Livret 4).

« Le projet sur la ferme est de convertir en bio et de développer dans un premier

temps un ou deux ateliers du style pommes de terre ou carottes, en légumes de plein champ. On conditionne et puis on vend dans un périmètre local. La question, c'est à qui on va vendre ? Pour l'instant c'est un peu flou. Dans une logique de conversion et de diversification, les questions sont : est-ce que je vais trouver des salariés, est-ce que je vais trouver des débouchés ?⁵¹ ».

L'écriture et la conception des livrets thématiques, ainsi que le travail préalable d'enquête, de recherche et de revue de littérature, ont été réalisés par l'association Les Greniers d'Abondance pour le compte de la Ville de Paris. CC NC-BY-SA

44 Livret 1 – Foncier agricole : préservation, acquisition, transmission
45 Livret 4 – Amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie des agricultrices et des agriculteurs
46 Les avantages sociaux liés à ce statut sont évoqués dans le livret 6.
47 Pour plus de précisions concernant les espaces-tests, voir livret 5.
48 Les SCIC disposent d'une catégorie d'associés spécialement dédiée aux collectivités territoriales et établissements publics
49 Livret 5 – Production agricole locale, développement des filières et circuits courts alimentaires
50 Livret 3 – Formation aux métiers de l'agriculture durable et emplois agricoles



AGRI
PARIS

Lga

Livret 3

Formation aux métiers de l'agriculture durable et emplois agricoles

AGRI
PARIS

Ce livret traite des enjeux relatifs à la formation aux métiers agricoles, à la formation des agriculteurs et agricultrices et à l'emploi agricole en Île-de-France. Il présente les dynamiques actuelles qui peuvent freiner ou encourager le développement d'une offre de formation agricole diversifiée, l'accès à ces formations et la création d'emplois sur le territoire. Il répertorie les dispositifs existants, présente les structures qui les portent, et mentionne d'autres pistes d'actions pouvant nourrir les réflexions des participants aux EGAAD en vue de la construction d'AgriParis.

1. Contexte p.4

1.1. Situation et dynamiques actuelles

Une population agricole en baisse

Se former au métier d'agriculteur aujourd'hui p.5

Un accès au métier contraint par un cadre réglementaire strict p.7

1.2. Enjeux p.8

Créer des emplois non délocalisables

Rendre plus attractifs les formations et les métiers agricoles

Former aux métiers de l'agriculture durable p.9

2. Agir p.10

2.1. Dispositifs existants pour former une nouvelle génération d'agriculteurs

Un réseau francilien d'acteurs de l'installation en agroécologie

L'agriculture urbaine et périurbaine p.11

Insertion, emplois et formation p.12

Des nouveaux acteurs

2.2. D'autres leviers d'action p.13

De nouveaux espaces de formation et de transmission des savoir-faire

De nouveaux partenariats entre acteurs et collectivités p.14

1. Contexte

1.1. Situation et dynamiques actuelles

Une population agricole en baisse

L'agriculture francilienne compte environ **9 400 emplois**, soit 0,15 % des actifs de la région. C'est **beaucoup moins qu'à l'échelle nationale** où les emplois salariés agricoles représentent 1 % du total des emplois salariés et les emplois non-salariés agricoles 13,9 % du total des emplois non-salariés¹.

Sa population est marquée actuellement par deux grandes tendances :

- **Les départs à la retraite**, qui devraient concerner un agriculteur sur deux dans

les dix ans à venir². Non remplacés, ils s'accompagnent de la **disparition de nombreuses fermes**, faute de candidats pour les reprendre.

- La disparition des petites exploitations et la part importante de fermes en grandes cultures, qui demandent moins de main d'œuvre que l'élevage ou le maraîchage, entraînent une **diminution de l'emploi agricole**. En Île-de-France, plus d'un tiers des emplois agricoles ont disparu entre 2000 et 2016, passant de 12 700 à 8 247 unités de travail agricole (UTA)³.

La population agricole est composée d'une part de salariés agricoles, travaillant sur les exploitations et dans les entreprises agricoles⁴, d'autre part de non-salariés agricoles, principalement les chefs d'exploitations et coexploitants. Sur les 8 247 UTA que représente l'ensemble des actifs agricoles d'Île-de-France en 2016, 57 % sont non-salariés et 43 % sont salariés. Les salariés saisonniers et occasionnels représentent 8 % de ces actifs (667 UTA)⁵.

On trouve cependant une variation importante de la proportion d'emplois salariés en fonction du type de production. Si dans la production des céréales et oléoprotéagineux, très mécanisée, le salariat ne représente qu'un quart des emplois, les salariés assurent plus des deux tiers du temps de travail pour le maraîchage et l'arboriculture⁷. Parmi les chefs d'exploitation et coexploitants, 5174 sur 5917 travaillent dans les grandes ou moyennes exploitations (supérieures à 50 hectares), spécialisées pour la plupart en grandes cultures⁸.

Le profil des agriculteurs évolue. **Un tiers des installations agricoles se fait aujourd'hui hors cadre familial**⁹. En Île-de-France, une population de plus en plus nombreuse de jeunes périurbains et/ou CSP+ en reconversion professionnelle, non issus du monde agricole, se lance dans des projets d'installation passant ou non par une formation agricole. Bien que ces installations ne suffisent pas à compenser les départs à la retraite, elles sont en progression et la Région est la plus dynamique de France en la matière, avec + 8,6 % d'installation entre 2017 et 2018¹⁰. **Une majorité de ces personnes s'oriente vers l'agroécologie**¹¹.

Bien que restant très minoritaire (5 % de la SAU totale d'Île-de-France¹²), **l'agriculture biologique voit ses effectifs augmenter chaque année**. En termes d'emploi, le taux de salariés en agriculture biologique est près d'une fois et demi plus élevé que dans tous les autres modes de production confondus¹³. Des estimations comptabilisent 1 107 UTA liées à la production AB sur la région Île-de-France à fin 2019¹⁴, soit environ 14 % des UTA de la Région.

Se former au métier d'agriculteur aujourd'hui

A l'instar de l'ensemble des professions, **le niveau de formation initiale des agricultrices et agriculteurs n'a cessé d'augmenter** ces cinquante dernières années¹⁵. L'obtention d'un diplôme n'est pourtant pas obligatoire pour s'installer : seule la déclaration de création d'une entreprise agricole l'est (Cerfa n° 11922*08). Dans les faits, avoir suivi *a minima* une formation permettant de faire valoir la « capacité agricole » est un atout souvent indispensable pour obtenir l'autorisation d'exploiter dans des zones où la concurrence pour le foncier est forte.

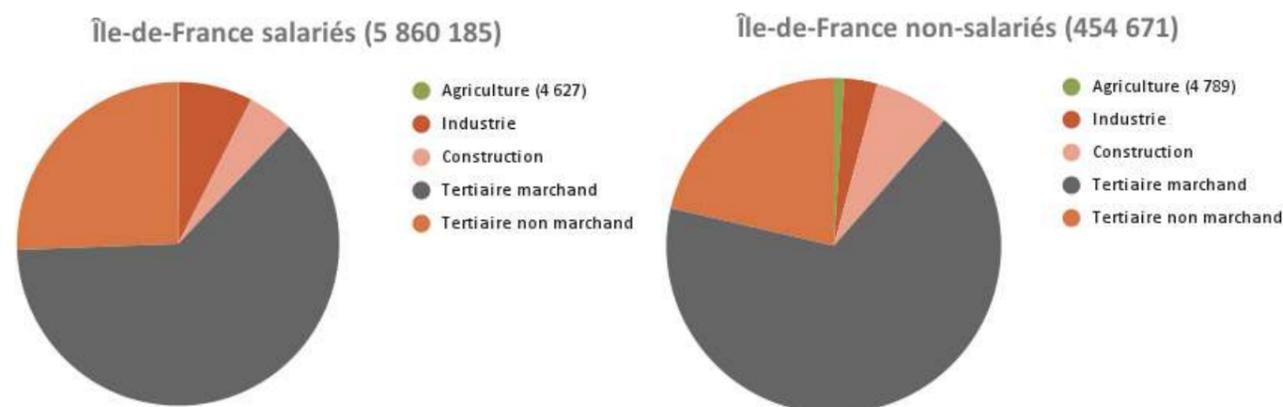
Deux conditions sont à remplir pour obtenir la capacité agricole. Avoir un diplôme agricole de niveau Bac ou supérieur (brevet professionnel, bac pro, certificats de spécialisation, BTSA, licence professionnelle, ingénieur agronome...) et suivre un **Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)**. En plus de faciliter l'installation en cas de concurrence, la capacité agricole permet de suivre le « **parcours aidé** » qui ouvre droit aux principales aides financières.

La formation initiale

Il existe en Île-de-France 23 établissements d'enseignement agricole (lycées agricoles, centre de formation par apprentissage, maison familiale et rurale...) dont cinq établissements publics¹⁶. La grande majorité des formations proposées au sein de ces établissements sont tournées vers l'entretien des espaces verts et l'horticulture ornementale, et **peu le sont vers la production agricole**. Sur les 8 324 élèves, étudiants et apprentis inscrits en formation agricole initiale pendant l'année scolaire 2019-2020 en Île-de-France, moins

4

5



Répartition des emplois en 2017⁶ - Les Greniers d'Abondance, CC BY-NC-SA

1 Agreste Île-de-France (2020), Mémento 2020

2 Source DRIAAF, 2016

3 L'UTA équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année sur une exploitation agricole.

4 On compte également comme salariés agricoles les garde-chasse, garde-pêche, gardes forestiers, jardiniers, les employés de maison au service d'un exploitant agricole, les personnels enseignants des établissements d'enseignement agricoles privés, les salariés des organismes de mutualité sociale agricole (MSA), des caisses de crédit agricole mutuel, des chambres d'agriculture ou des syndicats agricoles, les apprentis et les stagiaires occupés dans ces exploitations, entreprises, organismes et groupements (Définition du ministère de l'agriculture et de l'alimentation)

5 Agreste (2018), Chiffres et Données Agriculture n° 253

6 Agreste Île-de-France (2020), op. cit.

7 Abiosol (2019) Etude sur le potentiel de création d'emplois pour les Parisien-ne-s dans l'agriculture durable

8 Agreste (2018), op. cit.

9 Actif'Agri (2019) Transformations des emplois et des activités en agriculture

10 MSA (2019) Les installations de chefs d'exploitation agricole en 2018

11 Jeunes Agriculteurs et Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (2013) Enquête nationale sur les hors cadres familiaux en agriculture, qui sont-ils et quels sont leurs besoins ?

12 Agreste Île-de-France (2020), op. cit.

13 GAB IdF (2020), Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Île-de-France, chiffres 2019

14 GAB IdF (2020), op. cit.

15 Actif'Agri (2019), op. cit.

16 Accessible en ligne : https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/EA_-_Aventure_du_vivant_-_4_pages_cle8cb9a1-1.pdf

de 6 % le sont en production agricole (488) et en transformation (7)¹⁷. En Île-de-France, les jeunes lycéens ne sont pas du milieu agricole en général.

L'agroécologie est obligatoire dans les programmes de l'enseignement agricole depuis 2014. Adopté en janvier 2020, le nouveau plan intitulé « Enseigner à Produire Autrement, pour les transitions et l'agro-écologie », a pour vocation de mobiliser l'ensemble des établissements d'enseignement agricole technique et supérieur afin de développer les compétences professionnelles et citoyennes des apprenants et de leur permettre de **contribuer activement aux transitions alimentaires, agroécologiques** et plus largement à toutes les transitions indispensables pour inventer un « nouveau modèle »¹⁸.

Les applications de ce plan et les changements qu'elles génèrent varient en fonction des régions et des établissements. Elles peuvent **rencontrer des freins importants aux changements** qu'elles appellent. Une formatrice du GAB IdF qui intervient dans plusieurs lycées agricoles franciliens constate que sur le terrain, sur un même référentiel, les différents enseignants vont plus ou moins mettre le sujet en avant¹⁹.

La formation professionnelle continue

Le diplôme phare permettant de devenir agriculteur dans le cadre de la formation professionnelle continue est le **Brevet professionnel « Responsable d'exploitation agricole » ou BPREA** (1200 h et 8 semaines en milieu professionnel, au minimum)²⁰. La formation alterne apprentissages théoriques et stages pratiques. En Île-de-France, trois structures proposent un BPREA²¹.

Les centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Saint Germain en Laye et de Brie Comte Robert proposent un BPREA « Maraîchage biologique » et un BPREA « Grandes cultures/polycultures », et l'Ecole du Breuil (Ville de Paris) un BPREA « Fermes agroécologiques urbaines et périurbaines ». Chacun de ces centres propose deux sessions de formation chaque année, accueillant chacune une vingtaine d'étudiants. **Environ 120 personnes obtiennent ainsi le BPREA en Île-de-France tous les ans.** C'est peu au regard des besoins évalués pour stabiliser la population agricole francilienne, d'autant plus que selon la salariée d'une structure d'accompagnement de porteurs de projets agricoles qui intervient dans ces formations, **une grande majorité de ces personnes prévoit de s'installer hors de l'Île-de-France.** On note qu'il est rare que les diplômés de BPREA non-issus du monde agricole s'installent dès l'obtention de leur diplôme. Des périodes de salariat et/ou de tests d'activités sont en effet souvent nécessaires pour gagner en expérience avant de lancer son projet.

La formation professionnelle continue permet également aux agriculteurs installés et aux agriculteurs qui ont validé un PPP de **continuer à se former** en mobilisant les fonds Vivea²². Des formations à l'agroécologie leur permettent de faire évoluer leurs pratiques vers une agriculture plus durable. Ces formations sont proposées par la Chambre d'agriculture²³ et par des structures comme le GAB IdF²⁴, le pôle Abiosol, les Champs des Possibles, Agrof'Île²⁵, ou l'Afocg IdF²⁶.

Un accès au métier contraint par un cadre réglementaire strict

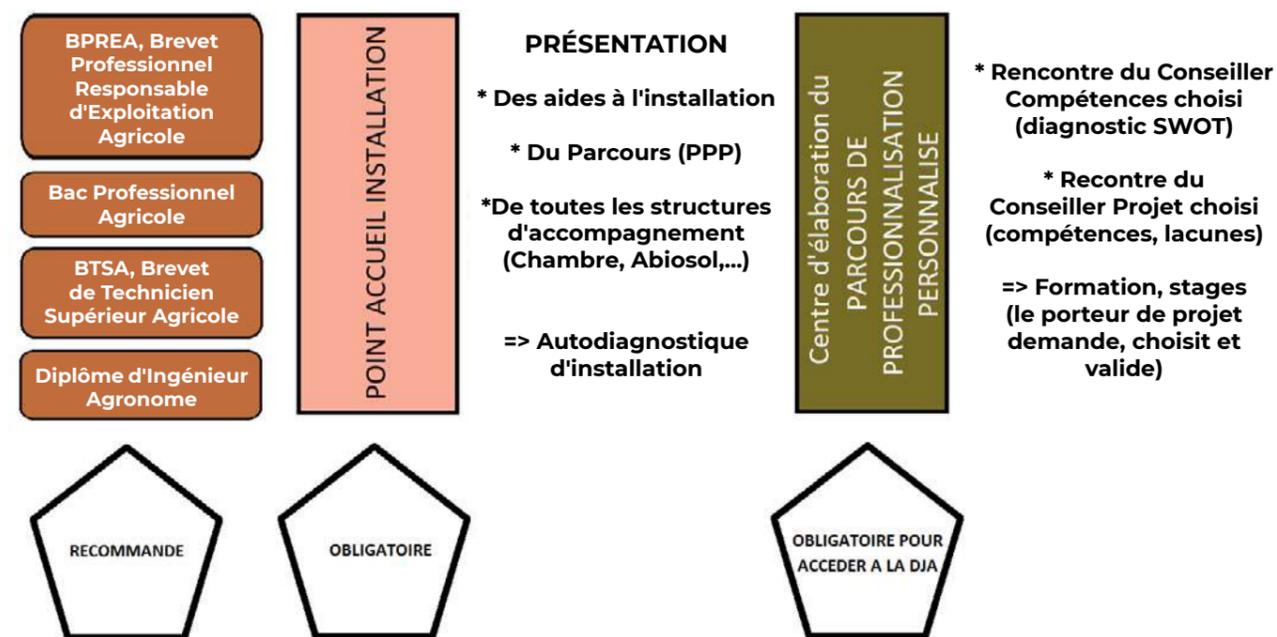
L'accès à la formation professionnelle lors de l'entrée dans le métier s'est complexifié à l'aune de la loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018. Le fonds Vivea n'est plus accessible aux candidats sans qu'ils n'aient fait valider au préalable leur parcours d'accès au métier (formations comprises) via un Plan de Professionnalisation Personnalisé²⁷. La détermination de leurs choix est conditionnée à la validation par des conseillers compétences et projets. Et surtout, les formations semi-longues, mêlant phases d'apprentissage et d'expérimentation et qu'on retrouve dans les catalogues des associations et coopératives (CIVAM, ADDEAR, CIAP, Coopératives d'Activités et de Test agricole²⁸), ne sont plus accessibles par

les fonds de formation professionnelle Vivea.

La complexité administrative est également un frein à l'accès aux métiers de l'agriculture, tant pour les organismes de formation que pour les (futurs) agriculteurs. S'ils veulent bénéficier de la prise en charge de leur formation, les cotisants solidaires²⁹ doivent contribuer volontairement. Les organismes de formation doivent entreprendre des démarches d'agrément différentes pour leurs formations en fonction des publics (ex : prise en charge par OCAPAT pour les agriculteurs-salariés des SCOP ou SCIC, VIVEA pour les agriculteurs à titre principal, agrément « stage de formation continue » dans les Régions volontaires, CPF pour d'autres...) et selon certains critères (création d'entreprise, priorités régionales du fonds Vivea...).

6

7



Le parcours, de la formation à l'installation - Les Greniers d'Abondance, CC BY-NC-SA

17 DRIAAF IdF (SRFD), Conseil régional IdF, cité dans Agreste Île-de-France, Mémento 2020

18 Plaquette de présentation d'EPA2. Accessible en ligne : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/epa2/epa2-plaquette012020.pdf

19 Entretien avec Bénédicte Rebeyrotte, Responsable Développement des territoires au GAB IdF, entretien du 18/02/2021

20 Référentiel rénové du BPREA, octobre 2017

21 Aussi accessible par Validation des Acquis de l'Expérience

22 Le fonds d'assurance formation Vivea est issu des cotisations des agriculteurs. Il est destiné aux chefs d'exploitations agricoles.

23 Chambre d'agriculture Ile de France (2019), catalogue de formations

24 Groupement des agriculteurs bio d'Île-de-France

25 Agrof'Île, à l'origine, Agroforesterie en Ile de France.

26 L'Afocg IdF (Agir pour la FOrmation Collective à la Gestion) est une structure régionale de formation gérée par des agriculteurs et agricultrices désirant développer leur autonomie décisionnelle dans la conduite de leur exploitation agricole et/ou d'activités rurales.

27 Accompagné et validé par des conseillers compétences et conseillers projets, qui orientent les candidats vers des formations qu'ils agréent pour cela, restreignant parfois la diversité des orientations possibles. Le « PPP » ou « 3P » est validé par le préfet de Département.

28 « De l'idée au projet », « De l'envie au projet » (ADDEAR et CIVAM), stage « paysan créatif » (CIAP Pays de Loire et Centre), stage « EARDECOT » (CAE Rhizome)...

29 Personnes exploitant entre ¼ et 1 « surface minimale d'assujettissement » (SMA - définition ministérielle variant selon les départements), travaillant 150 à 1200h/mois ou avec un revenu inférieur à 8 200 € (en 2021).

1.2. Enjeux

Créer des emplois non délocalisables

L'objectif d'augmenter la population agricole, en favorisant la multiplication d'exploitations agroécologiques diversifiées de taille moyenne, est un levier à la création d'emplois non délocalisables.

Une étude réalisée par Abiosol pour la Ville de Paris a estimé³⁰ le potentiel de création d'emplois associé à l'objectif de 20 % de la SAU en agriculture biologique en Île-de-France en 2030³¹.

Ces chiffres, basés sur des hypothèses les plus précises possibles, sont à prendre de manière indicative comme permettant de déceler les grandes tendances. Ils confirment le gisement d'emplois que permettrait cette transition agricole et alimentaire et en donne un ordre de grandeur.

Rendre plus attractifs les formations et les métiers agricoles

Le renforcement de l'attractivité des métiers agricoles est un levier majeur pour favoriser l'adéquation entre emplois agricoles et candidats formés. Le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation reconnaît lui-même que la communication sur l'enseignement agricole est « pénalisée par l'image dégradée de l'agriculture et des métiers agricoles dans l'opinion publique, par la concurrence avec l'Education Nationale sur certaines filières et par un argumentaire qui nécessite d'être actualisé.³² » Et ce, malgré une meilleure visibilité de ces métiers et une présence de plus en plus importante des questions agricoles et alimentaires dans l'espace médiatique.

Améliorer l'attractivité des formations et des métiers agricoles, c'est :

- améliorer les conditions de travail et la rémunération des métiers agricoles (voir Livret 4³³) ;

- faire connaître la réalité des métiers agricoles aux acteurs de l'enseignement et de l'emploi, et plus largement à l'ensemble de la population ;
- donner la possibilité à celles et ceux qui le souhaitent d'exercer un métier agricole pendant une période de leur parcours professionnel, et favoriser des dispositifs de formation et d'installation qui permettent de changer de métier ;
- donner envie de s'installer en Île-de-France et participer à dynamiser ou revitaliser certaines zones rurales franciliennes encore peu attractives.

Une enquête sociologique sur les profils, les motivations et les parcours des personnes qui se lancent aujourd'hui dans des métiers agricoles en Île-de-France permettrait d'adapter les messages et de mieux cibler les orientations ou reconversions dans les différents secteurs d'activité agricole.

Former aux métiers de l'agriculture durable

La formation à l'agroécologie, tant au niveau de la formation initiale qu'à celui de la formation continue, est nécessaire à son changement d'échelle. Au-delà de l'évolution des programmes de l'enseignement agricole, il est important d'identifier sur le terrain les dispositifs opérants et permettant de former les futures agricultrices et futurs agriculteurs :

- au besoin de transmission et de restructuration des fermes ;
- à la demande de relocalisation agricole et alimentaire ;
- aux systèmes agricoles plus résilients et respectueux de l'environnement ;
- à la diversification des espèces, variétés et races ;
- à l'autonomie (auto-construction, semences, énergie, fertilisation, intrants, décisions...);
- à la gestion économe de la ressource en eau et à la conservation des sols.

De nombreux porteurs de projets en agriculture biologique sont attirés par le maraîchage sur petite surface. Un des enjeux est de faire connaître et de proposer des formations pour d'autres types de productions, de former davantage à la diversification (petits élevages, légumes de plein champ, protéines végétales, fruits). Si de telles productions sont adaptées aux besoins de la restauration collective (volumes de commandes) et parfois moins pénibles physiquement, les investissements nécessaires peuvent en revanche représenter un frein important, de même que la recherche de terres.

Les formations proposées devront également s'adapter à l'évolution du profil des actifs agricoles et aux effets de cette évolution sur les métiers. Les installations hors cadre familial (HCF) sont un des éléments de cette évolution. Les personnes qui ne viennent pas du milieu agricole entrent dans le métier non par choix familial mais par choix personnel³⁵. Leurs représentations du métier, leurs attentes en termes de qualité de vie au travail, de rémunération, de mobilité (voir Livret 4³⁶) peuvent ainsi différer de celles qu'on trouve habituellement dans le monde agricole. Les porteurs de projets hors cadres familiaux (HCF) et les personnes non issues de l'agriculture sont aussi confrontés à des difficultés d'insertion dans les réseaux professionnels locaux, obligation de « faire ses preuves » et d'acquiescer une certaine légitimité³⁷. Les besoins de formation et d'accompagnement, de l'émergence de projet à l'installation et à la stabilisation des activités de cette nouvelle population agricole sont spécifiques. Il convient de leur donner les moyens de confronter leur désir et leur projet d'installation aux réalités complexes et parfois difficiles des métiers agricoles. Un travail sur mesure tenant compte de la spécificité et de la temporalité de chaque parcours.

	Emplois nécessaires	Création d'emplois IDF	Création d'emplois Paris	Dont Chefs d'exploitation	Dont salariés
Légumes	2900	2350	423	186	237
Fruits	1347	1119	201	66	136
Céréales	4856	-829	-149	-98	-51
Elevage	1869	1389	250	114	136
TOTAL	10166	3223	580	267	313

Création d'emplois pour atteindre l'objectif de 20 % de la SAU en agriculture biologique en Île-de-France en 2030, associé à une réduction de 25 % de la consommation de produits animaux³⁴

³⁰ Estimation réalisée avec l'outil web PARCEL développé par Terre de Liens, la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB) et le BASIC, PARCEL permet d'évaluer pour un territoire donné les surfaces agricoles nécessaires pour se nourrir localement, ainsi que les emplois agricoles et les impacts écologiques associés à d'éventuels changements de mode de production agricole et/ou de régimes alimentaires.

³¹ Objectif de la « Stratégie de Paris pour une alimentation durable ».

³² Conseil Général de l'Alimentation l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) (2020) L'orientation des élèves vers l'enseignement agricole et son attractivité.

³³ Livret 4 – Amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie des agricultrices et agriculteurs

³⁴ Abiosol (2019), op.cit.

³⁵ Gambino M., Laisney C., Vert J., (coord.) (2012), Le monde agricole en tendances. Un portrait social prospectif des agriculteurs, Centre d'études et de prospective, SSP, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

³⁶ Livret 4 – Amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie des agricultrices et agriculteurs

³⁷ Gambino M., Laisney C., Vert J., (coord.) (2012), op. cit.

2. Agir

2.1. Dispositifs existants pour former une nouvelle génération d'agriculteurs

Un réseau francilien d'acteurs de l'installation en agroécologie

L'enseignement dispensé dans le cadre des formations agricoles diplômantes est-il suffisant pour préparer les futurs agriculteurs à **affronter le parcours du combattant que peut représenter une installation** ? Donne-t-il les moyens de faire face aux difficultés propres aux métiers agricoles aujourd'hui (voir Livret 4³⁸) ? A côté des institutions comme la Chambre d'agriculture ou les établissements d'enseignement agricole privés et publics, des structures agissent pour la **transmission des savoir-faire paysans, la formation par des pairs** et la mise en place de dispositifs permettant un apprentissage pratique. Elles organisent notamment des visites, des formations et des stages dans des fermes franciliennes. Cela permet de présenter à différents publics des modèles de fermes où agroécologie, diversification et circuits courts permettent de créer de l'emploi et d'être plus résilient face aux dérèglements climatiques.

Le pôle Abiosol

En complémentarité des parcours classiques et des Points Accueil Installation (PAI)³⁹, l'association Abiosol propose un accompagnement optimal des futures installations d'agriculteurs et d'agricultrices biologiques en Île-de-France, de l'émergence de projet jusqu'à l'installation. Regroupement de trois structures - le réseau des AMAP en Île-de-France, Terre de Liens Île-de-

France et la coopérative Les Champs des Possibles - l'association Abiosol a accueilli 169 personnes lors de ses réunions d'accueil en 2019 dont plus de 90 % ne sont pas issues du monde agricole. Elle a signé cette même année 34 conventions d'accompagnement.

Le **parcours « Paysan demain ? »** propose deux fois par an à une quinzaine de porteurs de projet de **s'immerger dans le quotidien de différentes fermes**, d'explorer les ressorts de leur motivation et de confirmer ou redéfinir leur envie avant de s'inscrire en formation professionnelle. **La formation « De l'idée au projet »** permet de se lancer concrètement dans la construction du projet. Suite à la réforme du fonds Vivea, certaines sessions de ces formations ont été annulées ou modifiées, faute de financements mobilisables. Le fait de **devoir assumer le coût de ces formations peut être un frein important** dans un processus de reconversion dans les métiers agricoles.

Le test agricole (RENETA, réseau national des espaces-tests agricoles)

Les dispositifs de tests d'activité ou couveuses agricoles, organisés au sein du réseau RENETA permettent à des porteurs de projet de venir tester leur activité **dans un cadre juridique, social et fiscal sécurisé**, avec des solutions foncières et matérielles adaptées avant de s'installer. Le dispositif **« Paysan créatif »** proposé par les Coopératives d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP) des Pays de la Loire, du Centre Val de Loire et du Limousin, en est un exemple particulièrement abouti.

« En sortant de BPREA, dans bon nombre de cas les diplômés ne sont pas prêts à s'installer.

Le test d'activité permet de mettre son projet à l'épreuve du réel dans un cadre sécurisé et de parfaire ses connaissances et savoir-faire pratiques. C'est un excellent moyen pour assurer des installations viables et pérennes.⁴⁰ »

En Île-de-France, la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Les Champs des Possibles porte cette activité de couveuse d'activités agricoles et **accompagne des porteurs de projets franciliens au sein d'un archipel de lieux-test**. Elle participe ainsi au développement et à la transformation des métiers agricoles sur le territoire. Ses dispositifs sont très sollicités pour des projets d'installation maraîchère, mais **encore peu pour des projets de cultures céréalières, d'élevage ou de transformation**. Elle a pour objectif de développer ces derniers, indispensables pour répondre aux besoins de diversification de l'agriculture du territoire.

Le GAB IdF

Le GAB IdF organise de nombreuses formations à destination des agriculteurs. Il intervient également dans les lycées agricoles et dans les CFPPA au niveau des BPREA, pour **renforcer la sensibilisation et la formation aux modes de production biologique**. Il s'appuie pour cela sur un réseau de fermes qui accueillent élèves et enseignants sur le terrain. La rencontre et les témoignages d'agriculteurs, la visite de fermes sont des éléments importants pour montrer qu'il est possible de s'installer en agriculture biologique en Île-de-France. Mais certaines interventions et formations à destination des enseignants ont été arrêtées, faute de financements. Ces actions étaient jugées trop en amont car elles n'aboutissaient pas directement à des installations ou à des changements de pratiques.

Agrof'île

Membre du réseau des CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) l'association Agrof'île rassemble des agriculteurs et ruraux qui gèrent collectivement **leurs propres transitions agroécologiques** par l'organisation de temps de formation et de rencontres (couverture et fertilité des sols, revenu des agriculteurs, diversification et filières associées, changement climatique, reconquête de la biodiversité et de la qualité des eaux, vigne, pâturage ovin, semences paysannes...).

Associer ces structures à la mise en place d'AgriParis permettrait de bénéficier de leur **expertise de terrain en matière de formation à l'agroécologie**. Un soutien

économique et technique à la mise en œuvre de leurs dispositifs pourrait les aider à se développer davantage et à **toucher un plus large public**.

Le plan « Paris boost emploi »

Destiné à soutenir la recherche d'emploi pour les Parisiens et Parisiennes, ce plan proposera une offre de formation consacrée aux métiers de l'agriculture durable. Cette action vient en appui direct des objectifs de la Ville de Paris d'anticiper le départ à la retraite d'agricultrices et agriculteurs franciliens au cours de la prochaine décennie et de garantir l'approvisionnement de Paris en alimentation durable et locale. L'appel à projets **« Paris Fertile »** pour les formations agricoles est lancé en avril 2021, il vise à soutenir les organismes de formation du secteur dans le développement de leur offre auprès des Parisiens et Parisiennes. Pour favoriser la mise en place de cette offre, une sensibilisation des personnels de la Ville de Paris et de Pôle Emploi aux métiers agricoles et à l'agroécologie sera réalisée en lien avec les structures existantes, en organisant par exemple des rencontres avec les acteurs du secteur, des ateliers thématiques ou des visites dans des fermes.

L'agriculture urbaine et périurbaine

Le développement et la présence de surfaces de production et d'unités de transformation au sein même de l'espace urbain constituent **des portes d'entrée réelles dans les formations aux métiers agricoles** et dans les parcours de reconversion professionnelle. Si compte tenu des surfaces disponibles, l'agriculture urbaine ne peut avoir comme objectif de nourrir la population parisienne, elle joue un rôle dans l'établissement d'un **lien sensible entre les Parisiennes et les Parisiens et une activité agricole nourricière, visible et valorisée**. Elle pourrait aussi à l'avenir avoir un rôle social et bénéficier en priorité aux habitants les plus modestes.

L'école du Breuil, école d'horticulture de la Ville de Paris a monté une formation au BPREA spécialité **« Fermes agroécologiques urbaines et périurbaines »**. Depuis 2020, cette formation accueille chaque année deux

38 Livret 4 - Amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie des agricultrices et agriculteurs
39 Labellisés par l'Etat, les PAI apportent l'information aux candidats et candidates à l'installation, et les orientent vers les structures d'appui adaptées à leurs besoins et à l'avancée de leurs projets. Il en existe deux antennes en Île-de-France, situées en Seine et Marne et dans les Yvelines, prises en charge par le syndicat Jeunes Agriculteurs.

40 Sylvain Péchoux, co-gérant de la coopérative Les Champs des Possibles, entretien du 10/02/2021.

promotions de vingt stagiaires. En 2019, près des **deux tiers des participants à cette formation avaient l'intention de s'installer en milieu périurbain ou rural** plutôt que sur un projet d'agriculture urbaine⁴¹. Plusieurs envisageaient de créer un projet agricole collectif à l'issue de la formation.

Insertion, emplois et formation

Formations de droit commun

L'offre de formation proposée par Pôle Emploi et par la Région Île-de-France permet de former gratuitement à des fonctions d'exécution utiles à l'agriculture durable (ex : CAP métiers de l'agriculture dans les Yvelines, « collecteur/composteur » en Seine-Saint-Denis, « ouvrier de production » ou « aménagement paysager – production végétale » en Essonne, agriculture urbaine via le Plan d'Investissement Régional dans les Compétences 2020, ouvrier maraîcher, ou paysagiste financé en POEC). La Ville de Paris cherche à compléter ces propositions par une offre visant à former des chefs d'exploitations ou des entrepreneurs salariés susceptibles de s'orienter dans l'agriculture et l'alimentation durable.

La formation et l'emploi dans les jardins d'insertion

En région Île-de-France, quinze structures d'insertion sont engagées en agriculture biologique⁴². Leur activité première est la **réinsertion professionnelle**. Pour autant, nombreuses sont celles qui remplissent des fonctions de production, principalement maraîchère, et d'approvisionnement en circuit-court (ex : Val Bio Centre, Jardins du Réseau Cocagne, Emmaüs).

Les personnes accueillies dans ces jardins sont pour la plupart très éloignées de l'emploi et peu se tournent ensuite vers les métiers agricoles. Il y a donc un enjeu réel à développer au sein de ces structures des dispositifs permettant une **formation et une orientation des publics accueillis vers ces métiers de l'agriculture durable**.

Des formations accessibles aux personnes exilées

L'association *Fermes d'Avenir* a pour mission d'accompagner la création de fermes et microfermes agroécologiques et la mise en place de projets pilotes, de documents de référence et de formations dans ce domaine. Elle participe depuis plusieurs années à donner **une meilleure visibilité aux métiers agricoles et à l'agroécologie**. Elle propose un programme « Compagnonnage en Maraîchage Agroécologique » à destination de trente-deux compagnons (dont des personnes réfugiées, des jeunes éloignés de l'emploi, des personnes en reconversion professionnelle), qui prend la forme d'une formation itinérante de terrain d'une durée de huit mois.

D'autres formations en lien avec l'agriculture et à destination des personnes exilées existent. Citons l'association *Espero* qui accueille des demandeurs d'asile et des réfugiés au sein d'une **formation pratique et théorique à l'apiculture** avec en parallèle une formation en FOS (français sur objectif spécifique) centrée sur le vocabulaire du métier.

Ces initiatives permettent de faire **converger des objectifs d'accueil et d'insertion avec le manque d'attractivité constaté des métiers agricoles**. A l'instar de la Fabrique Nomade qui identifie chez les personnes exilées des savoir-faire artisanaux et les accompagne en vue de valoriser et d'adapter ces savoir-faire au nouvel environnement économique et culturel français. AgriParis pourrait soutenir ou créer des structures en mesure de transposer ce type d'accompagnement dans le champ des savoir-faire agricoles.

Des nouveaux acteurs

Les besoins en main d'œuvre salariée ne sont pas couverts par les dispositifs de formation existants. La ferme de Buloyer, à Magny les hameaux, devrait accueillir à partir d'octobre 2021 la ferme-école *Graine d'Avenir*. Elle sera **ouverte à des jeunes à partir de quinze ans** dont certains en difficulté sociale et/ou

scolaire. Un cursus de trois ans formera ces jeunes au métier de maraîcher-primeur, et leur délivrera à l'issue de la formation **le CAP primeur et le titre professionnel d'ouvrier maraîcher**. Dans les Yvelines, la ferme *Hectar*, financée en partie par l'homme d'affaires et milliardaire Xavier Niel, a récemment annoncé l'objectif ambitieux de former chaque année **deux-mille étudiants** et personnes en reconversion professionnelle aux métiers agricoles ou à la reprise de ferme.

Il conviendra de **s'intéresser à la mise en œuvre de ces projets**, aux effets quantitatifs et qualitatifs de leur dispositif, et à **leur articulation avec l'offre de formation** et les outils d'insertion existants.

2.2. D'autres leviers d'action

De nouveaux espaces de formation et de transmission des savoir-faire

La formation cédants/repreneurs pour la restructuration des fermes

Depuis 2016, les CIVAM normands organisent des formations à destination des **porteurs de projets hors cadre familial** comprenant des temps communs avec les cédants. Cette façon de s'intéresser au lien cédant/repreneur et aux ressorts symboliques et psychologiques à l'œuvre dans les processus de transmission, est un levier fort pour la reconfiguration d'exploitations au moment de la retraite. Les formations « **Anticiper la transmission de sa ferme** » proposée par le **GAB IdF** ou « **Accompagner la relation cédant/repreneur** » organisée par **Terre de Liens** pour ses bénévoles et salariés participent à cette même articulation.

Les tiers-lieux nourriciers : l'innovation par l'adaptation au contexte local

L'innovation en agriculture est déterminée par la création d'écosystèmes d'expérimentation, d'échange et de formation au contexte local. Elle mobilise les citoyens dans les transitions agroécologiques, crée des ponts entre mangeurs et producteurs, initie des partenariats entre acteurs de la recherche, associations de territoire et institutions. Une étude conduite par FAB'LIM, l'INRAE de Montpellier, l'Institut Agro et la DRAAF Occitanie recense 125 tiers-lieux nourriciers⁴³ en France, outils au service de porteurs de projet (sensibilisation, autonomisation des usagers, installation hors cadre familial, changement de système agricole local, de pratiques alimentaires, création de communautés apprenantes, recherche de résilience alimentaire adaptée au territoire concerné). AgriParis pourrait **identifier les tiers-lieux nourriciers existants et les projets en cours** et les soutenir dans la durée, aussi bien techniquement que économiquement.

Des fermes collectives et des agriculteurs polyvalents

Parfois présentées comme des **modèles de diversification et d'amélioration des conditions de travail** (voir Livret 4⁴⁴), les **fermes collectives biologiques en polyculture élevage** font l'objet d'une médiatisation de plus en plus importante, mais sont peu nombreuses du fait de la complexité des conditions de leur création et de pérennisation⁴⁵. Citons la ferme de l'Envol (91), soutenue par la Communauté d'Agglomération de Cœur d'Essonne et la ferme Trevero (56) propriété de la Foncière Terre de Liens, la ferme de Toussacq (77), et deux membres du réseau REPAS⁴⁶, spécialiste de l'entrepreneuriat collectif, la Coopérative de Belêtre (37) et le GAEC Radis & Co⁴⁷ (53).

43 <https://www.avise.org/ressources/les-tiers-lieux-nourriciers>

44 Livret 4 – Amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie des agricultrices et agriculteurs

45 FNCUMA-AFIP (2015), *Accompagner l'entrepreneuriat collectif en milieu rural*

46 Réseau d'Echanges et de Pratiques Alternatives et Solidaires

47 Voir la revue Silence, n°425, juillet 2014

41 Abiosol (2019), *op. cit.*

42 GAB IdF (2020), *op. cit.*

« *En Île-de-France, les habitudes de travail en coopération sont très peu développées par rapport à d'autres régions*⁴⁸. »

Ces formes innovantes d'installation et de coopération nécessitent des expérimentations et des formations à certains aspects spécifiques au collectif : organisation du travail, gouvernance, entrée et sortie dans le collectif, définition de communs. Imaginons dans le cadre d'AgriParis la création d'un lieu dans lequel des candidats à l'installation viendraient **se former et se tester au travail collectif et à la polyvalence**. Il pourrait s'y créer des collectifs à même d'aller ensuite reprendre des fermes diversifiées et s'inspirer pour cela de ce que fut **l'École d'agrobiologie de Beaujeu** (1983-1998). C'est un rêve partagé par différents acteurs de l'accompagnement et la formation à l'installation agricole. Une idée dont pourraient s'emparer AgriParis et l'école du Breuil.

De nouveaux partenariats entre acteurs et collectivités

Les collectivités s'impliquent dans l'installation agricole pour permettre de faire correspondre les offres de produits aux nouveaux besoins alimentaires. Ainsi, elles innovent en proposant de nouveaux modèles de formation et d'accès à l'emploi en agriculture que pourrait suivre AgriParis.

En Bretagne, l'association *Optim'ism*, membre du réseau Cocagne, a proposé une expérimentation visant à **revisiter les ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion)** pour en faire des outils d'accompagnement à l'installation agricole. Elle a ainsi lancé, en partenariat avec la Ville et l'Agglomération de Lorient, le projet « Fais Pousser Ton Emploi », soutenu par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain. Accompagnés au quotidien pendant deux ans par un encadrant maraîcher, cinq demandeurs d'emploi développent ainsi une microferme maraîchère bio sur un terrain appartenant à la Ville. Un partenariat avec le CFPPA leur permet l'accès au BPREA.

L'expérience de terrain est donc le support de leur formation au maraîchage et de leur préparation à l'installation. Deux de ces personnes s'installeront comme exploitants agricoles à leur compte, sur la microferme à l'issue de cet accompagnement. Inscrites dans le parcours classique d'installation agricole, le « PPP » géré par la Chambre d'agriculture, elles sont ainsi accompagnées sur le volet juridique de leur installation. Le matériel agricole (tunnels maraîchers, outillage, etc) leur sera revendu par l'association, et le terrain mis à leur disposition dans le cadre d'un bail rural.

Le projet *Sésame* de Cœur d'Essonne Agglomération (Voir Livret 12⁴⁹), reconnu Territoire d'Innovation et de Grande Ambition en 2019, a bénéficié d'un audit conduit par la Manufacture Coopérative début 2020. Il a vocation à **créer un modèle de ferme collective** à partir de la ferme agroécologique de l'Envol (diversifiée sur 75 ha), puis essaimer pour parvenir à ce que les fermes alimentent le territoire à hauteur de 10 % de la consommation biologique et 50 % des besoins de la restauration collective. La SCOP Ferme de l'envol participe au projet au même titre que les AMAP, les gestionnaires, les restaurateurs, les agriculteurs locaux et la collectivité pour **former la SCIC de Développement des Fermes Agroécologiques**. Jean-Luc Chautagnat, du Groupement Régional Alimentaire de Proximité à Lyon, dessine ce que pourrait être le rôle d'une collectivité innovante qui voudrait relocaliser l'alimentation et transformer le modèle agricole :

« *Il s'agirait de dispositifs animés de reprise de fermes (recensement des cédants, registre et stockage de terres) permettant d'asseoir une formation adaptée (reprises en fermes collectives SCIC ou SCOP, fondées sur la polyculture élevage, l'autonomie technique, et la coopération territoriale avec d'autres fermes).* »

En termes de formation, AgriParis pourrait :

- **soutenir les structures de formation et d'accompagnement existantes ;**
- **participer à l'élaboration et au financement de formations**, à l'émergence du projet et à l'entrée dans le métier ;
- **soutenir la création d'un dispositif de financement de formation professionnelle** semi-long abouti, avec le soutien de Pôle Emploi (POEI et POEC⁵⁰, FSE⁵¹...);
- **initier une nouvelle école** ou renforcer les formations d'agroécologie existantes pour former à la polyvalence et au collectif.

L'écriture et la conception des livrets thématiques, ainsi que le travail préalable d'enquête, de recherche et de revue de littérature, ont été réalisés par l'association Les Greniers d'Abondance pour le compte de la Ville de Paris. CC NC-BY-SA

48 Sylvain Péchoux, *op. cit.*

49 Livret 12 – Modèle de gouvernance multipartenariale et contractualisation avec les territoires ruraux

50 Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective : actions de formation permettant à plusieurs demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle ou, à défaut, par le conseil d'administration d'un opérateur de compétences (OPCO).

51 Fonds Social Européen



AGRI
PARIS

Lga

Livret 4

Amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie des agricultrices et des agriculteurs

AGRI
PARIS

Entre 1990 et 2018, la population agricole française a été divisée par deux. Elle est aujourd'hui vieillissante et peine à se renouveler. Si rien n'est fait pour freiner cette tendance, la France verra un agriculteur ou une agricultrice sur deux partir à la retraite d'ici 2026. A l'instar des autres pays européens, il s'agit d'une 'désagricolisation' de la société française¹ incompatible avec un système alimentaire durable et résilient nécessitant des fermes plus nombreuses et diversifiées, et des pratiques plus intensives en main d'œuvre.

C'est la raison pour laquelle, la question des conditions de travail des agriculteurs actuels et futurs est un enjeu majeur. Il s'agit de soutenir des voies de résilience alimentaire prenant en compte le bien-être au travail pour rendre ces métiers plus attractifs. Ce livret a vocation à présenter les grandes tendances et les difficultés affectant la profession agricole, avant de présenter des pistes d'actions opérationnelles pour y répondre.

1. Contexte p.4

1.1. Situation et dynamiques actuelles

Le « statut paysan », un déterminant central des conditions de vie

Les grandes tendances relevées par l'étude Actifagri

Évolution des conditions sociales d'exercice du métier d'agriculteur et d'agricultrice p.6

1.2. Enjeux p.7

Stratégie de Paris et Plan pour une alimentation durable

Vers une agriculture durable, aussi pour améliorer les conditions de travail

2. Agir p.8

2.1. Des initiatives déjà présentes sur le territoire francilien

Une juste rémunération et un engagement sur la durée

Agir sur les conditions d'organisation p.9

2.2. D'autres leviers d'action p.10

La régie agricole

Soutenir les transitions agro-écologique des fermes p.11

Soutenir les conditions d'emploi

Améliorer les conditions de travail dans une perspective de développement local francilien p.13

Améliorer les conditions de travail pour créer de nouveaux viviers d'emplois

2.3. Les aspects économiques, contraintes et outils réglementaires

1. Contexte

1.1. Situations et dynamiques actuelles

Il convient de rappeler que l'agriculture est un secteur économique riche et complexe, composé d'agriculteurs et d'agricultrices « avec un éventail de capacités financières, de compétences, et de façons de penser les choses extrêmement diverses² ». Chaque orientation productive, chaque métier et chaque culture a ses spécificités. C'est pour cette raison que nous ne parlerons pas du métier d'agriculteur, mais bien des métiers de l'agriculture.

Le « statut paysan », un déterminant central des conditions de vie

4 Qu'ils le veuillent ou non, les agriculteurs qui souhaitent lancer leur activité **doivent acquérir la majeure partie des moyens de production** (bâtiments, matériel, troupeau, parfois foncier). L'endettement est alors un passage quasiment obligatoire et va mécaniquement peser lourdement sur la trésorerie de l'exploitation pendant de longues années. Les bénéfices de l'activité agricole vont être majoritairement dédiés à **la constitution d'un capital au détriment du revenu et des cotisations sociales**. Il en résulte un faible revenu, un faible niveau de retraite et une incitation directe à valoriser ce capital au meilleur prix en fin de carrière pour compenser.

Des dispositifs fiscaux et socio-politiques accentuent cette logique d'accumulation

de capital³ : déduction pour investissements, exonération des plus-values, orientation du conseil vers l'optimisation fiscale, incitations économiques à l'agrandissement... Dès lors, l'accroissement du capital et l'optimisation fiscale basée sur le sur-investissement, à travers l'agrandissement de l'exploitation et le renouvellement du matériel par exemple, sont deux phénomènes qui s'entretiennent mutuellement. Un tel système profite aux banques et aux fournisseurs d'équipements mais conduit le monde agricole dans une impasse : endettement croissant, hausse de la charge de travail, faibles revenus et retraites, perte d'autonomie décisionnelle et technique, coût d'entrée dans le métier de plus en plus élevé, agrandissement des exploitations et disparition des agriculteurs (voir Livret 1⁴). Paradoxalement, **la nécessaire propriété privée des moyens de production éloigne la plupart des agriculteurs de l'autonomie et de l'émancipation qu'elle est censée leur apporter.**

Les grandes tendances relevées par l'étude Actif'agri⁵

Les dynamiques d'agrandissement des exploitations s'accompagnent bien souvent d'un accroissement de la productivité du travail, de la rentabilité et de l'endettement par unité de main d'œuvre.

Cela explique la précarisation⁶ des métiers du monde agricole. La délégation intégrale des travaux culturaux à un tiers (sous-traitance) concerne aujourd'hui environ 12 % des exploitations de grandes cultures. Une part croissante de travailleurs agricoles est salariée par des entités juridiques extérieures (prestataires de services, agences d'intérim, groupements d'employeurs, etc).



Main d'oeuvre agricole en 2016 par type de travailleurs. D'après Actif'Agri.

En 2016, la moitié du travail salarié dans les exploitations agricoles était effectuée sous des statuts intrinsèquement précaires (CDD, travail saisonnier, apprentis).

Dans un contexte de marchés fortement concurrentiels à l'échelle internationale, les tendances à l'accroissement de la productivité du travail (mécanisation, intrants) se confrontent à l'enjeu du renouvellement objectif ou de l'augmentation de la population agricole, de l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail des professionnels du secteur, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité du travail des métiers du secteur agricole.

Les conditions de travail des actifs agricoles sont plus difficiles que celles de la majorité de la population active française : contraintes horaires, risques physiques, chimiques et biologiques, faible rémunération, endettement.

Les agriculteurs déclarent un **revenu mensuel** (primes incluses) plus bas que les autres indépendants (1 457 € contre 1 612 € en 2013). Cette rémunération varie selon l'orientation de l'exploitation (1 025 € en maraîchage). Les salariés agricoles, quant à eux, déclarent un salaire moyen de 1 205 €.⁷

C'est la profession qui travaille le plus⁸ : les agriculteurs et les agricultrices auraient travaillé 53,3 heures par semaine en 2016,

contre 37,3 heures pour la moyenne française. Ils ont les horaires les plus atypiques : plus de 7 actifs sur 10 travaillent régulièrement le samedi et le dimanche. De plus, c'est la catégorie socio-professionnelle qui part le moins en vacances.

Les femmes ne représentent que 30 % du travail effectué dans les exploitations agricoles françaises et la proportion tombe à moins d'un quart dans la région francilienne. Diverses études illustrent **la permanence d'une division sexuée du travail agricole**. Ainsi, les femmes salariées se voient plus souvent attribuer les tâches simples, répétitives et rapides, tandis que les hommes sont chargés de tâches techniques et physiques, souvent reconnues plus pénibles⁹. Les conjointes et autres aides familiales ont, quant à elles, du mal à dissocier le travail domestique qu'elles réalisent pour l'exploitation agricole du travail domestique, ce qui peut les conduire à **sous-déclarer leur charge horaire.**

Les travailleurs agricoles sont exposés à des risques physiques, chimiques et biologiques liés aux substances utilisées dans leurs exploitations et à leurs conditions de travail, ce qui explique qu'ils soient plus souvent touchés par les accidents du travail et certaines maladies professionnelles que d'autres professions. Plus encore, les travailleurs agricoles sont davantage exposés à certains risques psychosociaux et au suicide¹⁰. Le contexte de travail (isolement, imbrication des sphères privée et professionnelle, pression sociale, normes genrées, faible autonomie décisionnelle) engendre aussi des problèmes de santé spécifiques.

Aujourd'hui, l'autonomie et l'indépendance des agriculteurs sont encore remises en cause par l'augmentation du travail prescrit (normalisation, certification, référentiels, cahier des charges) et **l'accroissement des dépendances** (techniques, stratégiques, organisationnelles)¹¹.

1 Forget V., Depeyrot J.-N., Mahé M., Midler E., Hugonnet M., Beaujeu R., Grandjean A., Hérault B. (2019) Actif'Agri. Transformations des emplois et des activités en agriculture, Centre d'études et de prospective, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, la Documentation française, Paris.

2 Entretien avec Florian Gamé, Ferme Chaillais-Gamé, Thénisy (77), grandes cultures.

3 Delaire G. et al. (2011) La fiscalité du bénéfice réel agricole doit-elle continuer de subventionner l'accumulation des moyens de production ? Économie rurale 323.

4 Livret 1 – Foncier agricole : préservation, acquisition, transmission

5 Forget V., Depeyrot J.-N., Mahé M., Midler E., Hugonnet M., Beaujeu R., Grandjean A., Hérault B. (2019), op. cit.

6 Le service statistique du ministère du Travail (DARES) définit la précarité du travail comme « une situation d'emploi précaire ou instable du fait de la nature du contrat de travail (contrat à durée limitée, intérim) ou d'un sentiment d'insatisfaction ou d'insécurité par rapport à l'emploi. Cette précarité juridique est bien sûr souvent liée à une précarité sociale et monétaire.

7 Forget V., Depeyrot J.-N., Mahé M., Midler E., Hugonnet M., Beaujeu R., Grandjean A., Hérault B. (2019), op. cit.

8 Emploi et revenus des indépendants, édition 2020 - Insee Références, section agriculture.

9 Roux (2018) (CESE, 2010).

10 35 suicides pour 100 000 exploitants contre 24 pour 100 000 tous secteurs confondus, Forget V., Depeyrot J.-N., Mahé M., Midler E., Hugonnet M., Beaujeu R., Grandjean A., Hérault B. (2019), op. cit.

11 Gambino M., Laisney C., Vert J., (coord.) (2012) Le monde agricole en tendances. Un portrait social prospectif des agriculteurs, Centre d'études et de prospective, SSP, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

Les normes environnementales tendent à faire peser de nouvelles contraintes sur la profession agricole, sans que l'enjeu de la qualité de vie, des conditions de travail et de rémunération des agriculteurs ne soit réellement pris en compte.

La pluriactivité des ménages agricoles et les logiques de diversification des activités sur l'exploitation (vente en circuit court, transformation, agritourisme, travaux pour tiers) sont de plus en plus fréquentes et peuvent permettre aux agriculteurs et aux agricultrices de compléter leurs revenus, face à la précarité de leurs conditions de travail.

Évolution des conditions sociales d'exercice du métier d'agriculteur et d'agricultrice

Les métiers agricoles s'ouvrent de plus en plus à d'autres catégories de population et tendent à devenir des métiers choisis, « normalisés » qui peuvent n'occuper qu'une partie de la vie professionnelle (diversification ou rupture de carrière).

Les profils sociologiques des agriculteurs et des agricultrices évoluent et les unions plurisectorielles entre conjoints ou conjointes sont plus nombreuses (infirmiers, enseignants,...), ce qui fait émerger de nouvelles attentes en termes de qualité de vie, de loisirs et de vie sociale.

L'exigence de temps libre est aujourd'hui revendiquée : du temps pour se former, échanger, prendre des responsabilités dans des structures professionnelles et rompre avec l'isolement du métier, du temps pour une vie sociale, des vacances avec sa famille ou ses amis...

Le manque d'attractivité des zones rurales et des bassins de vie contribue à rendre peu attractifs les métiers de l'agriculture. L'exode rural a profondément mis à mal le tissu social des zones agricoles, particulièrement dans les espaces ruraux et périurbains autour de Paris qui se sont désertifiés du point de vue de l'habitat, de l'accès aux services publics, du dynamisme économique ou encore des loisirs.

La pyramide de Maslow¹² représente les besoins liés aux conditions de travail dans l'ensemble des professions, la satisfaction d'un besoin ne pouvant être réalisée que si les besoins inférieurs le sont.

Elle permet de soutenir l'idée que **la satisfaction des besoins physiologiques (notamment par les conditions de revenus) et de sécurité est la condition d'amélioration des conditions de travail des agriculteurs.**

Finalement, l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie des agriculteurs, leur juste rémunération et la revalorisation sociale de ces métiers peuvent contribuer à les rendre plus attractifs pour les nouvelles générations.



Pyramide des besoins. Plus on monte dans la pyramide, plus on est motivé par son travail.

¹² Nous nous appuyons sur l'utilisation qui en a été faite dans *Organiser son travail et gérer son temps sur les fermes* (2002), Inter Afocg, Educagri éditions.

1.2. Enjeux

Stratégie de Paris et Plan pour une alimentation durable

Rendre les métiers plus attractifs et rémunérateurs

Le 3 mai 2018, le Conseil de Paris a adopté sa « Stratégie pour une alimentation durable » afin de répondre aux enjeux de l'alimentation de sa population qui doit être plus durable, inclusive et résiliente d'ici 2030. Les objectifs ambitieux du nouveau Plan alimentation durable vont également dans ce sens. En 2026, 100% des aliments consommés dans la restauration collective municipale (l'équivalent de 30 millions de repas par an dans les écoles, les crèches, les EHPAD, etc) seront durables et 50% d'entre eux au moins seront issus d'une production locale, située à moins de 250 km de la capitale.

Une telle alimentation va de pair avec l'émergence d'une nouvelle économie agricole où les circuits courts, la proximité, les pratiques culturelles respectueuses de l'environnement et l'économie circulaire permettront d'améliorer les conditions de travail et de vie des agricultrices et des agriculteurs¹³.

Vers une agriculture durable, aussi pour améliorer les conditions de travail

Les tendances actuelles de concentration des exploitations agricoles (induisant une augmentation de la productivité et de la compétitivité), de délégation de la gestion des terres à un tiers, et de précarisation de la profession agricole ne sont pas de nature à soutenir une agriculture durable¹⁴.

¹³ Abiosol, (2019), *Étude sur le potentiel de création d'emplois pour les Parisien·ne·s dans l'agriculture durable.*

¹⁴ Dans son étude, Abiosol prend comme définition d'agriculture durable un modèle d'agriculture biologique, productive mais non productiviste, constitué d'unités de production de taille petite ou moyenne et économiquement viables.

¹⁵ Ces éléments sont revenus dans l'ensemble des entretiens que nous avons eu avec des agriculteurs, notamment en maraîchage.

Le renouvellement et l'augmentation de la population agricole sont de véritables enjeux de résilience et de durabilité. En ce sens, l'amélioration de la qualité de vie des agricultrices et des agriculteurs est la condition pour accroître l'attractivité de ces métiers. Actuellement, les agriculteurs installés en agriculture biologique/durable et/ou inscrits dans une démarche de circuit court n'ont pas de problème à écouler leur production¹⁵. Il n'y a pas de manque de demande de produits mais un manque de production locale. Soutenir le développement de l'agriculture durable passe donc par le soutien à des installations viables, vivables, désirables.

Les idées développées ci-dessous ont pour but de stimuler les discussions et d'ouvrir des pistes sur ce que pourrait entreprendre la nouvelle structure AgriParis. Elles n'ont bien sûr pas vocation à couvrir tout le sujet ni à se substituer à une concertation étroite entre les différents acteurs liés aux conditions de travail des agriculteurs. Pour améliorer les conditions de travail et ainsi l'attractivité des métiers de l'agriculture, il conviendrait donc d'agir :

- sur les conditions de vie matérielles (revenus, pénibilité, précarité, logement) ;
- sur les moyens d'organisation (structuration des filières, formes sociétaires, accès à la terre, accompagnement à l'installation, à la transmission/reprise des exploitations et à la conversion, outils de production, logistique) ;
- sur l'attractivité géographique des territoires ruraux (accès aux services publics et de transport, accès aux aménités culturelles et sociales, etc).

2. Des pistes pour agir

2.1. Des initiatives déjà présentes sur le territoire francilien

Une juste rémunération et un engagement sur la durée

Agir sur les conditions de vie matérielles des agriculteurs et des agricultrices, en leur assurant en premier lieu une juste rémunération et des débouchés pérennes grâce à un engagement sur la durée, apparaît comme le facteur principal d'amélioration de leurs conditions de travail. Les cinq entretiens menés auprès d'agriculteurs mettent en avant l'importance d'un engagement contractuel, en volume, prenant en compte les saisons, les risques et pertes éventuels liés aux aléas climatiques, et le temps long (soutien aux investissements nécessaires).

« *Moi j'ai pas de problèmes pour vendre ma production en vente directe. Au moins on me l'achète au prix du détail. C'est moi qui fais mon prix.*¹⁶ »

« *La question c'est le prix, le prix et le prix.*¹⁷ »

« *Moi j'aimerais qu'ils s'engagent sur un volume et un prix. On n'a pas besoin de subventions si on nous paye au bon prix.*¹⁸ »

« *Une école ce n'est pas ouvert toute l'année donc attention à bien savoir ce qu'il faut exactement à l'avance, au moment des semis, parce que sinon on se trompe d'échelle, de production.*¹⁹ »

« *Si je m'engage avec la Ville de Paris, ce dont j'aimerais discuter c'est un engagement sur la durée (au moins 5 ans) parce que je vais faire des investissements et adapter mes pratiques et mes outils dans le cadre de ce partenariat. (...) J'aimerais que la commande ne varie pas tout le temps, ça veut dire qu'il y ait un plan de production qui permette de prendre en compte le temps agricole (je sais en février ce que je vais vendre en juin).*²⁰ »

Certaines initiatives existantes peuvent être inspirantes comme leviers d'actions d'une meilleure rémunération demandée par les agriculteurs et agricultrices.

a. Les coopératives d'achat

Créée en 2014, la Coopérative Bio d'Ile-de-France est une société dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement (SCIC). Elle collecte et distribue la production de ses agriculteurs-coopérateurs (notamment fruits, légumes et produits laitiers) dans différents départements d'Ile-de-France. Son objectif est de permettre la meilleure rémunération possible pour le producteur et un prix juste pour le consommateur. Les coopératives sont nommées par les agriculteurs interrogés comme exemple de mutualisation et de dialogue. Elles sont cependant soumises au contexte concurrentiel qui tend à tirer les prix de gros vers les bas.

b. Les AMAP²¹

Les AMAP sont des partenariats solidaires entre un groupe de citoyen·ne·s et une ferme en agriculture paysanne. Ce modèle ne peut être appliqué tel quel à la restauration collective et aux questions de logistique afférentes, mais la notion d'engagement mutuel et solidaire, de réduction du nombre d'intermédiaires, du lien direct entre le producteur et le consommateur, et de la relation de dialogue et de confiance mise en place sont pertinentes pour réfléchir au

développement de la filière d'agriculture durable.

Agir sur les conditions d'organisation

a. Des fermes collectives et diversifiées²²

L'exemple de la ferme de l'Envol²³

Sur les 300 hectares de l'ancienne base aérienne de Brétigny, l'agglomération Cœur d'Essonne décide d'en consacrer 75 à l'agriculture biologique dans le but d'alimenter en bio et local la population de l'agglomération. La production de la ferme sera distribuée via plusieurs canaux : les groupes AMAP, qui représentent environ 50 % du volume de l'activité maraîchère, les partenaires fondateurs (restaurateurs et transformateurs), la vente à la ferme et la restauration collective. Les partenaires s'engagent sur l'achat au préalable de la production, et le partage des risques liés aux aléas climatiques et de production.

Des fermes diversifiées

La diversification des fermes est un enjeu important de résilience économique et de résilience générale, notamment climatique.

« *Un maillage dense de fermes pas trop grosses avec une véritable diversification, c'est un vrai gage de résilience.*²⁴ »

« *Le paysan ne vendra pas toute sa production à la ville de Paris. Même avec une contractualisation de grande qualité je ne mettrai pas tous mes œufs dans le même panier.*²⁵ »

« *Dans le travail, il faut garder de bonnes relations humaines, avoir plusieurs clients et être diversifié dans ses productions pour éviter les mauvaises surprises.*²⁶ »

Le statut de Scop agricole

Actuellement en expérimentation, la Scop agricole est un statut intéressant pour

répondre à l'enjeu de l'amélioration des conditions de travail des agriculteurs et des agricultrices. Dans une Scop, l'outil de travail reste la propriété de la coopérative ce qui modifie la relation au travail, à la capitalisation et à la transmission. Un associé de la ferme de Belêtre (Indre-et-Loire) s'en explique : Nous n'avons pas fondé de groupement agricole « pour au moins deux raisons. Pour la protection des travailleurs, qui en Scop ont droit à la protection sociale relative au statut de salarié ; et pour permettre une transmission de la ferme qui soit déconnectée du capital.²⁷ »

b. Soutenir le développement des coopératives d'activités et d'emplois (CAE)

La Coopérative d'Activités et d'Emplois Les Champs des Possibles, comme quelques autres en France, propose une alternative à l'installation individuelle en agriculture ainsi qu'un espace de coopération économique innovant associant des agriculteurs, des transformateurs, des artisans, des formateurs, des consultants, etc. souhaitant développer une activité en lien avec l'agriculture, l'alimentation ou le développement local. En réunissant différents corps de métiers au sein d'une même entreprise partagée, on reconstitue de véritables filières dans un cadre coopératif.

Pour ce faire, ils mutualisent certains services (comptabilité, gestion, formation, accompagnement...), bénéficient du statut de salariés avec ses avantages (couverture sociale, retraite, cotisation chômage...) tout en conservant une pleine autonomie dans le développement de l'activité économique et la responsabilité du chiffre d'affaires. La coopérative d'activité est également un bon cadre de travail pour les agriculteurs souhaitant développer une multi-activité. La multiactivité est en effet choisie par certains agriculteurs pour vivre d'une production agricole sans qu'elle devienne trop pénible et accaparante.

16 Entretien avec Florian Gamé, op.cit.

17 Entretien avec Pierre Bot, Ferme Trubuil, Plateau de Saclay (91), maraîchage.

18 Ibid.

19 Entretien avec Alex Gruson, Ferme du grand Thuré, Saint-Paterne Racan (37), pommes de terre.

20 Entretien avec Florian Gamé, op.cit.

21 Voir le site internet de présentation du réseau des amap : <http://www.reseau-amap.org/amap.php>

22 Livret 2 – Aides à l'installation, à la conversion, au maintien en bio et rémunération des services rendus à la nature et Livret 3 – Formation aux métiers de l'agriculture durable et emplois agricoles

23 Voir le site internet de présentation du projet de la ferme de l'envol : <https://fermesdavenir.org/fermes-davenir/pole-production/ferme-envol-essonne>

24 Entretien avec Florian Gamé, op.cit.

25 Entretien avec Florian Gamé, op.cit.

26 Entretien avec Alex Gruson, op.cit.

27 Campagnes solidaires (2020) n°368.

c. S'appuyer sur les structures d'accompagnement

La Chambre d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture informe, conseille et accompagne les agriculteurs et les agricultrices dans leur démarche entrepreneuriale et leurs projets.

« Le conseil on l'a. On a des techniciens de la chambre d'agriculture, sur chaque filière. On a de l'expertise technique et du conseil à la chambre d'agri.²⁸ »

« Je ne me sens pas seul dans ma démarche de conversion et de diversification. Des voisins agriculteurs le font, et il y a Terre et Cité, et la Chambre d'Agriculture. J'ai un bon interlocuteur à la Chambre d'Agriculture, je me sens bien accompagné.²⁹ »

Créé en 2004, **InPACT (Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale)** est un collectif d'associations et de réseaux qui se sont regroupés afin de promouvoir une agriculture plus durable et plus respectueuse de l'environnement. Au niveau national, il regroupe 10 réseaux associatifs : AFIP, FADEAR, FNAP, FNCIVAM, InterAFOCG, L'Atelier Paysan, MIRAMAP, MRJC, Solidarité Paysans, Terre de liens.

En Ile-de-France, ce rôle est tenu par le pôle **ABIOSOL** qui regroupe le réseau des AMAP en Ile-de-France, la coopérative Les Champs des possibles et Terre de Liens Ile-de-France, en lien avec d'autres structures comme l'AFOCG IdF, Agrofîle ou le Gab Ile-de-France.

d. S'intéresser aux outils d'auto-organisation

De nombreux outils d'auto-organisation existent dans le monde paysan : syndicats, revues, GIEE... qui permettent d'échanger, de ne pas être isolés, de faire évoluer ses pratiques individuelles et collectives. Citons en exemple :

Le développement de réseaux sociaux

agricoles qui permettent aux agriculteurs français de se connecter entre eux en fonction des spécificités de leur métier et ainsi de pouvoir mieux échanger de l'information, des conseils ou encore des ressources au sujet de problématiques communes (ex : le réseau Farmers).

Les Cuma, ou Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole, sont des sociétés coopératives agricoles. Ces sociétés ont pour objet l'utilisation en commun de tous moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de leurs membres, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité. Elle est aussi un lieu d'échanges, de contacts entre les agriculteurs. Elles permettent de réduire les coûts de la mécanisation en augmentant la quantité de travail réalisée pour un même matériel. En outre, la Cuma permet de disposer de matériels modernes et innovants et de partager les risques. **Elles sont encore très peu développées en Ile de France³⁰.**

« La Cuma ça permet de se rencontrer, de partager le matériel. C'est un endroit de partage de pratiques. Et d'évolution des pratiques concrètes sans rupture, avec une continuité de la production.³¹ »

2.2. D'autres leviers d'action

La régie agricole

Dans le cadre de leur résilience alimentaire et du développement de leur restauration collective, plusieurs communes lancent leur propre production agricole en bio en régie agricole.

Franck Kergueris, le premier salarié de la régie publique de maraîchage de Vannes, le dit sans détour :

« À mon âge, je ne serais pas reparti dans n'importe quoi... » À 52 ans, ce père de trois enfants revient en effet à un « métier-

passion », qu'il avait abandonné par dépit et par épuisement (...) « Aujourd'hui, être agriculteur, c'est être smicard, esclave, et endetté à un million d'euros pour avoir ce statut. La garantie salariale est un énorme avantage ! Le maraîchage, c'est 80 % de l'activité sur six mois, et, les six autres, on passe son temps à courir derrière le pognon. On a la précarité d'un petit chef d'entreprise, avec toutes les urgences à gérer en permanence : les mauvaises herbes, l'arrosage... Là, le salaire est lissé sur l'année. C'est un modèle très intéressant, il faut le dire », assume celui qui se revendique aujourd'hui « paysan-fonctionnaire.³² »

Soutenir les transitions agro-écologiques des fermes

Le soutien à la transition agro-écologique des fermes est un moyen de soutenir les conditions de travail des agricultrices et des agriculteurs.

Le moment de la conversion est un moment délicat pour l'écoulement des productions et donc pour la sécurité au travail : « Les deux années de conversion, je vais vendre au prix conventionnel avec une baisse de rendement. Ça me pose des problèmes de trésorerie³³. » Un accompagnement et un soutien à l'achat des productions « en conversion » permettrait de sécuriser la transition et le modèle économique de la ferme.

Les modalités de fonctionnement des subventions sont questionnées dans les entretiens.

« Il y a tout un tas d'outils qui nous permettrait d'avoir des conditions de travail meilleures. Mais aujourd'hui, il

ya plusieurs problèmes sur le marché de l'outillage et de la subvention. (...). Je pense qu'on devrait nous accompagner et nous financer sur des projets et non pas sur des listes de matériels.³⁴ »

Par ailleurs, « dans une logique de conversion et de diversification, les questions sont : Est-ce que je vais trouver des salariés ? Est-ce que je vais trouver des débouchés ?³⁵ ».

Un accompagnement à l'embauche ou un soutien des filières en développement permettrait de sécuriser la conversion et l'ensemble de la ferme. Théophile pense également à développer une filière de légumineuses, ou installer des moutons sur son exploitation.

« Si je sais que j'ai des débouchés, j'y vais !³⁶ »

Soutenir les conditions d'emploi

a. Le soutien aux filières logistiques « durables »

Les filières logistiques influencent directement les conditions de travail des agriculteurs (unité de nettoyage, conditionnement, transport...). La question du **maillage territorial des unités logistiques** prend ici toute son importance. Ces questions sont abordées dans les Livrets 5³⁷, 7³⁸ et 8³⁹.

b. Accompagnement « qualité » des groupements d'employeurs⁴⁰

Le groupement d'employeurs est une association constituée de personnes physiques ou morales dont l'objet exclusif est la mise à disposition de ses adhérents (agriculteurs, exploitations agricoles...) d'un ou plusieurs salariés, par un contrat de travail écrit entre le groupement et le salarié. Dans un

28 Entretien Pierre Bot, op.cit.

29 Entretien Théophile Le Tierce, Ferme d'Orsigny, Plateau de Saclay (91), grandes cultures.

30 Chiffres Clés Cuma (2019) [accessible en ligne : http://mycuma.com/media/CHIFFRES_CLES_2019.pdf].

31 Entretien Florian Gamé, op.cit.

32 Barnabé Binctin (2020) Régie publique maraîchère recherche paysan-fonctionnaire pour alimenter les cantines scolaires [Accessible en ligne : <https://www.bastamag.net/Municipales2020-cantines-scolaires-repas-bio-regie-publique-filieres-courtes>].

33 Entretien Théophile Le Tierce, op.cit.

34 Entretien Florian Gamé, op.cit.

35 Entretien Théophile Le Tierce, op.cit.

36 Entretien Théophile Le Tierce, op.cit.

37 Livret 5 – Production agricole locale, développement des filières et circuits courts alimentaires

38 Livret 7 – Développement local des filières et outils de transformation alimentaire

39 Livret 8 – Optimisation de la logistique des circuits alimentaires courts et de proximité

40 Bernard Elyakime (2007), Groupement d'employeurs agricoles, Quelle aide publique locale ?, Revue d'économie régionale et urbaine, Armand Colin.

climat de concentration et d'externalisation des emplois saisonniers, le groupement d'employeurs peut insidieusement jouer un rôle d'agence de travail intérimaire et ne pas répondre à ces objectifs premiers. Certains conseils régionaux, comme celui de Midi-Pyrénées ou Aquitaine, donnent une labellisation lors de la création du groupement d'employeurs agricoles dès lors qu'il respecte une charte qualité.

La piste du groupement d'employeurs (ou du soutien aux groupements d'employeurs) pourra être étudiée, dans la mesure où cela peut permettre un allègement de la charge administrative et une aide au recrutement pour les agriculteurs (fonction conseil). De plus, cela peut **faciliter la coordination des besoins occasionnels et saisonniers des exploitants, tout en permettant de garantir des emplois diversifiés et stables aux personnels du groupement d'employeurs.** Il convient d'être attentif aux conditions réelles de fonctionnement d'une telle structure pour que celle-ci soit réellement attractive.

c. Indicateurs de performance sociale des productions

A l'instar des labels qui mesurent la performance environnementale, « la prise en considération du bien-être des personnes (conditions de travail, santé, rémunération, etc.) qui ont contribué au processus d'élaboration des produits agricoles et agroalimentaires (qualité qui n'est pas directement perceptible par le consommateur s'il n'en est pas informé)⁴¹ » pourrait faire l'objet d'une **reconnaissance de qualité sociale.**

Cet aspect peut être inspirant pour la Ville de Paris qui pourrait se donner des règles de fonctionnement en s'inspirant de labels déjà existants (Nature et Progrès par exemple) qui garantissent la bonne performance sociale des produits consommés en restauration collective. Cela constituerait un levier d'action pertinent dans le développement d'une agriculture biologique soutenable pour les travailleurs du secteur.

Néanmoins, la création d'un nouveau label n'est pas toujours souhaitée par les acteurs institutionnels et les agriculteurs.

« Les labels, pourquoi ? Moi je suis sans label, et je mise sur la confiance dans la relation commerciale. Je ne souhaite pas me rajouter de la paperasse alors que je veux développer des relations de confiance.⁴² »

d. L'aide au logement et à la mobilité

En Ile-de-France, la plupart des fermes sont éloignées de toute infrastructure de transport. Une agriculture durable, tendant vers une plus grande autonomie alimentaire du territoire nécessite une présence importante, voire continue sur l'exploitation (maraîchage et élevage notamment). Il est donc nécessaire de trouver un logement pour les (futurs) agriculteurs et leur famille sur la ferme ou proche d'elle.⁴³

À titre d'exemple, une étude d'opportunité de l'association Terre et Cité fait état de la situation suivante :

« L'agriculture du Plateau de Saclay se caractérise par son besoin croissant en main d'œuvre, entraîné par le développement des circuits courts et la diversification de leurs activités (maraîchage, arboriculture, transformation locale, vente directe...).

Si cette tendance tend à se confirmer, elle se heurte néanmoins aux contraintes du marché du logement sur le territoire, en tension croissante depuis plusieurs années. Ainsi, plusieurs agriculteurs peinent à pourvoir certaines offres d'emplois faute de pouvoir proposer à leurs salariés des solutions de logement accessibles financièrement et situées à une distance compatible de leur lieu de travail.

L'étude menée a permis d'arriver aux conclusions suivantes : la majorité des exploitants concernés par la problématique se sont majoritairement

prononcés en faveur de la mise en place d'un dispositif de logement social spécifique, avec un besoin estimé entre 10 et 12 logements à court terme. »

Des études de besoins réalisées en partenariat avec les bailleurs sociaux, la MSA et la Chambre d'Agriculture⁴⁴ permettraient de réfléchir à différentes idées pour **répondre à la question du logement agricole** pour les salariés permanents (logement social dédié) et les saisonniers (habitat léger).

Améliorer les conditions de travail dans une perspective de développement local francilien

La question des liens vertueux entre le centre et la périphérie concerne bien les conditions de travail des agriculteurs car il s'agit d'une part de redynamiser les territoires et de les rendre attractifs, et d'autre part de proposer aux producteurs des débouchés diversifiés. Ces questions sont abordées dans le Livret 12⁴⁵.

Améliorer les conditions de travail pour créer de nouveaux viviers d'emplois

Le monde agricole peine à recruter des saisonniers. Nous avons étudié quelques pistes susceptibles d'attirer de nouvelles populations. Il conviendra cependant de garder à l'esprit que la pénibilité et la faible rémunération du travail restent cependant des freins très importants à l'attractivité de ces métiers saisonniers.

La question de l'**insertion sociale** est évoquée dans le Livret 3⁴⁶.

Des viviers d'étudiants

Une saison dans les champs pourrait-elle devenir un « job étudiant » ? Sous quelles conditions de formation, de logement,

de transport, de rémunération ? Sous quelles conditions d'organisation pour les agriculteurs ? Ces sujets pourraient faire l'objet d'une étude spécifique.

2.3. Les aspects économiques, contraintes et outils réglementaires

Du point de vue des aspects économiques, des pistes d'actions peuvent d'ores et déjà être soulignées :

- Réalisation d'une étude permettant de mesurer **les coûts de fonctionnement** de différents scénarii prenant en compte la demande des agriculteurs d'une juste rémunération et d'un engagement durée/quantités.

- **Soutien de l'emploi dans différentes structures déjà opérantes sur le territoire francilien** afin de soutenir et développer leurs missions.

- **Chiffrage des investissements nécessaires et étude des formes d'engagement possibles** pour l'accompagnement de la transition agro-écologique des fermes existantes et pour l'installation de nouvelles fermes⁴⁷ (en régie agricole ou en coopérative⁴⁸). Dans un premier temps, les projets démonstrateurs ou pilotes seront certainement intéressants également du point de vue économique.

- **Des études complémentaires** sur les questions soulevées par l'objet de ce livret (groupement d'employeurs, logement et mobilité des agriculteurs, emplois saisonnier parisien, charte d'engagement).

Dans le cadre des États Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation Durables,

41 Forget V., Depeyrot J.-N., Mahé M., Midler E., Hugonnet M., Beaujeu R., Grandjean A., Hérault B. (2019), op.cit.

42 Entretien avec Alex Gruson, op.cit.

43 Abiosol (2019), op.cit.

44 A titre d'exemple la chambre d'agriculture d'Ardèche a publié un guide en ce sens [Accessible en ligne : https://extranet-ardeche.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Auvergne-Rhone-Alpes/07_Guide_logement_saisonnier.pdf].

45 Livret 12 – Modèle de gouvernance multi-partenariale et contractualisation avec les territoires ruraux

46 Livret 3 – Formation aux métiers de l'agriculture durable et emplois agricoles

47 Voir Livret 2 – Aides à l'installation, à la conversion, au maintien en bio et rémunération des services rendus à la nature

48 Voir Livret 1 – Foncier agricole : préservation, acquisition, transmission

plusieurs questions réglementaires posées dans différents livrets pourront être traitées à travers les groupes de travail :

- Les formes possibles de contractualisation d'achat à mettre en œuvre avec les agriculteurs (prenant en compte les prix, les quantités, la durée) ?

- La marge de manœuvre de la Ville de Paris sur les prix à l'achat des denrées alimentaires⁴⁹ ;

- Les formes et modalités d'accompagnement que la Ville de Paris pourrait apporter aux dispositifs ou structures déjà existantes ;

- Les modalités de soutien de la Ville de Paris en matière d'emploi dans les structures d'aide et d'accompagnement ;

- Les coopérations possibles avec les villes franciliennes et leurs formes juridiques possibles⁵⁰ ;

- Les dispositifs d'accompagnement à l'emploi qu'il est possible de mettre en place ;

14 - Les partenariats qu'il est possible de mettre en place avec les bailleurs sociaux et leurs cadres juridiques ;

- Les partenariats qu'il est possible de mettre en place avec les structures de l'aide alimentaire et leurs cadres juridiques.

Enfin, compte tenu des éléments de ce livret, une attention particulière sera portée sur la question des conditions de travail dans la mise en place des leviers d'actions relevés dans les autres livrets.

L'écriture et la conception des livrets thématiques, ainsi que le travail préalable d'enquête, de recherche et de revue de littérature, ont été réalisés par l'association Les Greniers d'Abondance pour le compte de la Ville de Paris. CC NC-BY-SA

49 Voir Livret 10 – Approvisionnement de la restauration collective parisienne.

50 Voir Livret 12 – Modèle de gouvernance multi-partenariale et contractualisation avec les territoires ruraux



AGRI
PARIS

Lga

Livret 5

Production agricole locale, développement des filières et circuits courts alimentaires

AGRI
PARIS

Ce livret explore les besoins en alimentation durable de Paris, les ressources et les capacités de production durable du bassin parisien, les dynamiques des filières biologiques et des circuits courts. Il détaille les leviers à mobiliser pour soutenir le développement de filières territorialisées en Île-de-France et ses régions limitrophes.

Il est question de circuits locaux ou de proximité quand la distance entre lieux de production et de consommation est limitée, ici à 250 km. Le Ministère de l'agriculture et de la pêche a défini en 2009 le circuit court comme un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

1. Contexte p.5

1.1. Situation et dynamiques actuelles

Une production agricole francilienne dominée par les grandes cultures conventionnelles

Une région en grand déficit de surface agricole utile au regard de sa consommation alimentaire

Des filières courtes et locales en progression mais qui restent très marginales p.6

Une diversité d'acteurs, d'intérêts et de modèles de circuits courts p.7

Une agriculture biologique qui progresse, principalement orientée vers les circuits courts p.8

1.2. Enjeux : anticiper sur les besoins à venir

Une dégradation progressive des conditions de production et d'approvisionnement

S'inspirer des circuits courts en ayant à l'esprit leurs limites

Accompagner la reterritorialisation des circuits alimentaires p.9

1.3. Réflexions préalables à l'identification de pistes d'action

2. Agir p.10

2.1. Vers des modes de production agricole durables

Levier 1 : Coordonner et accompagner

Levier 2 : Convertir en AB les fermes existantes en grande culture et élevage p.11

Levier 3 : Mutualiser les enjeux de transformation de la production agricole avec d'autres problématiques environnementales ou sociales

2.2. Vers un changement de régime alimentaire p.12

2.3. Vers une agriculture rémunératrice pour les agriculteurs

Levier 4 : Optimiser les circuits et réduire les coûts p.13

Levier 5 : Appliquer les principes du commerce équitable

2.4. Vers un plus grand nombre d'agriculteurs et une diversification des fermes p.14

Levier 6 : Former et installer de nouveaux paysans

Levier 7 : Encourager la diversification

Levier 8 : Soutenir les installations en collectifs p.15

Levier 9 : Comprendre et prendre en compte les besoins des agriculteurs

2.5. Vers un changement d'échelle

p.16

Levier 10 : Garantir les débouchés, avec des engagements sur la durée

2.6. Des leviers économiques et financiers pour la transition

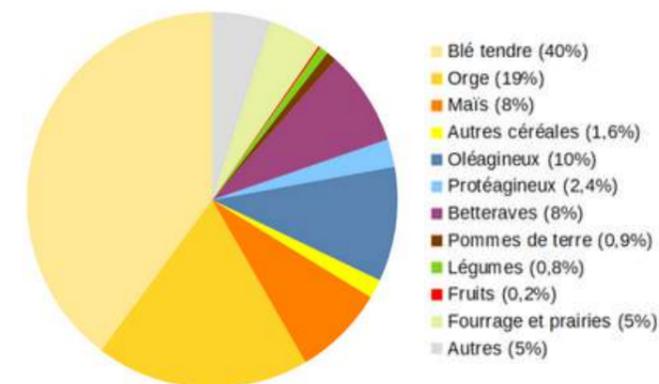
p.17

1. Contexte

1.1. Situation et dynamiques actuelles

Une production agricole francilienne dominée par les grandes cultures conventionnelles

En 2016, l'Île-de-France comptait environ 4 840 exploitations, dont environ 3 840 (79 %) en grandes cultures. Par ailleurs, **68 % des exploitations franciliennes étaient de grandes exploitations** avec une Production Brute Standard supérieure à 100 000€¹.



Répartition de la SAU en Île-de-France

Données : Agreste Île-de-France. Les Greniers d'Abondance CC BY-NC-SA

En 2019, les céréales représentaient **68 %** de la surface agricole utile (SAU) de l'Île-de-France.

Les pommes de terre, fruits et légumes réunis représentaient moins de 2 % de la SAU contre 8 % pour la culture de betteraves (principalement destinée à la production de sucre, d'alcool et de biocarburants).

La part des protéagineux (pois et féveroles)

progresses avec une augmentation de 29 % par rapport à la période 2014-2018².

Du fait d'une forte pression foncière et des départs à la retraite des agriculteurs, la tendance est à la réduction de la SAU, à la diminution du nombre d'agriculteurs et d'agricultrices et à l'agrandissement des exploitations (voir Livret 1³).

25 % de la production de céréales est transformée sur le territoire, tandis que 50 % est exportée⁴. Toutes les filières manquent d'outils de première transformation, à l'exception notable des meuneries qui font de l'Île-de-France la première région productrice de farine (voir Livret 7⁵).

Une région en grand déficit de surface agricole utile au regard de sa consommation alimentaire

Dans les conditions actuelles, on estime que la consommation alimentaire des Franciliennes et des Franciliens nécessite une SAU de 4,5 millions d'hectares dont 90 % pour l'alimentation animale. Ainsi, les 565 000 ha de SAU d'Île-de-France ne peuvent couvrir que **13 % des besoins alimentaires de ses habitants**. Pour couvrir tous ses besoins localement, l'Île-de-France devrait consommer 100 % de ses propres ressources et faire appel à 75 % des surplus de SAU de ses régions limitrophes⁶. Les ordres de grandeur issus de ces calculs d'adéquation théorique entre besoins et production sont très clairs : l'Île-de-France est et restera une région importatrice nette de produits agricoles et alimentaires. Les filières de proximité y seront donc par nature géographiquement plus étendues que pour d'autres bassins de consommation moins denses.

Le décalage entre la capacité agricole francilienne et les besoins de sa population augmente avec la poursuite de l'artificialisation des sols et la croissance de la population francilienne (+11 % entre 2000 et 2019⁷).

¹ Sources : Agreste Île-de-France (2020) Mémento 2020.

² Idem.

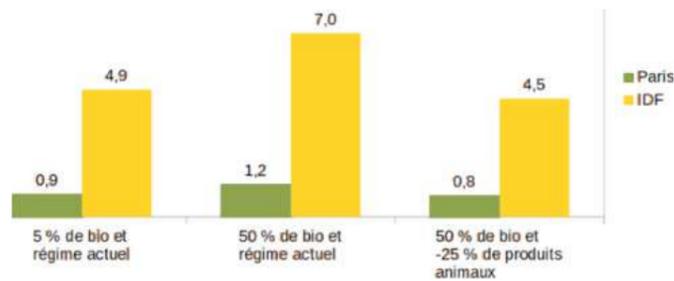
³ Livret 1 – Foncier agricole : préservation, acquisition, transmission.

⁴ Conférence de presse Région IdF (19 février 2020). Les priorités de l'année 2020 pour l'agriculture francilienne.

⁵ Livret 7 – Développement local des filières et outils de transformation alimentaire.

⁶ Sources outil CRATER (janvier 2021).

⁷ DIRECCTE Île-de-France. Chiffres clés. Edition 2020.



Gauche : Surfaces agricoles nécessaires à l'alimentation relocalisée pour nourrir Paris et l'Île-de-France en fonction des parts biologique et carnée de l'alimentation, en millions d'hectares. Droite : Répartition des surfaces agricoles utiles pour 50% de bio et 25% de produits animaux.

1. Les surfaces indiquées correspondent à l'alimentation pouvant être produite en France métropolitaine. Même relocalisé, l'élevage peut avoir recours à des produits importés pour nourrir les animaux (soja...) et dépendre de "surfaces importées".
2. Pour une projection à 2030 : ces estimations ne tiennent pas compte des baisses de rendements consécutives au dérèglement du climat et de la biosphère, ainsi qu'à l'épuisement des ressources non renouvelables utilisées en agriculture (énergie fossiles, engrais minéraux).
Données : outil Parcel - mars 2017. Les Greniers d'Abondance CC BY-NC-SA.

La Stratégie de Paris pour une alimentation durable a pour objectif à l'horizon 2030, d'amener 75 % des ménages parisiens à acheter régulièrement des produits bio, de diminuer de 40 % le bilan carbone « alimentation » du territoire, et de contribuer à l'évolution de l'équilibre alimentaire des citoyennes et des citoyens vers un régime « flexitarien ». Un régime moins carné réduit les besoins en surface agricole (voir figure ci-dessus).

Des filières courtes et locales en progression mais qui restent très marginales

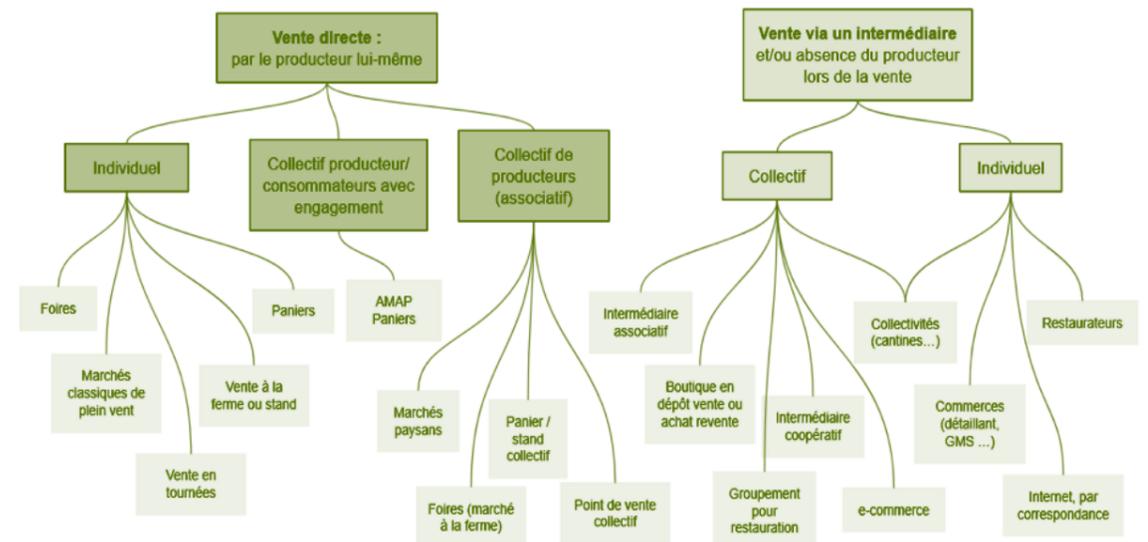
87% de la consommation alimentaire passe par les enseignes de la grande distribution et du hard discount⁸. En outre, l'alimentation biologique parisienne est massivement le fait de commerçants franchisés (Naturalia, Biocoop, Les nouveaux Robinson, Carrefour bio...) et non d'acteurs de la vente directe ou des circuits courts⁹.

Dans un contexte agroalimentaire mondialisé, l'Île-de-France a importé, en 2018, pour 11,3 milliards d'euros de produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture et de produits des IAA (Industries Agro-Alimentaires) tandis qu'elle en exportait pour 4,7 milliards d'euros¹⁰. En 2019, le MIN de Rungis recevait 72 000 tonnes de pommes de terre, dont 17 000 tonnes d'importation. L'importation est massive sur les poires (75 %), les concombres (67 %), les courgettes (62 %), des fruits et légumes qui pourraient être produits localement, au moins en saison¹¹. L'étude Utopies de 2017 indiquait ainsi qu'à Paris les produits agricoles locaux (de l'aire urbaine) ne représentaient qu'environ 1 % des produits alimentaires consommés localement¹².

Néanmoins les circuits courts progressent avec le développement de l'Agriculture Biologique et ils ont connu un fort engouement auprès des particuliers au printemps 2020 lors de la crise sanitaire ayant conduit à la fermeture des marchés¹³.

8 Y compris magasins de proximité ; France AgriMer (2018) Evolution des dépenses alimentaires des ménages dans les circuits de distribution de 2008 à 2017.
9 APUR (2018) L'alimentation durable à Paris : Les circuits courts.
10 DIRECCTE Île-de-France. Chiffres clés. Edition 2020 ; catégories AZ et C1
11 Agreste Île-de-France (2020) Mémento 2020.
12 Utopies. Note de position#12 // Mai 2017 – Autonomie alimentaire des villes – Etat des lieux et enjeux pour la filière agro-alimentaire française.
13 Enquête collective « Manger au temps du coronavirus » [ressources accessibles en ligne : <https://www.rmt-alimentation-locale.org/covid-19-et-alimentation>].

Typologie des acteurs des circuits courts alimentaires. D'après Chaffotte et Chiffolleau (2017), Typologie des formes de commercialisation en circuits courts. Les Greniers d'Abondance CC BY-NC-SA.



Une diversité d'acteurs, d'intérêts et de modèles de circuits courts

A Paris, les circuits courts sont surtout représentés par les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)¹⁴ qui se sont développées depuis 2004, sous une forme engagée (agriculture locale, à taille humaine, pratiques agroécologiques, juste prix, partage des risques, contractualisation directe producteurs - consommateurs, engagements socio-économiques paysans-amapiens dans un cadre associatif). L'Île-de-France compte aujourd'hui 363 groupes AMAP, approvisionnés par 253 fermes¹⁵. Si les AMAP ont permis le retour d'agriculteurs et d'agricultrices en ville, leur développement dans Paris intra-muros se trouve limité par des livraisons coûteuses, fatigantes et chronophages pour les producteurs, au contraire des AMAP périurbaines et des ventes directes à la ferme.

Malgré la priorité qui leur est donnée pour obtenir un stand à Paris, les producteurs sont très peu représentés sur les marchés de plein vent. Des tentatives de réintroduction de « produits fermiers » directement vendus

par les agriculteurs avaient été faites dans les années 1995-2005 (Fédération Nationale des CIVAM). Il n'en subsiste que quelques marchés de producteurs - organisés par Bienvenue à la Ferme ou l'ANCF¹⁶ - qui relèvent de l'événementiel et proposent des produits de conservation. On dénombre 5 marchés de producteurs bio à Paris (Halle d'Aubervilliers - 19^e, Raspail -14^e, Brancusi -14^e, Batignolles -17^e, Richard Lenoir -11^e).

	Vente directe	Autres circuits de commercialisation
Coopératives (principalement céréalières)		16,00 %
Vente à la ferme	15,70 %	
AMAP	14,20 %	
Agriculteurs entre eux		4,3%
Magasins spécialisés		4,30 %
Transformation avant vente		4,30 %
La Coopérative Bio Ile-de-France (magasins et restauration collective)		4,20 %
Magasins		4,20 %
Unité de déshydratation		4,20 %
Autres (<3%)	8,80 %	19,80 %
Totaux	38,70 %	61,30 %

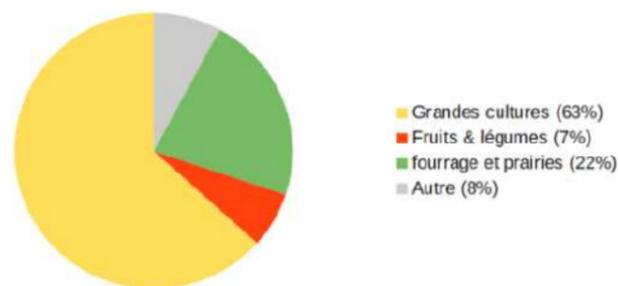
Distribution de la production AB en Île-de-France. Données : Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Île-de-France. Édition 2020. Chiffres clés à fin 2019. Les Greniers d'Abondance CC BY-NC-SA.

14 http://amap-idf.org/qu_est-ce_qu_une_amap_176.php
15 Réseau des amap d'Île-de-France. Infographie 2020.
16 <https://www.parifermier.com/L-ANCF.html> ; <http://www.marches-producteurs.com>

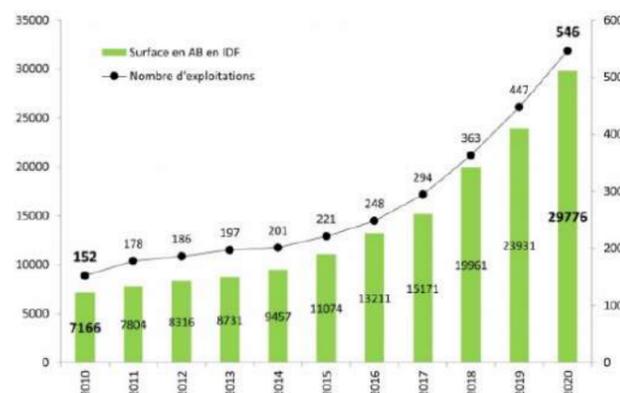
Enfin, de plus en plus de marques ou franchises (Kelbongoo, Poiscaille, La Ruche qui dit oui...) proposent en circuit court, des produits frais de l'agriculture ou de la pêche, avec des solutions web.

Une agriculture biologique qui progresse, principalement orientée vers les circuits courts

Avec 6 000 ha supplémentaires en un an, la SAU engagée en **Agriculture Biologique** en Île-de-France est en forte progression et représente près de **30 000 ha fin 2020**, soit **5,2 % de la SAU d'Île-de-France**, répartis sur 546 fermes bio, avec une moyenne d'environ 55 ha par ferme¹⁷. Un peu moins de 40 % de la commercialisation des fermes bio se fait en vente directe.



Répartition de la SAU Bio en Île-de-France
Données : Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Île-de-France.
Édition 2020. Chiffres clés à fin 2019.
Les Greniers d'Abondance CC BY-NC-SA.



Évolution du nombre de fermes et des surfaces en AB entre 2010 et 2020. Source : Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Île-de-France. Newsletter 11 février 2021.
Les Greniers d'Abondance CC BY-NC-SA.

1.2. Enjeux : anticiper sur les besoins à venir

Une dégradation progressive des conditions de production et d'approvisionnement

Les dérèglements du climat et des écosystèmes ainsi que la raréfaction prochaine des énergies fossiles et des ressources minérales vont exercer **des contraintes structurelles sur la production agricole et provoquer une baisse tendancielle des rendements**. Des chutes brutales sur une ou plusieurs productions par suite d'événements climatiques ou biologiques extrêmes seront par ailleurs de plus en plus probables. L'approvisionnement alimentaire des villes qui repose aujourd'hui essentiellement sur le pétrole va lui aussi faire face à des contraintes croissantes et à une augmentation des risques de situation de crise perturbant fortement les flux logistiques.

Anticiper ces contraintes nécessite de transformer les systèmes agricoles pour en réduire la vulnérabilité, diminuer fortement la consommation de produits animaux pour réduire les besoins en terres agricoles et réorganiser les principales filières alimentaires à proximité des bassins de consommation.

S'inspirer des circuits courts en ayant à l'esprit leurs limites

Si les circuits courts de proximité constituent des exemples réussis de relocalisation de l'alimentation, ils sont également une réponse à un dysfonctionnement plus général du système alimentaire : il est difficile pour un agriculteur de vivre de la vente de sa production dans les filières de commercialisation classiques. Dès lors, l'un des principaux enjeux pour la mise en place de filières territoriales (qui nécessitent souvent plus d'un intermédiaire) est de **garantir une répartition juste et transparente de la valeur parmi les différents maillons de**

la chaîne. Il paraît bien sûr peu réaliste de nourrir Paris uniquement en ayant recours aux circuits courts de proximité. La mise en place de filières alimentaires territoriales doit permettre de mutualiser certains outils et services (transformation, logistique) pour gagner en efficacité et en durabilité.

La question de l'échelle juste est délicate. Elle dépend de chaque filière et des caractéristiques du territoire. Les outils de transformation comme les abattoirs ou les légumeries ne sont rentables que pour un certain volume de matière transformée, c'est pourquoi la question de l'échelle est ici centrale. **De plus, les territoires étant aujourd'hui fortement spécialisés, il est impossible de penser les circuits courts de proximité de manière homogène sur l'ensemble du territoire national.** Aussi, une certaine flexibilité dans l'acceptation du local s'impose.

Accompagner la reterritorialisation des circuits alimentaires

La production de nourriture implique plusieurs étapes incontournables au-delà de l'activité strictement agricole : **tri, stockage, conditionnement, transformation, transport, commercialisation**. Ces activités constituent des circuits (ou chaînes) alimentaires qui s'inscrivent dans un système alimentaire plus ou moins territorialisé¹⁸. Elles prennent la forme de filières lorsqu'elles sont spécifiques à un type de production et que les acteurs mobilisés se dotent de règles d'organisation communes et cherchent à mutualiser certaines étapes.

Les filières actuelles ont connu un important processus de concentration géographique et économique ayant conduit à verrouiller le système dans une organisation peu satisfaisante. La concentration géographique des usines de transformation ou des plateformes logistiques génère des besoins en transport accrus. Dans certains territoires, cela peut rendre impossible la reprise de certaines productions car les infrastructures aval sont trop éloignées. La concentration

économique des entreprises touche tous les secteurs agroindustriels. Elle donne lieu à des marchés oligopolistiques caractérisés par une forte asymétrie dans le pouvoir de négociation, une captation disproportionnée de la valeur, et des barrières à l'entrée pour d'éventuels concurrents¹⁹. Une forte « dépendance de sentier » caractérise ces filières concentrées et contribue à verrouiller durablement le système. Agriculteurs et industriels investissent en effet dans des équipements spécifiques pour accroître leur productivité, équipements dont il convient d'assurer la rentabilité et qui empêchent de faire un pas de côté vers des modes de production durables et territorialisés.

Accompagner la reterritorialisation des circuits alimentaires nécessite donc d'agir à la fois sur leur organisation matérielle et économique. Les données qui précèdent montrent que, pour nourrir la capitale, ces efforts sont à porter bien au-delà des limites franciliennes. Certaines questions peuvent aider à circonscrire la thématique et ses enjeux :

- Quelles sont les activités essentielles à redévelopper et à mutualiser, à quelle échelle et selon quel maillage territorial ?
- Comment mobiliser de la manière la plus efficace l'investissement public pour déverrouiller le système actuel ?
- Quelles alternatives ou compensations peut-on proposer aux opérateurs économiques du système alimentaire territorial, pour accompagner la transition agroécologique du territoire ?

1.3. Réflexions préalables à l'identification de pistes d'action

- Les besoins spécifiques des acteurs et les freins concrets à étudier et à lever pour développer les filières territoriales.
- Les conditions à réunir pour atteindre un meilleur équilibre entre agriculture de

¹⁸ Un système alimentaire territorialisé (SAT) est un ensemble cohérent de filières agroalimentaires localisées dans un espace géographique de dimension régionale (Rastoin 2015).

¹⁹ Valiorgue B. (2020) Refonder l'agriculture à l'heure de l'anthropocène.

spécialité (dont une partie est exportée) et agriculture nourricière du territoire.

- Établir/renforcer un travail commun entre collectivités et producteurs sur ces questions.
- Identifier les solutions éprouvées et tirer les enseignements des expériences pilotes pour avancer.

- Déterminer les fausses bonnes idées et les raisons pour lesquelles les bonnes idées n'ont pas pu faire leurs preuves.

- S'appuyer sur la SCIC Coopérative Bio Île-de-France pour changer d'échelle de production en circuits courts.

- Identifier les moyens à mettre en place pour porter une partie des risques d'investissements nécessaires aux changements de cultures et de pratiques.

changer de posture vis-à-vis de l'économie agricole (approche intégrée de l'intervention publique, dialogue économique territorial entre élus et entreprises, mobilisation d'outils de prospective), dans un second temps encourager l'entreprenariat individuel et collectif pour faire émerger des alternatives au système agroindustriel, et enfin peser sur les pratiques des entreprises agroalimentaires du territoire en explorant les marges de manœuvre accessibles.

De son côté, le Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux, s'est fixé comme objectifs, pour la Saison 2 : 1) de **consolider la co-construction** à tous les niveaux et entre niveaux, 2) de rééquilibrer la dynamique PAT au profit des territoires ruraux ; 3) de **contribuer à la cohérence des politiques**²¹.

Le pôle InPACT²² National regroupe une dizaine d'associations paysannes²³ pour promouvoir une agroécologie paysanne et organiser collectivement une souveraineté alimentaire des territoires. Il souhaite apporter son expertise sur les "agricultures durables", les circuits courts, l'accueil et l'installation en milieu rural, ainsi que son expérience sur les relations entre agriculture et territoires.

D'autres acteurs tels qu'Open Food France et le RMT Alimentation Locale contribuent aux échanges entre les réseaux d'experts en faveur du développement des circuits courts et locaux.

En Île de France, d'autres acteurs à considérer ont été identifiés. En particulier le **Groupe des Agriculteurs Biologiques** de la région Île-de-France (GAB IdF) – qui rassemble les producteurs franciliens engagés en Agriculture Biologique et dont l'objet est de développer l'AB en Île-de-France. C'est aussi le cas de **toutes les structures porteuses de l'association Abiosol**, qui accompagne les projets d'installation en agriculture biologique en Île-de-France :

- **Terre de Liens IdF** sur les problématiques

territoriales et foncières ;

- **Les Champs des Possibles** (une structure créée par le réseau des Amap) sur l'accompagnement à l'installation, avec des espaces de test d'activité ;

- L'**AFOCG IdF** pour le soutien des agriculteurs et des agricultrices sur leurs questions de comptabilité ;

- Le **Réseau des Amap IdF** pour offrir des débouchés aux agriculteurs engagés dans des pratiques agroécologiques.

Levier 2 : Convertir en AB les fermes existantes en grande culture et élevage

Les obstacles à la conversion en bio sont de différentes natures :

- manque de filières territoriales pour transformer et commercialiser sa production ;
- formation et acquisition des connaissances techniques et réglementaires, et accès à ces formations ;

- inquiétudes sur la viabilité économique du projet (prise de risque lors de la période de certification avec une production en baisse mais un prix de vente qui reste celui du conventionnel, peur que les prix du bio diminuent à mesure que la production augmente) ;

- freins socio-culturels (appréhension du jugement par les pairs, bulle sociale, système personnel de valeurs et de représentation de la réussite...)

Que ce soit en agriculture biologique ou non, la Chambre d'Agriculture rapporte que **les agriculteurs sont maintenant prêts à transformer leur modèle économique et à produire pour le territoire** : céréales, légumes de plein champ (poireaux, asperges, cresson), gros fruits, fruits rouges, élevages (volailles de chair, poules pondeuses, apiculture, viande bovine) et même vins et orge brassicole, à la condition qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement et de garanties (volumes,

prix, durées) sur leurs débouchés.

Levier 3 : Mutualiser les enjeux de transformation de la production agricole avec d'autres problématiques environnementales ou sociales



Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces sur les AAC. Source : GAB IdF. Les Greniers d'Abondance CC BY-NC-SA.

Protection de la ressource en eau : L'engagement de longue date d'Eau de Paris dans le soutien d'une agriculture aux impacts environnementaux limités est de manière très concrète lié à l'augmentation des surfaces cultivées en agriculture biologique sur les Aires d'Alimentation et de Captage (AAC). Ainsi, en 2020, 61,5 % des surfaces bio étaient situées sur ces AAC²⁴.

En 2020, Eau de Paris et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) ont mis en place un nouveau dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE), spécifique à la protection des AAC²⁵. Ce régime d'aide très incitatif, en contrepartie d'un cahier des charges très exigeant, s'applique sur quatre territoires pilotes comprenant 87 000 ha de surfaces agricoles. Suite aux deux premières campagnes, une cinquantaine d'agriculteurs et d'agricultrices (dont 28 en bio) sont déjà engagés sur plus de 8 000 ha, soit un tiers de la cible²⁶ (voir Livret 2²⁷).

2. Agir

2.1. Vers des modes de production agricole durables

Levier 1 : Coordonner et accompagner

La coordination des acteurs est essentielle pour mener des actions efficaces et cohérentes. Différents réseaux nationaux travaillent de longue date sur ces problématiques et mettent à disposition des publications dont il faut s'inspirer, en tenant compte des spécificités du territoire.

Les travaux du réseau de la **Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB)** auprès de sites pilotes Eau & Bio (action TerritoiresBio) ont par exemple fait l'objet d'un guide à destination des collectivités locales pour soutenir le développement de filières agricoles²⁰. Il comporte trois recommandations principales : tout d'abord

20 FNAB (2018) Développement économique territorial – Comment les collectivités locales peuvent-elles favoriser des filières agricoles durables ? ; www.territoiresbio.fr

21 RnPAT (2020) Conférence annuelle - 7 octobre 2020

22 <http://www.agricultures-alternatives.org/rubrique12.html>

23 l'InterAFOCG, la FADEAR, le Réseau CIVAM, Accueil paysan, le MRJC, Terre de liens, L'Atelier paysan, Nature et Progrès, le MIRAMAP (Mouvement Interrégional des AMAP), Solidarité Paysans, et Nature et Progrès.

24 GAB IdF, Observatoire Régional de l'Agriculture biologique en Île-de-France – 2020, chiffres 2019

25 <http://www.eaudeparis.fr/nc/lespace-culture/actualites/actualite/news/protection-de-la-ressource-eau-de-paris-lance-son-propre-regime-daide-agricole/> ; <https://www.cpes-interregeu.fr/news-wall/lance-en-2020-le-pse-d-eau-de-paris-depasse-les-attentes>

26 Entretien Eau de Paris par Les Greniers d'Abondance

27 Livret 2 – Aides à l'installation, à la conversion, au maintien en bio et rémunération des services rendus à la nature

Du fait de l'étendue de ces AAC, Eau de Paris et le cadre juridique des AAC sont aujourd'hui les meilleurs atouts de la capitale, non seulement pour développer l'AB, mais aussi, comme le souligne le RnPAT (Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux), pour **fédérer les acteurs au sein de projets de territoires et mettre en œuvre des partenariats de soutien aux filières** (Bios de Bourgogne, Bio Grand Est et le GAB IdF), (Voir aussi, plus loin, le levier 10 Garantir les débouchés).

Avec l'aide du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, d'autres dispositifs de paiements pour services environnementaux (PSE) pourraient être mis en place par les collectivités, pour soutenir la préservation de la biodiversité ou la séquestration du carbone (notamment avec le label bas carbone²⁸)²⁹ (voir Livret 2³⁰).

La mutualisation des enjeux peut également se travailler sur les thématiques sociales, aussi bien côté producteurs (**formations, attractivité du métier, qualité de vie**, voir Livrets 3³¹ et 4³²), que côté consommateurs avec la question de l'accessibilité à une alimentation durable (construction collective de filières de qualité accessibles à tous, réflexions autour d'une sécurité sociale de l'alimentation) ou de l'éducation à une alimentation saine et durable.

2.2. Vers un changement de régime alimentaire

La forte densité de population francilienne et

surtout métropolitaine ou parisienne invite à préserver les terres cultivables mais aussi à **réduire autant que possible « l'empreinte surface » de l'alimentation**. Celle-ci passe de 4 000 m² par personne avec le régime moyen actuel à 1 700 m² pour un régime flexitarien où les apports en protéines animales sont réduits de 60 %³³. En corollaire, le développement des légumineuses pour leurs apports en protéines est aussi bénéfique pour réduire la dépendance à l'importation d'engrais azotés³⁴.

Les freins sont d'abord culturels et nécessitent un travail d'éducation populaire déjà bien engagé mais le consensus semble encore loin d'être acquis sur ce sujet³⁵. Il mérite d'être examiné dans toute sa complexité³⁶.

Les freins sont également économiques et structurels (endettement, dépendance à des investissements spécifiques devant être rentabilisés) pour les exploitants sur les territoires du bassin parisien à forte densité d'élevage et pour tout le système agro-alimentaire qui en vit.

2.3. Vers une agriculture rémunératrice pour les agriculteurs

Les facteurs économiques sont déterminants pour permettre aux agricultrices et aux agriculteurs de s'engager dans des projets de conversion, de diversification ou de structuration de filière locale. Pour ce faire nous retenons plusieurs leviers, que nous ne développerons pas tous ici.

Levier 4 : Optimiser les circuits et réduire les coûts

La réussite des circuits courts est la preuve que s'extraire des rapports économiques déséquilibrés avec les filières industrielles permet une juste rémunération des producteurs et un coût abordable pour les consommateurs. Si les structures en place conduisent à une défaillance des marchés et à un accaparement de la valeur par un petit nombre d'acteurs, il ne faudrait cependant pas rejeter toute idée d'**intermédiation dans les circuits alimentaires**. Bien pensée, celle-ci devient au contraire un **facteur d'efficacité et d'émancipation collective**.

En particulier, la **structuration de filières** par et pour les producteurs favorise la mutualisation de certains services et équipements afin de soulager la charge de travail et les investissements. Elle permet d'une part de **fixer des règles communes garantissant une juste répartition de la valeur**, et d'autre part de faire des économies d'échelle tout en s'affranchissant de certaines charges superflues liées aux filières dominantes (marketing et communication, rémunération excessive des dirigeants, rente des actionnaires).

De nombreuses initiatives d'intermédiation « positive » au sein des systèmes alimentaires se développent dans le cadre de l'économie sociale et solidaire : outils de transformation collectifs, entreprises de mutualisation logistique, supermarchés coopératifs... Des acteurs transversaux comme le **Groupement des Agriculteurs Bio (GAB)** ou la **Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Coopérative Bio Île-de-France (Coop Bio IdF)** peuvent également jouer un rôle très utile pour faciliter l'émergence de ces circuits alimentaires d'intérêt territorial.

Levier 5 : Appliquer les principes du commerce équitable

La **définition légale du commerce équitable** (art. 94 de la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire de 2014) s'étend désormais aux relations avec tous les producteurs, y compris en France. Elle prévoit :

- Des **prix rémunérateurs** pour les producteurs, basés sur les coûts de production et une négociation équilibrée ;
- Un **engagement commercial pluriannuel** entre les producteurs et les acheteurs ;
- Leverement d'un **montant supplémentaire** destiné au financement de projets collectifs ;
- Une **autonomie des producteurs** grâce à la mise en place d'une gouvernance démocratique dans leurs organisations ;
- La **transparence** et la **traçabilité** des filières ;
- La sensibilisation des consommateurs à des modes de production socialement et écologiquement durables.

Le Guide pratique *Commerce équitable « Made in France »*³⁷ fournit de nombreuses **fiches pratiques pour appliquer ces principes** et construire des filières agricoles et alimentaires en France avec des **retours d'expériences** détaillés inspirants, dont ceux qui suivent.

Biolaït est devenu premier collecteur de lait bio en volume, avec 1200 exploitations laitières en 2018, mais fonctionne toujours comme une **coopérative**. Doté d'un projet politique³⁸ engagé vis-à-vis des producteurs et des citoyens et citoyennes, il calcule son prix de vente (presque identique pour tous les acheteurs) de façon à garantir le prix d'achat aux producteurs³⁹.

28 <https://www.terresinovia.fr/-/label-bas-carbone-terres-inovia-s-engage>
29 Voir les dispositifs de compensation écologiques, notamment avec la CDC Biodiversité (Caisse des Dépôts).
30 Livret 2 – Aides à l'installation, à la conversion, au maintien en bio et rémunération des services rendus à la nature.
31 Livret 3 – Formation aux métiers de l'agriculture durable et emplois agricoles.
32 Livret 4 – Amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie des agricultrices et des agriculteurs.
33 Solagro (2019). *Le revers de notre assiette. Changer d'alimentation pour préserver notre santé et notre environnement*.
34 A suivre à ce sujet, le projet de recherche européen INCREASE avec Terres Inovia.
35 *Le Monde* (5 mars 2021). *La polémique sur les menus sans viande dans les cantines scolaires passe à côté des vrais enjeux*.
36 Voir notamment Université Afterres 2050 – Atelier 1: Élevage – comment réfléchir aux évolutions de l'élevage et à sa place dans les systèmes de production ? (lien vidéo) – fev 2021.

37 *Commerce équitable « Made in France » - Guide pratique pour construire des filières agricoles et alimentaires en France – Édition 2017 – Plateforme pour le commerce équitable*.
38 https://www.biolaït.eu/wp-content/uploads/2019/09/2019.09.03_projet-politique.pdf
39 Basic (2019). *Rémunération des producteurs et transition agroécologique : quelles contributions du commerce équitable origine France ? Une analyse tirée de deux cas d'étude dans les filières lait et légumes secs*. *Commerce équitable France*. [accessible en ligne : https://www.commerceequitable.org/wp-content/uploads/assistant-edition/basicetudefrance_synthese.pdf]

Exemple chez la Ferme de Chassagne



- ▶ Les producteurs de Lentilles vertes du Puy Bio captent environ 16% de la valeur finale.
- ▶ En vis-à-vis, les producteurs de lentille de Ferme de Chassagne captent 30% de cette valeur, et le groupement 20% (sachant qu'il assure certaines activités dévolues aux acteurs de l'aval).

Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) de la Ferme de Chassagne réunit des producteurs bio de céréales, légumes secs et oléagineux. Le partenariat équitable construit avec le distributeur Biocoop suivant la démarche « Ensemble » a permis au GIE de se structurer progressivement. Ils ont ensuite pu investir sans risque le marché de la grande distribution à travers un nouveau partenariat avec la marque Ethiquable. Le résultat est très avantageux tant pour les producteurs que pour les acheteurs.

14

Définir la juste rémunération nécessite de s'intéresser à la structuration des prix. Les coûts de logistique et de transformation peuvent être élevés pour le bio du fait de sa rareté. Par exemple, le GAB IdF a réussi à convaincre Biolait d'étendre sa tournée de collecte jusqu'à une éleveuse isolée dans le Vexin pour qu'elle puisse valoriser sa production de lait Bio. De nouveaux élevages bio dans le Vexin pourraient profiter à leur tour de cette collecte. En revanche, l'absence de collecte de lait Bio en Seine-et-Marne contribue à freiner les conversions sur ce territoire.

Plusieurs acteurs ont mis en place des outils et formations pour aider les producteurs dans l'analyse économique de leur exploitation ou projet, par exemple le cycle de formation « calculer un prix équitable à l'intérieur d'une

filrière alimentaire » de l'AFOCG et ARDEAR Rhône Alpes. Notons qu'avec une attention portée à la réduction des intrants agricoles, l'agroécologie permet d'assurer une meilleure autonomie financière face à la variabilité des coûts de ces intrants⁴⁰.

A observer également, l'approche de la marque « C'est qui le patron ? » de la Société des Consommateurs, une SCIC qui défend une consommation plus responsable vis-à-vis des producteurs.

Les différents labels du collectif du Commerce Équitable France⁴¹ (Biopartenaire, « Ensemble solidaires avec les producteurs » de Biocoop, « Paysans d'ici » d'Ethiquable, « Fair for life » d'Ecocert, « Agriéthique ») ou « C'est qui le patron ? » offrent aux producteurs des débouchés en circuits longs, éventuellement assortis d'un label régional, comme la marque « Produit Île-de-France »⁴².

2.4. Vers un plus grand nombre d'agriculteurs et une diversification des fermes

Levier 6 : Former et installer de nouveaux paysans

Le renouvellement des générations en agriculture est un enjeu central, il est développé dans d'autres livrets (voir Livrets 1⁴³ et 3⁴⁴).

Levier 7 : Encourager la diversification

La diversification des productions agricoles, c'est-à-dire le développement sur le territoire du maraîchage, de l'arboriculture et de l'élevage, est indispensable pour

la structuration de filières nourricières territoriales. Il s'agit également d'un bon moyen de renforcer la résilience des exploitations agricoles franciliennes⁴⁵.

Le soutien à la conversion des fermes en polyculture élevage bio est un levier à mobiliser. La présentation du projet de la Ferme de Trevero (56) montre comment il est possible de réorienter une ferme laitière conventionnelle et des grandes cultures destinées à l'alimentation humaine⁴⁶.

L'arboriculture francilienne est une filière en difficulté. En 2019 on recensait 875 ha de vergers et petits fruits, en diminution de 80 % en 40 ans tandis que les surfaces moyennes ont triplé entre 1970 et 2010. En 2019, la région comptait 66 arboriculteurs dont 57 % de 55 ans ou plus, cultivant majoritairement des pommiers et des poiriers. En l'absence de repreneur, le risque est de voir les vergers disparaître au profit de grandes cultures alors que la demande en fruits locaux est forte. L'arboriculture peut s'intégrer dans un projet d'agroforesterie et de diversification participant à la résilience de l'exploitation face au changement climatique⁴⁷. Encore peu développée en Île-de-France, l'agroforesterie présente pourtant de nombreux intérêts⁴⁸. La nouvelle catégorie « pratiques agro-écologiques Agroforesterie » du Concours Général Agricole de la région Île-de-France lancé en 2020 par la DRIAAF avec l'association Agrofile, poursuit cet objectif.

Fort de ces 30 ans d'expérience, le GAB IdF estime que diversifier les ateliers et activités sur la ferme est un gage de stabilité, de valeur ajoutée et d'autonomie pour les exploitations en Agriculture Biologique, qui sont par nature déjà soumises à la diversification des assolements pour la rotation des cultures. Il cite l'exemple de Martin Caré, dans les Yvelines, qui diversifie ses cultures oléagineuses pour produire une gamme d'huiles en AB, accueille des chevaux et projette de créer un gîte rural.

Avec les quatre autres repreneurs de la ferme (maraîchage, arboriculture) ils créent des synergies et profitent d'échanges de services⁴⁹.

Levier 8 : Soutenir les installations en collectifs

Le projet d'installation collective à Toussacq a vu le jour il y a 10 ans sous l'impulsion d'un paysan qui souhaitait transmettre sa ferme et en faire un lieu de promotion de la filière bio et des circuits courts. Achetée par la Foncière Terre de Liens, la ferme est devenue emblématique des actions des structures du pôle Abiosol et en particulier de la SCIC Les Champs des Possibles qui occupe les lieux et y expérimente de nouvelles formes de collaboration en agriculture.

La SCIC Les Champs des Possibles se définit à la fois comme une couveuse, un centre de formation et une Coopérative d'Activité et d'Entrepreneurs. Elle met à disposition des moyens à des entrepreneurs à l'essai pour qu'ils puissent tester leur projet avant de s'engager dans des investissements lourds. Depuis 2009 ce sont près de 60 nouveaux entrepreneurs agricoles qui ont ainsi bénéficié d'espaces test sur différents sites. Au bout de 3 ans, ceux qui choisissent de rester prennent des parts pour devenir associés de la structure.

Levier 9 : Comprendre et prendre en compte les besoins des agriculteurs

Si les agricultrices et les agriculteurs installés en agriculture biologique témoignent volontiers de leur passion pour leur métier, celui-ci reste un engagement souvent très lourd en temps de travail notamment pour atteindre l'équilibre économique de leur exploitation. Améliorer l'attractivité

15

40 Les Greniers d'Abondance (2020) Vers la résilience alimentaires – Voie de résilience n°6 : Evoluer vers une agriculture nourricière

41 <https://www.commerceequitable.org/notre-collectif/commerce-equitable-france/>

42 Île-de-France Terres de saveurs :

<https://www.iledefrance-terresdesaveurs.fr/produit-en-ile-de-france/produits>

43 Livret 1 – Foncier agricole : préservation, acquisition, transmission.

44 Livret 3 – Formation aux métiers de l'agriculture durable et emplois agricoles.

45 Tristan Rose. La diversification des productions agricoles : une voie durable pour l'agriculture francilienne : Quel intérêt, quel potentiel et quels freins pour la diversification des productions agricoles franciliennes ? 2018. hal-01890462

46 Vidéo Vers la résilience alimentaire - Chap. 4 - Evoluer vers une agriculture nourricière. Les Greniers d'Abondance, Thès'en Images. <https://resiliencealimentaire.org/la-web-serie-documentaire/>

47 Réseau des Amap IdF – L'arboriculture en Île-de-France (2020), [accessible en ligne : http://amap-idf.org/L_arboriculture_en_ile-de-france_220.php]

48 Voir : Agrofile en Île-de-France <https://www.agroforesterie.fr/definition-agroforesterie.php>

49 <https://www.bioiledefrance.fr/agriculteurs/appui-aux-projets/diversification/>

des métiers agricoles passe donc par l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs et d'exercice de leur métier (voir Livret 4⁵⁰).

Il est nécessaire de calibrer le dispositif de soutien. Dans cette optique, les moyens à accorder aux acteurs de l'accompagnement doivent être pensés au regard des changements d'échelle attendus.

2.5. Vers un changement d'échelle

Levier 10 : Garantir les débouchés, avec des engagements sur la durée

Le GAB accompagne les professionnels de l'alimentation (restauration collective publique ou privée, restaurateurs, grossistes, distributeurs) pour faire connaître l'offre Bio de la région, auditer la demande pour permettre une rencontre de l'offre et de la demande. Dans cette optique, il assure un travail de promotion et de structuration des filières agricoles. Il est notamment à l'origine du concept « pain Bio Île-de-France » et de l'émergence de la SCIC Coopérative Bio d'Île-de-France. Les témoignages du GAB IdF comme de la Coop Bio IdF insistent sur le fait que **les agricultrices et les agriculteurs d'Île-de-France pourraient beaucoup plus diversifier leur production s'ils avaient des garanties de débouchés en restauration collective.**

C'est le message le plus important à porter auprès des collectivités. La Chambre d'Agriculture va également dans ce sens en affirmant que les agriculteurs ont surtout besoin d'études de marchés et de commandes publiques sécurisantes. **Avec une visibilité sur les prix, volumes et durée d'engagement,** ils pourront réorienter les systèmes de production et **investir de façon maîtrisée dans des filières locales**

(techniques de production pour cahiers des charges **bio ou label**, transformation et services associés).⁵¹ Pour plus d'informations sur le levier de la commande publique et les **contraintes réglementaires associées**, voir Livret 10⁵².

L'attractivité des Amap auprès des producteurs bio tient pour beaucoup à l'**engagement des amapiens sur la durée**. De plus, la **charte des Amap protège le paysan vis à vis des aléas de production**. Ces garanties ne sont pas absolues et reposent beaucoup sur la relation de confiance qui s'établit entre les producteurs et les consommateurs-citoyens et citoyennes.

Mobiliser la commande publique pour structurer des filières locales

En Île-de-France, la SCIC Coop Bio IdF a précisément été créée en 2014 pour permettre aux producteurs locaux en AB de fournir la restauration collective. La commande publique a ainsi été le levier qui a permis d'investir dans la légumerie entrée en production en 2020.

La perspective de commandes publiques permet de donner naissance à deux nouvelles filières de transformation qui se mettent en place avec la SCIC afin de valoriser les productions de céréales franciliennes : la semoule de couscous (prévue pour septembre 2021) et les pâtes (pour fin 2021).

La Coop Bio IdF précise qu'avec sa nouvelle légumerie et le potentiel de développement autour, **ses producteurs sont en capacité de fournir 35 à 40 millions de repas par an, excepté en viande, sous réserve de sécurité et de visibilité de la collectivité via la signature de contrats et de commandes sur plusieurs années. La commande publique est un moyen d'action démontré.**

2.6. Des leviers économiques et financiers pour la transition

Les territoires ruraux ont leurs propres besoins à satisfaire. Ils n'ont pas forcément les moyens, ni nécessairement l'intérêt, de développer les filières attendues par les planificateurs parisiens. La construction de **partenariats tendant vers un mutualisme entre ville et campagne et la mise en place d'un dialogue inter-territorial** est fondamentale pour parvenir à la structuration de filières territorialisées.

Le dispositif mis en place par Eau de Paris sur les AAC (voir Livret 2⁵³) et l'outil réglementaire de la compensation écologique pour la restauration de la biodiversité sont des leviers financiers importants pour envisager cette mutualisation des enjeux.

La question économique est centrale pour les producteurs dans leurs décisions d'investissements, que ce soit pour l'installation, la conversion en AB ou la diversification de leurs cultures. Le besoin de visibilité est également important pour les **structures d'accompagnement**, pour la programmation de formations ou la validation de recrutements par exemple. La mise en place de **contrats cadres d'engagements pluriannuels** est un levier intéressant pour fournir cette visibilité⁵⁴.

Au niveau national, le **Plan de relance** prévoit 80 millions d'euros d'aides en soutien aux projets alimentaires territoriaux (PAT), identifiés comme des leviers majeurs pour favoriser le développement des circuits courts et des liens entre acteurs locaux de l'alimentation, ainsi que 30 millions d'euros d'investissement dans les initiatives locales

portées par des réseaux et des acteurs individuels⁵⁵.

Le **Plan Bio Etat-Région 2014-2020** de la Région Île-de-France visait prioritairement à **tripler les surfaces bio**, à dynamiser les conversions avec 10 à 15 installations AB par an, à **développer les outils de structuration collective de filières** pour soutenir le développement des produits bio et locaux, et à **encourager l'introduction de produits locaux, en particulier bio, dans la restauration collective**. Le Plan Bio Île-de-France est à ce jour le principal levier financier pour mettre en place des missions d'accompagnement et **organiser des formations**. C'est par exemple le premier financeur public du Réseau des Amap IdF (voir Livret 2⁵⁶).

Les contrats Amap permettent aux amapiens de porter une partie du risque d'aléas de production. Ce soutien peut devenir un frein à l'accessibilité des Amap. Une piste AgriParis à creuser serait celle d'un **dispositif pour partager les risques d'aléas** des petits producteurs engagés dans une agriculture durable, en particulier dans le cas de l'arboriculture où l'exploitant peut perdre toute une récolte en une nuit de gel.

Enfin, le **fonds de financement pour plantations agroforestières AF.TER** soutient les projets d'agroforesterie par le financement des plantations et l'accompagnement des projets sur 3 ans⁵⁷.

L'écriture et la conception des livrets thématiques, ainsi que le travail préalable d'enquête, de recherche et de revue de littérature, ont été réalisés par l'association Les Greniers d'Abondance pour le compte de la Ville de Paris. CC NC-BY-SA

50 Livret 4 – Amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie des agricultrices et des agriculteurs.

51 Entretien Coop Bio IdF et Chambre d'Agriculture IdF par Les Greniers d'Abondance.

52 Livret 10 – Approvisionnement de la restauration collective parisienne.

53 Livret 2 - Aides à l'installation, à la conversion, au maintien en bio et rémunération des services rendus à la nature.

54 Entretien Réseau des Amap IdF par Les Greniers d'Abondance.
55 <https://agriculture.gouv.fr/francerelevance-de-nouveaux-volets-daides-disponibles-pour-le-developpement-dune-alimentation-plus>

56 Livret 2 – Aides à l'installation, à la conversion, au maintien en bio et rémunération des services rendus à la nature

57 <https://after.agroforesterie.fr/>



AGRI
PARIS

Lga

Livret 6

Développement des filières de circuits courts non alimentaires

AGRI
PARIS

Ce livret présente les dynamiques actuelles qui peuvent freiner ou encourager le développement de filières territoriales durables de circuits courts non alimentaires. Il détaille le cadre dans lequel AgriParis pourrait agir et il développe des outils mobilisables et des pistes de réflexion. Un panorama général des matériaux biosourcés et de leurs débouchés est présenté. Le spectre d'étude est ensuite réduit aux filières de la construction (bois, paille et chanvre) et de la floriculture.

1. Contexte p.4

1.1. Situation et dynamiques actuelles

La biomasse, une ressource aux nombreux débouchés et avantages

Focus 1 : Les fleurs coupées

Focus 2 : Le domaine de la construction p.5

Le bois

La paille de blé p.6

Le chanvre

Le bâtiment, un marché au fort dynamisme mais peu investi par les matériaux biosourcés p.7

1.2. Enjeux

Des enjeux environnementaux majeurs

Des ressources à protéger et correctement gérer p.8

Une dépendance aux ressources lointaines ou en cours de raréfaction

Une opportunité de diversification des activités agricoles et de création d'emplois à saisir p.9

Des filières à soutenir

1.3. Questions à se poser pour atteindre les objectifs de la « Stratégie de Paris pour une alimentation durable »

2. Agir p.10

2.1. Cadre réglementaire, politique et financier

Levier 1 : Les plans stratégiques

Levier 2 : Les sources de financements et les programmes existants p.11

Levier 3 : Les outils réglementaires et juridiques

2.2. Pistes d'action p.12

Levier 4 : Utiliser la commande publique

Levier 5 : Soutenir les projets, expérimentations et changements de réglementation

Levier 6 : Communiquer, sensibiliser, former, coopérer p.13

1. Contexte

1.1. Situation et dynamiques actuelles

La biomasse, une ressource aux nombreux débouchés et avantages

Les produits biosourcés sont des produits issus **entièrement ou pour partie** de biomasse végétale ou animale¹. De par la diversité des ressources utilisées pour les fabriquer, ces produits présentent de nombreux usages et avantages, qui doivent cependant être évalués de la façon la plus objective possible : **d'origine végétale ou animale ne veut pas nécessairement dire écologique, renouvelable, biodégradable, etc.**

Les familles de débouchés sont nombreuses, allant des produits d'entretien technique aux fournitures de bureau en passant par les produits d'hygiène corporelle comme expliqué sur la figure ci-dessous.

Étant donnée l'immense diversité des débouchés des filières agricoles non-alimentaires, le choix du focus s'est porté sur le domaine des biomatériaux dans la construction et sur celui des fleurs coupées.

Focus 1 : Les fleurs coupées

Les fleurs coupées sont un bon exemple de filière agricole non-alimentaire à haute valeur ajoutée. Très ancrée dans les habitudes de consommation des Français (40 % des ménages sont des acheteurs de fleurs coupées²), nécessitant un transport frigorifique et une consommation rapide, la **production** reste tout de même **majoritairement étrangère**.

qui peuvent être aussi horticulteurs et/ou pépiniéristes. Elles sont acheminées par camions frigorifiques vers les grossistes ou directement vers les fleuristes et grandes surfaces⁴. En Île-de-France, les producteurs de fleurs coupées représentent 17 % des entreprises d'horticulture et pépiniéristes mais seulement 6 % de leur chiffre d'affaires (3,6 millions d'euros pour 20 producteurs en 2018)⁵. Ils sont principalement basés dans l'Essonne (44 % du chiffre d'affaires des producteurs de fleurs coupées) et en Seine et Marne (32 % du chiffre d'affaires)⁶. Dans son ensemble, le **marché de la vente de plantes** (fleurs coupées, horticulteurs et pépiniéristes confondus) reste **très local**, avec plus de 90 % des ventes réalisées en Île-de-France⁷.

Malgré une très forte concentration de fleuristes à Paris (1 pour 3 000 habitants contre 1 pour 4 300 en moyenne en France⁸), la **demande** en fleurs coupées est à la **baisse** (-26,8 % de chiffre d'affaires depuis 2015 en Île-de-France⁹).

Focus 2 : Le domaine de la construction

Le bois

Le bois a de nombreux usages : matériau de construction et d'isolation, ameublement, production de palettes, papiers et cartons, valorisation énergétique, industrie chimique. Bien que millénaire, la **construction de bâtiments en structure bois** représente une **très faible proportion du chiffre d'affaires**

de la construction en Île-de-France.

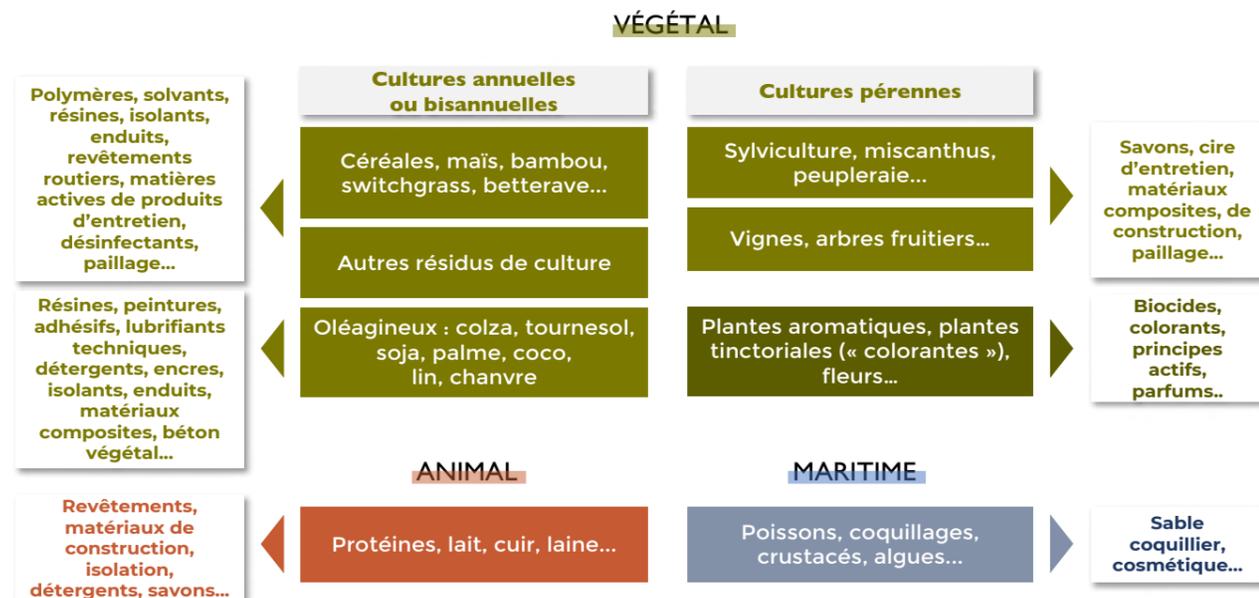
Après avoir été récolté, le bois doit être scié et/ou transformé avant d'être utilisé sur un chantier.

Les **forêts d'Île-de-France** représentent **23 % de la superficie** de la région. Ces forêts sont pour les deux tiers des propriétés privées appartenant à une multitude de petits propriétaires (plus de 148 000 propriétaires possédant en moyenne environ 1 hectare)¹⁰, ce qui rend leur gestion et leur exploitation difficile. 94 % des arbres sont des feuillus (comparé à une moyenne nationale de 70 %), malheureusement moins adaptés à l'heure actuelle aux processus de construction que les résineux.

En 2016, 742 000 m³ de bois ont été prélevés en Île-de-France¹¹ - soit environ 53 % de la production biologique annuelle de la forêt - dont 15 % pour du bois d'œuvre ce qui correspond à un potentiel de construction de 630 000 m² en structure bois (en considérant un ratio approximatif de 0,18 m³/m² et la valorisation totale de ce bois d'œuvre). Mais la **capacité de transformation** en Île-de-France étant **limitée à une unique scierie dite industrielle**, moins de 1 % de ce bois a été transformé dans la région (soit quelques milliers de m³ de bois par an).

En bout de chaîne, les entreprises franciliennes de construction, de taille et de capacité suffisantes pour répondre au marché francilien, ne représentent que 21 % de ce dernier.

4



Exemples de produits biosourcés et leurs filières

Crédits et source : Les Greniers d'Abondance d'après le Guide des produits biosourcés durables pour les acheteurs publics et privés (2019)³

Les fleurs coupées sont produites en plein champ ou sous serre chez des agriculteurs

1 Pour des définitions et autres informations, voir ADEME (2019) Des produits biosourcés durables pour les acheteurs publics et privés.

2 Panel consommateurs Kantar pour VAL'HOR et FranceAgriMer, données 2019.

3 Ibid.

4 Interview de Hélène Taquet du Collectif Fleur Française par les Greniers d'Abondance (février 2021).

5 Observatoire des données structurelles des entreprises de production de l'horticulture et de la pépinière ornementales, Île-de-France - données 2018, FranceAgriMer, décembre 2019.

6 Ibid.

7 Ibid.

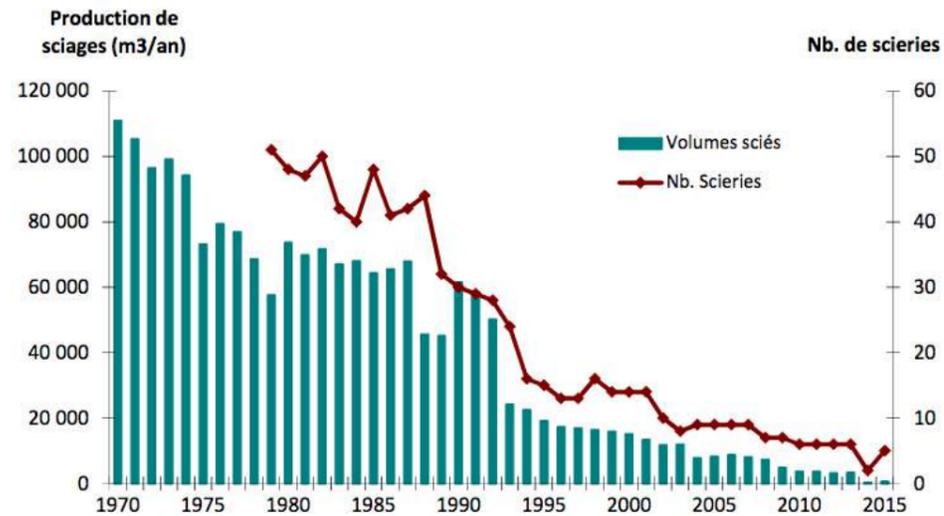
8 Fédération Française de Artisans Fleuristes (2017) Rapport de branche Fleuriste.

9 FranceAgriMer (2019) op. cit.

10 DRIAAF (2020) Programme régional de la forêt et du bois d'Île-de-France 2019-2029.

11 Ibid.

5



Évolution du nombre de scieries et des volumes sciés au cours des 50 dernières années en Île-de-France. Crédits et source : Programme régional de la forêt et du bois d'Île-de-France 2019-2029, d'après Agreste - Enquête annuelle de branche - Scieries 2016

Le potentiel de demande en bois de construction est important en Île-de-France, notamment grâce aux nombreux chantiers de surélévations permettant d'augmenter la densité des villes. En effet, le poids additionnel des étages en structure bois est suffisamment faible en comparaison de structures en acier ou en béton pour ne pas nécessiter une reprise des fondations, réduisant les coûts de construction et les nuisances pour les riverains.

La paille de blé

Partie non comestible de la plante, la paille est traditionnellement utilisée comme litière pour les animaux d'élevage ou remise au champ. Compressée en bottes et insérée au sein de la structure d'un bâtiment, elle sert d'isolant thermique.

Après être fauchée, la paille est séparée du grain et mise à sécher, avant d'être rassemblée en ballots directement dans le champ. Les ballots rectangulaires de petite taille (37 cm x 47 cm x 100 cm) sont ceux utilisés pour la construction.

L'humidité rend la paille inutilisable, c'est pourquoi aussi bien lors de sa récolte

que de son stockage sur chantier, elle doit être protégée de la pluie. Le feu est aussi un facteur de risque pour la paille mal compressée. C'est pourquoi certaines entreprises intègrent la paille dans des caissons montés en atelier et transportés sur chantier prêts à être assemblés.

En 2018, 360 000 hectares d'Île-de-France sont dédiés à la culture de céréales (principalement blé, maïs, orge et avoine)¹² dont une grande partie dans les plaines céréalières de Seine-et-Marne, ce qui permet d'alimenter les chantiers franciliens en paille cultivée dans un rayon de 50 km¹³.

Les fermes d'Île-de-France produisent entre 2 et 3 millions de tonnes de paille par an¹⁴. Même en ne prélevant que 10 % de la production totale de paille d'Île-de-France, la ressource permettrait d'isoler entre 5 et 7 millions de m² (ratio de 40 tonnes de paille pour 1 000 m²)¹⁵.

Le chanvre

Le chanvre, culture sans pesticide ni irrigation ni OGM, est défibré après récolte afin de séparer le bois appelé chènevotte de la fibre. C'est cette chènevotte, avec un peu

d'eau et de la chaux, qui constitue le béton de chanvre. Ce dernier, utilisé en remplissage d'ossature ou en dalle, a l'avantage d'avoir un effet coupe-feu avec un classement EI240 (résistance de 240 minutes au feu sans perdre ses qualités), d'être léger, d'avoir des propriétés thermiques et hygrothermiques très intéressantes et de pouvoir être utilisé en faible épaisseur (contrairement à la paille de blé). La fibre quant à elle permet de réaliser des isolants en laine de chanvre.

La culture du chanvre représente 1 500 hectares en Île-de-France et 20 000 hectares en France en 2021¹⁶. La filière, 100 % française, est notamment composée en Île-de-France de deux chanvrières, Planète Chanvre située en Seine-et-Marne et plus récemment Gatichanvre située dans l'Essonne. En mai 2021, la première usine de préfabrication de murs en béton de chanvre va être inaugurée.

Grâce aux 5 000 tonnes de chènevotte produits par an en Île-de-France et en prenant les hypothèses de calcul pour le village olympique¹⁷, il serait possible d'isoler 280 000 m² de logements en béton de chanvre chaque année.

Le bâtiment, un marché au fort dynamisme mais peu investi par les matériaux biosourcés

En Île-de-France en 2019, le chiffre d'affaires lié à l'entretien/rénovation était de 19,3 milliards d'euros, et celui du neuf de 20,5 milliards¹⁸. Pourtant, la part de matériaux biosourcés est presque négligeable. En effet, l'activité de construction en bois en Île-de-France a atteint en 2018 un chiffre d'affaires de 240 millions d'euros HT¹⁹, soit 0,6 % de celui du secteur du bâtiment cette même année. Celui de l'isolation en paille est d'un ordre de grandeur encore plus faible²⁰.

Les immeubles parisiens ayant été construits pour la plupart avant la mise en place de la première réglementation thermique (1974),

le besoin de rénovation est très important afin d'atteindre les objectifs de réduction de la consommation énergétique fixés par les différents plans et schémas locaux, comme le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) d'Île-de-France qui pose comme objectif la rénovation de 6 millions de m² du parc tertiaire par an.

De plus, la mise en chantier de bâtiments résidentiels et non-résidentiels a représenté environ 10 millions de m² en 2019²¹, (en prenant comme hypothèse une surface moyenne de 75 m² par logement).

Ainsi, entre le marché des rénovations et celui de la construction neuve, les débouchés sont nombreux pour les matériaux biosourcés dans le domaine de la construction, dynamique renforcée avec la nouvelle réglementation RE2020 qui met clairement en avant l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction.

1.2. Enjeux

Les matériaux biosourcés, un élément clé de la transition carbone

Dans sa Stratégie Nationale Bas Carbone, la France s'est donnée comme objectif la neutralité carbone en 2050 et une réduction de ses émissions de GES de -40 % en 2030 par rapport à 1990. Ces efforts reposent en grosse partie sur le secteur du bâtiment puisque ce dernier est responsable d'un tiers des émissions avec 26 % des émissions dues à la consommation d'énergie et 7 % des émissions induites par la fabrication des matériaux et équipements nécessaires à la construction, à l'entretien et à la rénovation²². Le chantier de la transition énergétique de ce secteur est donc colossal, notamment via la rénovation puisqu'en 2050 plus des deux

¹² Site Passion Céréales, géré par Intercéréales, l'interprofession céréalière. [Accessible en ligne : <https://www.passioncereales.fr/region/ile-de-france>]

¹³ Interview de Benoit Rougelot du Collect'IF Paille par les Greniers d'Abondance (février 2021).

¹⁴ TERRACREA (2014) Pierre Besse, Hans Valkhoff, Luc Floissac.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Interview d'Interchanvre par les Greniers d'Abondance (février 2021).

¹⁷ Interchanvre (2020) Rapport sur la filière Chanvre Construction.

¹⁸ Fédération Française du Bâtiment (2020) Chiffres du bâtiment en Île-de-France.

¹⁹ Enquête nationale construction bois (2018).

²⁰ Interview de Benoit Rougelot du Collect'IF Paille par les Greniers d'Abondance (février 2021).

²¹ Chiffres 2020 du bâtiment en Île-de-France (2020) Fédération Française du Bâtiment.

²² Carbone 4 pour l'ADEME (2019) Neutralité & Bâtiment : comment les acteurs du secteur peuvent s'inscrire dans une démarche zéro émission nette.

tiers du parc sera composé de bâtiments déjà construits aujourd'hui²³. L'usage de **matériaux biosourcés** revêt un intérêt particulier car il permet une construction/rénovation à **plus faible impact carbone** sur l'ensemble du cycle de vie (mise en œuvre, consommation énergétique, etc.). C'est également le cas dans d'autres secteurs industriels (textile, ameublement, ...), où l'usage de matériaux biosourcés permet une réduction de l'empreinte carbone des produits manufacturés. Ces réductions sont permises par les effets cumulés de « **substitution** » (remplacement d'un usage carboné par un usage décarboné) et de « **séquestration** » (stockage du carbone dans les produits biosourcés à longue durée de vie). De plus, les produits issus des biomatériaux peuvent souvent être revalorisés dans l'économie circulaire (réemploi, recyclage ou valorisation énergétique par exemple). Tous ces avantages font que prôner l'utilisation des matériaux biosourcés est en ligne avec les enjeux majeurs de réduction des émissions de GES.

Il est important de noter que l'usage des matériaux biosourcés n'a un effet positif en termes d'empreinte écologique **que lorsqu'il se substitue à des matériaux moins vertueux** (béton, acier, plastique...). Autrement dit, seule une diminution réelle et significative de l'usage de ces derniers pourra avoir un impact positif. La seule addition de matériaux biosourcés pour, par exemple, accompagner une croissance du secteur du bâtiment, **ne pourra en aucun cas améliorer le bilan actuel**.

Des ressources à protéger

Afin de préserver les écosystèmes, la bioéconomie doit s'inscrire dans une démarche de développement durable. Ainsi le recours à des matières premières renouvelables pour la production de produits biosourcés **ne doit pas contribuer, directement ou indirectement, à la conversion d'écosystèmes naturels ou à**

la dégradation des forêts (ici ou ailleurs) – lieux de biodiversité et puits de carbone notamment – ni à l'artificialisation de terres agricoles (voir livret 1 – Foncier agricole) et doit tenir compte des conflits d'usage potentiels. Il en est ainsi par exemple de la **concurrence** entre cultures alimentaires et non alimentaires, ou entre débouchés d'un même matériau. Les ressources doivent également être gérées sur le temps long afin de pérenniser leur disponibilité. La question de l'**adaptation au changement climatique** des essences d'arbres ou des espèces de plantes cultivées est ainsi primordiale.

Une dépendance aux ressources lointaines ou en cours de raréfaction

L'Île-de-France est aujourd'hui très dépendante de ressources provenant de l'extérieur de la région voire de l'international. C'est le cas par exemple de la floriculture avec seulement 15 % des fleurs coupées achetées en France qui y sont cultivées²⁴. Cette **dépendance aux importations** a plusieurs conséquences : une consommation de pétrole accrue pour l'acheminement, un mode de production potentiellement moins durable (des produits phytosanitaires interdits en France mais autorisés dans les fleurs importées, des salaires minimums étrangers plus bas²⁵), une valeur ajoutée qui échappe au territoire, etc. De même les entreprises franciliennes de la construction doivent importer du pétrole et des matériaux.

L'Île-de-France consomme par exemple 32 millions de **tonnes de granulats par an provenant à 45 % de l'extérieur de la région**, et 17 % d'un rayon supérieur à 120 km²⁶. Cette dépendance aux matériaux d'origine minérale ou fossile est aussi la conséquence d'un manque d'offre des filières de matériaux biosourcés. Pour la filière bois par exemple, **seuls 30 % du bois d'œuvre utilisé en France provient de forêts françaises**²⁷. De plus,

quand bien même il serait français, et du fait du manque de scieries, le bois est parfois coupé en France, envoyé à l'étranger (par exemple en Autriche voire en Chine) pour être transformé puis renvoyé en France^{28,29}.

Une opportunité de diversification des activités agricoles et de création d'emplois à saisir

La diversification des rotations culturales – en intégrant par exemple le chanvre en tête de rotation – permet de limiter l'usage de pesticides et d'intrants ainsi que d'améliorer les propriétés du sol et le rendement de la céréale qui suit de 8 à 10 %³⁰. **La valorisation en matériaux** de ces cultures ou des sous-produits des cultures déjà en place – telle que la paille issue de la culture des céréales – permet en plus de diversifier les débouchés et les sources de revenus. In fine, c'est toute l'activité de l'agriculteur qui peut s'en trouver améliorée autant sur les aspects économiques, environnementaux que de résilience. Plus en aval, le développement des filières de matériaux biosourcés constitue également une opportunité de création d'emplois sur le territoire.

Des filières à soutenir

Les filières actuelles, bien que dynamiques, nécessitent aujourd'hui un soutien fort pour passer à l'échelle supérieure. Cela passe par des mesures permettant d'un côté **d'augmenter la demande** et de l'autre côté **de développer l'offre**.

Côté demande, il s'agit de promouvoir le recours aux matériaux biosourcés en activant différents leviers. La **réglementation** doit par exemple être adaptée de façon à être moins défavorable aux matériaux biosourcés (meilleure prise en compte des avantages des matériaux biosourcés

notamment leur capacité à stocker du carbone, leur durée de vie ou leurs performances thermiques améliorées grâce aux transferts hygrothermiques³¹). Les bases de données des logiciels de modélisation doivent intégrer les matériaux biosourcés pour les mettre sur un pied d'égalité avec les matériaux conventionnels et ne pas faire porter le risque d'une non-conformité en fin de chantier à la maîtrise d'ouvrage³².

Côté offre, il s'agit d'aider à la **structuration des filières**, en valorisant les ressources locales et en encourageant le développement d'entreprises franciliennes (aussi bien en taille qu'en nombre) et de capacités de transformation à proximité des chantiers d'Île-de-France.

La **recherche & développement** doit aussi être soutenue afin de permettre de développer de nouveaux produits (notamment pour valoriser les feuillus, essence majoritaire en ressource mais pas en débouché), de réaliser des expérimentations, ou de passer des certifications ou des appréciations techniques d'expérimentation. De façon transversale, un travail de « **désilotage** » doit également être mené afin de renforcer les synergies entre les différentes filières.

1.3. Questions à se poser pour atteindre les objectifs de la « Stratégie de Paris pour une alimentation durable »

La Stratégie de Paris pour une alimentation durable n'intègre pas de réflexion sur les matériaux de construction biosourcés ni sur

23 Ibid.
24 Valhor (2020) Infographie sur la filière française de l'horticulture de la fleuristerie et du paysage. [Accessible en ligne : https://www.valhor.fr/fileadmin/A-Valhor/Valhor_PDF/Etudes_Infographie_ChiffresCles_oct2020.pdf]
25 Interview de Hélène Taquet du Collectif Fleur Française par les Greniers d'Abondance (février 2021).
26 ARENE (2014) Les filières franciliennes des matériaux et produits bio-sourcés pour la construction.
27 Interview FIBOIS par les Greniers d'Abondance (février 2021), chiffre calculé par le FCBA en 2018.

28 Interview de Isabelle Quet Hamon, Référente Paris Action Climat chez Paris Habitat, par les Greniers d'Abondance (février 2021).
29 Interview de FIBOIS par les Greniers d'Abondance (février 2021).
30 Interview d'Interchanvre par les Greniers d'Abondance (février 2021).
31 CEREMA (2020) Matériaux biosourcés : tour d'horizon des principaux enjeux avant l'application de la RE2020 [accessible en ligne : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/materiaux-biosourcés-tour-horizon-principaux-enjeux>]
32 Interview de Isabelle Quet Hamon, Référente Paris Action Climat chez Paris Habitat, par les Greniers d'Abondance (février 2021).

la filière des fleurs coupées. Cependant la démarche d'amélioration de l'autonomie alimentaire peut être généralisée à la production non-alimentaire. En effet, certains matériaux de construction biosourcés comme la paille sont des sous-produits de denrées alimentaires.

2. Agir

2.1. Cadre réglementaire, politique et financier

Levier 1 : Les plans stratégiques

En 2018, la région Île-de-France publie sa Stratégie pour l'essor des filières de produits et matériaux biosourcés. L'objectif est de diversifier les revenus agricoles et de réduire les émissions de gaz à effet de serre³³. Peu de plans abordent spécifiquement le sujet des fleurs coupées, mais concernant les matériaux de construction biosourcés, plusieurs éléments visent à structurer l'action publique :

- **Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France** (2016), afin de lutter contre la crise du logement, souhaite la création de 70 000 logements par an (environ 5 millions de m²) et vise à atteindre 30 % de logements locatifs sociaux à l'horizon 2030. Il encourage d'autre part l'utilisation des « agromatériaux »³⁴.

- **Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie d'Île-de-France** (2014), au travers de ses « Orientations », appuie le développement et la valorisation des ressources agricoles locales non alimentaires sous forme de matériaux d'isolation pour le bâtiment³⁵. Il fixe la

réduction des consommations énergétiques des bâtiments à 50 % en 2050³⁶ et encourage l'utilisation d'écomatériaux locaux afin de réduire l'énergie grise des bâtiments³⁷.

- **La Stratégie Régionale pour la Forêt et le Bois** (2017) cherche à développer la filière bois en Île-de-France en se positionnant comme maître d'ouvrage exemplaire pour les lycées et les autres bâtiments publics, et en soutenant la transformation locale des bois³⁸.

- **Le Programme Régional de la Forêt et du Bois d'Île-de-France** (2019) soutient la filière bois construction sur de nombreux aspects, de l'augmentation de la capacité de transformation du bois à la promotion du « réflexe bois » pour encourager les professionnels de la construction à utiliser des produits forestiers³⁹.

- **Le Plan Climat de Paris** (2018)⁴⁰ encourage les filières sèches (l'usage du bois pour la structure en est le meilleur exemple) mais ne détaille pas de mesures sur le sujet des matériaux biosourcés.

- **Le Pacte Fibois voté au Conseil de Paris** engage la Ville, pour une période de 4 ans, à utiliser 40% de bois et/ou autres matériaux biosourcés dans l'ensemble de ces projets de plus de 2 millions d'euros que ce soit en construction neuve, extension ou rénovation.

La Ville de Paris a mis en place le « Comité de la transition écologique du Bâti » (CotéBâti). Il vise l'élaboration d'une stratégie globale sur l'ensemble du bâti parisien dans le domaine de la transition écologique. Il s'agit d'animer une dynamique et une culture collectives en fédérant les maillons de toute la chaîne. Des groupes de travail sont réunis pour :

- soutenir les filières de matériaux bio et géo-sourcés ;
- développer des réponses techniques et

architecturales adaptées et innovantes face aux enjeux climatiques ;

- travailler sur la rédaction des cahiers des charges (maîtrise d'œuvre et travaux) ;

- être en veille permanente sur le plan législatif et réglementaire (pour contribuer à leurs évolutions) ;

- développer des méthodes constructives produisant le moins de nuisances (Charte Chantier durable).

Certains sujets étant complémentaires, CotéBâti apportera une contribution à la démarche engagée dans le cadre d'AgriParis, et vice-versa.

Levier 2 : Les sources de financements et les programmes existants

Il existe quelques programmes de financement soutenant la rénovation énergétique (par exemple « Éco-rénovons Paris » qui subventionne les audits de copropriétés à hauteur de 5 000€)⁴¹ ou la densification (le Plan de relance qui subventionne la construction de logements denses à hauteur de 100€ par m²)⁴², mais les programmes qui soutiennent directement le développement des matériaux biosourcés sont plus rares. Certains organismes s'engagent, comme Paris Habitat, la RIVP ou Elogie-Siemp, au travers du pacte Bois-Biosourcés porté par FIBOIS Île-de-France qui prévoit la construction dans les quatre prochaines années de 30 000 m² en structure bois avec paille/chanvre et la rénovation de 12 000 m² avec des isolants biosourcés⁴³. D'autres sont spécifiques sur une filière, comme le Plan d'Action Interministériel Forêt-Bois qui soutient la création de scieries avec 100 M€ sur 4 ans via le Grand Plan d'Investissement⁴⁴.

La Ville de Paris s'est donnée comme objectif pour la mandature de financer la rénovation de 5 000 logements sociaux par an et de réaliser des opérations qui utilisent des matériaux biosourcés, améliorent le confort d'été, encouragent la végétalisation du bâti et désimperméabilisent les sols afin d'augmenter la place du végétal et de développer de nouveaux usages dans les espaces collectifs et extérieurs.

Levier 3 : Les outils réglementaires et juridiques

Dans la législation, il existe des textes qui soutiennent l'utilisation de matériaux biosourcés. C'est le cas de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 qui octroie un bonus de constructibilité de maximum 30 % pour les bâtiments exemplaires, exemplarité pouvant être basée sur la quantité de matériaux biosourcés utilisés⁴⁵. Le Code de l'environnement indique quant à lui que « la commande publique tient compte notamment de la performance environnementale des produits, en particulier de leur caractère biosourcé »⁴⁶. Plus spécifiquement sur les bâtiments neufs, la nouvelle réglementation environnementale (RE2020), préfigurée par l'expérimentation du label E+/C-, cherche à diminuer l'impact de la construction sur le climat et encourage ainsi l'usage de matériaux biosourcés⁴⁷.

Pour encourager l'utilisation de matériaux biosourcés dans les nouvelles constructions, le label le plus spécifique reste le label Bâtiment Biosourcé, pour les constructions nouvelles, qui s'obtient au-delà d'une quantité donnée de matériaux biosourcés intégrée au bâti. Encore plus spécifique, le label qualité « granulats chanvre pour le bâtiment » standardise le résultat obtenu

33 Stratégie pour l'essor des filières de produits et matériaux biosourcés (2018).

34 Schéma Directeur de la Région Île-de-France (2016).

35 Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie d'Île-de-France (2014) - Memento à l'usage des collectivités.

36 Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie d'Île-de-France (2014) - Bâtiments.

37 SRCAE (2014) - Memento à l'usage des collectivités.

38 Stratégie Régionale pour la Forêt et le Bois (2017).

39 Programme Régional de la Forêt et du Bois d'Île-de-France (2019).

40 Plan Climat de Paris (2018).

41 Programme Éco-rénovons Paris.

42 France Relance (2020).

43 Interview de Isabelle Quet Hamon, Référente Paris Action Climat chez Paris Habitat, par les Greniers d'Abondance (février 2021).

44 Plan d'Action Interministériel Forêt-Bois (2018).

45 Article D111-22-3 du Code de la Construction et de l'Habitation. [Accessible en ligne : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038967526]

46 Article L228-4 du code de l'environnement. [Accessible en ligne :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041599000]

47 RE2020 [Accessible en ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/re2020-nouvelle-etape-vers-future-reglementation-environnementale-des-batiments-neufs-plus>]

après isolation en béton de chanvre⁴⁸.

2.2. Pistes d'action

Une fois posé le cadre réglementaire, politique et financier dans lequel l'usage des matériaux biosourcés s'inscrit, plusieurs pistes d'action - non exhaustives - peuvent être envisagées afin d'accélérer le développement des différentes filières.

Levier 4 : Utiliser la commande publique

En tant que **maître d'ouvrage** de nombreux projets, la Ville de Paris détient un formidable levier pour promouvoir l'usage des matériaux biosourcés quand cela fait sens. Ces projets relèvent à la fois du domaine de la construction de bâtiments (gros œuvre et second œuvre), des voiries, de l'entretien des espaces verts, des produits d'entretien techniques, des produits de nettoyage de surface ou d'hygiène utilisés dans ses locaux, des emballages et vaisselles jetables, des fournitures de bureau, etc. Pour cela, il est possible d'inclure des clauses, critères et spécifications techniques (éco-conditionnalités) relatifs aux produits biosourcés dans des documents d'appel d'offres ou de consultation à partir du moment où plusieurs principes clés sont respectés (critères non discriminatoires, critères explicitement donnés, etc.) pour être en accord avec les règles des marchés publics.

Exemples d'actions mises en place par la Ville de Paris :

La Ville travaille, dans le cadre de CôtéBâti, à la rédaction de nouveaux cahiers des charges pour faciliter l'utilisation de matériaux biosourcés.

Le *board* de la commande publique stratégique, organisé par la secrétaire générale de la Ville de Paris permet d'anticiper et de mettre en cohérence la déclinaison des politiques publiques dans les différents projets de la commande publique

parisienne et au sein des Groupes de Travail du *board* de la commande publique.

La Direction Constructions Publiques et Architecture (DCPA) de la Ville travaille à définir une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre des opérations de construction et de réhabilitation. Cette démarche vise à accompagner le changement de comportement des différents acteurs impliqués dans une opération de construction ou de rénovation vers la sobriété des usages et la lutte contre le gaspillage des énergies. Elle portera sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à l'organisation des chantiers, aux choix de matériaux et aux procédés constructifs, mais aussi aux transports induits et aux usages numériques associés.

La Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) a introduit dans l'ensemble des marchés relatifs à la déconstruction (diagnostic, maîtrise d'œuvre et travaux) des clauses favorisant le réemploi des matériaux de construction, dont le bois.

Guides

Le guide de l'ADEME (2019) *Des produits biosourcés durables pour les acheteurs publics et privés* donne de nombreux conseils en ce sens, notamment sur l'usage des labels, des variantes, des dispositifs expérimentaux d'achats innovants ou du coût du cycle de vie.

Le guide des Ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (2020) *Les matériaux de construction biosourcés dans la commande publique* - qui s'adresse à l'ensemble des acheteurs publics ou privés, soumis au code de la commande publique, passant des marchés de construction, de rénovation ou d'exploitation et de maintenance, quels que soient leur taille et leur champ d'action - fournit également de nombreux conseils pratiques.

Levier 5 : Soutenir les projets, expérimentations et changements de réglementation

Au-delà de son statut de maître d'ouvrage, la Ville de Paris détient également plusieurs leviers d'actions lui permettant d'appuyer les filières en place, notamment dans le domaine de la construction. Il est ainsi possible de :

- jouer sur la **fiscalité**, par exemple en exonérant totalement ou partiellement de taxe foncière les propriétaires de bâtiments qui construiraient ou rénoveraient selon certaines conditions. De la même manière, la cotisation foncière des entreprises pourrait être réduite pour les entreprises occupant des bureaux respectant ces conditions. Ces entreprises auraient alors intérêt à inciter leur bailleur à réaliser des travaux ;

- mettre en place des **aides spécifiques** : bonification des aides financières existantes, octroi d'un bonus de constructibilité aux bâtiments exemplaires, etc. ;

- modifier les **documents d'urbanisme** PLU et SCoT, par exemple en intégrant des seuils de performances énergétiques et environnementales améliorées conditionnant l'autorisation de construire ou un bonus environnemental d'emprise au sol ou de coefficient d'occupation des sols pour les bâtiments biosourcés (en association avec le label) ;

- participer au **financement** d'expérimentations nécessaires pour aider au développement des filières (essais au feu de nouveaux matériaux, expérimentation sur l'utilisation des feuillus en bois d'œuvre, etc.) et à la mise en place d'outils de transformation ;

- mettre à disposition du **foncier** ou en faciliter l'accès pour la construction d'outils de transformation ;

- **accompagner** les porteurs de projets, en mettant éventuellement à disposition des moyens d'expertise et d'ingénierie projet ;

- soutenir des **changements de réglementation ou de pratiques** : par son poids politique, la Ville de Paris peut jouer un

rôle pour faire évoluer la réglementation sur les matériaux biosourcés.

Plus généralement, la Ville de Paris pourrait, dans le cadre de l'application de la vision explicitée dans son Plan Climat et des objectifs de l'Accord de Paris, établir des **quotas carbone annuels** sur l'ensemble du secteur de la construction. Ces quotas, représentant l'empreinte carbone sur la totalité du cycle de vie des bâtiments, seraient dégressifs jusqu'en 2050 (horizon fixé pour la neutralité carbone). Les **permis de construire** et autorisations de travaux ne seraient accordés qu'en cas de non-dépassement d'un seuil d'émissions de gaz à effet de serre (GES) total estimé sur une durée de 100 ans. Dans le cas où, à la fin d'une année, le quota aurait été dépassé, le seuil de l'année suivante serait diminué d'autant.

Wall'Up

L'entreprise Wall'up constitue un bel exemple de structuration d'une filière industrielle territorialisée autour de plusieurs acteurs grâce au soutien financier (réalisé par l'Etat et la Région Île-de-France dans le cadre de l'appel à projets « Structuration des filières agricoles et forestières franciliennes »). Elle réunit trois entreprises de charpente bois, les deux chanvrières franciliennes, un architecte impliqué dans la filière chanvre et un innovateur breton pour la fabrication de murs à ossature bois préfabriqués à isolation en béton de chanvre.

Levier 6 : Communiquer, sensibiliser, former, coopérer

L'usage massif de produits biosourcés en remplacement de matériaux conventionnels nécessite de fortement changer les idées et habitudes à la fois des citoyens mais aussi des donneurs d'ordre, des entreprises et autres acteurs de la filière ; notamment pour lever les a priori sur les aspects économiques ou techniques. Cela passe par un travail d'échanges et de communication continu et soutenu entre les différentes parties prenantes. Pour cela, il est possible de s'appuyer sur la mise en place ou la création de prix et concours innovants (comme le Prix National de la Construction en Bois ou le

⁴⁸ Label Granulat chanvre pour le bâtiment (2015) - Accessible en ligne : <https://www.novabuild.fr/sites/default/files/reportage/pdf/2015/10/labelgranulatchanvreconstruction.pdf>

concours Réinventer Paris), la mise en place d'événements dédiés ou la sensibilisation et l'accompagnement (via l'Agence Parisienne pour le Climat par exemple). Des visites de chantiers pour donner à voir l'usage de matériaux écologiques dans la construction et la rénovation permettent par exemple de valoriser leur usage et de faire connaître leurs avantages. La formation aux métiers et compétences nécessaires au développement des filières est également primordiale. On peut donner l'exemple du métier de menuisier « agenceur » qui fait partie du projet de formation alliant pratique et théorie porté par la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) et ses partenaires.

14. Finalement, un travail de coopération avec les territoires voisins et les interprofessions et entre les multiples acteurs de chaque filière - notamment pour promouvoir la contractualisation entre producteurs et entreprises et les synergies entre les différentes filières - s'avère essentiel pour mener à bien la structuration des différentes filières et assurer un approvisionnement à une échelle pertinente. La signature de pactes entre acteurs institutionnels et professionnels (comme le Pacte Bois Biosourcés) constitue en ce sens un bel outil. **La question de la gouvernance**, abordée dans le livret 12 - Gouvernance, est également primordiale pour coordonner toute la stratégie et le travail des différents acteurs.

Exemples de construction et de rénovation de bâtiments bas carbone

Ecole maternelle Vincent Auriol,
13^e arrondissement de Paris⁴⁹
Maître d'ouvrage : Semapa
Maître d'œuvre : LA Architectures & Atelier
Corentin Desmichelle

Il s'agit d'un projet neuf se structurant dans un environnement contraint, labellisé Passivhaus (optimisation de la ventilation, du chauffage et de l'isolation) et certifié Bâtiment Bas Carbone (développement de l'utilisation du bois pour répondre aux nombreuses contraintes acoustiques et thermiques). L'école a la particularité de mixer plusieurs matériaux bio et géosourcés : paille, bois, terre.



©Charly Broyez

Médiathèque Jean Quarré,
19^e arrondissement de Paris
Maître d'ouvrage : Ville de Paris
Maître d'œuvre : Philippe Madec, architecte
mandataire

La future médiathèque Jean Quarré, dont le chantier a démarré en 2019, vise les démarches E3C2, BBCA, BDF et sera labellisée Biodiversity.



©atelierphilippemadec

L'écriture et la conception des livrets thématiques, ainsi que le travail préalable d'enquête, de recherche et de revue de littérature, ont été réalisés par l'association Les Greniers d'Abondance pour le compte de la Ville de Paris. CC NC-BY-SA



AGRI
PARIS

Lga

Livret 7

Développement local des filières et outils de transformation alimentaire

AGRI
PARIS

Ce livret traite des enjeux relatifs aux outils de transformation avec des focus sur les filières céréales, viande, produits laitiers et fruits et légumes pour la région Île-de-France. Il présente les dynamiques actuelles qui peuvent freiner ou accélérer le développement de filières alimentaires territoriales durables. Il détaille le cadre dans lequel AgriParis pourrait agir sur les outils de transformation et présente des pistes de réflexion.

1. Contexte p.4

1.1. Situation et dynamiques actuelles

Un secteur de la transformation agroalimentaire concentré et des filières inégalement pourvues p.6

Un écosystème d'innovation et de développement dynamique mais pas toujours accessible p.8

L'environnement francilien, des freins à lever et des actions à coordonner

1.2. Enjeux p.9

2. Agir p.10

Levier 1 : Faciliter la synergie entre acteurs et imaginer de nouvelles formes d'organisation

Levier 2 : S'appuyer sur une marque de territoire p.11

Levier 3 : Être partie prenante des initiatives p.12

Levier 4 : Utiliser la restauration collective pour garantir des débouchés

Levier 5 : Des aides et subventions aux outils de transformation mutualisés et publics ou collectifs p.13

1. Contexte

Les industries agroalimentaires (IAA) réalisent essentiellement une activité de transformation de produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche en aliments et boissons pour les humains ou les animaux. Elles sont situées entre les producteurs ou importateurs de matières premières agricoles, et les réseaux de distribution qui alimentent le marché de consommation finale.

La transformation recouvre une large variété de processus - fonctions des filières - décrits dans le tableau ci-contre (figure 2).

Différents types d'outils de transformation existent¹ :

- Des outils industriels de grands groupes, dont l'approvisionnement est national voire international ;
- Des outils territoriaux « semi-industriel » ou issus de l'économie sociale et solidaire (ESS), créés à l'initiative des producteurs (ateliers de transformation collectifs) pour valoriser une matière première locale et assurer une meilleure rémunération ;
- Des outils de transformation fermière : outil individuel présent au sein de l'exploitation (abattage/transformation de volailles, atelier de découpe viande bovine/porcine, conserveries, lavage/tri pommes de terre, triage lentilles, meunerie) ;
- Des entreprises type « start up » : filières émergentes ou marché de niche. On dénombre un peu plus de 450 acteurs² avec 420 M€ investis en 2019³ en Île-de-France ;
- Les métiers de bouche : traiteurs et restaurateurs, en recherche croissante d'approvisionnement local.

1.1. Situation et dynamiques actuelles

L'Île-de-France, bien que grande région agricole, produit peu ce qu'elle consomme et n'est pas en capacité de transformer tout ce qu'elle produit. Elle pourrait largement subvenir à ses besoins pour certains produits comme le blé de panification et quelques légumes mais en est très loin pour la viande, les produits laitiers, et les fruits et légumes qui constituent pourtant la large part du panier alimentaire francilien.

Les entreprises de l'aval du secteur alimentaire d'Île-de-France totalisent 53 000 établissements et 487 000 salariés incluant transformateurs, commerces de détail, restaurateurs et négociants (définitions figure 1)⁴, ce qui en fait la première région alimentaire de France. Le secteur des IAA est composé d'environ 700 établissements et de 20 000 salariés - voir figure 3 - ce qui place l'Île-de-France en 5^{ème} position parmi les régions de transformation alimentaire (en termes d'effectifs)⁵ malgré la perte d'un quart de ses établissements en moins de dix ans⁶. Plus de 97% de ces IAA sont des PME/TPE et 15% des établissements IAA n'ont qu'une fonction de siège social (sans activité de transformation en Île-de-France)⁷. Et les vingt plus gros établissements concentrent près de la moitié de l'emploi du secteur agroalimentaire⁸.

La matière première agricole francilienne est insuffisante pour approvisionner de façon régulière et continue les industries agroalimentaires du territoire et répondre aux besoins des consommatrices et consommateurs parisiens.

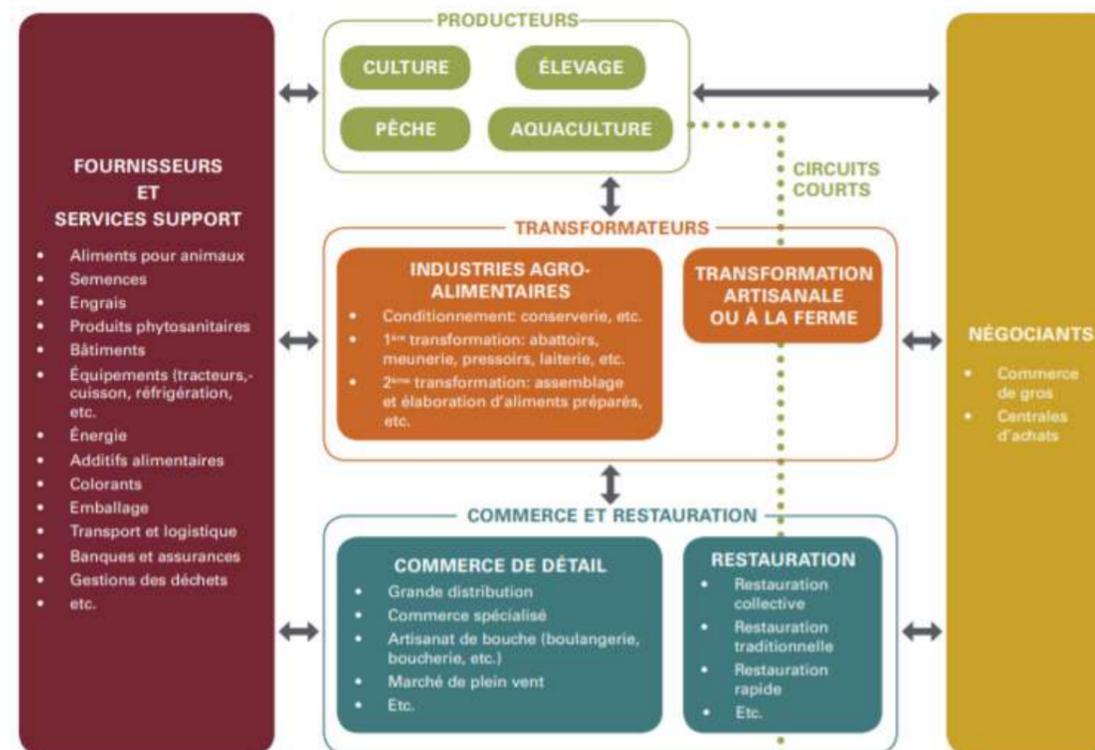


Figure 1 : Illustration de l'organisation du système alimentaire et des maillons amont et aval de la transformation

Source et crédits : Grand Lyon métropole - Stratégie alimentaire métropolitaine vers un système alimentaire plus durable, inclusif et résilient CC BY NC SA

Transformation	Gamme	Filières			
		Céréales	Viande	Produits laitiers	F&L
1e	1e	Farine, semoule, malt	Abattage	Lait	Frais et lavés
	2e				Appertisés ou pasteurisés
2e	3e	Panification	Découpe primaire et désossage	Fromage, beurre, crème, lait déshydraté	Surgelés
	4e				Crus, prêts à l'emploi et réfrigérés
3e	5e	Co-produits (distillerie, levure...)	Conditionnement et découpe		Cuits et réfrigérés
4e	6e		Elaborés		Lyophilisés

Figure 2 : Transformations et gammes par filière
Crédits : Les Greniers d'Abondance CC BY NC SA

Secteur	Etablissements	Effectifs
Artisanat alimentaire	4 773	29 995
Commerce de gros alimentaire	2 493	46 025
Restauration collective	2 932	41 007
Traiteurs	1 003	8 562
Industrie agroalimentaire (IAA)	696	20 336
Commerce de détail alimentaire	13 820	143 286
Restauration traditionnelle	27 328	197 464
Total	53 045	486 675

Figure 3 : Dénombrement des établissements et des effectifs dans la sphère agroalimentaire en Île-de-France. Les Greniers d'Abondance d'après les chiffres-clés de l'ARIA IdF - données ACOSS 2018.

1 Réseaux Rural Ile-de-France (2019) CR atelier 2 : Outils de transformation.

2 My french start up. [Accessible en ligne : <https://www.myfrenchstartup.com/fr/etude-par-region/paris-ile-de-france>]

3 LSA (2020) L'appétit grandissant des distributeurs pour la foodtech.

4 ARIA - Les chiffres clés de l'ARIA en IDF d'après la base de données ACOSS 2018. [Accessible en ligne : <https://aria-idf.net/iaa-en-idf/>]

5 Institut Paris Région (2020) Les industries agroalimentaires en Ile-de-France

6 Article de Défi métiers (2018). [Accessible en ligne :

<https://www.defi-metiers.fr/panoramas/les-m%C3%A9tiers-des-industries-agroalimentaires>]

7 ARIA op. cit.

8 Institut Paris Région (2020) op. cit.

Face à ce manque, on note qu'une part importante des produits agricoles produits en Île-de-France, essentiellement des céréales, a tendance à être expédiée dans d'autres régions qui réalisent la transformation⁹.

Un secteur de la transformation agroalimentaire concentré et des filières inégalement pourvues

Un travail d'inventaire des industries agroalimentaires a été réalisé par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme dont cette section est largement inspirée¹⁰. Les sources venant compléter ces éléments sont mentionnées explicitement.

Il y est dénombré, au total, 355 sites de transformation incluant spécifiquement les outils industriels, les outils semi-industriels, les grossistes transformateurs et la transformation à la ferme.

Ces sites de transformation ont une répartition assez inégale par département et par filière : avec l'activité de transformation des grossistes, le Val-de-Marne est très bien représenté, du fait de la localisation du site de Rungis sur son territoire, et regroupe 27 % des sites de transformation de la région. Les autres sites de transformation sont situés dans les départements d'Île-de-France ayant la plus forte activité agricole : Seine-et-Marne (21 % des sites), Essonne (14 %) et Yvelines (12 %).

Filière céréales

Elle se compose :

- 1^{ère} transformation : d'une **petite vingtaine de moulins** dont dix indépendants ;
- 2^{ème} transformation : d'une **cinquantaine d'établissements** (une semoulerie, un

fabricant de pâtes alimentaires et une majorité de fabricants industriels de pain).

Avec une **filière meunière territorialisée**, la transformation de céréales locales dans la région devrait être courante (et la région autosuffisante)¹¹. Pourtant, la filière céréalière qui couvre un taux de couverture théorique des besoins franciliens de 200 % pour la farine à destination de la panification et d'environ 100 % pour la farine, toutes formes d'utilisation confondues¹² :

- assure une 1^{ère} transformation locale pour 40 % du blé tendre francilien ;
- assure une 2^{ème} transformation dont seulement 39 % de la farine utilisée est issue d'Île-de-France ;
- n'assure aucune transformation de blé dur local en raison d'une production quasi nulle du fait des conditions climatiques franciliennes peu favorables. Ces dernières évoluant, la filière est en train de s'organiser pour la production de pâtes et semoules¹³ ;
- **et a peu d'outils de 1^{ère} transformation d'autres types : malterie, amidonnerie, semoulerie de maïs, etc.**¹⁴.

Filière lait et produits laitiers

Le lait produit en Île-de-France est valorisé sur des sites franciliens mais également dans les régions limitrophes :

- une **trentaine d'établissements** ont été recensés, principalement dans la zone de l'AOP Brie (Brie de Meaux, Brie de Melun et Brillat-Savarin), dont neuf à la ferme. La transformation du lait n'est pas toujours réalisée sur le territoire régional faute d'outils suffisants¹⁵ ;
- la dynamique du secteur est faible car **les structures sont petites avec des moyens limités, isolées et peu organisées**. Le nombre d'éleveurs laitiers est en diminution continue ;
- quelques initiatives en transformation

bio¹⁶ ou locale existent (i-grec, laiterie de la Chapelle, ferme de Grignon, ferme de Viltain).

Le taux de couverture théorique¹⁷ des besoins franciliens est estimé à environ 1,5 %.

Filière viandes

L'élevages'estrapiementétiolédanslarégion à mesure du regroupement des outils de première transformation hors des frontières. Il subsiste environ 160 établissements dont :

- **un peu plus d'une vingtaine d'abattoirs** (deux abattoirs ovins et/ou bovins, un abattoir porcs, 25 en volailles dont six en abattage à la ferme) ;
 - **environ 50 établissements de 2^{ème} transformation** (dont 15 à la ferme pour la volaille).
- Le taux de couverture est estimé à environ 1 %.

L'augmentation de l'approvisionnement local en viande nécessite la présence sur le territoire d'outils permettant l'abattage. Une étude est actuellement menée au sein d'Interbev sur la mise en place d'un abattoir mobile¹⁸. D'autres formes d'initiatives apparaissent sur d'autres régions issues de la volonté des collectivités de restructurer et moderniser des abattoirs rendus publics ou de créer de nouveaux abattoirs locaux pour répondre à une demande (généralement une production locale mineure) non gérée par les outils privés (ou plus gérée suite à la privatisation de l'outil). Ces abattoirs « publics » font l'objet d'une gouvernance multipartite, alliant collectivités, acteurs agricoles et entreprises privées de la filière viande (chevillards, bouchers...)¹⁹.

Focus sur les abattoirs

Pour les producteurs commercialisant en circuit court, le manque d'abattoir de proximité est, pour le moment, compensé par ceux en périphérie d'Île-de-France qui possèdent aussi un outil de découpe (Cosne-Cours-sur-Loire, Troyes, Alençon, Le Neubourg). **L'enjeu se situe principalement sur l'organisation de la filière de transformation et la mise en marché. Un travail doit par exemple être mené pour valoriser l'ensemble de la carcasse et pour atteindre un prix rémunérateur (y compris sur le marché de la restauration collective)**²⁰.

Filière fruits et légumes

On recense une **quarantaine d'établissements**, dont une quinzaine sont des transformateurs à la ferme. La presque totalité sont des petits outils qui se situent au niveau de la première transformation (conditionnement, pressage, conserverie).

Le nombre d'établissements augmente (+2 % entre 2008 et 2017²¹), ce qui reflète le changement des habitudes de consommation vers plus de produits prêts à l'emploi mais également à base de produits frais, comme les jus à base de fruits et légumes qui composent le tiers des établissements travaillant les fruits et légumes.

La plupart des fruits et légumes produits en Île-de-France trouvent suffisamment de débouchés en vente directe, sans transformation. L'approvisionnement en local pour les outils de transformation est donc difficile²² ce qui engendre une forte dépendance aux produits des autres régions (en particulier pour ce qui concerne les grandes et moyennes surfaces et la restauration collective).

9 IAU (2015) Les filières courtes de proximité au sein du système alimentaire francilien – Fascicule 3.

10 Ibid.

11 IAU (2015) Les filières courtes de proximité au sein du système alimentaire francilien - Fascicule 2.

12 Vidéo de Sylvain Doublet (2018) Scénario afterres 2050 pour l'Île-de-France.

13 Nicolas Hallier - Interview par Les Greniers d'Abondance en mars 2021.

14 D'après la carte interactive sur les outils de transformation céréales. [Accessible en ligne : <https://www.passioncereales.fr/cartes/passioncereales/cartes/html5/carte.php>]

15 Région Île-de-France (2021) Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire. L'alimentation des Franciliens : un enjeu de souveraineté, de santé et de relance (rapport pour le conseil régional de février 2021).

16 Dossier de presse de l'inauguration des ateliers de transformation laitière. [Accessible en ligne : <https://www.bioiledefrance.fr/documents/dp-inauguration-rambouille-web.pdf>]

17 IAU (2015) Fascicule 2 op. cit. - le taux de couverture théorique correspond au ratio entre la production effective agricole sur le territoire francilien et la consommation sur ce même territoire.

18 Philippe Chazette, président d'Interbev - Interview par les Greniers d'Abondance en mars 2021.

19 Terres en Villes (2014) Analyse des stratégies d'agglomération Terres en Villes en matière de plateformes de logistique alimentaire.

20 Philippe Chazette, président d'Interbev - Interview par les Greniers d'Abondance en mars 2021.

21 Insee (2019) Industrie agroalimentaire - Tableau de l'économie Française.

22 Pierre Varlet Interfel Interview par Les Greniers d'Abondance en mars 2021.

Le taux de couverture théorique pour les fruits et légumes est de 7 à 8 %²³.

Focus légumerie

Avec la disparition des légumeries attenantes aux cuisines de la restauration collective, les légumes achetés sont souvent déjà transformés lors des commandes d'approvisionnement. Des petits ateliers de transformation de légumes sont recensés en Île-de-France ou de très gros, dans le bassin parisien, comme celui de la société Bonduelle (Picardie) qui s'approvisionne sur toute la France voire plus loin.

Des groupements de producteurs et plateformes de 1^{ère} transformation commencent à se développer (plateforme de Flins-les-Mureaux, plateforme de Sénart récemment inaugurée, COOP Bio Île-de-France²⁴) mais ils ne travaillent que des produits bio franciliens. Des réflexions et projets sont à l'œuvre pour des plateformes en conventionnel également (Provins).

8 La région est donc **principalement spécialisée dans la deuxième et la troisième transformation pour les filières viande** (transformation et préparation à base de viande), **céréales** (moulin, panification industrielle, biscuiterie, pâtisserie industrielle,) **et produits laitiers** (reconditionnement et dérivés fromagers). La première transformation est peu présente en raison d'une production agricole régionale peu diversifiée ou insuffisante, comme pour la filière fruits et légumes, à l'exception des secteurs de la transformation des grains et partiellement du sucre.

Un écosystème d'innovation et de développement dynamique mais pas toujours accessible

La région Île-de-France bénéficie d'un

environnement favorable en termes de recherche et développement, de conseil et d'innovation tant public que privé, généraliste ou spécialisé. Il existe quelques initiatives de laboratoires culinaires et halles technologiques qui permettent de mettre à disposition des outils de transformation et un accompagnement sur des connaissances techniques avant de se lancer sur une échelle plus grande²⁵. Cependant ces installations sont trop peu nombreuses et contraignent souvent les entreprises à travailler avec des centres techniques situés hors Île-de-France. La pépinière de Rungis par exemple n'accueille aucune structure d'accompagnement technologique, centre de recherche public ou laboratoire culinaire²⁶. Les projets de Food Lab d'AgroParisTech à Massy et à Saclay sont des initiatives qui viennent pallier ce manque. Par ailleurs, les locaux pour développer ces initiatives collectives ou portées par des entreprises matures sont également en nombre restreint - notamment du fait du coût du foncier - et se concentrent à Paris.

L'incubateur culinaire de Goussainville propose d'accompagner, de former et de valoriser le travail de porteurs de projet à la fois dans le champ de la gastronomie, mais aussi de l'entrepreneuriat. Avec cet objectif principal de diversifier l'offre culinaire sur l'est du département du Val-d'Oise, cet incubateur est porté par une association : l'association Réseau d'Échanges et de Restauration (RER)²⁷.

L'environnement francilien, des freins à lever et des actions à coordonner

En plus d'être confrontées à une concurrence exacerbée dans une économie mondialisée, les entreprises agroalimentaires font face à des problématiques spécifiques à l'Île-de-France²⁸ :

- à l'exception de la filière meunerie, le tissu industriel est déconnecté de la production agricole régionale. De nombreuses unités fabriquent des produits hautement transformés, à partir de matières premières non disponibles sur le territoire (produits animaux, ingrédients pour boissons) ;
- les sites de transformation sont majoritairement de petite taille, les filières peu structurées, et sensibles à une dégradation de la situation économique (augmentation des coûts des matières premières, du transport ou de l'énergie, détérioration des termes de la négociation avec les entreprises aval). Certaines transmissions / rachats d'entreprises par des grands groupes constituent par ailleurs des menaces de délocalisation (ex : Soufflet par In Vivo) ;
- les territoires agricoles franciliens ne sont guère associés à des productions de terroir ou à une identité régionale spécifique ;
- les consommateurs affichent une préoccupation croissante en matière de santé, d'environnement, de bien-être animal, d'équité dans les chaînes de valeur, pouvant nourrir un sentiment de défiance à l'égard de l'industrie agroalimentaire ;
- l'acheminement des produits dans les zones les plus denses pose de nombreuses contraintes (voir Livret 8²⁹) ;
- les régions voisines (ex. Centre Val de Loire) peuvent être plus attractives pour les entreprises, notamment grâce à un foncier plus accessible et un plus grand soutien économique au secteur agroalimentaire ;
- le recrutement et la fidélisation des salariés est difficile (image dévalorisée de l'industrie agroalimentaire, pénibilité du travail, perspectives de carrière limitées), avec des contraintes spécifiques à la région (mobilité et accès aux sites, main d'œuvre souvent peu qualifiée).

1.2. Enjeux

Le secteur de la transformation alimentaire francilien est aujourd'hui confronté à deux

principaux problèmes qui interagissent très fortement entre eux : un **manque de production locale (en dehors des céréales)** et des **outils de première transformation en déficit** (en dehors des meuneries) ou **sous-utilisés**³⁰. Il faut également revoir les flux logistiques et le fonctionnement des débouchés qui sont aujourd'hui adaptés pour le circuit long et la grande distribution (volume massifié, approvisionnement constant, suivi qualité...). La structuration de ce maillon du système alimentaire s'inscrit donc dans une perspective plus large d'une économie et de filières territorialisées pour l'alimentation qui doit permettre, à une échelle territoriale pertinente, d'avoir une **approche globale production / transformation / distribution reposant notamment sur l'existence d'outils de transformation.**

« Un projet de légumerie ne constitue pas un projet structurant pour le territoire, il est un volet dans un projet global. »³¹

La **relocalisation de l'approvisionnement alimentaire à l'échelle du Bassin Parisien doit donc être une priorité** pour fournir les outils de transformation et atteindre les ambitions de la Ville de Paris à horizon 2026 de porter la part de l'alimentation consommée à Paris produite dans le Bassin Parisien à 50 % (contre 25 % actuellement). Cela suppose d'engager un travail de mutation des filières, en particulier durables, de façon profonde et considérable³².

Cette structuration de filières territorialisées répond également à l'enjeu fondamental de résilience du système alimentaire notamment au regard de la **dépendance aux énergies fossiles de ce secteur concentré qui repose sur de longues chaînes de transport**. Il s'agit de développer des **unités complémentaires locales** pouvant assurer les besoins de base de la population, en privilégiant des **outils facilement réparables, peu dispendieux en énergie et/ou basés sur des énergies renouvelables.**

Les capacités de stockage et le

23 IAU (2015) op. cit.

24 Pour plus d'information sur la COOP Bio IDF : <https://www.bioiledefrance.fr/une-legumerie-100-bio-et-local-sur-l-ecopole-de-senart/>

25 IAU (2020) op. cit.

26 Ibid. et Bénédicte Dupont CERVIA - Interview par Les Greniers d'Abondance en mars 2021.

27 <https://letsfoodideas.com/fr/initiative/incubateur-culinaire-de-goussainville/>

28 DRIAAF Île-de-France (2014) Panorama des industries agroalimentaires.

29 Livret 8 - Optimisation de la logistique des circuits alimentaires courts et de proximité.

30 « A date la capacité utilisée de la légumerie COOP Bio IDF située au Mureaux est de 30% », Nicolas Hallier - Interview Les Greniers d'Abondance de mars 2021.

31 Pierre Varlet Interfel - Interview par Les Greniers d'Abondance en mars 2021.

32 Assemblée Nationale (2017) Etats généraux de l'alimentation - Développer les initiatives locales et créer des synergies.

conditionnement de ces productions à transformer doivent croître en parallèle des nouvelles filières de production et transformation agricoles.

La structuration de la transformation en filières territorialisées et résilientes nécessite un pilotage des collectivités territoriales disposant des compétences économique et d'aménagement, et exige :

- **d'évaluer les capacités de production** (localisation des approvisionnements, volumes de production, localisation des marchés) des outils de transformation pour mesurer la capacité de transformation disponible et les besoins supplémentaires nécessaires ;
- **de s'appuyer sur les outils existants** (réseaux artisanaux, marchés de gros et organisations logistiques, outils d'abattage et de transformation...) pour optimiser les flux et l'efficacité des filières dans les territoires ;
- **d'identifier et d'accompagner la mise en place d'ateliers de première transformation** (séchoirs, huileries, malterie, conserverie, fabrication de produits laitiers, légumeries, abattoirs) adaptés au marché local (modèle économique, dimensionnement, etc.) lorsque ceux en place ne répondent pas aux besoins, notamment en termes de proximité et d'accessibilité pour les transformateurs engagés dans des démarches d'approvisionnement de proximité ;
- **et d'outils de plus grande capacité**, demandant plus d'investissements et permettant des économies d'échelle (presseur à huile, conserverie, laiterie, semoulerie et fabrication de pâtes) ;
- **d'assurer des capacités de stockage** associés à ces unités permettant de ne pas fonctionner en flux tendus pour assurer les besoins de base à la population ;
- **d'assurer des débouchés** aux filières locales de production/transformation avec des **moyens logistiques, organisationnels et de commercialisation** ;
- **d'assurer ou de coordonner la mobilisation des ressources financières nécessaires**, tant pour les investissements matériels qu'immatériels (animation, appui à l'émergence de projets, diagnostics, etc.) ;

- de développer l'**attractivité des filières des métiers** de la transformation, de l'artisanat de bouche et du commerce alimentaire.

2. Agir

Les idées développées ci-dessous ont pour but de stimuler les discussions et d'ouvrir des pistes sur ce que pourrait entreprendre la nouvelle structure AgriParis. Elles n'ont bien sûr pas vocation à couvrir tout le sujet ni à se substituer à une concertation étroite entre les différents acteurs concernés par la question de la création ou du développement des outils de transformation.

Levier 1 : Faciliter la synergie entre acteurs et imaginer de nouvelles formes d'organisation

« Nous disposons aujourd'hui de l'ensemble des éléments du système alimentaire territorial : tout existe, il faut maintenant établir de nouvelles connexions. »³³

« Entre le système agro-industriel indifférencié et les circuits courts artisanaux, il y a la place pour une troisième voie : la relocalisation de l'approvisionnement des transformateurs. Je pense que c'est celle qui offre les gains les plus importants pour rapprocher la consommation et la production. »³⁴

De par leur position intermédiaire, les transformateurs jouent un **rôle clé dans la structuration de filières courtes de proximité**. Le développement de ces filières nécessite d'agir à plusieurs niveaux pour sortir du verrouillage actuel et encourager de nouveaux modèles d'organisation.

La mise en place d'outils permettant de faciliter la connaissance du réseau d'acteurs, la mise en relation et le partage d'information est une première étape utile.

À ce titre, les projets de « mise en relation entre producteurs et acteurs des filières alimentaires via une plateforme et une instance d'échanges » et de création d'un « système d'information dynamique sur les ressources alimentaires et les lieux de stockage du Bassin Parisien » inscrits dans la stratégie de Paris pour une alimentation durable de 2018 sont pertinents.

Si elle peut aider à relocaliser une partie des flux agricoles et alimentaires, cette seule démarche ne permet cependant pas, a priori, de faire évoluer le système vers des pratiques plus durables et équitables. Elle doit donc s'accompagner d'une réflexion sur les manières dont une structure comme AgriParis pourrait changer les règles qui déterminent l'organisation du système agroalimentaire du Bassin Parisien. Le principal enjeu est de parvenir, en concertation avec les acteurs privés, à imaginer de nouveaux modèles économiques qui puissent à la fois permettre de s'aligner sur la trajectoire souhaitée par AgriParis et garantir une sécurité de long terme aux entreprises qui s'engagent dans cette voie alternative.

Les possibilités d'action restent certes fortement contraintes par des niveaux d'organisation supérieurs (conventions économiques dominantes, concurrence internationale, politique agricole commune), mais les collectivités n'auraient vraisemblablement aucun mal à justifier l'intérêt territorial d'une telle démarche et donc à dégager des marges de manœuvre financières, fiscales ou réglementaires. L'important dans un premier temps est de créer un climat de confiance pour construire cette réflexion et de s'extraire du cadre de pensée déterminé par le fonctionnement actuel du système alimentaire.

L'ensemble des acteurs de la filière blé-farine-pain – meuniers, boulangers et coopératives – de la région se sont mobilisés pour créer une véritable filière francilienne. Cette filière, lancée en 2019, doit permettre de distribuer dans la région une baguette « 100 % Ile-de-France » (origine indiquée sur l'emballage). Cette initiative a été réalisée dans le cadre du

« pacte agricole », lancé en 2018 et doté d'un fonds de 150 millions d'euros sur quatre ans pour développer l'agriculture francilienne³⁵.

Levier 2 : S'appuyer sur une marque de territoire

Dans de nombreux territoires, des Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) permettent de soutenir certains produits de terroir en garantissant le respect d'un cahier des charges précis et d'une aire géographique. Les marques de territoire (département, région...) sont un autre moyen pour permettre l'identification de l'origine géographique d'un produit. Elles ont plusieurs atouts :

- elles peuvent être facilement identifiées par les acheteurs désireux de s'approvisionner en local ;
- elles sont l'occasion de renforcer les liens entre acteurs des différents maillons du système alimentaire et de rééquilibrer la répartition de la valeur ;
- elles sont des leviers pour engager des réflexions et des changements au sein des entreprises matures de la transformation alimentaire pour améliorer la qualité produit et rechercher des sources d'approvisionnement local.

Cette démarche est menée par le CERVIA avec la marque « Produit en Île-de-France » et est proposée aux établissements de transformation du territoire. Une marque de territoire a besoin d'une identité forte et d'un investissement des entreprises du territoire pour mener la démarche jusqu'à son objectif final.

L'exemple d'IsHere.

L'Isère bénéficie d'une marque de territoire, IsHere, certifiant l'origine départementale des produits agricoles et alimentaires. Le lancement de cette marque s'est accompagné de la création d'une association, le Pôle Agroalimentaire de l'Isère, regroupant des agriculteurs, des transformateurs, des distributeurs, des représentants des

³³ Maurizio Mariani - *Eating City* (2013) *La ville qui mange - pour une gouvernance urbaine de notre alimentation.*

³⁴ Jacques Mathé, Université de Poitiers (2018) *Les circuits courts et l'économie des territoires.* [Accessible en ligne : <https://www.millenaire3.com/Interview/les-circuits-courts-et-l-economie-des-territoires>]

³⁵ Île de France Terre de saveurs. [Accessible en ligne : <https://www.iledefrance-terredesaveurs.fr/qui-sommes-nous/le-saviez-vous/ble-farine-pain-la-filiere-locale-durable-et-responsable-dile-de>]

collectivités et des chambres consulaires. Au-delà de la promotion des produits du territoire et de la facilitation des échanges entre acteurs, la démarche se présente comme garante d'une juste rémunération des producteurs.

Levier 3 : Être partie prenante des initiatives

On observe une multiplication des initiatives, impliquant souvent la transformation, comme les légumeries ou les ateliers de transformations de viande pour organiser des filières locales (ces structures peuvent également être solidaires par l'insertion professionnelle). Pour cela, de nouvelles formes de coopération voient le jour, pour plusieurs raisons : héberger différentes activités (et certaines exigences de certification par exemple), capter différents financements (subvention, mécénat, investissement ou épargne privé, etc.), dépendre de régimes fiscaux différents, etc. Les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle important dans l'émergence de ces projets grâce à leur expertise et à leur connaissance « macro » du territoire. Elles peuvent agir directement par leur soutien financier et/ou fiscal, l'accompagnement pour le montage de dossiers de subvention ou la création de statuts juridiques, la mise à disposition de ressources matérielles (foncier, équipement), la facilitation de l'ancrage dans les réseaux d'acteurs locaux.

« De plus en plus de collectivités impulsent la création de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Il faut dire que cet outil de droit privé, voué à développer des activités d'intérêt collectif, leur offre un nouveau mode d'action, hybride et innovant. Distincte du groupement d'intérêt public (GIP), qui est de droit public, ainsi que de la société d'économie mixte (SEM), où le capital public domine, la SCIC diffère aussi des habituels partenariats public-privé (PPP) en ce qu'elle permet d'agrèger tous types d'acteurs privés, même modestes. »³⁶

La SCIC Valor Viande située à Gazeran à côté de Rambouillet est un atelier de découpe de viande en provenance d'Île-de-France. Cette organisation permet de relocaliser la valeur de la filière et de minimiser les distances parcourues entre le lieu d'élevage, d'abattage, de découpe, de vente et de créer une proximité entre les éleveurs et les consommateurs. Pour la création de cet outil, la SCIC a bénéficié de l'aide de l'agglomération Rambouillet Territoires avec la mise à disposition d'un terrain. Les bâtiments modulaires ont vu le jour avec les aides du département, un prêt accordé par le Crédit agricole de 590 000 euros, le prêt d'Yvelines active de 100 000 euros et une somme de 232 000 euros du Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT), ainsi que le soutien financier du Conseil régional avec une première enveloppe de 100 000 euros³⁷.

Levier 4 : Utiliser la restauration collective pour garantir des débouchés

La Ville de Paris pourrait au travers de ses achats pour la restauration collective encourager et accompagner les démarches d'approvisionnement local mises en place par les acteurs de la transformation. C'est une solution qui pourrait permettre de renforcer l'approvisionnement en produits locaux (légumes frais nettoyés, pelés et découpés, viande de qualité...).

La Coop Bio Île-de-France a développé une légumerie qui produit de la 1^{ère} gamme (produits bruts nettoyés), 4^{ème} gamme (épluchés et prêt à l'emploi) et 5^{ème} gamme (cuits et conservés sous-vide). La Ville de Paris y adhère depuis 2016. La Coop Bio Île-de-France est en capacité de fournir des quantités conséquentes (35-45 millions de repas). Cet outil modulable permet d'assurer des prix et des volumes cohérents avec les demandes des appels d'offres de la restauration collective.

Toutefois, seulement 30 % de sa capacité de production est mobilisée aujourd'hui et ce malgré les besoins importants du territoire. Il est essentiel que la commande publique puisse s'adapter à ces nouvelles contraintes, notamment l'intégration du local³⁸.

Levier 5 : Des aides et subventions aux outils de transformation mutualisés et publics ou collectifs

La construction d'outils collectifs initiée par les collectivités reste trop peu répandue. En effet, la mise en place de tel outil suppose des investissements conséquents, des études de faisabilité ou diagnostics préalables pour assurer la rentabilité de la structure. Avant de se lancer dans un tel projet, il est ainsi important de vérifier que l'on pourra :

- maîtriser les modalités d'entrée (approvisionnement) et de sortie (produits finis) pour garantir les débouchés ;
- proposer un prix acceptable pour les clients tout en s'assurant de la rentabilité ;
- tenir compte de la saisonnalité.

Il doit aussi être pris en compte, au travers de diagnostics, des activités de transformation des territoires limitrophes pour ne pas multiplier les offres et **permettre l'optimisation et la pérennité des outils développés.**

Il existe un certain nombre d'aides existantes pour la création ou le développement d'outils de transformation : ADEME (aide pour les acteurs publics ou privés pour des équipements réduisant le gaspillage sur plusieurs étapes de la chaîne), BPI (accélérateur des 1^{ère} et 2^{ème} transformations dans le cadre du GPI agricole), fonds FEADER (outils de transformation à la ferme). La constitution d'une caisse publique régionale permettant de financer des outils et des sociétés de l'ESS est également une piste à explorer (voir Livret 1³⁹).

Dans sa Stratégie de Paris pour une alimentation durable de 2018, la Ville de Paris souhaite proposer et soutenir des ateliers et des outils mutualisés de transformation, notamment via le lancement d'appels à projets à l'horizon 2024.

Le FEADER a lancé une diversification PCAE, pour le soutien à la création d'activités de diversification dans les exploitations agricoles franciliennes. Cet appel à projets concerne notamment le soutien à la diversification des fermes franciliennes vers les activités de transformation et/ou vente à la ferme.

ALIMENTAIRE est un dispositif lancé par le CERVIA à destination des TPE/PME du secteur de la 1^{ère} transformation qui sont fortement liées à l'amont agricole francilien. Il vise à « redynamiser le secteur de la première transformation en Île-de-France dans une logique de structuration des filières agricoles et alimentaires de proximité, encourager la relocalisation de la production et des débouchés en soutenant les investissements. Les dépenses éligibles sont les investissements matériels (hors foncier). »⁴⁰

L'écriture et la conception des livrets thématiques, ainsi que le travail préalable d'enquête, de recherche et de revue de littérature, ont été réalisés par l'association Les Greniers d'Abondance pour le compte de la Ville de Paris. CC NC-BY-SA

36 Alix Margado – Banques des territoires. [Accessible en ligne <https://www.banquedesterritoires.fr/cooperatives-la-participation-des-collectivites-dans-des-scic-progresse>]

37 Horizons Hebdomadaire régional agricole et rural (septembre 2017). [Accessible en ligne : <https://www.horizons-journal.fr/latelier-de-decoupe-et-de-transformation-inaugure>]

38 Nicolas Hallier Président de la COOP BIO IDF - Interview par les Greniers Abondance en mars 2021.

39 Livret 1 – Foncier agricole : préservation, acquisition, transmission – partie 2.2.

40 Compte rendu 29.03.19 du Réseau Rural Île-de-France.



AGRI
PARIS

Lga

Livret 8

Optimisation de la logistique des circuits alimentaires courts et de proximité

AGRI
PARIS

Ce livret présente les dynamiques actuelles et les problématiques liées à la logistique pour l'essor et le maintien de filières alimentaires territoriales durables courtes et de proximité approvisionnant la ville de Paris. Il détaille les axes d'interventions qu'AgriParis pourrait explorer pour adresser ces problématiques, et présente des outils et des pistes de réflexion.

1. Contexte

1.1. Situation et dynamiques actuelles p.4

La logistique, fonction essentielle et plurielle dans l'approvisionnement alimentaire

Un approvisionnement très dépendant du transport routier longue distance

Une empreinte environnementale forte p.5

Un volume horaire et un poids économique conséquents

Rungis, un maillon essentiel du système logistique p.6

Les entrepôts et plateformes logistiques, autres maillons structurants

1.2. Enjeux

Les enjeux spécifiques des filières courtes de proximité : techniques, organisationnels mais surtout économiques p.7

Intégrer les spécificités des filières courtes de proximité aux enjeux de la logistique alimentaire de Paris : empreinte environnementale et souveraineté alimentaire

Questions à se poser pour atteindre les objectifs de la « Stratégie de Paris pour une alimentation durable » p.8

2. Agir p.9

2.1. Quelle logistique alimentaire pour Paris ?

2.2. Des pistes d'initiatives pour la logistique d'AgriParis

Un maillage rationalisé, modulable et multifonctionnel

Des flux optimisés p.11

Des modes de transport à faible empreinte environnementale p.13

Quels outils mobiliser ? p.14

2.3. Une nécessaire approche transversale et multi-partenariale p.15

1. Contexte

1.1. Situation et dynamiques actuelles

La logistique, fonction essentielle et plurielle dans l'approvisionnement alimentaire

La logistique se définit comme l'ensemble des opérations ayant pour finalité d'acheminer le **bon produit, au bon endroit, au bon moment, dans la bonne quantité et à un coût maîtrisé**. Ces opérations englobent évidemment la gestion des **flux physiques**, mais également celle des **flux informationnels et financiers**, et passe par une **coopération entre acteurs**. Elles interviennent à tous les niveaux du système alimentaire.

L'approvisionnement des produits, du producteur au consommateur final, s'effectue via une variété de circuits, qui se caractérisent notamment par le nombre d'acteurs, leur localisation, les prix, la qualité et les volumes de produits en jeu¹.

Le producteur a la possibilité de livrer ses produits avec ses propres moyens, ou de faire appel à un prestataire, le transporteur. Dans les deux cas, le produit peut être livré en direct

au point de destination final, ou passer par un point intermédiaire pour être transformé ou pour massifier les flux (grossiste, coopérative ou plateforme de transport).

Une plateforme a pour but de recevoir des produits de diverses origines pour qu'ils soient réorganisés (consolidés ou éclatés) selon leurs destinations. Elle peut cumuler d'autres fonctions : emballage, stockage, mûrisserie, etc.²

Un approvisionnement très dépendant du transport routier longue distance

L'approvisionnement alimentaire de Paris s'inscrit dans un système mondialisé, fonctionnant en flux tendu et dépendant de longues chaînes logistiques combinant transport maritime et transport routier. Ainsi, **30 % de l'approvisionnement parisien provient de l'étranger**³. En sus, 11,6 Mt de flux alimentaires transitent depuis la France vers l'Île-de-France chaque année (hors véhicules de moins de 3,5 t) et 6,3 Mt dans le sens inverse⁴.

C'est ainsi qu'en deux siècles par exemple, la **distance moyenne d'approvisionnement en fruits et légumes de Paris est passée de 87 à 790 km**⁵. Ces derniers constituent une large part des produits transitant de la France vers l'Île-de-France (42 % des flux en tonnes) devant l'épicerie (23 %)⁶.

La quasi-totalité des produits alimentaires, à l'image de la plupart des marchandises, pénètrent dans Paris par voie routière.

En Île-de-France la route représente en effet **90 % des flux de l'ensemble des marchandises** (pas seulement alimentaires); les **véhicules légers réalisant 61 % des mouvements** (livraisons et enlèvements) contre 39 % pour les poids lourds⁷. Ces mouvements sont assurés pour moitié en compte propre (ie sans passer par un transporteur). Enfin, il ne faut pas oublier les déplacements des consommateurs pour se rendre sur les lieux d'achats (supermarché, restaurant, etc.).

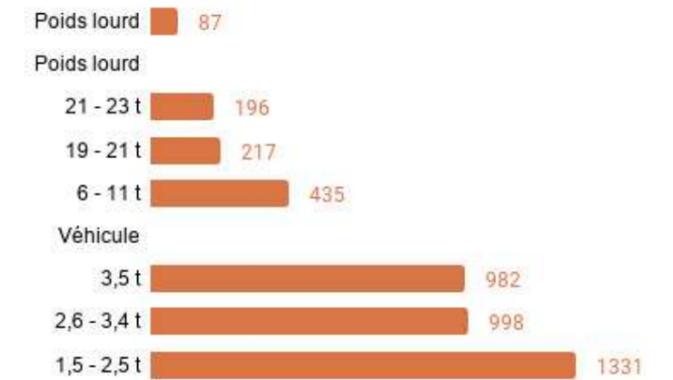
Une empreinte environnementale forte

L'alimentation représente le quart de l'empreinte carbone des Français. Au sein de ce secteur, 19 % des émissions proviennent du transport des marchandises (14 %) et des déplacements des ménages liés à l'alimentation (5 %). Par ailleurs, le transport représente **un tiers de la consommation d'énergie liée à l'alimentation**⁸.

Dans les filières courtes, la part des émissions imputables au transport serait encore plus forte et s'élèverait à 43 %⁹. Cela peut s'expliquer notamment par le fait que les livraisons effectuées en véhicule utilitaire léger émettent en moyenne **plus de dix fois plus de CO₂ à la tonne-kilomètre transportée** qu'un semi-remorque de 40 t, et par le fait qu'avoir moins de distance à parcourir amènerait les producteurs à moins optimiser leurs trajets¹⁰.

Les transports de marchandises causent

également d'autres externalités négatives telles que la pollution sonore ou la pollution atmosphérique aux particules fines et aux oxydes d'azote (NO_x) qui serait responsable d'environ **2 500 morts tous les ans** parmi les habitants de la métropole parisienne¹¹.



Les émissions de CO₂ selon les véhicules, g CO₂/tkm. Source : Les Greniers d'Abondance d'après IAU (2018) La logistique, fonction vitale.

Un volume horaire et un poids économique conséquents

En filière longue, l'objectif est de contenir la logistique à environ 10 % du prix de revient. Or cette part monterait à 20-30 % dans le cas des filières alimentaires courtes de proximité¹². En général, une grande partie du coût provient du dernier kilomètre¹³. En filière courte, le premier kilomètre peut également particulièrement peser, notamment du fait de l'enclavement des exploitations en milieu rural¹⁴. Ainsi les producteurs franciliens en filières courtes peuvent dédier de 8 à 16 heures par semaine en moyenne à la logistique - notamment du fait du trafic routier¹⁵ et du nombre de points



Tâches de la logistique des circuits alimentaires courts et de proximité. Les Greniers d'Abondance d'après C. Raimbert et al. (2019) Méthodes et mise en pratique, Projet COLCICCA, Logicout

1 Voir livret 5 – Production agricole locale, développement des filières et circuits courts alimentaires.
2 IAU (2015) Les filières courtes de proximité au sein du système alimentaire francilien. Fascicule 5 - Focus sur la logistique et les flux de transport.
3 Mairie de Paris (2016) États des lieux de l'alimentation à Paris.
4 IAU (2015) Fascicule 5 op. cit. À partir des données SITRAM.
5 Avec une approche sur les flux d'azote - G. Billen, G. Josette (2011) L'empreinte alimentaire de Paris en 2030, CNRS-UPMC.
6 IAU (2015) Fascicule 5 op. cit.

7 Ibid.
8 C. Barbier et al. (2019) L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France. Club Ingénierie Prospective Energie et Environnement, IDDRI.
9 L. Vaillant, A. Gonçalves, G. Raton, C. Blanquart (2017) Transport et logistique des circuits courts alimentaires de proximité : la diversité des trajectoires d'innovation.
10 Entretien avec G. Raton, Chercheuse Laboratoire SPLOTT Université Gustave Eiffel, RMT Alimentation Locale (2021).
11 Khomenko et al. (2021) Premature mortality due to air pollution in European cities : a health impact assessment.
12 Entretien avec G. Raton, Université Gustave Eiffel, RMT Alimentation Locale (2021) op. cit.
13 Certu (2013) Transport de marchandises en ville : quels enjeux pour les collectivités ?
14 Entretien avec G. Raton, Université Gustave Eiffel, RMT Alimentation Locale (2021) op. cit.
15 G. Raton (2020) Les enjeux de la logistique des circuits alimentaires courts et de proximité. Forum numérique n°3. Comment les collectivités peuvent agir ensemble pour faciliter la logistique des circuits alimentaires de proximité?

livrés – et pour beaucoup d’entre eux, le coût du transport représenterait *plus de la moitié* des recettes du trajet effectué¹⁶.

Rungis, un maillon essentiel du système logistique

Le Marché d’Intérêt National (MIN) de Rungis, plus important marché de gros de produits frais au monde, joue un rôle majeur dans l’approvisionnement parisien, notamment en **fruits et légumes**. Il y transite en effet 2,9 Mt tous les ans, dont 1,7 Mt d’arrivages sur le marché physique¹⁷. Les principaux arrivages concernent les fruits et légumes (70 % des tonnages) et les produits carnés (16 %). Les importations depuis l’étranger compteraient pour la **moitié de ces tonnages**¹⁸.

Le MIN de Rungis est très structurant pour l’approvisionnement francilien : les arrivages sont pour les deux tiers consommés en Île-de-France¹⁹, et représentent **40 % des fruits et légumes** consommés en Île-de-France, 30 % des produits de la mer, 20 % des produits carnés et 10 % des produits laitiers²⁰. Ce sont principalement les commerces de détail indépendants et la restauration commerciale qui s’y approvisionnent^{21 22}.

Sur le plan des transports, le problème de la congestion est central pour les opérateurs : face à son aggravation, on observe une évolution du rythme et des horaires de marché, décalés de plus en plus tôt. La récupération des produits par les acheteurs évolue également : désormais seule la moitié des achats sont enlevés par les acheteurs alors qu’il s’agissait de l’immense majorité à l’ouverture de Rungis.

Les entrepôts et plateformes logistiques, autres maillons structurants

Seuls 25% des produits alimentaires sont acheminés directement depuis leur lieu de production jusqu’aux magasins de la grande distribution, les 75 % restants transitent via des plateformes logistiques²³. L’approvisionnement alimentaire de la grande distribution est basé sur un découpage de la France en régions logistiques. Les entrepôts en Île-de-France approvisionnent tout ou partie de la région et des départements limitrophes et inversement. Les produits alimentant ces entrepôts peuvent transiter par des plateformes de consolidation fournisseurs en amont des plateformes distributeurs. Les magasins de proximité – qui nécessitent une distribution en flux tendus au moyen de tournées – sont alimentées via une plateforme transporteur qui n’est pas toujours dédiée à une enseigne, mais qui se trouve au plus près du marché de destination²⁴.

Ces plateformes constituent donc des éléments essentiels du réseau logistique. Il a ainsi été dénombré plus d’un million de m² de surfaces d’entrepôts en Île-de-France en 2012 – ce qui n’intègre pas l’ensemble des sites de la grande distribution ni les plateformes des transporteurs ou des fournisseurs – pour 80 % situés en grande couronne (principalement Seine-et-Marne et Essonne)²⁵.

1.2. Enjeux

La logistique de l’approvisionnement alimentaire parisien est structurée par les **filières longues** et est dépendante de **maillons très concentrés** (MIN de Rungis,

plateformes de la grande distribution). Elle est par ailleurs confrontée à l’enjeu de réduire son empreinte environnementale, notamment sur le dernier kilomètre : émissions de CO₂ et de particules fines, congestion, nuisances sonores. Ainsi, remplir **l’objectif de doubler la part de productions de proximité (notamment via des circuits courts) pour la porter à 50 % à horizon 2026**, impose (1) de lever les freins spécifiques aux filières courtes de proximité ; (2) d’intégrer leur logistique à l’ensemble de la logistique alimentaire de Paris, tous circuits confondus.

Les enjeux spécifiques des filières courtes de proximité : techniques, organisationnels mais surtout économiques

La **logistique des circuits alimentaires courts de proximité** se caractérise par des faibles volumes, des flux fragmentés et une diversité importante de produits acheminés, ce qui implique une plus grande complexité, et davantage de difficultés à massifier les flux comme cela est fait sur les filières longues. Il s’agit donc d’une **logistique spécifique**, et non pas d’une « mini-logistique » de circuit long²⁶. De fait, ces filières de proximité ne disposent pas des mêmes outils, des mêmes acteurs ni des mêmes contraintes²⁷. D’où un certain nombre d’inadéquations avec les normes et pratiques existantes, fixées plutôt pour les circuits longs (dispositifs techniques, standards de communication et de traçabilité, emballages et conditionnement)²⁸. En particulier, au niveau parisien, les acteurs évoquent le manque d’offres de transport adaptées aux filières alimentaires courtes²⁹, notamment pour le dernier kilomètre vers Paris³⁰.

Ces spécificités organisationnelles et techniques exacerbent l’enjeu économique inhérent à la logistique alimentaire urbaine. Avec les coûts élevés du dernier kilomètre, pour les producteurs de la région, livrer de manière économique des quantités souvent faibles constitue un enjeu majeur, pas toujours identifié comme tel. En effet, les producteurs mesurent mal les coûts induits par leurs opérations logistiques (en temps comme en budget), car ce sujet n’est pas une priorité pour eux. Globalement, la faible performance de la logistique des circuits de proximité met en péril la viabilité de ces filières³¹.

« L’inefficacité de la logistique est perçue comme un facteur [de la difficulté] des circuits courts à toucher plus de consommateurs et à répondre à leurs attentes [...] »³²

Cependant, elles disposent de fortes marges d’optimisation, notamment en transitionnant de stratégies individuelles et atomisées vers des stratégies collectives permettant de développer la coordination horizontale et verticale et la mutualisation des ressources entre acteurs³³.

Intégrer les spécificités des filières courtes de proximité aux enjeux de la logistique alimentaire de Paris : empreinte environnementale et souveraineté alimentaire

La Ville de Paris s’attaque depuis plusieurs années aux problèmes de la congestion routière et de la pollution atmosphérique, et plus récemment à celui des nuisances sonores liées aux transports. Au-delà de ces problématiques locales, et suite à la

16 G. Raton et al. (2015) ALLOCIRCO : Alternatives logistiques pour les circuits courts en Nord-Pas-de-Calais. IFSTTAR.

17 SEMMARIS (2019) Rapport d’activité 2018.

18 En 2010 - IAU (2015) Les filières courtes de proximité au sein du système alimentaire francilien. Fascicule 4 - Focus sur le Min de Rungis et les circuits de distribution de produits alimentaires

19 IAU (2015) Fascicule 4 op. cit.

20 IAU îdF, AND International (2011) Le modèle économique du MIN de Rungis et ses perspectives d’évolution.

21 IAU (2015) Fascicule 4 op. cit.

22 Voir livret 11 - Approvisionnement local des commerces, des marchés et des restaurants.

23 IAU (2015) Fascicule 5 op. cit. d’après le CETE Ouest

24 IAU (2015) Fascicule 5 op. cit.

25 Ibid.

26 G. Raton, A. Goncalves, L. Gaillard, F. Wallet (2019) Logistique des circuits alimentaires courts de proximité : état des lieux, nouveaux enjeux & pistes d’évolution. Synthèse du rapport.

27 Le Chemin des Mûres (2020) La logistique des circuits courts de proximité : un nouveau commun ? Entretien avec C. Raimbert, docteure en géographie

28 G. Raton, A. Goncalves, L. Gaillard, F. Wallet (2019) op. cit.

29 IAU (2015) Fascicule 5 op. cit.

30 Entretien avec C. Berlingen, Coordinatrice du réseau du Marché d’Intérêt Local du Perche et Animatrice du réseau Open Food France (2021)

31 IAU (2015) Fascicule 5 op. cit.

32 G. Raton, A. Goncalves, L. Gaillard, F. Wallet (2019) op. cit.

33 A. Goncalves (2013) La performance des organisations logistiques des circuits courts de distribution : une analyse des déterminants et leviers d’amélioration.

ratification de l'Accord de Paris sur le climat, la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) de la France vise pour 2030 un objectif de réduction de 28 % des émissions de CO2 liées au transport par rapport à 2015³⁴. La Ville de Paris a ainsi mis en place des Zones à Faibles Émissions (ZFE) pour limiter l'accès des véhicules les plus polluants au centre de l'agglomération, et ainsi inciter au renouvellement accéléré du parc roulant par des véhicules plus récents ou à l'usage d'autres modes de transports. Aussi, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Paris formule plusieurs objectifs à l'horizon 2030 dont : Zéro Diesel (2024), Zéro Véhicule Essence, et plus généralement 50 % de réduction des émissions de GES intramuros par rapport à 2004³⁵.

Ces ambitions vont s'ajouter aux enjeux à prendre en compte la logistique des filières alimentaires courtes de proximité. En effet, le renouvellement des flottes de véhicules représente des budgets conséquents pour ces acteurs, notamment pour les véhicules frigorifiques. Dans le même temps, l'essor de nouveaux modèles de consommation comme le e-commerce et la livraison des courses alimentaires et repas à domicile accélère la démultiplication des points de livraison et la croissance des flux logistiques urbains. De plus, la Ville de Paris fait face à un effet de desserrement logistique : avec l'éloignement des plateformes de logistique alimentaire majoritairement situées en périphérie des bassins de consommation, les effets de congestion et de pollutions³⁶ s'accroissent par l'allongement du "dernier kilomètre". Et certaines zones proches du périphérique notamment manquent de points de vente d'alimentation durable de proximité³⁷.

L'enjeu d'approvisionnement alimentaire de la Ville de Paris pose également la question de sa **capacité de résilience**. Avec la probable contrainte sur l'offre globale de pétrole sur la décennie 2020^{38,39}, la forte dépendance au transport routier pourrait impliquer une hausse importante des coûts du transport alimentaire. Cette **dépendance au pétrole**, tout comme la forte concentration de certains maillons logistiques (MIN, plateformes) expose par ailleurs les Parisiens à des ruptures d'approvisionnement en cas de difficultés d'avitaillement en pétrole. Or, l'autonomie alimentaire de Paris serait de 3 jours⁴⁰. Il est donc nécessaire de diminuer la dépendance au pétrole du transport alimentaire et de favoriser le stockage de denrées à proximité des Parisiens.

Enfin, la tendance à la perte de contrôle stratégique des entrepôts alimentaires par les acteurs publics et privés au profit d'investisseurs étrangers soulève le point de la souveraineté alimentaire des territoires⁴¹. À la faveur de l'essor des activités logistiques en France depuis 2017, les investissements en immobilier logistique ont été multipliés par 4 entre 2015 et 2019 par rapport à 2010-2014, la quasi-totalité d'entre eux étant effectués par des investisseurs étrangers^{42,43}, à l'image de Garonor (groupe LOGICOR) passé sous pavillon chinois en 2017.

Questions à se poser pour atteindre les objectifs de la « Stratégie de Paris pour une alimentation durable »

Les filières courtes de proximité apportent des réponses aux enjeux de souveraineté

alimentaire de la Ville de Paris. Elles se confrontent cependant aux risques d'une logistique sous-optimisée, à l'adoption plus lente des modes de transport à faible impact environnemental du fait de la charge financière importante qu'ils représentent ; et à un manque d'infrastructures spécifiques, dans un contexte de fortes contraintes sur l'espace disponible.

Paradoxalement, ces contraintes pèsent dans le coût final des produits issus des circuits de proximité. Si les filières de proximité représentent 50 % de l'approvisionnement parisien en 2026, elles devront être accessibles pour les populations les plus modestes.

Ainsi pour permettre le développement harmonieux et viable de filières de proximité, il apparaît nécessaire de mieux maîtriser la logistique alimentaire, par la **planification concertée entre l'ensemble des acteurs impliqués, des producteurs aux consommateurs, filières courtes et filières longues**.

Il est également essentiel de transformer nos modes de production et consommation, afin de **limiter les volumes de marchandises déplacées et leurs emballages**, premier levier à actionner – avant l'optimisation – dans une logique éviter-réduire-compenser. Cela peut notamment passer par une réflexion sur la place de la publicité commerciale alimentaire dans les espaces publics.

Aussi, pour réduire les kilomètres alimentaires et leur impact tout en contrôlant les surfaces du foncier logistique, il paraît incontournable de **s'appuyer sur les infrastructures existantes et de développer la mutualisation des ressources**.

Ceci pose la question de la **coopération entre des acteurs aux besoins et contraintes différents et potentiellement concurrents** : une approche a priori compliquée mais qui présenterait de réels intérêts, notamment par l'hybridation des compétences et des ressources entre les différents types d'acteurs⁴⁴.

2. Agir

Les idées développées ci-dessous ont pour but de stimuler les discussions et d'ouvrir des pistes sur ce que pourrait entreprendre la nouvelle structure AgriParis sur la thématique de **l'optimisation de la logistique des circuits courts de proximité**.

2.1. Quelle logistique alimentaire pour Paris ?

Optimiser la logistique et l'organisation des filières courtes au sein de l'ensemble de la logistique alimentaire parisienne est une tâche complexe en raison de la multitude d'acteurs, de territoires et d'espaces auxquels s'adapter. La **diversité des solutions sera non seulement nécessaire, mais aussi souhaitable face aux enjeux de résilience et d'accessibilité à l'alimentation**.

Néanmoins, de la littérature et des entretiens avec les acteurs émerge une vision globale des contours d'une logistique alimentaire pour Paris. Pour réduire le nombre de trajets, les coûts et la dépendance à des maillons très concentrés, il s'agit de développer **(1)** un maillage spatial rationalisé de lieux multifonctionnels et **(2)** des flux optimisés. Pour réduire l'impact environnemental des trajets et réduire la dépendance au pétrole : **(3)** des infrastructures et modes de transport moins polluants et énergivores.

2.2. Des pistes d'initiatives pour la logistique d'AgriParis

Un maillage rationalisé, modulable et multifonctionnel

Un maillage spatial rationalisé du réseau logistique, composé de nœuds multifonctionnels adaptés aux spécificités des produits et aux destinataires, et

34 Ministère de la Transition Écologique (2020) Stratégie nationale bas-carbone résumée en 4 pages.

35 Mairie de Paris (2018) Plan Climat de Paris. Vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables.

36 Ibid.

37 Apur (2018) L'alimentation durable à Paris : les circuits courts.

38 Agence Internationale de l'Énergie (2018) World Energy Outlook.

39 Hacquard P. et al. (2019) Is the oil industry able to support a world that consumes 105 million barrels of oil per day in 2025? Oil & Gas Science and Technology - revue d'IFP Energies nouvelles 74:88

40 ADEME Île-de-France. Alimentation Durable. [Accessible en ligne. 14/03/2021].

<https://ile-de-france.ademe.fr/expertises/alimentation-durable>.

41 Entretien avec J. Sebbane, Directeur Général, SOGARIS (2021).

42 Cushman & Wakefield (2021) Investissement immobilier logistique : profilage des nouveaux entrants [Accessible en ligne. 14/03/2021. www.cushmanwakefield.com/fr-fr/france/insights/investissement-logistique-nouveaux-entrants]

43 JLL (2021) Chiffres du marché immobilier de la logistique. 4ème trimestre 2020. [Accessible en ligne. 14/03/2021. <https://www.jll.fr/fr/etudes-recherche/recherche/panorama-logistique>]

44 G. Raton, A. Goncalves, L. Gaillard, F. Wallet (2019) op. cit.

distribués de façon équilibrée à l'échelle de la métropole, constituerait le socle nécessaire à l'optimisation poussée des flux^{45,46} en particulier pour les filières de proximité. L'empreinte environnementale sera d'autant plus réduite que ce maillage sera pensé pour favoriser l'usage de modes de transport moins dépendants du pétrole.

Maillage spatial

Différents travaux portant sur la logistique parisienne (alimentaire ou non) défendent le développement d'un **réseau de maillons à plusieurs niveaux, situés et équipés de sorte à répondre aux besoins des différents acteurs et à permettre aux modes de transport de s'adapter aux contraintes d'espaces variés** (du rural à l'hypercentre urbain)^{47,48}. L'objectif est d'avoir des outils logistiques près des bassins de production d'une part, pour massifier les flux et optimiser la charge des véhicules tout en minimisant les distances et temps de trajet ; et au plus près du marché final d'autre part, pour permettre un transport adapté au milieu urbain et réduire les distances et la congestion liée aux déplacements des consommateurs finaux ; avec des relais intermédiaires, jusqu'à 4 niveaux. (fig. ci-contre)

Des variantes de ce type de maillage sont mises en œuvre par certains acteurs des filières courtes de proximité parisienne. Par exemple Kelbongoo, spécialisé dans la vente de paniers à prix accessible au format drive piéton, a non seulement mis en place un entrepôt aux portes de la ville (Montreuil) pour desservir ses points de distribution, mais a également organisé un réseau d'espaces de collecte dans les Hauts-de-France de sorte à baisser le coût de la livraison des produits pour leurs producteurs⁴⁹.

À Paris, les points de distribution (niveau 4) se démultiplient mais bénéficieraient d'un rééquilibrage pour mieux couvrir certaines zones de consommation. Face

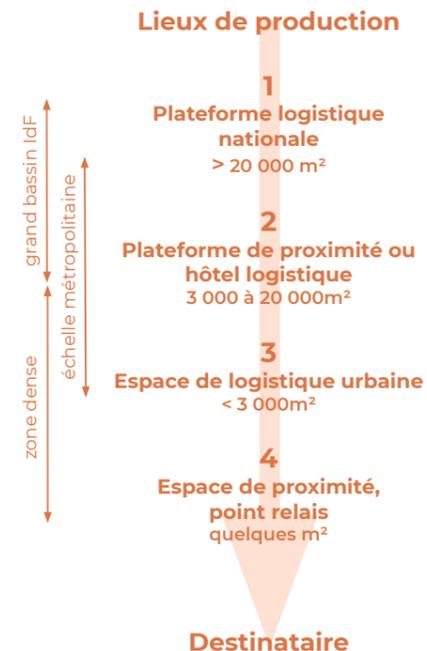
à la forte contrainte foncière, les solutions ne consisteront donc pas forcément à augmenter l'offre classique, mais pourront venir d'innovations⁵⁰ telles que :

- **des espaces évolutifs** : les aires de livraison sous-utilisées sur certaines plages horaires peuvent contribuer au niveau 4 du maillage logistique ;
- **des stockages mobiles** : un conteneur déposé provisoirement sur l'espace public peut servir de base logistique pour des livreurs. Exemple : le système BIL (Base Intelligente Logistique) de Libner ;
- **des stockages déportés** : la réserve des magasins peut être délocalisée dans un local moins coûteux (ex : en sous-sol), assez proche pour permettre des réapprovisionnements rapides, et mutualisables avec d'autres commerces. L'entreprise Oxipio a développé cela à Lille et Lyon.

Des solutions pourront aussi venir des espaces urbains privés inexploités, comme les parkings souterrains partiellement inoccupés. À Lyon, l'entreprise publique locale Lyon Parc Auto met ses parkings sous-exploités à la disposition de transporteurs, tel l'ELU de Cordeliers aujourd'hui opéré par Deret Transporteur et Ooshop (Carrefour). À Paris, la RATP propose de mettre à disposition en journée des centres bus pour des activités logistiques. On dénombre également 150 000 aires de stationnement – soit 96 hectares – mobilisables, comme l'évalue Paris-Habitat⁵¹.

Mutualiser les espaces logistiques

La mutualisation des espaces permettrait d'optimiser l'usage du foncier et l'équilibre économique des filières⁵². On pourra regrouper les produits non plus par fournisseur mais par zone de destination



niveau 1 : plateformes de massification distribuées autour de la ville, visant à répartir les marchandises et les orienter vers des plateformes de niveau 2. Exemple : le MIN de Rungis.

niveau 2 : plateformes de proximité ou hôtels logistiques, interfaces entre transport massifié (ex : semi-remorque) et distribution adaptée au dernier kilomètre (ex : véhicule électrique), permettant de gérer principalement des flux pondéreux ou volumineux. Idéalement embranchées sur différents réseaux (rail, tram, fleuve), pour alimenter des plateformes intermédiaires ou livrer directement les commerces. Exemple : l'hôtel logistique de Chapelle International.

niveau 3 : ELU (Espaces de Logistique Urbaine) assurant directement l'approvisionnement des distributeurs ou restaurateurs, ou alimentant des petits espaces de quartier. Exemple : Franprix : port de la Bourdonnais, acheminement entre Bonneuil et Paris par péniche.

niveau 4 : petits espaces disséminés à partir desquels la desserte finale peut se faire par des moyens de transport à faible impact. Exemple : Le Zingam propose aux particuliers et restaurateurs des livraisons par triporteur via la coopérative OLVO, depuis son entrepôt et ses épiceries dans Paris intramuros.

4 niveaux de dispositifs pour le maillage logistique parisien, des lieux de production aux lieux de destination. Source : Les Greniers d'Abondance d'après l'Apur (2020) Les outils au service de la logistique urbaine dans les PLU. L'exemple du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris.

pour réduire les mouvements de camions⁵³, en adaptant les espaces aux produits. On pourra également regrouper des activités complémentaires, couvrant par exemple distribution urbaine, transformation et besoins des riverains⁵⁴. À Paris, la société d'économie mixte SOGARIS porte plusieurs projets de ce type⁵⁵, en partie sur la filière alimentation, comme l'hôtel logistique Chapelle International (entrepôt de 45 000 m² multi-étages, multi-usages, multimodes), déjà en opération. L'intérêt est de faire supporter une partie des coûts immobiliers aux activités plus lucratives, afin de permettre à la logistique de revenir en milieu urbain à un coût acceptable.

Des flux optimisés

L'optimisation des flux de denrées alimentaires recouvre plusieurs aspects (volume de charge, distances et temps

de trajet, trafic) et peut nécessiter une professionnalisation et le recours au numérique.

Massifier, Raccourcir, et Professionnaliser

Pour l'optimisation des performances de la logistique des filières courtes, on compte surtout sur^{56,57} :

- la **massification** : maximiser le taux de remplissage des véhicules, sur tout le trajet ;
- l'**organisation des trajets en tournées** : relier plusieurs points selon un circuit optimisé (temps / distance) plutôt que démultiplier les traces directes avec le nombre de ces points de livraison.

Celles-ci supposent l'agrégation des flux et un niveau élevé d'organisation, impliquant une forte coopération entre acteurs et/ou une professionnalisation de la logistique

45 IAU (2015) Fascicule 5 op. cit.

46 Entretien avec G. Raton, Université Gustave Eiffel, RMT Alimentation Locale (2021) op. cit.

47 IAU (2015) Fascicule 5 op. cit.

48 Apur (2014) Logistique urbaine : vers un schéma d'orientation logistique parisien. Rapport d'étude.

49 Entretien avec L. Barbier, Co-fondatrice Kelbongoo (2021)

50 Apur (2018) La livraison du dernier kilomètre. Enjeux et tendances pour une logistique renouvelée

51 IFSTTAR, CGI (2019) Mobilité des marchandises dans la ville durable. Les nouveaux enjeux de l'action publique locale

52 IAU (2015) Fascicule 5 op. cit.

53 Apur (2020) Les outils au service de la logistique urbaine dans les PLU. L'exemple du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris.

54 IAU (2015) Fascicule 5 op. cit.

55 IFSTTAR, CGI (2019) op. cit.

56 Le Chemin des Mûres (2020) op. cit.

57 IAU (2015) op. cit.

des filières de proximité^{58,59}. **Pour une optimisation globale, la logistique inverse (notamment des contenants et déchets alimentaires) devra être une composante de ces stratégies.**

Une diversité de services logistiques professionnels dédiés aux filières courtes ou de proximité émerge. Appuyés sur des espaces de consolidation, ils prennent en charge une part des tâches logistiques, agrégées pour plusieurs clients ou fournisseurs. Par exemple, Promus est un service du premier kilomètre destiné aux producteurs. L'entreprise dispose de conteneurs à proximité des exploitations et organise la ramasse et l'envoi des denrées vers les professionnels. Citons aussi Terroirs d'Avenir, entreprise qui livre des restaurateurs parisiens en assurant la ramasse auprès des transporteurs sur Rungis, l'acheminement vers son site à Bercy, puis la recombinaison des tournées de livraison⁶⁰. Cependant, en dehors du Groupe La Poste, peu de grands transporteurs professionnels se positionnent du fait de leurs difficultés à appréhender des petits volumes sur de courtes distances⁶¹.

12 Externaliser ? Co-livrer ?

Pour les producteurs des filières de proximité, **externaliser** les tâches logistiques n'est pas une évidence, et ce pour plusieurs raisons⁶². N'étant pas spécialistes de la logistique, les producteurs commencent généralement par multiplier les débouchés et expériences avant d'atteindre ce qu'on pourrait appeler le seuil de la « maturité logistique » (équilibre temps/coûts logistiques dans le chiffre d'affaires en filière courte). Des outils existent pour les accompagner et accélérer cette prise de conscience comme le simulateur Logicout.fr et sa valise pédagogique⁶³.

Ils peuvent permettre à ces producteurs de mieux quantifier la logistique dans leurs opérations et d'avoir des éléments pour orienter leur stratégie et choisir les services les plus adaptés. Mais ces producteurs souhaitent particulièrement garder un contact régulier avec les consommateurs de leurs produits. Aussi, le schéma idéal pour une ferme donnée pourrait être une combinaison de plusieurs solutions : par exemple externaliser la logistique liée à un gros débouché sécurisé, tout en se chargeant en propre de débouchés ponctuels pour garder le contact avec les consommateurs⁶⁴.

Autre piste émergente : la **co-livraison**, c'est-à-dire la livraison de produits pour le compte d'autrui, en complément de la livraison de produits en compte propre. Inspirée du principe de l'entraide agricole, de nombreux producteurs en filières courtes y ont recours auprès de leur réseau de confiance pour « se dépanner ». Mais du fait de la réglementation sur le transport de marchandises pour le compte d'autrui, ceux-ci n'ont jusqu'ici pas pu s'y engager quand ils n'étaient pas producteurs eux-mêmes et qu'ils n'avaient pas pensé leur modèle autour de cette approche⁶⁵. Cela pourrait évoluer avec les modifications récentes apportées à la réglementation⁶⁶. À l'inverse l'entreprise La Charrette s'est structurée sur ce modèle, via une plateforme de bourse de frêt mettant en relation agriculteurs, demandeurs de transport et professionnels⁶⁷.

Simplifier et fluidifier

Un autre levier d'optimisation consiste à fluidifier, c'est-à-dire à permettre une fréquence plus élevée de tournées de plus petits volumes via des véhicules adaptés. Il faudrait ajuster l'organisation, lisser les

livraisons (hors heures de pointe), et adapter les horaires des personnels destinataires^{68,69}. L'harmonisation des réglementations de circulation et de livraison dans la Métropole du Grand Paris contribuera par ailleurs à l'efficacité des tournées. Permettre des livraisons de nuit nécessitera des solutions sur la pollution sonore. Par exemple, le label Piek© certifie un protocole de mesure pour les véhicules frigorifiques (jugés les plus bruyants). Le label Certibruit© forme les personnels à des pratiques de livraisons silencieuses et à l'équipement des magasins pour réceptionner les marchandises.

Le numérique pour accéder à l'information et gérer des éléments multiples et disséminés

Face à la difficulté de trouver un stationnement et aux kilomètres générés, il sera utile de faciliter l'accès à l'information via une application mobile dédiée à la livraison de marchandises, à l'instar de l'application SPRO développée par la municipalité de Barcelone⁷⁰.

Par ailleurs, pour mieux gérer la complexité inhérente à la diversité d'approches et agréger les informations nécessaires à la mutualisation, le numérique apparaît comme un outil clé⁷¹. En témoigne la multiplication de plateformes en ligne privées facilitant la rencontre entre offre et demande disséminées. Les producteurs doivent souvent se positionner sur plusieurs de ces plateformes pour écouler leurs productions. Dès lors, émerge le besoin d'agréger certains aspects de ces multiples services, pour réduire le temps que cela demande aux producteurs et permettre la mutualisation des flux logistiques qui en sont issus. C'est à ce besoin d'interopérabilité entre les flux d'information des filières alimentaires courtes et de proximité que Data Food Consortium cherche à répondre, en

développant un standard et des outils open source adaptés à ces besoins spécifiques⁷². En outre, le numérique pourra aider à optimiser le trajet des tournées de livraison en combinant ces données à des algorithmes. Voir par exemple MapoTempo et Le Chemin des Mûres.

Maximiser les synergies : mutualisation des maillons et des flux

Les gains d'optimisation sont les plus importants quand maillons et flux de la fonction logistique sont mutualisés avec un haut degré de coopération et de partage de la gouvernance. Les Centres de Distribution Urbaine en sont un exemple. Pourtant ceux-ci peinent à émerger car ils nécessitent le soutien de la puissance publique et d'associations d'acteurs publics et du transport et de la logistique⁷³. Paris n'a pas encore expérimenté les CDU à grande échelle pour les produits alimentaires, mais il existe ailleurs une initiative de mutualisation à l'échelle d'un territoire incluant une métropole : le service Coolivri de GRAP, Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui réunit des artisans et épiciers de l'alimentation « bio-locale » en région Rhône-Alpes. Coolivri est un service de « logistique collaborative par la mutualisation », sans intermédiaire, co-géré et co-financé par ses bénéficiaires et opérateurs⁷⁴. Pour maximiser la charge du camion et réduire les trajets, le groupement a découpé le territoire (150 km autour de Lyon) en zones et, via des outils numériques collaboratifs, organise des tournées structurées autour d'épicerie-pivots et d'un entrepôt de consolidation en banlieue de Lyon⁷⁵. Ainsi Coolivri approvisionne notamment une dizaine d'épiciers dans le centre de Lyon deux fois par semaine.

58 Ibid.

59 G. Raton, A. Goncalves, L. Gaillard, F. Wallet (2019) op. cit.

60 IAU (2015) op. cit.

61 G. Raton, A. Goncalves, L. Gaillard, F. Wallet (2019) op. cit.

62 Ibid.

63 Voir le projet COLCICCA, Laboratoire SPLOTT Université Gustave Eiffel [Accessible en ligne. <https://www.splott.ifsttar.fr/linstitut/ame/laboratoires/splott/projets-de-recherche/projets-en-cours/calcicca/>].

64 Entretien avec G. Raton, Université Gustave Eiffel, RMT Alimentation Locale (2021) op. cit.

65 Entretien avec L. Barbier, Kelbongoo (2021) op. cit.

66 Loi d'Orientation des Mobilités n°2019-1428 du 24 décembre 2019 art. 40 et Décret n° 2020- 1088 du 24 août 2020.

67 G. Raton, A. Goncalves, L. Gaillard, F. Wallet (2019) op. cit.

68 IAU (2015) op. cit.

69 Apur (2018) op. cit.

70 Municipalité de Barcelone (2020) Parking in loading and unloading areas made easier with the SPRO app. [Accessible en ligne. 14/03/20. https://www.barcelona.cat/mobilitat/en/news-and-documents/news/parking-in-loading-and-unloading-areas-made-easier-with-the-spro-app_966316].

71 G. Raton, A. Goncalves, L. Gaillard, F. Wallet (2019) op. cit.

72 Entretien avec C. Triballeau, Coordinatrice Data Food Consortium (2021).

73 IFSTTAR, CGI (2019) op. cit.

74 Entretien avec M. Michel, Co-directrice GRAP (2021) - voir aussi <https://www.grap.coop/>

75 GRAP (2020) Explication vidéo de l'organisation de la logistique entre les membres du groupement [Accessible en ligne. 14/03/20. <https://nuage.grap.coop/s/ADZQG6dN6C28cir>].

Des modes de transport à faible empreinte environnementale

Le rail et la voie d'eau

Le report modal sur les voies ferroviaire et fluviale est difficile pour deux raisons principales : **une compétitivité économique trop faible (car les transporteurs ne payent pas les externalités négatives qu'ils génèrent) et une faible flexibilité en comparaison de la route.** Toutefois, la pertinence de ces modes pour la logistique urbaine (peu consommateurs, peu polluants, peu émissifs et silencieux) doit inciter les autorités publiques à aider à leur développement face à la route.

La voie d'eau, axe non congestionné qui pénètre au cœur de la ville, n'est exploitée que par des initiatives isolées. Plusieurs obstacles peuvent l'expliquer : lenteur, ruptures de charge, contraintes de tirant d'air, nécessité de mobiliser de nombreux intervenants et de prévoir un plan alternatif en cas d'aléa (crue), partage des quais avec les usages récréatifs.

14 - L'enseigne Franprix fait transiter chaque jour 450 palettes sur la Seine entre le Val-de-Marne et Paris avec un pré et post acheminement par camion, pour desservir 80 magasins.

- L'association Le Marché sur l'eau achemine des produits cultivés à moins de 100 km de Paris par bateau électrique ou camion. Depuis le port de Claye-Souilly, les produits sont transportés vers 5 points de vente répartis entre Paris, Pantin, Bobigny et Sevran.

Le guide publié par le CEREMA, *La logistique urbaine fluviale : Connaître pour agir* (2020), donne des éléments de contexte et des leviers d'actions aux collectivités.

Le rail est pertinent mais se confronte à des difficultés comme le partage des rares infrastructures ferroviaires en milieu urbain, la priorité donnée aux flux de voyageurs, et la rigidité de son exploitation.

- L'initiative la plus connue est celle de Samada (Monoprix) qui a opéré pendant 9 ans (jusqu'à fin 2016) un transport de denrées sur les voies du RER D entre Melun-Sénart et Paris-Bercy.

- D'autres initiatives pourraient émerger via le terminal ferroviaire de Chapelle International.

La route

Les principales solutions pour le transport routier consistent à renouveler la flotte de véhicules vers les motorisations GNV ou électriques. Leur déploiement nécessite notamment la création d'un réseau de stations d'avitaillement, et des financements pour les rendre accessibles aux acteurs des circuits courts. La mise à disposition de flottes publiques mutualisées peut être une piste pour lever ces freins.

Les modes doux

De nombreuses initiatives promeuvent des modes doux, particulièrement adaptés aux contraintes des centres-villes pour la livraison du dernier kilomètre. On peut citer par exemple, Monoprix et Stuart, qui ont noué un partenariat pour réaliser de la livraison à domicile à l'aide de vélos cargos K-ryole, des vélos à remorque électriques permettant de transporter jusqu'à 250 kg ; ou la coopérative de cyclo-logistique OLVO. Le déploiement de telles solutions nécessite notamment la mise en place d'un **réseau d'infrastructures adaptées.**

Quels outils mobiliser ?

Le développement des transports à faible empreinte environnementale nécessite de les rendre pratiques et concurrentiels, en leur ménageant une place croissante dans l'espace urbain. Les modes de livraison classiques (VUL diesel ou essence, poids lourds) **ne paient pas pour les externalités qu'ils engendrent** : pollution de l'air et sonore, émissions de GES, congestion, emprise au sol. Il semble donc pertinent d'utiliser la réglementation pour inciter/contraindre et de mettre en place des mécanismes de subvention/taxation afin de corriger la distorsion de concurrence qui existe de facto entre les différents modes de transport. De même que le transport public de voyageurs est largement subventionné, le transport durable de marchandises pourrait être soutenu. Plusieurs propositions de la convention citoyenne pour le climat vont par exemple dans ce sens.

Au niveau **réglementaire**, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est incontournable pour maîtriser la place de la logistique dans l'organisation et l'activité du territoire parisien. Si les plateformes de niveau 1 se situent plutôt hors de Paris, le PLU aura un rôle pour les niveaux 2 et 3, voire le niveau 4. Selon l'Atelier parisien d'urbanisme, **« Le PLU de Paris considère aujourd'hui l'équipement logistique non pas comme une nuisance, mais comme un service nécessaire à la vie des habitants et aux activités économiques. »**⁷⁶. Ainsi, depuis 2016, le PLU parisien inclut notamment des Zones de Grands Services Urbains (UGSU) affectées aux activités de logistique urbaine et une nouvelle catégorie de destination des constructions (CINASPIC) permettant aux ELU (niveau 3) d'être intégrés dans des projets urbains résidentiels. **La Ville de Paris a lancé une large concertation des Parisiennes et des Parisiens pour construire son PLU, PLU bioclimatique.**

À l'échelle intercommunale, la planification du transport de marchandises et de la logistique est traitée dans deux types de documents : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU). Le SCoT est à la fois un guide pour l'action publique et un cadre de référence pour les acteurs privés. Parmi les parties prenantes potentielles du SCoT on compte les collectivités, l'État, les agences d'urbanisme, les citoyens, les entreprises, les associations. Le processus de création du SCoT laisserait donc a priori plus de place aux acteurs privés du transport et de la logistique pour porter ses sujets. Le PDU intervient en particulier pour définir les principes d'organisation du transport et du stationnement des marchandises, tous modes confondus. Le PDU d'Île-de-France porte des objectifs ambitieux⁷⁷ sur les espaces d'une part (aires de livraison, sites logistiques multimodaux, mutualisation des entrepôts), sur les flux d'autre part (évitement de l'accès en ville des plus gros véhicules, massification du transport de marchandises ferroviaire

et fluvial, mutualisation des moyens de transport, harmonisation et innovation sur les réglementations de la circulation).

Sur le **numérique**, la Ville de Paris apporte des moyens via des concours d'innovation et des programmes d'incubation comme Paris&Co. L'implication des acheteurs publics dans des initiatives d'interopérabilité comme Data Food Consortium peut faciliter l'adoption de standards numériques partagés par tous les acteurs. On pourra aussi s'inspirer du programme Barcelona Digital City, qui inclut entre autres le développement de standards libres, supports des services publics⁷⁸.

Sur le volet **financier**, l'implantation d'activités logistiques en cœur d'agglomération est freinée par le prix du foncier. Les aides financières des acteurs publics demeurent souvent nécessaires⁷⁹.

Enfin, pour une **approche transversale, cohérente et adaptée au secteur de l'alimentation**, il faudra un plan d'ensemble dédié à la logistique alimentaire de la métropole. Le CESE préconise d'ailleurs de rendre obligatoire dans chaque métropole, un « contrat de logistique » associant l'ensemble des parties prenantes sur le modèle des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) pour rééquilibrer les approvisionnements et organiser la résilience alimentaire territoriale. À l'exemple du soutien du MIN de Montpellier aux circuits de proximité par la mutualisation des livraisons, le MIN de Rungis pourrait être en partie réorienté en Marché d'Intérêt Territorial⁸⁰.

2.3. Une nécessaire approche transversale et multi-partenariale

Dans l'ensemble, la logistique alimentaire urbaine n'est que peu voire pas traitée dans les politiques urbaines, en particulier

⁷⁶ Apur (2020) op. cit.

⁷⁷ IFSTTAR, CGI (2019) op. cit.

⁷⁸ Barcelona Digital City <https://ajuntament.barcelona.cat/digital/en>

⁷⁹ IFSTTAR, CGI (2019) op. cit.

⁸⁰ F. Denier-Pasquier, A. Ritzenthaler (2020) Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires. Avis du Conseil économique, social et environnemental. Section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

parisiennes. De multiples expérimentations ont été lancées mais on distingue mal la **cohérence globale**. Pour atteindre les nécessaires objectifs ambitieux, elle mériterait une place particulière et une **stratégie propre, équilibrée entre les enjeux des circuits longs et des filières courtes de proximité, appuyée sur une approche transversale et articulée entre ses différentes fonctions, son gradient d'espaces et sa variété d'acteurs**. Pour faire advenir cette logistique alimentaire durable, AgriParis pourrait notamment :

- **prioriser la logistique alimentaire**, en intégrant les spécificités des filières courtes de proximité, et mobiliser les outils nécessaires pour **comprendre et évaluer** (collecte de données, état des lieux complet du système logistique actuel, etc.), **planifier et réglementer** afin de valoriser l'existant, sécuriser l'immobilier et le foncier logistique et adapter le cadre réglementaire (stationnement, horaires de livraisons, pollution etc.) ;

- soutenir la mutualisation et l'optimisation des moyens en **expérimentant**, en mettant en place des **cadres, outils, standards d'interopérabilité et méthodes de coopération entre acteurs** et en incitant au **décloisonnement et à l'hybridation entre filières** notamment par le partage d'informations ;

- **sensibiliser, informer, influencer et fédérer** l'ensemble des acteurs, des producteurs aux mangeurs (qui ont globalement peu de connaissances du domaine) au sein de son territoire et des territoires partenaires ; et aux échelons supérieurs, notamment nationaux pour ce qui relève de la loi.

L'écriture et la conception des livrets thématiques, ainsi que le travail préalable d'enquête, de recherche et de revue de littérature, ont été réalisés par l'association Les Greniers d'Abondance pour le compte de la Ville de Paris. CC NC-BY-SA



AGRI
PARIS

Lga

Livret 9

Valorisation locale des déchets alimentaires via la méthanisation et le compostage agricoles : du champ au champ

AGRI
PARIS

Ce livret s'intéresse à la question des déchets liés à l'alimentation de la population francilienne. À partir de données chiffrées, il présente les dynamiques à l'œuvre et les différentes possibilités de valorisation des déchets alimentaires. Il détaille le cadre dans lequel AgriParis pourrait agir sur cette thématique et présente des outils mobilisables ainsi que des pistes de réflexion.

Le propos est centré sur les « biodéchets », considérés comme les déchets organiques fermentescibles issus des activités de transformation, distribution et consommation de produits alimentaires, ainsi que les déchets verts des parcs et jardins. Ces derniers ne seront pas intégrés au champ d'étude de ce livret, leur collecte étant déjà organisée au sein de la Ville de Paris. Au sens large, les déchets liés à l'alimentation incluent également les urines et matières fécales. L'importance de leur prise en compte pour la durabilité à long terme de la production agricole est soulignée.

1. Contexte p.4

1.1. Situation et dynamiques actuelles

Le « métabolisme » linéaire francilien

La production et la valorisation des biodéchets en Île-de-France

Compostage et méthanisation : volumes et tendances p.5

1.2. Enjeux p.7

Pourquoi améliorer le recyclage des nutriments ?

Réduire les pertes et le gaspillage alimentaire

À court terme, mettre en place un système optimisé de gestion des biodéchets p.8

Valoriser les matières : compostage et méthanisation

Demain, prévoir une gestion circulaire des excréments p.9

2. Agir p.10

2.1. Cadre réglementaire et politique

2.2. Éléments de méthode pour AgriParis p.11

Communiquer et sensibiliser

Concevoir un dispositif flexible et d'usage simple

Optimiser les flux et les infrastructures p.12

Réglementer et inciter

2.3. Ressources utiles p.13

1. Contexte

1.1. Situation et dynamiques actuelles

Le « métabolisme » linéaire francilien

On entend ici par métabolisme l'étude des flux de matière et d'énergie dans un territoire donné, en particulier en lien avec le système alimentaire. Comme pour les autres aires urbaines industrialisées occidentales modernes, la gestion des nutriments est très majoritairement linéaire.

Seule une faible partie de l'azote et du phosphore exportés des champs puis apportés aux villes sous forme de nourriture retourne aux sols comme engrais (moins de 5 % pour l'azote et moins de 25 %

pour le phosphore, voir figure ci-dessous). Cette gestion linéaire concerne à la fois les biodéchets et les excréments humains : urines et matières fécales.

La production et la valorisation des biodéchets en Île-de-France

Les ménages et entreprises franciliennes produisent environ 1,4 millions de tonnes (Mt) de biodéchets alimentaires par an répartis comme indiqué sur le diagramme de flux page 5.

Si des incertitudes persistent sur le chiffrage précis (voir note 5), les ordres de grandeur sont très nets : seuls 6 % environ des biodéchets alimentaires produits en Île-de-France font aujourd'hui l'objet d'une valorisation par compostage ou méthanisation. Le mode de traitement largement majoritaire est l'incinération. Un procédé très peu efficace au vu de la richesse en eau des biodéchets : transport pondéreux, combustibles de mauvaise qualité.

Les pertes et gaspillages sont considérés comme la part consommable – qui aurait donc pu être évitée – des déchets alimentaires. Leur part est ici estimée à environ 40 %². Les stratégies actuelles de lutte contre ce phénomène, en particulier au niveau de la distribution et de la consommation, vont mécaniquement diminuer les volumes de biodéchets produits (voir section enjeux ci-dessous).

compostage, plus trois centres de tri des ordures ménagères résiduelles (OMR) réalisant l'un ou l'autre des procédés³. Les méthaniseurs étaient approvisionnés à 70 % en sous-produits agricoles, et une unité (Bionerval, Étampes) était spécialisée dans le traitement industriel des biodéchets. Les plates-formes de compostage recevaient à plus de 90 % des déchets verts et des produits bois.

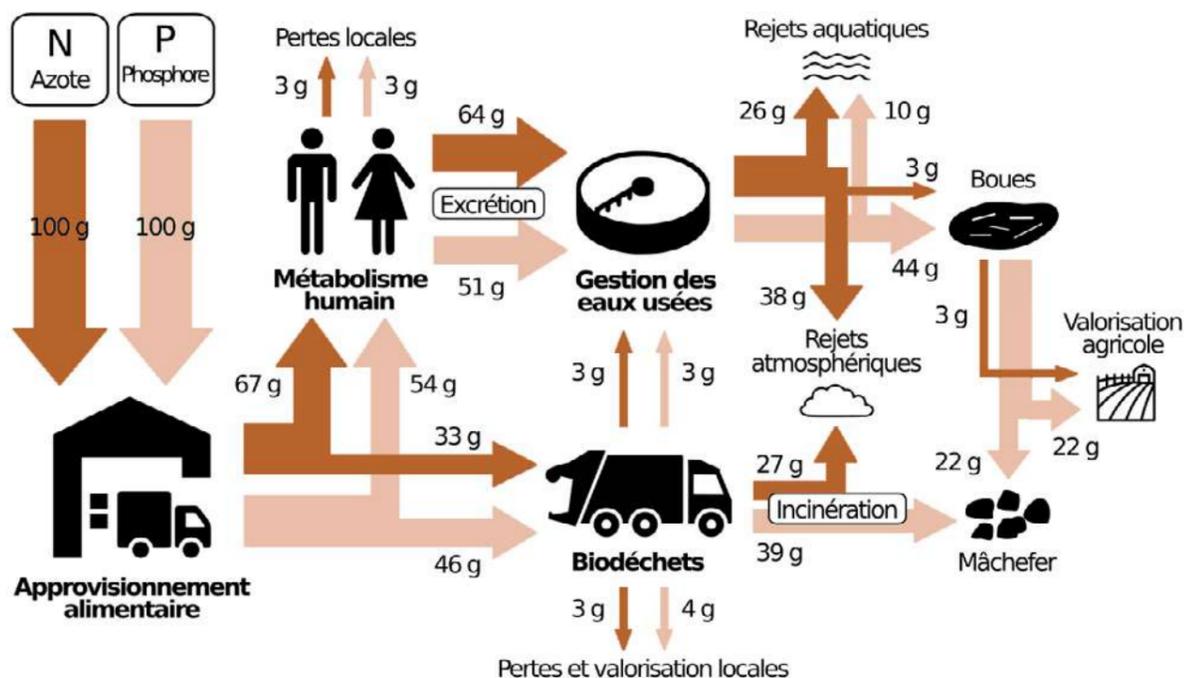
Compostage et méthanisation : volumes et tendances

Les procédés de compostage et de méthanisation sont brièvement rappelés dans la partie « 1.2. Enjeux : valoriser les matières ».

En 2018, la région Île-de-France comptait 14 unités de méthanisation (hors stations d'épuration) et 42 plates-formes de

La filière méthanisation est en plein essor, portée notamment par les plans de transition énergétique. La trajectoire régionale de développement prévoit **plus de 200 nouvelles installations d'ici 2030**⁴. Le secteur agricole approvisionnera à plus de 80 % les digesteurs, avec un développement marqué des **cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE)** et une meilleure valorisation des gisements déjà existants (fumiers, lisiers, résidus de culture, sous-produits des secteurs aval).

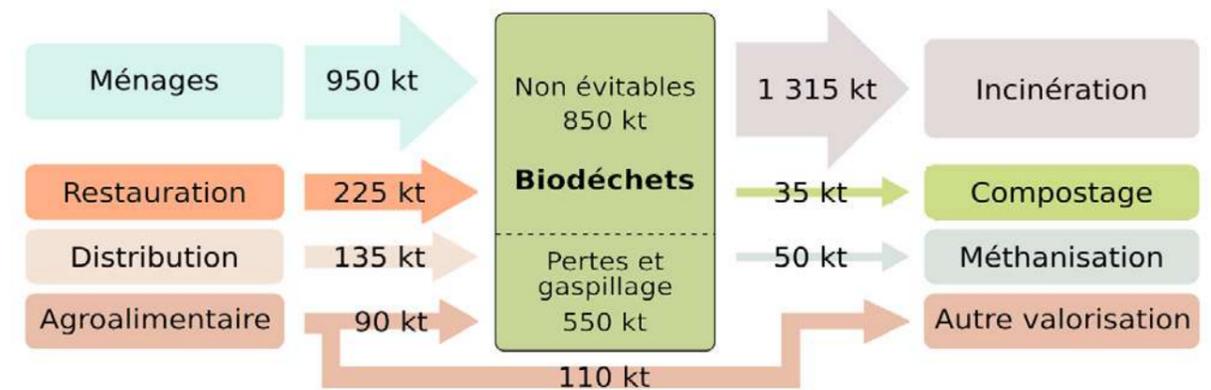
4



Flux relatifs de nutriments (azote et phosphore) associés à l'alimentation de l'aire urbaine parisienne¹. Les données sont exprimées pour 100 g d'azote et 100 g de phosphore qui entrent initialement dans le système sous forme de nourriture. Illustration : Les Greniers d'Abondance CC BY NC SA.

¹ Les données – indicatives – sont issues de Esculier F. et al. (2018) The biogeochemical imprint of human metabolism in Paris Megacity : A regionalized analysis of a water-agro-food system. Journal of Hydrology 573, 1028-1045.

5



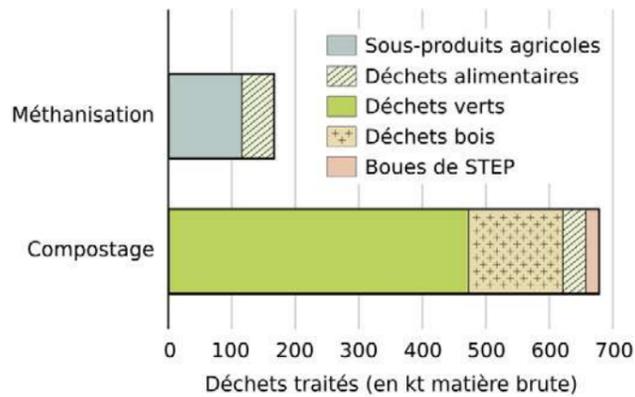
Sources et traitements des biodéchets alimentaires en Île-de-France⁵. Les déchets verts ne sont pas inclus dans ce chiffrage. La principale voie de valorisation des déchets agroalimentaires est l'alimentation animale. Illustration : Les Greniers d'Abondance CC BY NC SA.

² 35 % pour les biodéchets ménagers d'après ADEME (2019) MODECOM Caractérisation des ordures ménagères résiduelles ; on suppose un taux semblable pour les activités de restauration et de transformation et un taux de 80 % pour la distribution. Le caractère « évitable » de telle ou telle source de biodéchets et donc sa catégorisation en pertes et gaspillage est bien sûr sujet à discussion.

³ Données issues de l'infographie ORDIF (2018) Le traitement biologique des déchets en Île-de-France. [Accessible en ligne : <https://www.ordif.com/nos-ressources/publications/letraitement-biologique-des-dechets-en-ile-de-france/>]

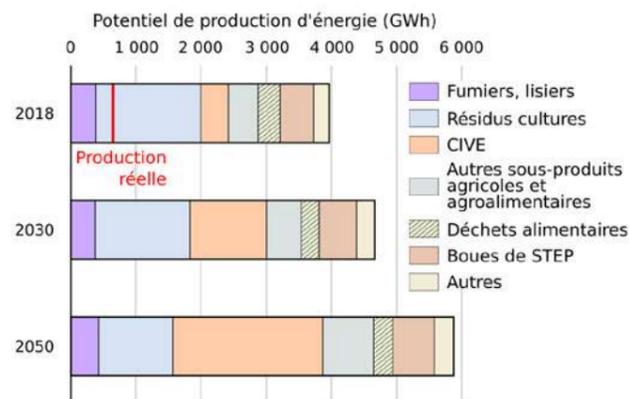
⁴ Site dédié à la méthanisation (Prométhéa) de l'Agence Régionale Énergie-Climat d'Île-de-France. [Accessible en ligne : <https://www.arec-idf.fr/prometha/la-methanisation/questions-reponses.html>]

⁵ Données sources : pour les ménages, les entreprises agroalimentaires et la restauration, les données sont issues de ORDIF (2016) Tableau de bord des déchets franciliens. Pour les commerces alimentaires, il s'agit d'une hypothèse de travail qui reste à consolider. Données traitements : les données sont celles fournies par l'ORDIF sur son infographie de 2018 « Le traitement biologique des déchets en Île-de-France » avec certaines hypothèses de travail qui ne changent pas les ordres de grandeur ; compostage = 14 kt traitées dans les plates-formes dédiées + 21 kt traitées dans les centres de tri des ordures ménagères résiduelles (OMR) ; méthanisation = 41 kt traitées dans les méthaniseurs dédiés - 4 kt de matières importées d'autres régions + 13 kt traitées dans les centres de tri des OMR ; incinération / enfouissement = déduction par différence avec le gisement total.



Compostage et méthanisation (hors stations d'épuration) en Île-de-France, quantités de matières traitées en 2018 et répartition selon les sources⁶. Illustration : Les Greniers d'Abondance CC BY NC SA.

À horizon 2050, les déchets alimentaires représenteront de l'ordre de 6 % du gisement francilien total (voir figure ci-dessous). Les logiques de développement de la méthanisation ne se superposent donc pas automatiquement entre les différents secteurs (agriculture, gestion des déchets, assainissement). Leur intersection doit être pensée en fonction des contextes locaux et d'arbitrages spécifiques (voir partie 2.2).



Gisement méthanisable en Île-de-France en 2018 et trajectoire de développement du Schéma Régional Biomasse⁷. Illustration : Les Greniers d'Abondance CC BY NC SA

La production de biogaz est majoritairement injectée dans le réseau de gaz après épuration. Seuls quelques méthaniseurs produisent de l'électricité et de la chaleur en cogénération par combustion directe du biogaz. Le coût pour une installation d'un épurateur de biogaz est de l'ordre du million d'euros, obligeant ainsi les installations à dépasser une certaine taille pour être rentables (entretien Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France).

Des solutions pour financer le développement de la méthanisation sont proposées dans le cadre du Fonds Chaleur de l'ADEME (jusqu'à 600 000 € pour des projets d'injection) et par la région Île-de-France (jusqu'à 50 000 € pour des études de faisabilité)⁸. Les investissements publics représentent en moyenne 20 - 25 % du financement des projets (entretien Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France).

Méthanisation et agroécologie

Le développement rapide de la méthanisation agricole suscite des réactions multiples entre engouement, scepticisme ou franche opposition. S'il s'agit d'une technologie jugée incontournable dans la plupart des scénarios de transition énergétique, le risque d'un développement incontrôlé, essentiellement au service d'intérêts privés et générateur de nuisances environnementales, existe néanmoins⁹. Ci-dessous sont évoqués quelques-uns de ces enjeux.

Concernant les pratiques agricoles :

- Planter des CIVE peut nécessiter du matériel spécifique et coûteux (semoir pour semis sous couvert, trieuse à semences) et une charge de travail supplémentaire. Ces cultures peuvent utilement contribuer à protéger les sols de l'érosion, apporter de l'azote et de la matière organique, contrôler les adventices. Mais la recherche d'une production maximale de biomasse peut

également conduire à une plus grande utilisation d'eau, d'engrais minéraux ou de pesticides ;

- La nécessité d'alimenter les digesteurs en biomasse peut exercer une pression sur le marché des fourrages ou favoriser la méthanisation des résidus de culture au détriment de leur enfouissement et de la « vie du sol » ;
- Les besoins de stockage pour le digestat peuvent être sous-évalués et conduire à des mauvaises pratiques d'épandage à l'origine de pollutions.

Concernant les aspects sociaux, économiques et financiers :

- Les investissements sont importants et peuvent mettre du temps à être rentabilisés. Cela peut fragiliser les agriculteurs et aggraver les problèmes de transmission des exploitations liés à leur forte capitalisation. Inversement, la méthanisation peut être un moyen pour les agriculteurs de diversifier leurs sources de revenus et de renforcer les dynamiques collectives ;
- La gouvernance territoriale et la transparence dans la conduite des projets doivent faire l'objet d'une attention particulière. Des investisseurs extérieurs pourraient orienter l'organisation du système agricole local à leur profit, éventuellement à l'encontre des intérêts locaux ;
- Malgré des apports limités à 15 % pour les cultures principales, leur valorisation énergétique peut entrer en concurrence avec l'alimentation humaine, en particulier en cas de hausse du prix de l'énergie. Des projets d'élevage de grande dimension pourraient également être encouragés par un couplage avec un projet de méthanisation du fumier.

Il ressort de ces différents points la nécessité de définir un cadre commun fixant les objectifs et le cahier des charges d'une méthanisation au service de la transition agroécologique.

1.2. Enjeux

Pourquoi améliorer le recyclage des nutriments ?

Le renouvellement de la fertilité des sols repose aujourd'hui très majoritairement sur des engrais minéraux fabriqués à partir de ressources non renouvelables (gisements de phosphates ou de potasse, gaz naturel et autres hydrocarbures fossiles). Sans transformation des pratiques, la raréfaction de ces ressources au cours des décennies à venir va fortement contraindre les rendements agricoles. La synthèse industrielle des engrais azotés est par ailleurs fortement émettrice de gaz à effet de serre.

Si l'intégration de davantage de légumineuses dans les rotations permet d'apporter de l'azote aux sols, le cycle de cet élément n'en est pas moins perturbé. Une partie de cet azote est lessivée et rejoint les milieux aquatiques. De plus, seule une altération de la roche mère - trop lente pour compenser les exports agricoles - peut renouveler le stock des autres nutriments nécessaires à la croissance des plantes (phosphore, potassium, soufre, magnésium...).

Le retour aux champs des nutriments contenus dans les biodéchets et les excréments est donc une condition de durabilité à long terme du système alimentaire.

Réduire les pertes et le gaspillage alimentaire

On entend ici par « pertes et gaspillage » la part évitable des biodéchets¹⁰ : restes de repas, produits non consommés à temps, invendus, etc. Celle-ci est estimée à 40 %, soit 45 kg par an par francilien (voir note 2). La réduction des volumes de nourriture perdus ou gaspillés est la première chose à faire pour améliorer l'efficacité du système de gestion des déchets issus de notre alimentation. Du niveau de réduction atteint dépend le dimensionnement des unités de valorisation nécessaires en aval, les investissements associés et les coûts de traitement.

⁶ ORDIF (2018) op. cit.

⁷ Ibid.

⁸ Chiffres cités sur le site internet de l'ADEME [Accessible en ligne : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-dinstallations-methanisation-injection-cogeneration-chaleur>] et de la région Île-de-France [Accessible en ligne : <https://www.iledefrance.fr/aides-services>]

⁹ Solagro (2019) La méthanisation rurale, outil des transitions énergétiques et agroécologiques.

¹⁰ Certains travaux intègrent la part non évitable des biodéchets dans les pertes et gaspillage alimentaires ce qui peut compliquer les comparaisons. Par ailleurs, nous n'intégrons pas ici les pertes agricoles.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France vise un objectif de réduction par deux du gaspillage alimentaire en 2025 par rapport à 2015, et une réduction de 60 % d'ici 2031¹¹. Si les actions mises en place portent leurs fruits, le gisement brut annuel de biodéchets franciliens pourrait atteindre, d'après les estimations présentées dans la première partie de ce livret, de l'ordre de 1 050 kt à horizon 2030, soit une réduction de 25 %. Notons que les données concernant les pertes et gaspillage à l'échelle de la région montrent des différences d'une étude à l'autre et que les indications fournies ici mériteraient d'être consolidées¹².

Si le plus gros gisement de réduction des pertes et gaspillage se trouve a priori chez les ménages, tous les acteurs du système alimentaire doivent être associés à cet objectif.

À court terme, mettre en place un système optimisé de gestion des biodéchets

En lien avec les évolutions réglementaires récentes, l'enjeu prioritaire des EGAAD est de préciser les grandes lignes d'un système de gestion des biodéchets efficace et garantissant leur valorisation agricole. Les différentes étapes de la chaîne doivent être considérées : collecte, traitement, retour au sol. Les enjeux sont bien entendu distincts en fonction des territoires (zones rurales vs zones très denses) et plusieurs niveaux d'organisation peuvent être imaginés (décentralisée et de proximité, semi-industrielle et massifiée, mixte, etc.). Une attention particulière devra être portée aux coûts environnementaux associés aux orientations choisies et à leurs impacts sur le système alimentaire.

« Le premier enjeu, c'est d'aller les chercher ! [les biodéchets] » (entretien avec l'ORDIF)

Pour commencer, les modalités de collecte des biodéchets devront être précisées. Celle-ci peut se faire soit par tri en bout de chaîne soit par séparation à la source. Dans le premier cas, les biodéchets sont collectés en mélange avec les autres ordures ménagères résiduelles et rejoignent des unités de traitement mécano-biologique (TMB) permettant de récupérer la fraction organique pour sa valorisation. La loi prévoit la généralisation de la séparation à la source (voir partie 2.1). En ce sens, l'ouverture de nouveaux centres de TMB est sujette à débat¹³.

La séparation à la source nécessite des évolutions importantes dans l'organisation du système. Un des enjeux est de systématiser le tri chez tous les producteurs : ménages, restauration collective et commerciale, marchés et commerces alimentaires. Différentes approches complémentaires permettent d'aller en ce sens :

- le compostage sur site pour les ménages ou les professionnels ;
- les apports volontaires vers des composteurs de proximité¹⁴ ;
- la collecte séparée des biodéchets et leur traitement dans des unités de compostage ou de méthanisation dédiées ou recevant d'autres matières.

Valoriser les matières : compostage et méthanisation

Les biodéchets peuvent faire l'objet d'une valorisation matière ou énergie. Les possibilités vont dépendre du procédé de traitement : compostage ou méthanisation.

Le compostage consiste en une dégradation des matières en présence d'oxygène. Cela favorise le développement de certaines communautés bactériennes et une oxydation complète du carbone. De fait, la production de méthane est marginale et ne

permet pas une valorisation énergétique. Le compost est par ailleurs sujet à des pertes d'azote par volatilisation de l'ammoniac et par lixiviation des formes solubles. Ces pertes varient grandement selon les méthodes de compostage mais peuvent être estimées à 50 % en moyenne¹⁵.

La méthanisation, à l'inverse, voit la dégradation des matières s'effectuer en l'absence d'oxygène. Cela permet le développement de microorganismes méthanogènes et réduit les pertes d'azote. Le potentiel de production d'énergie associé à la méthanisation des biodéchets **reste toutefois très limité** : de l'ordre de 420 GWh pour une méthanisation de 700 kt de biodéchets par exemple (environ les deux tiers du gisement brut francilien après réduction des pertes et gaspillage)¹⁶. À titre de comparaison, l'énergie nécessaire pour chauffer l'ensemble des bâtiments d'Île-de-France (résidentiel et tertiaire) en 2017 était de 90 000 GWh¹⁷.

Notons que compostage et méthanisation permettent une valorisation équivalente de la matière organique¹⁸. Dans les deux cas, seul le carbone dit « labile » (sucres, protéines, acides nucléiques, et autres

molécules facilement assimilables) est dégradé par les microorganismes, le carbone « stable » (lignine, autres tanins et molécules complexes) reste quant à lui dans le compost ou le digestat et peut donc participer à l'enrichissement en matière organique des sols et à leur qualité agronomique¹⁹.

Outre le procédé en lui-même, d'autres aspects sont à prendre en compte dans les arbitrages entre compostage et méthanisation, voir ci-dessous « 2.2. Éléments de méthodes pour AgriParis : Optimiser les flux et les infrastructures ».

Demain, prévoir une gestion circulaire des excréments

Si le sujet est encore aujourd'hui peu considéré, le recyclage agricole des nutriments contenus dans les urines et matières fécales humaines reste une condition de durabilité à long terme du système alimentaire. Il est essentiel de renforcer l'appropriation des enjeux relatifs à ces questions par les différents acteurs, de mettre en place une stratégie transversale en lien avec les services et structures de l'assainissement et de multiplier les projets pilotes²⁰.

	Valorisation matière			Valorisation énergie
	Carbone / matière organique	Azote	Phosphore	
Compostage	Oui	Moyenne	Oui	Non
Méthanisation	Oui	Bonne	Oui	Oui

11 Région Île-de-France (2019) Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Synthèse Mai 2019, page 35.
12 Les données de l'ORDIF et de l'ADEME utilisées ici permettent de chiffrer les pertes et gaspillage à environ 550 kt (hors production agricole, voir note 2) sur un total de 1 400 kt de biodéchets. Le PRPGD cite quant à lui un gaspillage alimentaire régional de 2 600 à 3 300 kt (incluant la production agricole a priori mais le périmètre n'est pas précisé ; PRPGD page 36).
13 Site internet du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (2018) Biodéchets. [Accessible en ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/biodechets>].
14 Voir des micro-méthaniseurs.

15 Esculier F. 2018. The nutrition/excretion system of urban areas: socioecological regimes and transitions. Thèses, Université Paris Est. <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-01787854>
16 On considère qu'une tonne de biodéchets méthanisée fournit 60 m³ de méthane soit 600 kWh d'énergie finale ; voir par exemple le site de GRDF [Accessible en ligne : <https://projet-methanisation.grdf.fr/la-methanisation-quest-ce-que-cest-produire-dubiomethane-a-partir-des-biodechets>]
17 Réseau d'Observation Statistique de l'Énergie de l'Agence Régionale Énergie Climat d'Île-de-France (2020) Énergies et gaz à effet de serre. Bilan des productions, consommations et émissions en Île-de-France.
18 France Nature Environnement (2019) Compte-rendu du séminaire Sol et Digestats. [Accessible en ligne : https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/6d858bfd-8466-4c62-aeaf2c8f5e99981d7/CR%20FNE-SEMINAIRE%20Sols%20et%20Digestats%20MAI%202019_VF.pdf]
19 Il n'y a en revanche pas d'enjeu de circularité sur le carbone des biodéchets comme il en existe pour l'azote ou le phosphore car il s'agit d'un élément renouvelable. Les principales voies d'enrichissement des sols en matière organique étant surtout agricoles : enfouissement de résidus végétaux et de cultures intermédiaires, incorporation de surfaces en herbe dans les rotations, agroforesterie...
20 Quelques exemples en France : séparation et valorisation des urines dans un des bâtiments de l'École des Ponts ParisTech (Champs-sur-Marne, 77), dans les quartiers Saint-Vincent de-Paul (Paris 14e) et La Vallée (Châtenay-Malabry, 92) ; toilettes sèches dans une école primaire (Saint-Germé, 32), dans un habitat collectif (Dol-de-Bretagne, 35). La ville de Tanum en Suède (13 000 habitants) est probablement l'expérience urbaine la plus avancée en la matière, voir Coalition Clean Baltic (2009) The Swedish Eco-Sanitation Experience - Case studies of successful projects implementing alternative techniques for wastewater treatment in Sweden.

La gestion linéaire actuelle a par ailleurs des impacts environnementaux majeurs : l'azote rejeté quotidiennement dans la Seine et ses affluents représente par exemple l'équivalent de l'urine de près de cinq millions de personnes à l'échelle de la région Île-de-France²¹. Ces pollutions **perturbent profondément la biodiversité aquatique et engendrent des coûts supplémentaires pour la production d'eau potable.**

Comme pour les biodéchets, la séparation à la source des urines est une voie prometteuse, particulièrement en milieu urbain dense. L'urine concentre en effet la majorité des nutriments excrétés, elle est salubre et son caractère liquide facilite sa gestion. Les matières fécales peuvent elles aussi faire l'objet d'une collecte séparée, ou bien continuer à être traitées avec le système actuel égouts / stations d'épuration avec valorisation des boues en bout de chaîne. Un scénario de déploiement massif de la séparation à la source des urines, couplé à un retour au champ généralisé des boues de stations d'épuration permettrait d'atteindre des niveaux de recyclage des nutriments excrétés dépassant les 90 %²². Plusieurs procédés techniques et modes d'organisation complémentaires pourraient être envisagés pour la collecte, le stockage et le traitement des urines²³ : généralisation des urinoirs et/ou des toilettes à séparation, petites unités de fabrication d'urinofertilisants en pied d'immeuble avec apport volontaire, collecte spécifique et traitement centralisé...

En revanche, seule la valorisation matière peut se montrer significative pour les excréments. Le potentiel de production d'énergie par méthanisation est nul pour les urines et négligeable pour les matières fécales²⁴.

2. Agir

2.1. Cadre réglementaire et politique

Concernant la gestion des biodéchets et le développement de la méthanisation, plusieurs éléments visent à structurer l'action publique :

- **la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire** (loi AGEC) de 2020 prévoit la généralisation de la séparation à la source des biodéchets pour tous les producteurs (ménages et professionnels) au 31 décembre 2023 avec une application dès le 1er janvier 2023 pour tous les producteurs de plus de 5 t par an²⁵ ;

- **le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** (PRPGD) d'Île-de-France vise un objectif de réduction par deux du gaspillage alimentaire en 2025 par rapport à 2015 et une réduction de 60 % d'ici 2031²⁶ ;

- **le Schéma Régional Biomasse** (SRB) d'Île-de-France, en cours d'élaboration, est une des déclinaisons territoriales prévues de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Il donnera les grandes orientations de mobilisation de la biomasse, en particulier pour la méthanisation des sous-produits agricoles et des biodéchets²⁷.

Plusieurs normes et règlements s'imposent aux collectivités pour la structuration des filières de valorisation des biodéchets, ou

pour le développement de la méthanisation territoriale. L'ADEME ou l'association Zero Waste France fournissent de nombreuses ressources sur le sujet²⁸. Voici quelques autres règles à prendre en compte :

- la nécessité d'obtenir un agrément sanitaire pour les sites recevant des sous-produits animaux (dont restes de repas et déchets de cuisine) et l'existence de dérogations pour les composteurs de proximité²⁹ ;

- l'existence, pour les composts, de normes pour leur cession gratuite ou onéreuse à des agriculteurs, et d'un cahier des charges pour les digestats³⁰ ;

- la limite de 15 % pour la part de cultures principales pouvant alimenter les méthaniseurs agricoles³¹.

Enfin, les filières de gestion des déchets reposent sur une diversité d'acteurs et de situations. La collecte et le traitement sont souvent pris en charge par des structures différentes, avec qui plus est une distinction fréquente entre les filières pour particuliers et pour professionnels. **Un cadre politique partagé ainsi qu'une bonne coordination des flux entre territoires et des actions respectives des collectivités, syndicats intercommunaux et entreprises privées sont donc primordiales.**

À noter, le Fonds Économie Circulaire de l'ADEME peut financer différents éléments d'un projet de valorisation des biodéchets (études de faisabilité, communication et formation, investissements).

2.2. Éléments de méthode pour AgriParis

Rappelons les principaux enjeux liés à la gestion des déchets issus de l'alimentation : réduire les volumes, capter la ressource, traiter les matières, et permettre leur retour aux champs comme engrais agricoles. Les axes présentés ci-dessous complètent les éléments détaillés dans la première section et visent à nourrir les réflexions menées dans le cadre des EGAAD. Des études de faisabilité devront permettre d'affiner les orientations et sont un préalable à leur mise en œuvre à grande échelle.

Communiquer et sensibiliser

La réduction du gaspillage alimentaire et la séparation à la source des biodéchets, reposent sur des changements intégrant une forte dimension psychologique et sociologique. Une bonne stratégie de communication et un accompagnement des usagers doivent être prévus afin de s'assurer qu'un maximum de ménages et de professionnels soient sensibilisés et comprennent les enjeux qui sous-tendent ces démarches. L'acceptabilité des infrastructures de traitement des déchets fait également partie des problématiques à avoir à l'esprit.

Concevoir un dispositif flexible et d'usage simple

« Il faut un éventail de solutions, de toutes les tailles et de toutes les formes, comme pour le système de transport » (entretien avec l'ORDIF)

Dans une optique d'efficacité énergétique et de réduction des coûts de gestion, le compostage domestique ou de proximité en apports autonomes apparaît comme le plus avantageux. En effet, **le volume des biodéchets est réduit d'un facteur trois en**

21 Esculier F. et al. (2018) The biogeochemical imprint of human metabolism in Paris Megacity : A regionalized analysis of a water-agro-food system. *Journal of Hydrology* 573, 1028-1045.

22 Esculier F, Barles S. 2020. Past and Future Trajectories of Human Excreta Management Systems: Paris in the Nineteenth to Twenty-First Centuries. *The handbook of environmental chemistry*. 1-24. doi: 10.1007/698_2019_407.

23 Voir les travaux de l'équipe OCAPI du Laboratoire Eau Environnement et Systèmes Urbains De l'ordre de 1 % de la consommation énergétique actuelle d'un français d'après Esculier F. (2018) op. cit.

24 Voir par exemple l'analyse proposée sur le site de Zero Waste France. [Accessible en ligne : <https://www.zerowaste-france.org/decharge-incineration-tri-dechets-loi-anti-gaspillage/>]

25 Région Île-de-France (2019) Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Synthèse. Mai 2019, page 35.

26 Région Île-de-France (2020) L'élaboration du Schéma Régional Biomasse. [Accessible en ligne : <https://www.iledefrance.fr/elaboration-du-schema-regional-biomasse>]

28 ADEME (2015) Le cadre réglementaire et juridique des activités agricoles de méthanisation et de compostage ; Zero Waste France (2019) Territoires Zero Waste. Guide pratique pour révolutionner la gestion locale des déchets.

29 Zero Waste France (2018) Un statut juridique clarifié par arrêté pour le compostage de proximité. Arrêté du 22 octobre 2020 approuvant un cahier des charges pour la mise sur le marché et l'utilisation de digestats de méthanisation d'intrants agricoles et/ou agro-alimentaires en tant que matières fertilisantes.

31 Site internet du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (2021) Biogaz. [Accessible en ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/biogaz>]

moyenne après compostage³², c'est donc trois fois moins de moyens à mettre dans la collecte et le transport. Le compostage de proximité doit être supervisé par des agents qualifiés et des habitants volontaires, en particulier dans les phases de lancement. La nécessité d'apporter des matières carbonées supplémentaires pour équilibrer le compost doit être anticipée et les sites prévus à cet effet. La fourniture de composteurs individuels ou de bioseaux adaptés à cet usage permet de faciliter l'implication des habitants. Des solutions de compostage *in situ* peuvent aussi être adoptées par les professionnels de la restauration ou du commerce alimentaire.

Le compostage de proximité n'est cependant pas simple à mettre en œuvre partout, et ce encore plus spécifiquement pour les professionnels. La mise en place d'une collecte séparée des biodéchets est une voie complémentaire et permet de toucher plus largement les producteurs. La mise à disposition de matériel ergonomique (bioseaux, sacs compostables, bacs en pied d'immeuble) encourage le tri et augmente la part de biodéchets récupérés. Des collectes massifiées peuvent s'avérer particulièrement efficaces pour les professionnels mais nécessitent une bonne coordination entre acteurs pour optimiser la logistique.

Optimiser les flux et les infrastructures

La comparaison entre compostage et méthanisation (voir ci-dessus) met en évidence certains avantages pour le second procédé : moins de pertes d'azote (donc moins de pollution atmosphérique et potentiel fertilisant plus élevé) et possibilité de produire de l'énergie.

Néanmoins, d'autres éléments sont en faveur du compostage : infrastructures moins lourdes et sans gros risque de dysfonctionnement, flexibilité plus importante, coût plus faible, meilleure acceptabilité. Les méthaniseurs sont construits pour fonctionner avec un apport de matières important et continu, ce qui peut provoquer le **verrouillage du système de gestion des déchets dans une organisation**

sous-optimale (avec par exemple des transports sur de longues distances). Des fuites de méthane peuvent aussi avoir lieu, avec un impact grave sur le climat. Si le développement de la méthanisation *agricole* semble un point incontournable de la transition énergétique, sa place dans le traitement des biodéchets est sujette à des arbitrages spécifiques (voir notamment ci-dessus le potentiel limité de production d'énergie).

Dès lors, plus que le procédé de traitement en lui-même, favoriser la souplesse et la simplicité de mise en œuvre par une minimisation des besoins en transport et en infrastructures semble être un axe pertinent pour penser le système de gestion des biodéchets, en particulier dans une perspective de contraintes croissantes sur les ressources énergétiques et la mobilité. Cela implique notamment de favoriser des unités de traitement de taille petite à intermédiaire, bien réparties géographiquement, en lien avec la densité de population. Il est à cet égard indispensable de bien coordonner le déploiement des solutions de collecte et de valorisation entre les territoires en s'accordant sur la stratégie générale.

En zone peu dense, où le compostage domestique et de proximité peut facilement se généraliser, l'alternative consistant à miser sur une collecte séparée alimentant un méthaniseur agricole ne va pas nécessairement de soi. Plusieurs paramètres comme la distance de transport, la fréquence des collectes, les volumes en jeu, le coût en investissement ou en fonctionnement, sont à prendre en compte pour une estimation équilibrée des avantages / inconvénients. Dans l'aire métropolitaine, la mise en place de centres de massification en petite couronne est une voie identifiée dans le Schéma Régional Biomasse, avec des problématiques d'accès au foncier à prendre en compte.

Quelle que soit l'organisation du système, dans une logique de circularité (en particulier pour le phosphore), il est nécessaire d'anticiper la logistique permettant le **retour aux champs** du compost et du digestat issus du traitement des biodéchets (et à terme, des

excréments). Une réflexion conjointe avec les acteurs de l'approvisionnement alimentaire semble à ce titre tout à fait indiquée.

Réglementer et inciter

Si la loi va bientôt contraindre les professionnels à trier systématiquement leurs biodéchets³³, seule une obligation de moyens concernera les particuliers. Avoir à sa disposition une solution de tri ne signifie pas pour autant l'adopter sans réserve. Les collectivités peuvent utiliser des outils réglementaires et incitatifs pour améliorer la récupération de la ressource et orienter vers certaines voies de traitement économes comme le compostage domestique ou de proximité.

La tarification incitative, déjà en place dans certaines villes de France, est un outil qui pourrait être envisagé. Son principe est de facturer en fonction de la quantité de déchets produits. Elle peut en pratique être mise en œuvre de multiples manières³⁴. Une étude doit débiter à Paris pour analyser sa pertinence en zone urbaine très dense. À l'inverse, il est possible de mettre en place une gratification incitative pouvant elle aussi prendre différentes formes : points distribués lors des apports volontaires permettant d'accéder à des services de la ville (bibliothèques, équipements sportifs ou de loisirs...), dons de tickets restaurants, etc.

2.3. Ressources utiles

Les exemples d'initiatives en matière de gestion circulaire des déchets liés à l'alimentation sont nombreux. Elles émanent aussi bien d'acteurs publics, d'entreprises ou de la société civile. Par exemple, on peut trouver à Paris :

- une collecte séparée des déchets alimentaires dans le 2^e, 12^e et 19^e arrondissements ;
- la mise en place de l'apport volontaire des déchets alimentaires sur les marchés couverts et découverts de Paris ;

- plusieurs entreprises spécialisées dans la collecte et le traitement des biodéchets auprès des professionnels (Moulinot, Les Alchimistes, UpCycle) ;

- une expérimentation de séparation d'urine à la source en vue de sa valorisation agricole dans le 14^e arrondissement (quartier de l'Hôpital St Vincent de Paul). Les nombreuses ressources existantes fourniront une aide précieuse pour la réflexion menée à Paris, dans le cadre des EGAAD, sur la mise en pratique d'une gestion circulaire des déchets liés à l'alimentation.

Pour les biodéchets :

Le site Optigede de l'ADEME.

Ce centre de ressources sur l'économie circulaire et les déchets propose de très nombreux outils à destination des collectivités ou des entreprises ainsi qu'une riche base de partage d'expérience ;

Le réseau Compostplus.

Un réseau de collectivités engagées pour la gestion circulaire des biodéchets ;

Le site de Zero Waste France.

De très nombreuses publications sur la réglementation, les outils, les initiatives territoriales.

Pour les excréments :

Le site de l'équipe de recherche OCAPL.

Des ressources pour s'appropriier les enjeux concernant la valorisation agricole des urines et matières fécales ;

Le Réseau de l'Assainissement Écologique.

Un réseau de professionnels, d'experts et d'usagers de la gestion circulaire des excréments.

L'écriture et la conception des livrets thématiques, ainsi que le travail préalable d'enquête, de recherche et de revue de littérature, ont été réalisés par l'association Les Greniers d'Abondance pour le compte de la Ville de Paris. CC NC-BY-SA

32 Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (2018) Biodéchets. [Accessible en ligne : <https://www.ecologie.gouv.fr/biodechets>]

33 Échéance de 2023, cf loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGECE) 2020,

34 Zero Waste France (2019) op. cit.



AGRI
PARIS

Lga

Livret 10

Approvisionnement de la restauration collective parisienne

AGRI
PARIS

Ce livret traite des enjeux relatifs à l'approvisionnement local de la restauration collective municipale parisienne en alimentation durable. Il présente les dynamiques actuelles ainsi que les freins et leviers à l'essor de l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et durables. Il vise à esquisser des pistes de réflexion et des outils pour que les contributeurs des États Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation Durables (EGAAD) aient les moyens d'initier une transition d'ampleur dans les pratiques des professionnels de la restauration collective de la Ville de Paris.

1. Contexte p.4

1.1. Situation et dynamiques actuelles

La restauration collective municipale parisienne sert 30 millions de repas annuels

Les ambitions de Paris pour actionner le levier de la commande publique

Une demande en volume et en surface atteignable p.5

Entre contraintes et leviers de la commande publique p.7

1.2. Enjeux

Élaborer un nouveau PAD pour stimuler la transition agroécologique et alimentaire

Répondre aux besoins de production agricole durable et locale, de transformation alimentaire, d'optimisation logistique p.8

Maîtriser les coûts de revient des repas p.9

Construire un nouveau modèle d'approvisionnement sans plastiques

2. Agir p.10

2.1. Dispositifs existants à renforcer

Levier 1 - Former, sensibiliser

Levier 2 - Les marchés publics : sourcing, allotissement, mutualisation p.11

Levier 3 - Réduire le gaspillage pour préserver ressources et budget p.13

Levier 4 - Développer des menus moins carnés et de nouvelles filières végétales

Levier 5 - Diminuer la part des produits transformés p.14

Levier 6 - S'engager dans une certification, un système participatif de garantie (SPG)

2.2. Autres leviers à mobiliser p.15

Levier 7 - Diversifier les marchés pour viabiliser les outils de distribution

Levier 8 - Informer, coordonner et animer : les clés d'une coopération multi partenariale réussie p.16

Levier 9 - Soutenir les initiatives de transformation et de logistique coopératives p.17

1. Contexte

1.1. Situation et dynamiques actuelles

La restauration collective municipale parisienne sert 30 millions de repas annuels

Chaque année, 30 millions de repas¹ sont servis par les 21 gestionnaires de la restauration collective parisienne au sein de 1 300 établissements :

- Les cantines des écoles sont gérées par les Caisses des Écoles (CDE). Elles sont 17 au total, une par arrondissement, présidée par le Maire d'arrondissement. Elles sont autonomes sur leur budget et par voie de conséquence sur leurs marchés publics et sont liées à la Ville de Paris par une convention d'objectifs. Elles représentent 73,6 % des repas ;

4 - Les établissements d'accueil de la petite enfance, notamment leur approvisionnement alimentaire, sont gérés par les mairies d'arrondissement et la Direction de la Famille et de la Petite Enfance (DFPE) Ils représentent 8,9 % des repas ;

- Les EHPAD, les restaurants Émeraudes et Solidaires, le portage à domicile sont gérés par le Centre d'Action Social de la Ville de Paris (CAVSP). Ils représentent 12,6 % des repas ;

- Les restaurants administratifs pour les agents de la Ville de Paris sont gérés par l'Association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris (ASPP). Ils représentent 2,8 % des repas ;

- Les établissements de l'aide sociale à l'enfance sont gérés par la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Santé (DASES).

Ils représentent 2,1 % des repas.

A Paris, les fonctionnements en cuisine sur place, en liaison chaude ou en liaison froide représentent chacun un tiers des repas produits. À travers sa restauration collective, la Ville de Paris assure une mission de service public essentielle en garantissant un repas de qualité pour tous ses convives. En particulier, grâce à un système de grille basée sur les quotients familiaux, les cantines scolaires permettent l'accès à un repas de qualité pour 13 centimes d'euro aux enfants des familles les plus précaires.

Les ambitions de Paris pour actionner le levier de la commande publique

La restauration collective publique est depuis la fin des années 2000 présentée comme un levier majeur d'un changement d'échelle de l'approvisionnement local de notre alimentation². Il est fondamental de considérer ce levier pour sa capacité à contribuer et à amplifier une dynamique de relocalisation de l'alimentation.

À travers deux *Plans Alimentation Durable* successifs depuis 2009, la Ville de Paris a dépassé, au sein de sa restauration collective municipale, la barre des 50 % d'alimentation durable. Ainsi, en 2019, la part des produits issus de l'agriculture biologique, labellisés Label Rouge ou MSC Pêche Durable dans le volume total des repas était de 53,1 %³, dont 46,2 % de produits biologiques avec un taux de saisonnalité de 78,6 %⁴. En moyenne, la Ville de Paris atteint donc les résultats imposés par la loi EGalim à horizon 2022⁵.

Avec un nouveau *Plan Alimentation Durable 2021-2026*, la Ville de Paris se donne comme objectif de servir 100 % d'alimentation durable, dont 50 % locale et issue des circuits courts à horizon 2026. À ce jour, le critère de

proximité est fixé à 250 km⁶, il correspond peu ou prou au périmètre du Bassin parisien⁷.

Une demande en volume et en surface atteignable

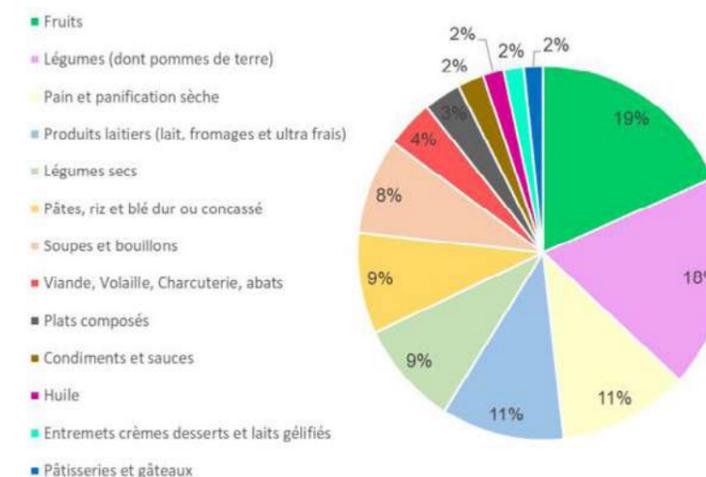
Ces 30 millions de repas durables et locaux pour moitié visés, représentent, pour la production locale, les acteurs de la transformation et de la distribution, une opportunité estimée⁸ à **près de 16 000 tonnes de produits alimentaires par an**, dont plus de **5 500 tonnes de fruits et légumes frais locaux et Bio**, 1 700 tonnes de pain, 1 600 tonnes de produits laitiers (lait, fromages, ultra frais), 1 500 tonnes de légumes secs, 1 400 tonnes de pâtes, riz et

blé, et 620 tonnes de viande, charcuterie, volailles.

Aujourd'hui l'offre biologique et locale se structure et est de plus en plus diversifiée, mais les volumes proposés peuvent demeurer limités. L'offre étant plus restreinte, elle est aussi potentiellement saturée par d'autres villes ou d'autres secteurs de vente. Pour la majorité des produits frais, **les bassins de production potentiels se situent dans les limites du Bassin parisien**. C'est le cas pour le lait, les légumes, les fruits, la farine et le pain. Pour les viandes, il paraît plus compliqué de développer des filières au sein du Bassin parisien, au vu des surfaces agricoles nécessaires. Ce qui peut être en partie contrebalancé par la réduction de la part carnée dans les menus.

Près de 16 000 tonnes de produits alimentaires estimés d'après un régime moins carné et plus durable pour approvisionner plus de 90 %* des repas de la restauration collective publique parisienne.

Valeur en % des besoins pour l'année 2019**



*Les repas des crèches n'ont pas été estimés du fait de leur spécificité. **Sont représentés uniquement les produits représentant plus de 1% des besoins. Source : nombre de repas : Ville de Paris, 2019. Portions issues de l'assiette Afterres 2050 (Solagro 2016). Les Greniers d'Abondance, CC BY-NC-SA.

1 Soit environ 170 000 repas par jour ouvré dans la restauration collective municipale parisienne. En Île-de-France, 660 millions de repas, dont 120 millions à Paris, sont servis chaque année par l'ensemble de la restauration collective (enseignement (282 millions), entreprises et administrations (187 millions), médico-social (153 millions), crèches et loisirs (20 millions), défense et pénitentiaire (20 millions)) (DRIAAF, 2018).

2 Darly et Aubry, 2014.

3 Le calcul de l'indicateur se fait sur le nombre de composants durables par repas.

4 Ville de Paris, 2020.

5 Au moins 50 % de produits de qualité et durable, dont 20 % de produits biologiques en 2022, avec un indicateur calculé en valeur, moins contraignant que celui de la Ville de Paris.

6 Feuille de route 2021-2026 de la Maire de Paris, Anne Hidalgo, adressée à Audrey Pulvar, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts.

7 Le Bassin parisien peut être défini comme la zone d'influence économique et sociale de Paris, autrement dit son arrière-pays économique. Administrativement, le périmètre défini par la mission interministérielle et interrégionale d'aménagement du territoire (Miat) pour le Bassin parisien, créée par l'Etat en 2000, est le plus fréquemment utilisé et regroupe l'Île-de-France, la Picardie, la Champagne-Ardenne, le Centre, la Basse-Normandie et la Haute-Normandie ainsi que deux départements, l'Yonne (région Bourgogne) et la Sarthe (région Pays de la Loire). Cette définition dite du Miat recouvre 140 000 km² et 21,6 millions d'habitants. Défini ainsi, il recouvre une vaste région agricole, qui regroupe les plaines céréalières de la Beauce, de l'Île-de-France et de la Picardie, les pâturages Normands et Sarthois, mais aussi les terroirs viticoles de Champagne et du Val de Loire ainsi que les zones maraîchères de ce dernier.

8 Estimation sur la base d'un menu alimentaire souhaitable : les portions utilisées dans l'estimation sont issues de l'assiette « Afterres2050 » (Solagro, 2016) qui intègre à la fois les enjeux de santé publique et les enjeux environnementaux.

Relocaliser l'approvisionnement des restaurants collectifs de la Ville de Paris permettrait à la collectivité d'agir sur plusieurs voies de résilience du système alimentaire⁹ : **l'augmentation de la population agricole, la préservation du foncier agricole, la diversification pour une agriculture nourricière et la généralisation de l'agroécologie** (voir Livret 3¹⁰, Livret 1¹¹ et Livret 5¹²).

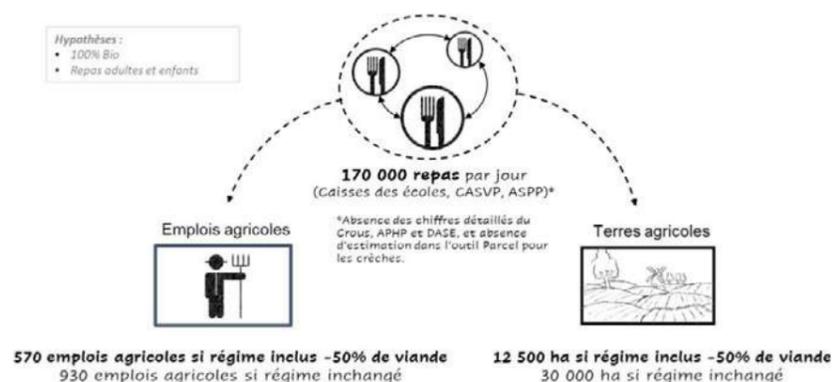
L'outil PARCEL¹³ permet d'estimer que pour produire 90 % des 30 millions de repas annuels servis en restauration collective municipale à Paris¹⁴, avec les hypothèses d'une production 100 % biologique et d'une réduction de 50 % de la part carnée, 12 500 ha de surface agricole utile (soit 2,2 % de la SAU d'Île-de-France et 47 % de la SAU biologique d'Île-de-France) et 570 emplois agricoles seraient nécessaires¹⁵.

Capacités de production biologique à proximité de Paris, en ha, données Agence Bio 2019, réalisation Ville de Paris, 2021.



6

Besoins en terres et emplois agricoles pour relocaliser l'approvisionnement de la restauration collective publique de la Ville de Paris. Données : Ville de Paris 2019 et PARCEL (pour les conversions des repas en ha et emplois). Les Greniers d'Abondance, CC BY-NC-SA.



9 Les Greniers d'Abondance (2020) Vers la résilience alimentaire.
 10 Livret 3 – Formation aux métiers de l'agriculture durable et emplois agricoles
 11 Livret 1 – Foncier agricole : préservation, acquisition, transmission
 12 Livret 5 – Production agricole locale, développement des filières et circuits courts alimentaires
 13 Outil Parcel accessible en ligne : <https://parcel-app.org/>
 14 L'outil Parcel ne permet pas d'estimer les besoins pour la restauration de crèches.
 15 Sans changer de régime alimentaire, 30 000 ha de terres agricoles et 930 emplois sont nécessaires. Cela représente 5 % de la SAU en Ile-de-France.

Plusieurs services et gestionnaires de la restauration collective municipale s'interrogent sur la possibilité de s'approvisionner en denrées biologiques locales pour atteindre les 50 % d'ici 2026. La SCIC Coop Bio IdF indique que les producteurs bio franciliens sont en mesure de répondre à l'augmentation de la demande de la restauration collective parisienne. En effet, forts de leur logique de planification et de leur nouvelle légumerie¹⁶, le GAB IdF et la Coop Bio IdF estiment que les producteurs biologiques de la coopérative ont aujourd'hui la capacité de produire pour **35 à 40 millions de repas par an en Île-de-France**. Les capacités de production de la Coop Bio IdF constituent donc une piste de travail à consolider pour répondre aux besoins de la restauration collective parisienne.

Entre contraintes et leviers de la commande publique

Le principe de la libre concurrence, principe fondamental du code de la commande publique, **exclut** la possibilité d'intégrer des **critères de sélection géographiques** dans un cahier des charges. Cependant, tout en garantissant ce principe de libre concurrence, différents outils de la commande publique permettent l'expression d'un besoin en alimentation durable produite *localement* comme le **sourcing**¹⁷, **l'allotissement** ou encore **la mutualisation** (voir Levier 2 de la partie 2.1).

Pour certains producteurs, le marché de la

restauration collective peut être vu comme un petit marché, contraignant (normes, facturation, logistique) et peu rémunérateur. Du côté des gestionnaires de la restauration collective l'approvisionnement local peut être contraignant car coûteux en ressources humaines administratives nécessaires (pour le sourcing et dans le cas de lots nombreux), en équipements (travailler avec des produits frais suppose une certaine logistique et des process) et en « coût matière¹⁸ » en particulier pour l'introduction de produits locaux et durables.

Pourtant, le cadre de la commande publique peut garantir aux producteurs des **débouchés pérennes** (engagement sur une année ou quatre ans au maximum) ainsi que des **prix stables** (et négociés)¹⁹. Ces conditions sont favorables et **nécessaires pour soutenir des investissements structurants** pour de nouvelles filières (voir Livret 5²⁰). Elles sont susceptibles d'entraîner le reste du secteur de la restauration hors domicile et fondent **la capacité de la commande publique à contribuer à la structuration de filières locales**²¹.

1.2. Enjeux

Stimuler la transition agroécologique et alimentaire

Une mobilisation forte des pouvoirs publics afin de stimuler le développement d'une agriculture durable en filières territorialisées à

7

16 Inaugurée à Combs-la-Ville en 2020.
 17 Les consultations et études de marché en amont de la construction du cahier des charges, ou démarches dites de « sourcing », sont autorisées l'article R2111-1 du code de la commande publique (version en vigueur au 07 septembre 2021). La meilleure connaissance des produits agricoles et agroalimentaires présents sur le territoire peut ainsi s'acquérir via des échanges préalables ou la rédaction d'avis, mais en veillant bien à ne pas fausser la concurrence et donc à assurer une égalité de traitement, d'accès à l'information et une transparence des procédures. Dans cette phase de prospection, il faut tenir compte : des gammes et produits disponibles ; des grammages et conditionnements ; des quantités, des qualités et des prix ; des périodes de disponibilité ; des fournisseurs et de leurs circuits de distribution (groupements de producteurs, plateformes, intermédiaires possibles).
 18 Le coût matière est basé sur la connaissance du nombre de parts d'une denrée pour chaque plat, la liste complète des ingrédients et leurs quantités utiles pour la réalisation d'un plat. En France, il correspond en moyenne à 25 % du coût de revient qui intègre, selon les établissements, les ressources humaines, le fonctionnement, l'investissement etc.
 19 Par exemple, la filière « baguette essonnoise » s'est créée avec un prix défini sur trois ans (Entretien Chambre d'Agriculture IdF).
 20 Livret 5 – Production agricole locale, développement des filières et circuits courts alimentaires
 21 Cette logique peut s'appliquer à des productions et filières aujourd'hui trop peu développées, faute de perspectives permettant de garantir leur rentabilité. Elle permettrait des investissements nécessaires pour conditionner des œufs liquides locaux, des abattoirs, des légumeries pour intégrer une gestion de la maturité des produits par les cantines, en particulier pour les fruits.

l'échelle du bassin parisien est indispensable en raison de la forte densité de la population parisienne mais aussi des conditions de productions et d'approvisionnement alimentaires qui ne peuvent s'améliorer sans ces évolutions.

C'est tout l'enjeu de la concertation autour du nouveau Plan Alimentation Durable avec l'ensemble des gestionnaires qui aura lieu à l'été. Elle aura également vocation à répondre aux besoins de la production agricole durable et locale.

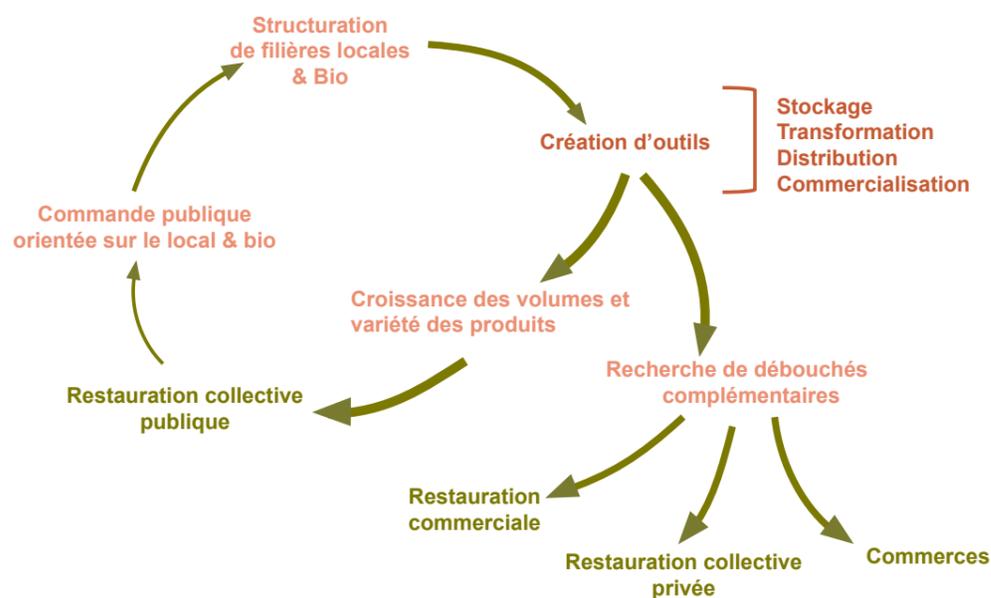
Répondre aux besoins de production agricole durable et locale, de transformation alimentaire, d'optimisation logistique

Aujourd'hui, l'approvisionnement de la restauration collective repose majoritairement sur des flux tendus en circuits longs, favorisant les produits transformés et dépendant des acteurs intermédiaires. Ce système est fondé sur le principe de l'économie d'échelle et le

bas coût des énergies fossiles. Il est certes efficace, mais ne satisfait pas ou moins les enjeux de durabilité et de résilience (voir Livret 5).

Ces filières longues reposent sur des régions agricoles hyper-spécialisées, des infrastructures de transformation très concentrées géographiquement et économiquement, et un recours massif au transport routier. C'est pourquoi relocaliser l'approvisionnement de la restauration collective publique implique de prendre en compte plusieurs enjeux globaux :

- Réorganiser les filières agricoles locales (voir Livret 5²²) sur un marché contraignant à plus d'un titre : prix, volumes, calibres, conditionnement ;
- Recréer un maillage d'outils de transformation (voir Livret 7²³) sur les territoires pour faciliter la préparation de produits bruts, frais et de saison : légumeries, abattoirs, conserveries, cellules de surgélation ;
- Repenser une logistique de l'approvisionnement et de la distribution (voir Livret 8²⁴ et livret 9²⁵).



Stimuler la production locale et Bio via la commande publique. Les Greniers d'Abondance, CC BY-NC-SA.

22 Livret 5 – Production agricole locale, développement des filières et circuits courts alimentaires
 23 voir Livret 7 – Développement local des filières et outils de transformation alimentaire
 24 Livret 8 – Optimisation de la logistique des circuits courts alimentaires et de proximité
 25 Livret 9 – Valorisation locale des déchets alimentaires via la méthanisation et le compostage agricoles : du champ au champ ci-dessous

La clé de l'émancipation des acteurs de ces filières longues repose sur un engagement dans la durée qui nécessite un effort d'anticipation de la part des collectivités : en volumes de produits mais également en structures de transformation, de stockage et de distribution. Des enjeux spécifiques à la restauration collective sont à considérer, tels que les réflexions autour de la **réorganisation des restaurants collectifs** pour permettre la **gestion des produits frais**, la cuisine sur place (à partir des produits bruts, ou de 4^{ème} gamme²⁶) et le mûrissement des fruits.

Maîtriser les coûts de revient des repas

De manière générale, les systèmes d'approvisionnement de la restauration collective actuels permettent un coût matière (i.e. des denrées alimentaires) extrêmement faible qui n'est pas révélateur du prix réel d'un produit et qui ne permet pas de garantir la valeur sociale et environnementale qui y est rattachée.

A Paris, pour les Caisses des Écoles, le coût de revient moyen des repas est de 6,95€ (de 5,99€ à 7,88€) et on peut estimer les coûts matière entre 1,55 à 2,21€ (hors achats de repas Paris Centre et DSP18)²⁷. La restauration collective a par conséquent des contraintes fortes de prix dans la passation de ses marchés de denrées. Dans les cantines scolaires, sous la précédente mandature, les Conventions triennales d'objectif et de financement ont permis de calculer la subvention versée par la Ville aux Caisses des Écoles à partir des objectifs fixés contractuellement et prévoyant une augmentation de la part d'alimentation durable. Cette augmentation a concerné toutes les Caisses à partir de niveaux de départ différents. L'étude menée dans le cadre du nouveau Plan Alimentation durable 2021-2026 permettra d'évaluer le surcoût lié aux objectifs de 100 % d'alimentation durable dont 50 % produite localement.

Les surcoûts liés à l'augmentation du coût matière peuvent aussi être absorbés grâce à différents leviers : la maîtrise des volumes et

26 Légumes et fruits frais, crus, lavés, épluchés et coupés.
 27 Comptes de gestion 2019.

des coûts d'achat (réduction des emballages, lutte contre le gaspillage) ; l'optimisation des charges de gestion (par mutualisation et rationalisation) ; la végétalisation des sources de protéines ; la prise en compte de la saisonnalité des produits. L'expérience des gestionnaires dans l'activation de ces leviers permettra de nourrir la concertation des EGAAD et du nouveau PAD.

D'autre part, les externalités positives générées par un approvisionnement durable représentent une source d'économies pour l'intérêt général à travers la réduction des frais de gestion des pollutions de l'eau, de l'air, des sols, des risques de catastrophes climatiques ou des frais de santé.

Construire un nouveau modèle d'approvisionnement sans plastiques

La réduction de la consommation des ressources est aussi un enjeu réglementaire puisque la loi EGalim (2018) impose l'élimination des contenants en plastique de cuisson, de réchauffe et de service à horizon 2025. La loi AGECE (2020) réaffirme le concept de filière à responsabilité élargie des producteurs. Par exemple, pour les emballages, entre 2021 et 2024, les fabricants devront assurer la seconde vie de leurs produits. Elle impose également l'utilisation de contenants réemployables pour le portage de repas à domicile à horizon 2022. Enfin c'est un enjeu technique et organisationnel qui nécessite des modifications profondes du système d'approvisionnement par la réduction des emballages et l'introduction de solutions de consigne.

Le Plan de Sortie des Plastiques de la Ville de Paris

Il se compose de 22 actions qui visent à éliminer les plastiques de toutes les phases du repas (approvisionnement, préparation, livraison, service) dans le cadre de la réduction des déchets en plastique et de la lutte contre les perturbateurs endocriniens.

2. Agir

Pour garantir un approvisionnement durable et local de la restauration collective publique, la Ville de Paris gagnerait à s'appuyer, consolider, déployer plus largement les initiatives existantes (2.1), mais aussi à explorer des pistes de travail prometteuses (2.2).

Deux voies d'action principales apparaissent dans les dynamiques actuelles pour l'approvisionnement :

1- **L'intégration de produits durables et locaux dans les flux existants** : des changements de pratiques sont portés par de nombreux gestionnaires de la restauration collective parisienne. C'est un processus long (sur plusieurs années) qui demande de co-construire des objectifs et outils communs (charte, animation, label etc.). La collectivité a un rôle à jouer, notamment avec la mise en place d'outils d'évaluation et de critères de traçabilité. Néanmoins, il est difficile pour les producteurs de faire valoir des prix rémunérateurs face à des acteurs qui pèsent souvent très lourds en volumes et chiffres d'affaires (grossistes, entreprises spécialisées).

2- **La structuration de filières de transformation et distribution locales** : la commande publique constitue un important levier pour impulser des investissements publics ou privés dédiés à la création d'outils de transformation et de logistique. Se distinguent alors des projets d'optimisation logistique et de mutualisation d'équipements d'une part, et des projets de plateformes logistiques d'autre part.

2.1. Dispositifs existants à renforcer

Les retours d'expériences des gestionnaires de la restauration collective interrogés font ressortir quatre leviers d'action principaux : l'accompagnement des équipes (de gestion, de restauration) (Levier 1) ; la mutualisation et la contractualisation directe ou via des coopératives de l'approvisionnement (Levier 2) ; la réduction de la part carnée et des

produits ultra-transformés (Leviers 4 et 5). De façon plus générale, quatre points de vigilance ressortent des entretiens menés auprès des services de la Ville dans la perspective d'une gestion qui pourrait être partiellement mutualisée :

- **respecter l'autonomie de gestion des caisses des écoles et des services**, en particulier lorsqu'ils ont développé des relations contractuelles pour favoriser un approvisionnement local et/ou de qualité ;
- **assumer la charge de travail supplémentaire** qu'impliquent à la fois la mutualisation des marchés, mais aussi la diversification des moyens d'approvisionnement qui est inévitable si l'on veut changer de modèle ;
- les **contraintes logistiques** liées à la multiplication des supports d'achat et des flux d'approvisionnement (dans l'hypothèse où l'approvisionnement sur certaines denrées soit mutualisé) ;
- les **risques de rupture d'approvisionnement** si des marchés par type de produit sont conservés.

Ainsi, par l'étude de la demande de la restauration collective parisienne puis de l'offre en alimentation durable dans le Bassin Parisien pouvant y répondre, mais également par la concertation entre les gestionnaires, le Plan Alimentation Durable (PAD) 2021-2026 doit être un **levier fédérateur**.

Levier 1 - Former, sensibiliser

Il ressort des questionnaires un grand **besoin de formation et de temps pour permettre aux équipes de se mobiliser et de s'approprier l'évolution des menus, l'introduction de plats végétariens**, des nouveaux modes d'approvisionnement, de production, et mettre en place les recettes. Il est fondamental de prendre en compte la charge de travail qu'implique le changement d'organisation, ce qui passe notamment par la **revalorisation des métiers des agents de terrain**.

Ainsi, plusieurs gestionnaires parisiens ont mis en place des formations pour les équipes de cuisine pour introduire des recettes végétariennes *fait maison*, avec dégustations voire même sélection de la meilleure recette par les enfants. Utiles pour lutter contre le gaspillage alimentaire, ces formations

sont très appréciées. Elles peuvent être poursuivies et généralisées. Des formations à la ferme de Paris ont également vu le jour à destination des personnels de cuisine de la restauration collective parisienne.

En outre, une attention particulière doit être portée à la communication et à la sensibilisation, non seulement des convives, mais également de leurs proches pour les crèches, les écoles et les EHPAD notamment.

Levier 2 - Les marchés publics : sourcing, allotissement, mutualisation

Bien que le critère « local » soit exclu par le code de la commande publique, il est possible de **croiser les critères comme la faible distance géographique, la fraîcheur d'un produit, le mode de production, ou encore la provenance géographique d'un produit** par une fine association de signes de qualité dont la durabilité devra être démontrée²⁸. C'est le premier levier de la commande public.

En France, on compte les signes de qualité officiels suivants : Label Rouge, Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), Appellation d'Origine Protégée (AOP), Indication Géographique Protégée (IGP), Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) et Agriculture Biologique (AB). Certains font référence à des origines géographiques et peuvent servir à cibler un approvisionnement local. Ainsi en Île-de-France deux Appellations d'Origine Protégée (Brie de Meaux et Brie de Melun) et cinq Indications Géographiques Protégées (Porc de Normandie, volailles de Houdan, volailles de la Champagne, volailles de Normandie et volailles du Gâtinais) sont mobilisables en restauration collective.

Le sourcing est un levier efficace en la matière. Il permet la compréhension fine du milieu des fournisseurs et *in fine* d'opérer des achats locaux en spécifiant un besoin non pas « à destination » mais « en adéquation » avec les possibilités des opérateurs économiques. De plus, proposer un accompagnement administratif pour répondre aux marchés publics (pédagogie en amont des consultations) facilite l'accès à ces marchés pour les petites et moyennes entreprises sourcées.

Par ailleurs, **l'allotissement est un moyen efficace de diversification des approvisionnements permettant à des acteurs locaux de se positionner sur les marchés publics**. Selon l'enquête d'Un plus Bio, la moyenne du nombre de lots dans les marchés des collectivités qui intègrent déjà des produits locaux avoisine les 30 lots, et 72 % ont fait des lots spécifiquement consacrés au bio. L'allotissement entraîne cependant une gestion des marchés plus complexe en raison de la multiplication des fournisseurs et des moyens d'approvisionnement : une solide anticipation des besoins, une bonne gestion des flux (contraintes logistiques et administratives importantes : fonctionnement, horaires, nombre d'interlocuteurs, livraisons, stockage) ainsi qu'un renforcement des moyens de coordination des approvisionnements sont nécessaires.

À titre d'illustration, le CASVP a notamment un marché direct avec un producteur pour 100 tonnes de pommes de terre par an. La **Coop Bio IdF** est l'un des principaux fournisseurs de produits bio franciliens pour les collectivités²⁹, dont les gestionnaires parisiens³⁰. Les gestionnaires peuvent aussi s'adresser à leurs distributeurs habituels pour faire référencer des producteurs locaux

²⁸ La notion d'agriculture durable est définie par des pratiques agro-écologiques et territoriales évaluées par le diagnostic IDEA, aujourd'hui à sa quatrième version. Largement utilisé par le réseau des CIVAM, il propose une approche globale du système d'exploitation agricole auquel appartient la ferme évaluée. Certaines démarches ne doivent pas être confondues avec la démarche d'agriculture durable. C'est notamment le cas de la Haute Valeur Environnementale (HVE), qui, d'après l'Institut de Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI), demande une révision en profondeur sans quoi l'éco régime français (echoscheme de la PAC) ne serait pas crédible (<https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/propositions/la-certification-haute-valeur-environnementale-dans-la-pac>).

²⁹ 60% de son activité pour la restauration collective publique : Paris, CD 93, CD 94, CD 91, SIRESCO (Syndicat intercommunal pour la restauration collective ; 19 communes sur 5 départements), CA GP Sud, Métropole du Grand Paris, Ville de Fontenay sous Bois

³⁰ A titre d'exemple, les Caisses des Ecoles et la DFPE s'y fournissent pour 280 tonnes de carottes, pommes et pommes de terre par an.

qu'ils ont préalablement identifiés (à travers des salons professionnels notamment), ou inscrire des recommandations dans leurs marchés publics.

Un Plus Bio

Au niveau national, l'association **Un Plus Bio, dont la Ville de Paris est adhérente**, est une référence en matière d'accompagnement des démarches d'alimentation durable dans la restauration collective. Elle anime le **Club des Territoires**,³¹ une communauté de collectivités qui facilite le partage de pratiques et de retour d'expérience entre pairs. Elle organise chaque année les « Victoires des cantines rebelles » ainsi qu'une enquête à travers l'Observatoire de la restauration bio et durable.

Elle a mené une enquête dans neuf départements mettant en avant que le binôme approvisionnement en direct des producteurs et auprès de grossistes est le plus représenté. En effet, il est le plus économe en investissement et rapide à mettre en place. En outre, les grossistes complètent ce que les producteurs ne peuvent pas livrer localement. Les plateformes de producteurs sont aussi utilisées mais dans une moindre mesure par les collectivités de cette enquête³². Ces départements ont tous mis en place ou soutenu la création d'un outil coopératif permettant de regrouper l'offre et de faciliter la logistique d'approvisionnement en bio et local (groupements, plateformes ou magasins de producteurs).

Une troisième action consiste à optimiser le système d'approvisionnement, en coopération avec les parties prenantes en **mutualisant** les marchés publics et en favorisant l'émergence d'acteurs collectifs tels que des coopératives de producteurs ou des plateformes de distribution. La mutualisation de la commande publique pour des lots identiques permet de partager ces coûts et donc de les réduire en créant un **groupement d'achat** conventionné qui centralise et coordonne les marchés. C'est

un rôle - et une dépense - qui peut être endossé par la collectivité ou une structure multipartenariale. Ces groupements stimulent l'émergence de structures coopératives offrant une grande variété de produits et une capacité logistique suffisante pour en assumer les volumes.

Les crèches parisiennes jouissent d'un système intégré avec un seul gestionnaire pour l'ensemble des établissements. En outre, plusieurs gestionnaires parisiens ont constitué des groupements de commandes avec succès, malgré l'autonomie et les spécificités de chaque structure, la charge de coordination et les faibles avantages tarifaires par rapport aux grossistes. À titre d'exemple, la Caisse du 4^{ème} arrondissement³³ a mutualisé son marché de viande bio avec celle du 10^{ème} et de fruits et légumes avec celle du 11^{ème}. Selon elle, les leviers se trouvent dans la collaboration, l'échange des moyens et méthodes de fonctionnement de chaque structure, ainsi que dans le **partage des mutualisations efficaces**. Lorsque les volumes d'achats sont faibles, la mutualisation entre structures permet de pérenniser les approvisionnements et la collaboration avec les producteurs. Pour aller plus loin, les autres gestionnaires interrogés formulent leur besoin de soutien sur les aspects administratifs et juridiques d'un groupement.

Deux initiatives se démarquent

À la suite d'une démarche de sourcing, les Caisses des Écoles du 4^{ème} et du 10^{ème} arrondissements ont créé un marché mutualisé de viande bio fraîche et surgelée, accessible à des producteurs, avec un objectif de réduction du prix par rapport au Label Rouge. Ce marché a été remporté par la coopérative d'éleveurs SICABA (département de l'Allier), ce qui lui a permis de s'équiper d'un outil de surgélation. Pour les gestionnaires parisiens, c'est l'occasion de travailler avec les éleveurs et de construire les menus pour utiliser la totalité de l'animal et sur une période de consommation longue. Le recours à la surgélation est ici un

outil d'optimisation, qui permet notamment d'ajuster les quantités sur les repas de centres de loisir.

Dans le cadre du dispositif mis en place pour la protection de la ressource en eau (voir Livret 5³⁴ et Livret 2³⁵), l'initiative de la Caisse du 11^{ème} arrondissement, avec le soutien d'Eau de Paris, est à l'origine des marchés d'approvisionnement de lentilles bio auprès des producteurs de l'association Terre de Pays d'Othe. Ce marché est possible grâce à son allotissement. La filière propose désormais des lentilles, pois chiches, huiles et pâtes (voir aussi Livret 12³⁶).

Levier 3 - Réduire le gaspillage pour préserver ressources et budget

Le coût du gaspillage alimentaire ne se limite pas à la valeur d'achat des denrées non consommées. Il faut aussi tenir compte du coût de leur stockage, de leur préparation et de la gestion des déchets. L'ADEME a ainsi estimé que le coût du gaspillage moyen pour les écoles est de 0,27 €/repas. La maîtrise du gaspillage alimentaire³⁷ permettrait de faire des économies budgétaires importantes, lesquelles pourraient être ensuite réinvesties dans l'achat de denrées de meilleure qualité et dans des quantités mieux ajustées.

Ainsi, tous les gestionnaires de la restauration collective scolaire sont dotés d'une charte anti-gaspillage alimentaire et mènent des actions de réduction du gaspillage (pesées, « gachimètre à pain ») ou encore de valorisation des excédents (partenariats par exemple avec *Excellents Excédents*). La DFPE est également engagée dans cette lutte en ajustant les effectifs jusqu'à 48h en amont³⁸.

En lien avec la Direction de la Propreté et de l'Eau, la généralisation de la valorisation des biodéchets à tous les gestionnaires à horizon 2024³⁹ permettra d'assurer le retour de la matière organique dans les champs ou d'en extraire du biocarburant (Voir Livret 9⁴⁰).

Levier 4 - Développer des menus moins carnés et de nouvelles filières végétales

Réduire la part de la viande dans les menus, répond à un double objectif : améliorer la qualité de la viande achetée en s'orientant vers des filières de qualité mais aussi territorialisées, introduire une plus grande variété de protéines végétales de qualité en s'éloignant autant que possible des produits (végétariens) transformés.

Le *Plan Alimentation Durable 2014-2020* a permis d'introduire dans les écoles et les crèches un à deux repas végétarien par semaine avec de nombreuses recettes élaborées par les gestionnaires. Depuis 2017, les crèches proposent également, à la demande des parents, un repas quotidien sans viande ni poisson. C'est également le cas depuis 2018 pour les agents de la Ville qui bénéficient d'une alternative végétarienne

31 <https://www.unplusbio.org/le-club-des-territoires/>

32 <https://observatoire-restauration-biodurable.fr/sites/default/files/OBSERVATOIRE-Principaux%20résultats-2020.pdf>

33 Le 4^{ème} arrondissement fusionne aujourd'hui avec les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} pour donner Paris Centre.

34 Livret 5 – Production locale agricole, développement des filières et circuits courts alimentaires

35 Livret 2 – Aides à l'installation, à la conversion, au maintien en bio et rémunération des services rendus à la nature

36 Livret 12 – Modèle de gouvernance multi-partenariale et contractualisation avec les territoires ruraux

37 Outil complet sur les moyens de limiter le gaspillage alimentaire en restauration collective publique : http://www.moinsjeter.fr/sites/default/files/kit_restaurant_collective_1_1.pdf

38 Rapport ecocert 2020

39 Depuis 2016, les restaurateurs produisant plus de 10 tonnes de biodéchets par an sont obligés de les trier (Code de l'Environnement). A partir du 1^{er} janvier 2023, les producteurs de plus de 5 tonnes de biodéchets par an devront soit les trier et les recycler à la source, soit les collecter séparément sans les mélanger avec d'autres types de déchets. Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation concernera tous les producteurs de biodéchets (Loi AGECE, 2020). En 2025, tous les producteurs de biodéchets (entreprises, services publics, ménages) seront obligés de trier leurs biodéchets, quelles que soient les quantités produites (loi de Transition énergétique, 2015).

40 Livret 9 - Valorisation locale des déchets alimentaires via la méthanisation agricole et le compostage agricoles : du champ au champ

quotidienne dans les restaurants administratifs.

Pour aller plus loin, le passage à une alternative végétarienne quotidienne implique des changements dans les modes de réalisation des repas, avec des besoins d'investissements matériels (cellules de refroidissement rapide par exemple pour faciliter la production et réduire les achats de 5^{ème} gamme⁴¹ ou typés industriels, espaces supplémentaires en phase de service), et humains plus ou moins complexes en fonction de l'unité de production.

Levier 5 - Diminuer la part des produits transformés

Il ressort également des questionnaires que l'offre en produits transformés n'est pas satisfaisante et que les gestionnaires privilégient de plus en plus les recettes et plats faits maison. Ainsi, le travail réalisé par la DFPE ces deux dernières mandatures sur chaque produit a permis de diminuer la part des produits transformés dans les menus⁴².

14 Le recours aux additifs alimentaires est de plus en plus encadré. Certains sont controversés au vu des risques qu'ils font peser sur la santé. C'est pourquoi certaines démarches de labellisation comme celle d'Ecocert les interdisent dans les cahiers des charges de leur référentiel.

Levier 6 - S'engager dans une certification, un système participatif de garantie (SPG)

Le label Ecocert En cuisine valorise les établissements de restauration collective

qui introduisent des produits bio, locaux et sains, avec quatre garanties clés :

- l'utilisation de produits biologiques et locaux dans les menus ;
- la qualité des repas servis : saisonnalité des produits, cuisine faite maison ;
- la gestion écologique des sites : lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- une information claire sur les démarches engagées et le niveau de labellisation.

La DFPE est certifiée au plus haut niveau (niveau 3) pour ses 300 établissements d'accueil de la petite enfance qui disposent de cuisines de préparation. Ces établissements atteignent des indicateurs élevés en matière d'alimentation durable⁴³, ce qui a valu une distinction de la Ville de Paris aux « Victoires des cantines rebelles » 2019 organisées par Un Plus Bio. L'ASPP est certifié au niveau 1⁴⁴ et vise le niveau 2 qui prévoit au moins 30 % de bio et 30 composantes durables par mois, dont au moins 4 composantes locales, ainsi que d'autres critères dont la formation des cuisiniers et plus de consommation de fruits et légumes de saison.

Les systèmes participatifs de garantie (SPG) sont des systèmes d'assurance qualité construits localement. Initialement, ils certifient les pratiques des producteurs avec une participation active des acteurs concernés (autres agriculteurs, professionnels de l'alimentation, consommateurs etc.) et sont construits sur des bases de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances.⁴⁵ Ces systèmes sont un levier de la relocalisation de l'agriculture biologique⁴⁶.

C'est le cas de la démarche « **Mon Restau Responsable** »⁴⁷ portée par la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme⁴⁸ et Restau'Co⁴⁹ dans laquelle se sont engagés 13 Caisses des Ecoles et l'ASPP avec une série de 12 engagements dont le remplacement de plats issus de l'agroalimentaire par une gamme cuisinée maison⁵⁰. Ce SPG permet aux gestionnaires de disposer d'une analyse de leur service de restauration avec une grille de critères validée, d'associer les acteurs à la démarche de progrès, et finalement de valoriser leur engagement grâce à la garantie affichée sur leur établissement.

De nombreux gestionnaires de la restauration collective ont déjà fait appel aux services du Groupement des Agriculteurs Bio (GAB) IdF qui accompagne les professionnels de la restauration collective depuis plus de 10 ans. Il propose des prestations de diagnostic⁵¹ pour évaluer les forces et leviers d'un établissement ou d'un service qui souhaite développer sa part de produits locaux ou issus de l'agriculture biologique. Il accompagne les équipes pour les aider à lever les freins qui relèvent de l'organisation, de la formation ou de l'adhésion à la démarche. Il assiste aussi les gestionnaires sur la définition détaillée de leurs besoins en approvisionnements en tenant compte de la saisonnalité, des capacités de production des agriculteurs et accompagne la rédaction de cahiers des charges accessibles aux agriculteurs locaux.

2.2. Autres leviers à mobiliser

On peut citer les principaux leviers suivants :

- Animer une gouvernance territoriale (voir

Livret 12⁵²) ;

- Soutenir le développement d'outils multi-acteurs (plateformes, garantie participative etc.) ;
- Soutenir les structures collectives de l'offre locale composées d'agriculteurs pour répondre à des marchés publics ;
- Soutenir la création d'outils spécialisés nécessaires à l'approvisionnement local (légumeries, abattoirs, minoteries ou atelier de transformation).

Levier 7 - Diversifier les marchés pour viabiliser les outils de distribution

Plusieurs expériences de plateformes locales, telles que celles d'Échanges Paysans dans les Hautes Alpes, ou encore la Plateforme Paysanne Locale sur l'agglomération marseillaise, mettent en évidence l'intérêt de concevoir l'organisation de ces outils sur un marché plus large, qui peut regrouper en plus de la restauration collective publique, la restauration commerciale, la restauration collective privée et les commerces alimentaires. Cette variété des débouchés permet :

- de favoriser une activité à l'année, car la restauration collective publique scolaire fonctionne en moyenne 180 jours par an⁵³ ;
- de valoriser une plus grande variété de formats et de produits, les besoins d'un restaurant étoilé et ceux d'une cantine scolaire ne sont pas les mêmes et peuvent se compléter du point de vue de l'agriculteur ;
- de favoriser une rentabilité de la logistique : transports à plein, circuits d'approvisionnement et de distribution mieux valorisés.

⁴¹ Produits cuits sous vide, pasteurisés ou stérilisés, prêts à l'emploi.

⁴² **Biscuits et gâteaux** : évolution progressive vers un, puis deux gâteaux faits maison par semaine, avec développement simultané de recettes à base de farine de légumineuse et/ou de légumes et fruits, moins sucrées, sans additifs, sans emballages plastique ; **laitages** : évolution vers des laitages naturels, sans sucre et réduction drastique des autres références (sucrées, aromatisées...) ; **conserves** : évolution vers des légumineuses bio, fournies sèches, qui ont mis fin à la fourniture de ces produits sous forme appertisée ; **produits d'assemblage** : évolution vers des fonds de pâtes faits maison ; **produits avec additifs controversés ou de composition non optimale** : suppression du jambon, du pain de mie, des sauces industrielles, des aides culinaires industrielles (bouillon cube...), des fruits confits (Retour de questionnaire mars 2021).

⁴³ Chiffres 2019 : 73 % de bio (Entretien DFPE) et 90,5 % d'alimentation durable (indicateur alimentation durable de la Ville de Paris issu du bilan du Plan Alimentation Durable 2014-2020)

⁴⁴ <https://www.aspp.fr/article/506> ; <http://labelbiocantine.com/le-label-ecocert-en-cuisine/>

⁴⁵ Définition IFOAM (International Federation of Organic Agriculture Movements), 2008

⁴⁶ Nature&Progrès (2015) Le manuel Pratique des Systèmes Participatifs de Garantie.

⁴⁷ Cette démarche est l'aboutissement d'un travail collaboratif initié par les porteurs avec la FNAB (Fédération nationale d'agriculture biologique) et la Fédération nationale des CIVAM (Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) autour de la définition d'une restauration collective responsable.

⁴⁸ <https://www.fondation-nicolas-hulot.org/guide-de-la-restauration-collective-responsable-2/>

⁴⁹ Réseau interprofessionnel de la restauration collective.

⁵⁰ Définition à construire lors des groupes de travail EGAAD et PAD

⁵¹ Ces prestations ont pu être financées, pour certains collèges et lycées par des partenariats entre le GAB IdF et le Conseil Régional d'Ile-de-France ou les Conseils départementaux.

⁵² Livret 12 – Modèle de gouvernance multi-partenaire et contractualisation avec les territoires ruraux

⁵³ En période scolaire. Cependant, la restauration collective dans les écoles reste également ouverte pendant les vacances avec les centres de loisirs, pour lesquels moins de repas sont servis. Ainsi, la quantité de repas servis varie suivant la période, mais il n'y a pas d'interruption.

De ce point de vue, le développement d'un **Marché d'Intérêt Local (MIL)** (voir Livret 8⁵⁴ et Livret 11⁵⁵) pourrait être pertinent pour favoriser ces démarches de viabilisation des outils logistiques qui approvisionnent la restauration collective publique.

Levier 8 - Soutenir les initiatives de transformation et de logistique coopératives

Les leviers pour améliorer l'approvisionnement local et en circuit court relèvent essentiellement de l'organisation logistique et de la nécessité d'anticiper les besoins. Ainsi, le département de la Vendée a organisé une mutualisation des marchés publics de ses collèges en lien avec l'émergence d'une légumerie. Cette plateforme logistique et de transformation issue du secteur de l'économie sociale et solidaire a permis aux producteurs locaux de structurer leur offre pour répondre aux besoins de la restauration des collèges vendéens.

16 Levier 9 - Informer, coordonner et animer : les clés d'une coopération multi partenariale réussie

La coordination et l'animation de démarches d'approvisionnement collectives sont deux leviers majeurs pour initier de nouvelles pratiques. D'abord pour faire émerger un intérêt commun sur cette question, ensuite pour mettre en place des marchés qui tiennent compte de la situation agricole locale. Dans cette optique, la Ville de Toulouse a eu une **démarche de « marché inversé »** (Terranova, 2020) en se mettant à l'écoute des producteurs pour savoir ce qu'ils sont en mesure de produire pour approvisionner les cantines scolaires. En parallèle, des acheteurs de la restauration collective ont fait part à une association

de producteurs bio de leurs expériences en tant qu'acheteurs. Ces échanges ont permis à chacune des parties prenantes de comprendre les attentes et difficultés de l'autre partie, et de créer des partenariats de long terme, que ce soit pour travailler la rédaction d'appels d'offres pour des contrats de longue durée ou pour rédiger un PAT approprié par rapport au contexte agricole local ⁵⁶.

À une autre échelle, le dispositif Régal⁵⁷ dans le département des Alpes de Haute Provence s'est doté d'un poste de coordination et d'animation auprès des établissements gestionnaires et des producteurs du territoire afin de **stimuler les mises en relation**. Cette solution permet à l'animateur - qui agit comme coordinateur et non en acheteur - **d'identifier les mutualisations** possibles entre établissements et d'anticiper certains besoins. Le GAB IdF ou le collectif Les Pieds dans le Plat⁵⁸ peuvent soutenir ces changements de pratiques.

Finalement, les discussions qui émergeront lors des EGAAD pourront également se nourrir des propositions du rapport de Terra Nova déjà cité (Etienne E. et Ostrowski A., 2020) et celui de Let's Food Cities publié récemment (Let's Food Cities, 2021)⁵⁹. Nous invitons également à consulter les leviers identifiés au Livret 5⁶⁰ - dont la restauration collective peut se saisir pour aider l'offre locale à se développer. Le travail mené lors des EGAAD sera également l'occasion d'approfondir les liens avec d'autres gestionnaires de la restauration collective tels que le CROUS ou l'APHP afin d'initier le changement d'échelle nécessaire à une transition alimentaire durable globale.

S'appropriier les ressources documentaires et outils à disposition.

Il existe une myriade de documentations et d'outils de sensibilisation et d'accompagnement concernant l'approvisionnement local et bio de la restauration scolaire, dont voici un aperçu synthétique :

- Cantines Bio : le guide pratique des élus #1, par Un plus Bio. (2016) ;

- Cantines Bio : le guide pratique des parents #2, par Un plus Bio ;

- Guide de la restauration collective responsable à l'attention des collectivités et des entreprises, par le CIVAM et la Fondation pour la Nature et l'Homme ;

- Du commerce équitable dans ma cantine ! par Commerce équitable France ;

- Guide pratique Favoriser une Restauration Collective de Proximité et de Qualité, par la préfecture Auvergne Rhône Alpes ;

- Utiliser les plateformes collectives pour développer l'approvisionnement local en restauration collective, par le Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire et de la forêt ;

- Soutiens financiers mobilisables pour l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualité, par le Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire et de la forêt.

Destinée aux collectivités et aux entreprises, OPTIGEDE⁶¹ est une plateforme d'échanges et de diffusion d'outils et de retours d'expériences sur l'économie circulaire et les déchets.

Sur la restauration collective elle propose 4 sections très bien renseignées : Cadre réglementaire, Retours d'expériences, Outils pratiques, Outils méthodologiques.

54 Livret 8 – Optimisation de la logistique des circuits alimentaires courts et de proximité
55 Livret 11 – Approvisionnement de la restauration commerciale, des marchés et des commerces alimentaires
56 Pour aller plus loin : <https://www.toulouse-metropole.fr/-/tim-decouvrez-le-numero-d-automne-2019>
57 <https://www.reseaurural.fr/sites/default/files/documents/fichiers/2019-04/Power%20point%20REGAL.pdf>
58 Les Pieds dans le Plats (2020) Un projet coopératif pour Nourrir l'Avenir
59 <https://letsfoodcities.com/wp-content/uploads/2021/01/Publication-resto-co-LF-2.pdf>
60 Livret 5 – Production agricole locale, développement de filière et circuits courts alimentaires

61 <https://www.optigede.ademe.fr/alimentation-durable-restauration-collective>



AGRI
PARIS

Lga

Livret 11

Approvisionnement local des commerces, des marchés et des restaurants.

AGRI
PARIS

Ce livret traite des enjeux relatifs à l'approvisionnement local de la restauration commerciale, des commerces de détail et des marchés alimentaires de la Ville de Paris. Il présente les dynamiques actuelles en s'efforçant d'identifier les freins et leviers à l'essor de l'approvisionnement local et durable. Il vise à esquisser des pistes de réflexion et des outils pour que les contributeurs des États Généraux aient les moyens d'initier une transition d'ampleur dans les pratiques de ce secteur et ce au-delà du strict périmètre parisien.

1. Contexte

p.4

1.1. Situation et dynamiques actuelles

Une offre alimentaire commerciale parisienne sans comparaison en France

Des commerces et marchés de quartiers très fréquentés par les habitants

Les marchés alimentaires : une opportunité pour favoriser les achats locaux

p.5

Un secteur de la restauration très dense et des touristes par millions

p.6

Le Bio est en forte progression dans la capitale comme ailleurs

Des chaînes d'approvisionnement longue distance et dominées par les grandes enseignes

Un marché contraignant mais ayant un important potentiel pour structurer des filières locales

p.8

1.2. Enjeux

Bio, circuit court et alimentation locale : les différencier permet de mieux les allier

L'intérêt local et le champ d'intervention possible de la collectivité

p.9

Côté offre, des marchés contrôlés par une minorité d'acteurs et une construction des prix problématique

Côté demande, des comportements d'achats fortement déterminés et des inégalités importantes

p.10

Une logistique adaptée aux circuits longs

p.11

Le carreau des producteurs : opportunité ou contrainte pour favoriser les filières courtes de proximité ?

2. Agir

p.12

Levier 1 - Étudier le rôle d'un Marché d'Intérêt Local pour favoriser les solutions logistiques de l'approvisionnement local

Levier 2 - Développer la présence des producteurs sur les marchés

p.13

Levier 3 - Favoriser l'essor des points de vente de produits locaux

Levier 4 - Visibiliser les professionnels s'engageant dans une démarche de relocalisation de leur approvisionnement

p.14

Levier 5 - Mutualiser des commandes entre restaurants et commerces de bouche

p.15

1. Contexte

1.1. Situation et dynamiques actuelles

Une offre alimentaire commerciale parisienne sans comparaison en France

Paris offre un niveau de services record en commerces de proximité, avec plus de trois commerces alimentaires pour 1000 habitants (contre moins de un à Londres)¹. Le nombre de commerces alimentaires généralistes est en augmentation, contrairement à celui des commerces spécialisés qui reste stable (voir tableau). L'ampleur de l'offre alimentaire parisienne nécessite une logistique très développée : le secteur de la logistique représente à lui seul 295 000 emplois en Île-de-France, dont 51 000 à Paris² (voir Livret 8³).

Des commerces et marchés de quartiers très fréquentés par les habitants

Les petits et moyens commerces (supermarchés et magasins spécialisés) totalisent 60% des dépenses alimentaires à Paris (contre 40 % en France)⁴. Les courses sont faites à 60% dans le quartier de résidence⁵ et en utilisant des modes de transport doux les trois quarts du temps⁶.

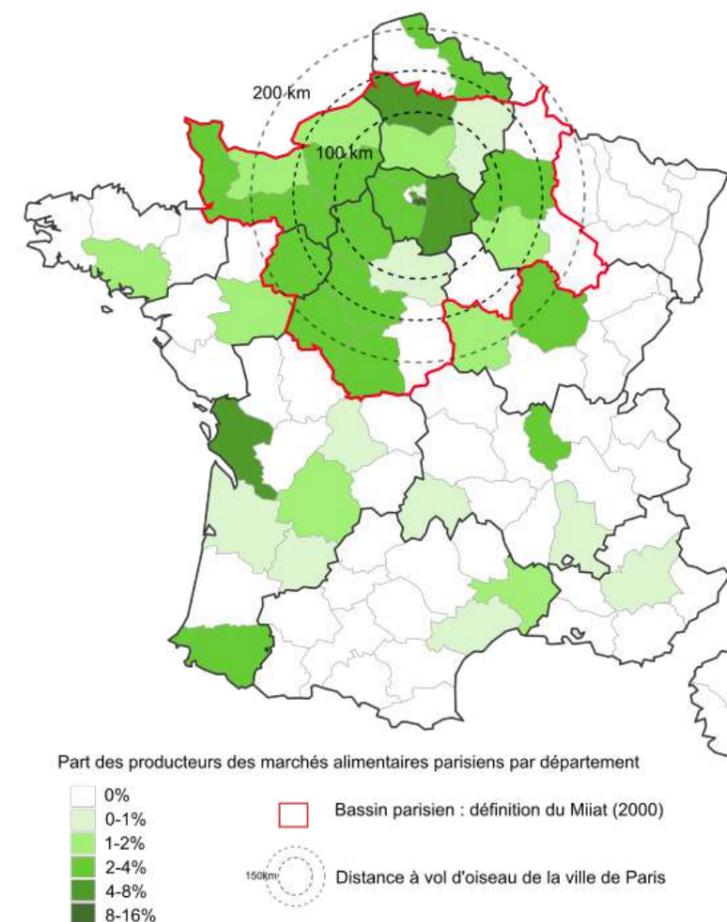
Les marchés parisiens se caractérisent par une grande diversité de tailles et de types. Certains reçoivent quelques centaines de clients à la journée quand d'autres comme le marché de Barbès en comptent jusqu'à 20 000 en une matinée ; la moyenne est comprise entre 7 000 et 10 000⁷.

Les marchés alimentaires : une opportunité pour favoriser les achats locaux

On comptabilise plus de 1 200 commerçants sur les marchés parisiens, dont environ 150 producteurs, venant pour deux tiers du bassin parisien (voir carte)⁸. Il existe un renouveau relatif de petits producteurs en fromages / produits laitiers / boucherie / charcuterie qui reviennent vendre sur les marchés, essentiellement sur les marchés haut de gamme⁹. Toutefois le nombre de marchés de plein vent dans la capitale est en diminution depuis 2018 (voir tableau). Les revendeurs

s'approvisionnent principalement au MIN de Rungis et relativement peu dans son carreau des producteurs, où l'offre est peu prévisible et peut être inégale.

Il paraît important de ne pas opposer producteurs et revendeurs, ces derniers exerçant un métier qui répond à un certain nombre de contraintes des producteurs en particulier dans le contexte parisien : délais et coût du transport, horaires de livraison, temps de présence sur les étals, diversité, service de conditionnement, de dépannage, de garantie qualité et mise en valeur de l'offre.



	Nombre actuel (environ)
Commerces de détail (33,9 %)	7 700
dont spécialisés (boulangeries, boucheries, primeurs, etc.)	5 470
dont généralistes (supérettes, supermarchés, épiceries, etc.)	2 230
Marchés alimentaires (0,3 %)	82
dont marchés de plein vent	72
Restauration commerciale (65,8 %)	15 200
dont restauration traditionnelle	6 270
dont restauration rapide	3 730
dont brasseries et restauration continue	3 000
dont cafés, bars et débits de boisson	2 100

Sources des données : Apur (2021) Les commerces parisiens, premiers résultats du recensement d'octobre 2020. Apur (2018) L'alimentation durable à Paris : les circuits courts. Entretien Ville de Paris, service des marchés de quartier. CCI Paris (2017) La restauration à Paris. Focus sectoriel.

Provenance des 147 producteurs identifiés* sur les marchés alimentaires de la ville de Paris.

Source : données anonymisées (2020) transmise par la ville de Paris. Auteur : Les Greniers d'Abondance, CC BY-NC-SA. *Cette information n'est pas exhaustive, il est probable qu'il y ai un peu plus de producteurs sur les marchés parisiens. La provenance est disponible au département pour 139 d'entre eux.

1 Ville de Paris (2016) État des lieux de l'alimentation à Paris, carnet des enjeux.
 2 Apur (2021) La diversité des projets d'espaces logistiques, analyse des permis de construire, le cas parisien.
 3 Livret 8 - Optimisation de la logistique des circuits alimentaires courts et de proximité
 4 Ville de Paris (2016) op. cit
 5 Ville de Paris (2016) op. cit
 6 DRIEA Île-de-France (2019) op. cit.
 7 Entretien avec une des structures gestionnaire (délégation de service public) des marchés parisiens

8 Entretien avec le service des marchés de quartier de la ville de Paris
 9 Entretien gestionnaire de marchés parisiens

Un secteur de la restauration très dense et des touristes par millions

Les Parisiens consomment 30 % de leurs repas hors domicile, à 60 % dans la restauration commerciale et 40 % dans la restauration collective¹⁰. Avec environ 15 000 établissements (voir tableau), l'offre commerciale est très dense et reçoit 13 % des dépenses alimentaires parisiennes¹¹. La restauration rapide inclut les « fast food » mais aussi des enseignes plus récentes, Bio et/ou indépendantes qui répondent aux nouvelles attentes des consommateurs.

La restauration commerciale représente un débouché d'autant plus important qu'elle ne concerne pas seulement les Parisiens (2,2 millions au niveau communal, 7 millions pour le Grand Paris) mais aussi les travailleurs (plus d'un million) et les visiteurs (environ 280 000)¹² qui se rendent à Paris quasi quotidiennement et qui, pour ces derniers, consomment leurs repas très largement dans la restauration commerciale.

6 Le Bio est en forte progression dans la capitale comme ailleurs

Depuis le début des années 2000 l'alimentation Bio a fortement progressé dans les commerces et plus marginalement dans les restaurants de la ville de Paris. En 2016, les produits Bio constituent environ 5 % des achats alimentaires et 69 % des franciliens disent en consommer régulièrement¹³. En 2020, l'Apur compte 345 commerces alimentaires (commerces de détail, enseignes spécialisées ou généralistes) qui vendent uniquement ou partiellement des produits Bio, c'est 115 nouveaux commerces depuis 2017 dont 35% vendent uniquement des produits « bio » (+12 Naturalia, +11 Biocoop

et +6 Bio C'Bon)¹⁴. Cette progression touche également la restauration commerciale avec 46 nouveaux établissements sur les trois dernières années dans la capitale. Cependant, à l'échelle nationale, les produits Bio ne représentent que 1,4 % en valeur des achats alimentaires dans ce secteur, même si dans le cas de la restauration commerciale, ils sont plus souvent d'origine régionale (59 %)¹⁵.

Néanmoins, tous segments confondus, la majorité de l'offre Bio à Paris n'est pas locale, et une grande partie est assurée en circuits longs par des grandes enseignes. Celles-ci sont passées de 33 commerces en 2000 à 157 en 2018, dont 40 % pour la seule chaîne « Naturalia » (groupe Casino). Sur les 72 marchés de plein vent, trois proposent uniquement des produits Bio, quatre ont une offre significative, et le reste en propose de manière disparate.

Des chaînes d'approvisionnement longue distance et dominées par les grandes enseignes

Hors filière meunerie, la production alimentaire francilienne est très loin de pouvoir répondre aux besoins de la population du territoire (voir Livret 7¹⁶). Les chaînes d'approvisionnement de la Ville de Paris s'étendent donc sur de longues distances, pour environ 30 % (en volumes) à l'international¹⁷.

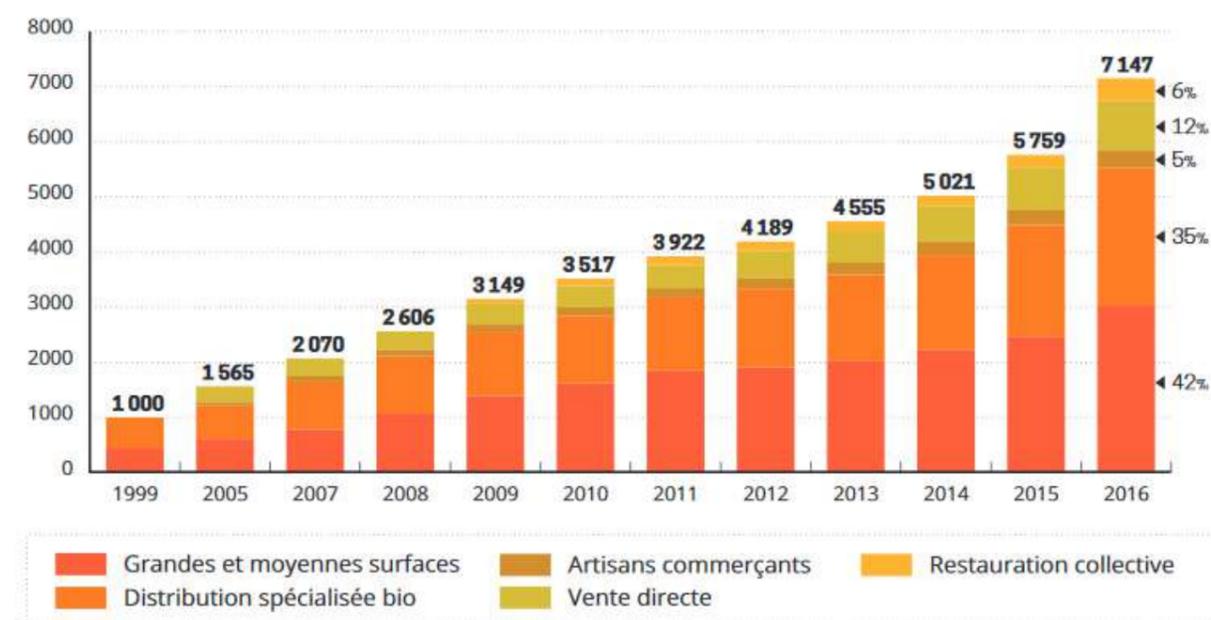
Les 2,3 millions de tonnes annuelles correspondant à l'alimentation de Paris transitent à 40 % par le MIN de Rungis¹⁸, 40 % par les 42 entrepôts logistiques franciliens de la grande distribution et 20 % par d'autres circuits (plateformes hors Île-de-France, circuits courts, etc.)¹⁹. Les grossistes

distributeurs (Pomona, Metro etc.) et les centrales d'achat des grandes enseignes écoulent la majorité des volumes et sont en position d'imposer leur modèle aux chaînes de production et d'approvisionnement : organisation, type de contractualisation, normes privées.

Cette situation concerne aussi les ventes de produits Bio (voir figure ci-dessous), avec 42% du chiffre d'affaires réalisé par les grandes et moyennes surfaces (GMS) généralistes et 35% par des distributeurs spécialisés Bio qui appartiennent pour une part à des grandes enseignes de la grande distribution. Compte tenu des modèles d'approvisionnement de la grande distribution, on doit comprendre que cela ne favorise pas une structuration de filières locales, rémunératrices pour les producteurs, et favorisant une diversification des productions.

Focus sur le MIN de Rungis²⁰

Aujourd'hui 40 % de l'approvisionnement francilien en fruits et légumes frais passe par le MIN de Rungis (voir Livret 8²¹ - Rungis, un maillon essentiel du système logistique). Toutes les filières alimentaires sont présentes (ainsi qu'horticoles et fleurs coupées), mais les fruits et légumes représentent 70 % de l'offre. À l'échelle du MIN ce sont 60 % des acheteurs qui sont des détaillants / marchands forains et 13 % des restaurateurs (soit environ 3 250 restaurateurs). Dans les marchés parisiens, certains commerçants s'organisent pour réaliser des achats groupés et obtenir de meilleurs prix auprès des grossistes. Du côté des producteurs (locaux ou non), certains peuvent aussi s'approvisionner au MIN pour compléter leur offre de vente. Les producteurs sont environ 200 sur le MIN dont 100 sur le carreau des fruits et légumes. Certains sont également présents sur le marché (hors carreau), ils ont alors la double casquette producteur et grossiste. Pour les fruits et légumes, ce sont 70 % des achats qui se font par enlèvement (les marchands viennent chercher leur produits) et 30 % par livraison tierce (avec ou sans échange sur place pour négocier).



Évolution du chiffre d'affaires bio par circuit de distribution de 1999 à 2016 (en millions d'euros). Source : Agence Bio / ANDi 2017. Les Greniers d'Abondance, CC BY-NC-SA.

¹⁰ Ville de Paris (2016) op.cit.

¹¹ Apur (2021) Les commerces parisiens, premiers résultats du recensement d'octobre 2020

¹² Ville de Paris (2016) op. cit.

¹³ Agence Bio (2019) Dossier de presse. Un ancrage dans les territoires et une croissance soutenue. Les chiffres 2018 du secteur Bio. Apur (2018) L'alimentation durable à Paris : les circuits courts.

¹⁴ Apur (2021) op. cit.

¹⁵ https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2019/11/DP-AGENCE_BIO-2019-V-def.pdf

¹⁶ Livret 7 - Développement local des filières et outils de transformation alimentaire

¹⁷ Ville de Paris (2016) op. cit.

¹⁸ Si une partie de ces approvisionnements concernent des restaurateurs, des artisans, des forains etc. d'autres concernent également la grande distribution.

¹⁹ Ville de Paris (2016) op. cit.

²⁰ Les chiffres sont issus d'un entretien avec la société gestionnaire du MIN, la Semmaris.

²¹ Livret 8 - Optimisation de la logistique des circuits alimentaires courts et de proximité

Un marché contraignant mais ayant un important potentiel pour structurer des filières locales

En termes de volumes, le marché de l'alimentation commerciale (restaurants et commerces de détail) représente à la fois le premier potentiel de débouchés pour les produits locaux et un environnement extrêmement concurrentiel. Si les critères de sélection des fournisseurs varient beaucoup d'une offre à l'autre, l'origine géographique des produits reste généralement au second plan. Ces critères incluent systématiquement le prix, souvent la qualité (marque, gamme), et plus rarement la provenance. Globalement, les segments de marché où le prix est le premier critère de sélection des produits (tels que la restauration rapide et les enseignes de la grande distribution), sont moins propices à l'introduction de produits locaux. Deux approches complémentaires sont généralement déployées pour favoriser l'essor des filières courtes de proximité :

- **Aider le consommateur à distinguer les offres.** Cela passe par un renforcement de la traçabilité des produits et de la lisibilité de l'offre (voir Livret 7²² - Levier 2 : S'appuyer sur une marque de territoire) ainsi qu'un encadrement strict de la publicité commerciale alimentaire dans l'espace public.

- **Encadrer la concurrence** pour éviter qu'elle soit déloyale et faciliter l'émergence de commerces indépendants mais aussi des acteurs logistiques engagés dans les circuits courts et de proximité.

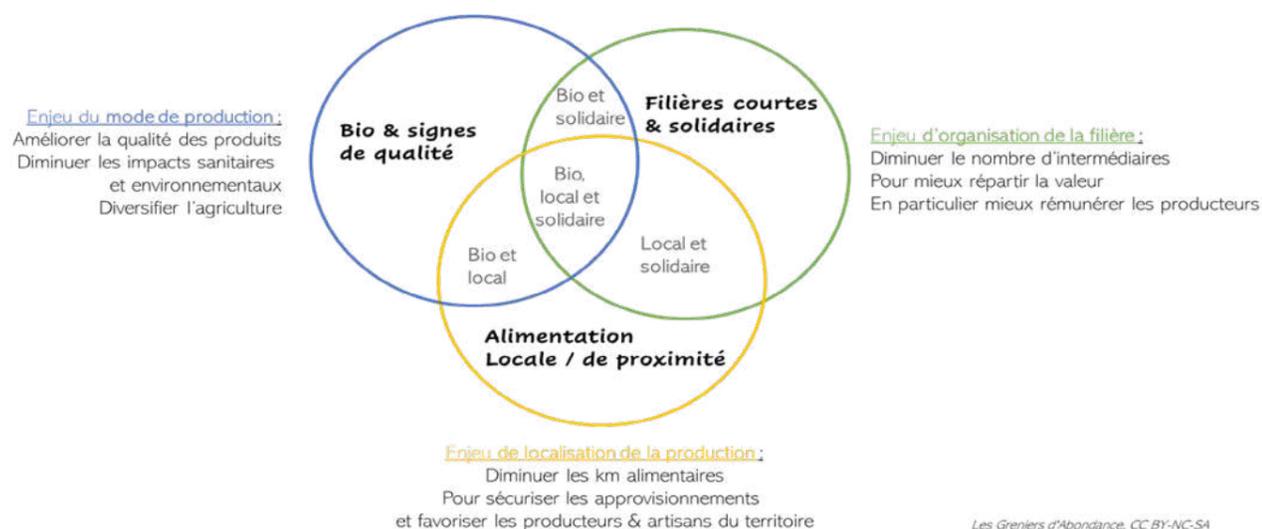
1.2. Enjeux

Bio, circuit court et alimentation locale : les différencier permet de mieux les allier

Les changements à engager de manière durable sur les approvisionnements alimentaires prennent différentes formes : la mise en avant du Bio, du circuit court ou du local. Ces trois formes recouvrent des enjeux différents qu'il faut appréhender pour mieux les combiner (voir figure).

L'articulation de ces différentes formes d'alimentation est un levier puissant pour un changement véritable. En effet, l'activation d'une seule de ces composantes peut entraîner des dérives. À titre d'exemple, le Bio industriel peut provenir de l'étranger pour répondre aux attentes des consommateurs mal informés. Ces distinctions doivent donc être communiquées auprès du public, même si une partie commence à faire le lien entre l'intérêt de consommer Bio et local²³.

8



22 Livret 7 – Développement local des filières et outils de transformation alimentaire
23 Bimbo F. et al. (2020) Consumers' environmental responsibility and their purchase of local food: evidence from a large-scale survey. *British Food Journal*. In press.

L'intérêt local et le champ d'intervention possible de la collectivité

L'intervention publique pour faire évoluer l'offre alimentaire commerciale ne va pas de soi tant le sujet a été longtemps tenu éloigné du champ d'action des politiques locales. Pourtant, l'intérêt général le justifie pleinement. L'alimentation est le premier déterminant de la santé humaine et elle tient une lourde responsabilité dans les déséquilibres écologiques actuels, aussi bien à l'échelle globale que locale. Des perturbations importantes des chaînes d'approvisionnement sont par ailleurs un risque de plus en plus probable à mesure que s'aggravent le dérèglement climatique, l'épuisement des énergies fossiles, et l'instabilité politique et économique mondiale. Pour ces différentes raisons, les collectivités ont toute légitimité à agir pour garantir des approvisionnements alimentaires durables et de proximité, y compris pour l'offre commerciale.

C'est au nom de l'intérêt public local que les collectivités territoriales sont fondées à agir. Il leur permet d'intervenir dans tous les domaines, avec certaines limites comme le respect de l'initiative privée, au nom de la liberté du commerce et de l'industrie. Les communes peuvent créer des services publics industriels et commerciaux si l'initiative privée est inexistante ou défaillante, et que des circonstances locales particulières justifient cette intervention au nom d'un intérêt public local : par exemple investir dans la mise en place d'un marché d'intérêt local ou encore organiser des marchés de producteurs.

Si l'agriculture et l'alimentation ne sont pas des compétences des collectivités en soi, elles peuvent tout de même agir, notamment à travers le développement économique,

l'aménagement du territoire et l'urbanisme²⁴. Toutes les échelles de collectivités locales peuvent s'impliquer dans des politiques commerciales, y compris les communautés de communes ou d'agglomération qui bénéficient obligatoirement du transfert de la compétence développement économique²⁵. Elles peuvent pour cela mener un travail de mise en réseau des acteurs sur leur territoire, soutenir des projets pour structurer l'offre (aides à l'emploi, aides à l'investissement, mise à disposition de foncier ou d'équipements), agir en aval pour renforcer la demande.

Aussi nombreuses et volontaristes soient-elles, les initiatives des collectivités ne pourront à elles seules permettre de sortir de la situation dans laquelle le système alimentaire est actuellement verrouillé. En cela, l'État a la responsabilité d'engager des changements structurels dans l'organisation économique du système, de définir un cadre général pour une action coordonnée des territoires, et de les doter de moyens à la hauteur des enjeux. Les collectivités peuvent unir leurs voix pour porter ces demandes à l'échelle nationale.

Côté offre, des marchés contrôlés par une minorité d'acteurs et l'impact sur la construction des prix

En France, quatre centrales d'achat contrôlent 92 % du marché de la distribution alimentaire commerciale²⁶. Cette position offre aux grandes enseignes (Auchan, Carrefour, Casino, Intermarché, Leclerc, Système U) un pouvoir de négociation considérable qui se répercute sur l'ensemble des filières de production. Les agriculteurs en particulier sont souvent contraints de vendre à des prix couvrant à peine les coûts de production et de compter sur les aides publiques pour tirer

24 Au vu de ce patchwork d'actions possibles et menées au titre de compétences très variées, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a rendu un avis (9 décembre 2020) proposant « d'instituer une compétence « alimentation durable » au sein des communes et/ou des EPCI pour établir des liens étroits entre l'action sociale, la restauration collective, l'alimentation en eau potable, le foncier et l'urbanisme, le maillage commercial de proximité ».
25 Guiomar X. (2011) Les collectivités locales à la recherche d'une agriculture de proximité. *Pour* (n° 209-210), p. 169-183.
26 Autorité de la concurrence (2020) Communiqué de presse. Centrales d'achat : l'Autorité accepte les engagements proposés par Casino, Auchan, Metro et Schiever.

9

un revenu de leur travail²⁷. Ce qui peut avoir tendance à limiter l'adoption de pratiques plus durables.

Comme pour d'autres secteurs économiques, ce système génère par construction des externalités, c'est-à-dire des coûts qui ne sont pas intégrés dans les prix. Ces externalités (environnementales, sanitaires, sociales) peuvent parfois être prises en charge par la collectivité, dans une logique curative onéreuse (dépollution de l'eau, soins médicaux, aide alimentaire...). Mais certaines ne peuvent être corrigées, ni même quantifiées d'un point de vue monétaire : perte de biodiversité, émissions de gaz à effet de serre, inégalités sociales.

Les prix des produits reflètent donc très mal les coûts réels et cachés de notre alimentation. Ils intègrent à contrario des coûts liés à certains services (logistique, commercialisation, publicité, marketing) et à la rémunération du capital qui comptent au final pour la majorité du prix de vente des produits alimentaires. Hors restauration, le commerce et les autres services captent 55 % de la valeur ajoutée induite par la consommation alimentaire, contre 13 % pour l'agriculture et 28 % pour l'agroalimentaire²⁸.

Dans la plupart des cas, le prix demeure le premier critère orientant les modes d'approvisionnement des commerces alimentaires et des restaurants. Sans régulation du marché à l'échelle nationale (et internationale) pour une meilleure prise en compte de l'ensemble des coûts liés à l'alimentation, la construction d'une offre à la fois alternative et concurrentielle reste un exercice difficile. L'enjeu pour les collectivités est de soutenir l'émergence et la consolidation de ces circuits parallèles afin de les rendre concurrentiels et donc accessibles au plus grand nombre. Les paiements aux producteurs, notamment dans le cadre des services environnementaux rendus au territoire, sont également un moyen de corriger les défaillances du marché et de structurer l'offre.

Côté demande, des comportements d'achats fortement déterminés et des inégalités importantes

Le « libre arbitre » des consommateurs concernant l'achat de produits alimentaires est très relatif. Les informations concernant l'origine, le mode de production, les impacts sanitaires ou environnementaux, sont rarement simples à obtenir et nécessitent un examen minutieux de chaque produit. La publicité, les stratégies marketing, les offres commerciales, influencent considérablement les comportements d'achats. Les choix sont contraints par l'offre existante, sans possibilité d'agir en amont sur les conditions de production.

S'ajoutent à cela des contraintes financières pour une part importante de la population, qui contribuent à faire de l'alimentation un marqueur fort des inégalités. À cet égard, l'argument parfois avancé selon lequel il faudrait des produits « pour tous les porte-monnaie » pose de sérieux problèmes en actant le fait qu'une alimentation durable et de qualité ne pourrait qu'être réservée aux plus riches.

Si la restauration collective est le moyen le plus direct pour une collectivité d'ouvrir des débouchés rémunérateurs aux filières durables de proximité, d'autres possibilités existent. L'enjeu est de jouer à la fois sur les déterminants matériels et immatériels de l'achat alimentaire, en adaptant les actions au public visé.

Une sécurité sociale de l'alimentation

L'idée selon laquelle le droit à une alimentation suffisante et de qualité est un droit universel a conduit plusieurs structures à proposer la création d'une branche alimentation au sein de la sécurité sociale. Le principe serait de garantir à chaque citoyen un budget mensuel réservé à l'achat

de produits alimentaires qui auraient fait l'objet d'un conventionnement. Les règles de conventionnement seraient établies démocratiquement, par les consommateurs, au sein de caisses alimentaires territoriales. Elles pourraient porter sur les conditions sociales et environnementales de production, la répartition de la valeur ajoutée, la qualité nutritionnelle des produits, leur origine... Une telle organisation permettrait de créer une forte demande pour les produits issus de filières alimentaires durables et d'engager une transformation vertueuse à tous les niveaux du système alimentaire. La mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation nécessite évidemment une évolution législative importante. Néanmoins, de nombreuses expérimentations s'inspirant de ses principes pourraient voir le jour à l'initiative des collectivités territoriales²⁹.

Une logistique adaptée aux circuits longs

La logistique de l'approvisionnement alimentaire parisien est structurée dans une logique de filière longue : elle est optimisée pour acheminer de grandes quantités de produits calibrés de façon prédictible à un coût limité. À l'inverse, la logistique des circuits alimentaires courts de proximité se caractérise par des volumes faibles, des flux fragmentés, une certaine fluctuation et une importante diversité des productions transportées. Étant plus complexe et plus difficile à massifier, elle intéresse peu les acteurs (transporteurs, logistique etc.) des filières longues, c'est pourquoi les produits alimentaires locaux accèdent plus difficilement à la distribution ou à la restauration commerciale traditionnelle. Ainsi, pour un commerce alimentaire, inclure des produits de circuits de proximité dans son offre implique un effort particulier pour identifier les acteurs et des solutions logistiques spécifiques : autant de freins en termes organisationnels et financiers qui participent au faible approvisionnement local dans le commerce alimentaire traditionnel (voir Livret 8³⁰ - Les enjeux spécifiques des filières courtes de proximité).

Le carreau des producteurs : opportunité ou contrainte pour favoriser les filières courtes de proximité ?

« Rungis c'est un peu la centrale d'achats des marchés de plein vent et détaillants » (entretien société de gestion Semmaris)

Le carreau des producteurs du MIN de Rungis, créé en 2004, est géré par l'association interdépartementale des producteurs de fruits et légumes. Pour y participer le producteur doit être présent physiquement ce qui est une contrainte pour les agriculteurs qui travaillent seuls ou qui sont trop petits pour allouer une ressource humaine à la présence au MIN. Les acheteurs sont essentiellement des restaurateurs et des grossistes à service complet (qui internalisent la fonction livraison, à l'inverse des grossistes classiques), soit une cinquantaine d'acteurs environ. L'avantage pour les producteurs est d'obtenir une meilleure visibilité. En fruits et légumes, ils sont plus de 300 grossistes à Rungis, dont bon nombre ont des partenariats avec des producteurs du bassin parisien.

Le carreau a le potentiel de supporter l'essor des filières courtes de proximité, d'autant plus s'il s'empare de cette opportunité pour favoriser les mutualisations logistiques sur le site. De plus, fort de son historique, le carreau pourrait favoriser et communiquer sur la présence des producteurs du bassin parisien.

Toutefois on peut se poser la question de la capacité du site à accueillir plus d'activité logistique, notamment des flux moins volumineux et plus fréquents, avec un risque de congestion accrue (voir Livret 8³¹ - Des flux optimisés), un espace de stockage contraint car rare et cher, et l'absence de maillons structurants adaptés aux filières courtes de proximité tels que des plateformes et des entrepôts (voir Livret 8 - Les entrepôts et plateformes logistiques, autres maillons structurants).

27 Hors subventions, la moitié des exploitations auraient un résultat négatif selon la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation (2018) Les résultats économiques des exploitations agricoles en 2017.

28 Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (2019) « L'euro alimentaire » : le contenu de la dépense alimentaire en production agricole, en emplois et en valeurs ajoutées, importations et taxes.

29 ISF-Agrista (2020) Sécurité sociale de l'alimentation et initiatives locales.

30 Livret 8 - Optimisation de la logistique des circuits alimentaires courts et de proximité

31 Ibid.

Si cette orientation implique un investissement conséquent tant en espace qu'en infrastructures, c'est un frein qui peut être levé par le soutien des collectivités. Les enjeux de fond sont ailleurs :

- Il n'est pas pertinent d'un point de vue logistique mais aussi économique de concentrer l'activité d'un MIN et d'un MIL (marché d'intérêt local) au même endroit.

- L'organisation actuelle implique une concurrence très forte qui est largement favorable aux grossistes et acteurs de la grande distribution, dans ce contexte les relations directes aux producteurs se font essentiellement au profit de ces acteurs et de grandes à très grandes exploitations agricoles spécialisées.

- La structuration d'un tel pôle logistique pour les filières courtes de proximité impliquerait un engagement fort des acteurs partenaires et nécessiterait de créer une organisation coordinatrice dédiée.

La mise en place de Marchés d'Intérêt Local (MIL) ou Territorial offre des avantages sur le plan de la logistique - comparables à ceux qu'offrent un marché de gros - tout en garantissant la provenance, et le cas échéant, la qualité, des produits qui sont commercialisés :

- possibilité d'écouler de gros volumes rapidement pour les producteurs ;
- assurance pour le client (restaurateur, épicerie, groupement d'achats) d'y trouver une large gamme de produits dans les quantités souhaitées et à un prix abordable ;
- mutualisation des espaces de stockage et de livraison ;
- optimisation des tournées de livraison dans Paris : le MIL peut proposer directement une offre logistique.

En introduisant un unique intermédiaire entre le producteur et les professionnels de la restauration ou de la vente de détail, un MIL lèverait de nombreux obstacles à la massification des circuits de proximité dans l'offre alimentaire parisienne, et permettrait de rationaliser les flux d'approvisionnement alimentaires (voir Livret 8).

Par ailleurs, le MIN de Rungis n'offre pas toujours de débouchés intéressants pour les producteurs, compte tenu des rapports de négociation à leur désavantage vis-à-vis des grossistes³². Par l'instauration d'un cahier des charges sur le type de produits vendus (labels, provenance, producteurs en direct), un MIL peut limiter les distorsions de concurrence entre modes de production, et ainsi permettre une meilleure valorisation des produits pour les agriculteurs.

Un MIL a été créé dans le Perche par des agriculteurs et des citoyens en 2016 et réunit aujourd'hui 40 producteurs (300 produits). Il a livré plus de 200 tonnes des produits Bio et locaux en quatre ans (50 tonnes/an en moyenne) chez une cinquantaine de professionnels : des restaurants collectifs, privés, des cuisines centrales, ou encore des traiteurs et des épiciers.

Levier 2 - Développer la présence des producteurs sur les marchés

Compte tenu du volume de la demande Parisienne et l'attrait que cela peut avoir tant pour les touristes franciliens qu'étrangers, la présence des producteurs locaux sur les marchés peut être largement développée. Pour certains producteurs, le droit de place peut être considéré comme peu cher, et le marché comme un moyen de vente pratique facile puisqu'il concentre la clientèle dans le temps et dans l'espace. Afin de dépasser les freins que représente le déplacement sur Paris pour un producteur du bassin parisien, des producteurs géographiquement voisins peuvent se regrouper pour mutualiser leurs coûts logistiques et s'articuler en fonction de la saisonnalité de leur production : un tel projet est en train de se constituer dans le Perche. Les agriculteurs qui se déplacent à Paris pour livrer une Amap, un restaurant ou une épicerie, peuvent en profiter pour y tenir un stand qui pourrait être mutualisé.

Depuis 2019 la Ville de Paris organise de façon saisonnière des marchés de producteurs, 29 ont eu lieu en un peu plus de deux ans, soit en moyenne un marché par mois. Ceux-ci ont réuni des producteurs qui sont venus majoritairement de la région Centre Val de Loire, d'Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin et d'Auvergne-Rhône-Alpes. En général ces marchés des producteurs se tiennent sur deux jours, les samedi et dimanche et/ou vendredi et samedi et mobilisent une trentaine de producteurs.

Levier 3 - Favoriser l'essor des points de vente de produits locaux

De multiples initiatives se sont développées à Paris ces dernières années pour servir une demande croissante des particuliers en produits locaux³³. Les AMAP (Associations

pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) et La Ruche Qui Dit Oui ! ont démocratisé la distribution sous forme de paniers pré-commandés, et on note plus récemment l'émergence de Au Bout du Champ, Terroirs d'Avenir, et Kelbongoo. Ces initiatives sont confrontées à plusieurs enjeux spécifiques :

- Sourcer une offre de produits de proximité suffisamment large ;
- Organiser l'approvisionnement et la distribution aux consommateurs de produits frais ;
- Trouver un équilibre économique dans un secteur très concurrentiel, face à des coûts potentiellement élevés (immobilier parisien, logistique difficile à optimiser, etc.).

Une équation d'autant plus complexe quand il faut se soucier à la fois de la rémunération des producteurs et de l'accessibilité des consommateurs (Livret 5³⁴). D'autres initiatives font le choix du modèle coopératif pour y répondre. A Paris on trouve des magasins de détail de type coopératif créés par des producteurs comme Le Local, ou par des consommateurs tels que La Louve. La crise sanitaire a renforcé cette demande et des acteurs historiquement positionnés sur la distribution de paniers investissent maintenant le champ des points de vente physique, comme La Ruche Qui Dit Oui ! en Île-de-France³⁵.

Kelbongoo - entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire - propose un service de commande de paniers en ligne sans engagement sur une gamme de 2 500 produits, conditionnés dans un entrepôt à Montreuil et distribués sur quatre boutiques de 100 m² dans Paris et dans six points partenaires aux abords de Paris (93). Les produits proviennent essentiellement de Picardie et d'Île-de-France : une centaine de producteurs situés à une distance entre 10 et 240 km de Paris, 160 km en moyenne. Le modèle de commande en ligne et distribution a été choisi spécifiquement pour permettre de réduire les coûts opérationnels liés à la gestion d'un point de vente libre classique,

12 2. Agir

De façon générale, les leviers à actionner par la collectivité doivent permettre :

- d'augmenter la part des produits du bassin parisien dans les volumes consommés à Paris ;
- de faire émerger des acteurs de l'approvisionnement en filières courtes et de proximité ;
- d'encadrer les relations contractuelles avec les producteurs ;
- de soutenir les métiers de la transformation indépendante et de l'artisanat alimentaire ;
- d'accompagner le changement de pratiques des consommateurs.

Levier 1 - Étudier le rôle d'un Marché d'Intérêt Local pour favoriser les solutions logistiques de l'approvisionnement local

³³ Voir les publications de l'Apur : <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/alimentation-durable-paris-circuits-courts>

³⁴ Livret 5 – Production agricole locale, développement des filières et circuits courts alimentaires

³⁵ LSA Green (08/03/2021) La Ruche qui dit oui ! ouvre son premier magasin en France. [Accessible en ligne. <https://www.lsa-conso.fr/la-ruche-qui-dit-oui-ouvre-son-premier-magasin-en-france,374803>]

et ainsi de reverser 71 % du prix de vente aux producteurs (contre 6 à 7 % en circuit long³⁶) tout en restant économiquement accessible pour les consommateurs. De cette expérience plusieurs leviers paraissent intéressants à cet acteur pour faciliter l'essor de points de vente alimentaires locaux :

- Développer des filières sous tension et faire connaître les distributeurs aux producteurs du bassin parisien, par exemple via un référencement lisible en Chambre d'Agriculture. Cela permettrait de solidifier l'offre locale, bio, équitable³⁷, qui fait défaut actuellement. Il s'agit en particulier de permettre le développement d'une offre locale et de qualité pour les produits animaux (volailles et produits laitiers bio très rares, saturation des outils d'abattage et découpe régionaux pour la viande bovine, etc) et le pain bio (manque d'une filière et de paysans-boulangers).

- Mutualiser certains investissements et équipements entre points de vente permettrait d'effectuer des investissements pour diminuer leur empreinte environnementale (véhicules électriques, systèmes de caisses réutilisables, etc.) qui sont pour le moment économiquement « hors de portée ».

- Bénéficier d'accompagnement sur les enjeux de la distribution en filière courte et de proximité via une structure spécialisée, à l'image de ce que propose l'association interprofessionnelle Réseau Vrac pour les professionnels de la distribution en vrac.

Levier 4 - Visibiliser les professionnels s'engageant dans une démarche de relocalisation de leur approvisionnement

Des programmes de labellisation des restaurants peuvent être mis en place pour

sensibiliser et former les restaurateurs, afin de les accompagner et de valoriser leurs démarches vers une alimentation durable. Les labels spécialisés dans un segment commercial permettent d'y associer une démarche d'accompagnement des professionnels sur les enjeux techniques, logistiques, économiques qu'ils rencontrent. Les labels territorialisés concernent les produits et permettent de tenir compte des contraintes spécifiques à chaque territoire et de favoriser la structuration d'une filière. L'interdiction de la publicité commerciale, en particulier pour les enseignes de fast-food livrant une concurrence déloyale à l'offre alimentaire de proximité, peut aider à visibiliser les professionnels engagés.

Écotable propose une labellisation sur les impacts environnementaux des restaurants. Le label s'appuie pour cela sur un audit multicritères, incluant la part de produits issus de l'agriculture biologique ou de filières mettant en œuvre des pratiques agroécologiques et valorisant les circuits courts. De plus, Écotable travaille avec un réseau de prestataires engagés dans les pratiques qu'il promeut et en capacité d'apporter aux restaurateurs les solutions dont ils ont besoin. Ce réseau est complété par une communauté associative plus large³⁸.

Sur la question spécifique de l'approvisionnement local dans la restauration, la sensibilisation des restaurateurs sur les spécificités des filières courtes de proximité est un enjeu clé : il s'agit de modifier leur offre pour l'adapter aux contraintes de ces filières (variabilité des productions, logistique, etc)³⁹.

A travers le label « Mangeons Local » du CERVIA (Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire) la région Île-de-France propose une garantie

de l'origine francilienne des produits et des professionnels s'engageant dans leur valorisation. En 2018, près de 900 professionnels sont inscrits dans cette démarche. Les points de vente qui proposent des produits de saison, locaux et bio sont ainsi valorisés selon deux axes : le commerce avec la « sélection de produits d'ici » destiné à identifier un produit en particulier au sein d'une offre plus vaste dans les commerces de détail, les marchés ou distribution de paniers (430 commerces recensés en 2018) ; et la restauration avec « Ici, la cuisine dans la rue », qui compte 16 chefs de la cuisine de rue en 2018 et « Des produits d'ici cuisinés ici », destiné aux chefs de restauration à table (114 professionnels).

Levier 5 - Mutualiser des commandes entre restaurants et commerces de bouche

Pour permettre aux producteurs de mieux écouler l'intégralité de leur production, on pourra faciliter l'accès à des débouchés variés, avec des attentes différentes quant aux propriétés des produits. En effet, les commerces alimentaires ont tendance à privilégier les produits « sans défaut » ou les morceaux plus « nobles » destinés à être vendus directement aux consommateurs. De l'autre côté, les restaurateurs sont en capacité de valoriser les produits moins plébiscités dans la vente de détail⁴⁰.

Cette complémentarité des débouchés pour valoriser l'ensemble d'une production est mise en place par le pôle de coopération « le BOL » à Lyon, la « ronde des quartiers » à Bordeaux et la plateforme paysanne locale à Marseille.

L'écriture et la conception des livrets thématiques, ainsi que le travail préalable d'enquête, de recherche et de revue de littérature, ont été réalisés par l'association Les Greniers d'Abondance pour le compte de la Ville de Paris. CC NC-BY-SA

³⁶ Ce chiffre cité dans l'entretien correspond à la part de la valeur ajoutée qui revient aux agriculteurs français, toutes productions confondues dont la pêche. (source : FranceAgriMer (2020) Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires. L'euro alimentaire).

³⁷ Kelbongoo assouplit d'ailleurs sa charte pour assurer une offre suffisamment large face à la réalité de l'offre dans le bassin parisien

³⁸ Entretien avec A. Delmas, Co-fondatrice et dirigeante du restaurant Les Marmites Volantes et Co présidente de la communauté Écotable (2021)

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Entretien avec A. Delmas, Les Marmites Volantes, Écotable (2021) op. cit.



AGRI
PARIS

Lga

Livret 12

Modèles de gouvernance multi- partenariale et contractualisation avec les territoires ruraux

AGRI
PARIS

Ce livret a vocation à donner des repères aux acteurs qui préfigureront et construiront la gouvernance d'AgriParis : mobilisation des partenariats techniques (observation, diagnostics, actions) et politiques (analyses, pilotage, arbitrages) sur les thématiques de production agricole (livrets 1 à 4) et d'approvisionnement alimentaire (livrets 5 à 11) durables.

1. Contexte

p.4

1.1. Des politiques alimentaires aux ambitions communes en construction dans les territoires franciliens

1.2. Des dynamiques multi-partenariales alimentaires déjà à l'œuvre à Paris

p.5

1.3. Enjeux de coopération alimentaire à l'échelle du Bassin Parisien

p.7

2. Agir

p.9

Modèles de coopération multi-partenariale

2.1. Des modèles de gouvernance alimentaire

Des PAT urbains à la gouvernance exemplaire

Un Projet Alimentaire Inter-Territorial avec le sud-ouest parisien ?

p.10

2.2. Les modèles de coopération interterritoriale

p.11

Le modèle des contrats de réciprocité

Les ententes comme outils de sauvegarde des territoires

Les contrats de territoire eau et climat

p.12

2.3. La coopération avec des acteurs privés et institutionnels

Le modèle SCIC pour les projets multi-partenariaux

Les coopératives d'installation et de transformation

p.14

Les organismes de développement agricole

2.4. Les cadres méthodologiques de la coopération multi-partenariale

p.15

1. Contexte

A travers sa Stratégie Alimentation Durable¹, adoptée en mai 2018, la Ville de Paris agit sur la **part d'alimentation durable et locale** des Parisiennes et des Parisiens, sur **l'impact carbone de l'alimentation** et sur la **reconquête des terres agricoles**.

Le Projet Alimentaire Territorial AgriParis a été labellisé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en mars 2021. Par ce PAT, la Ville de Paris ambitionne de « peser sur la transformation de l'agriculture du Bassin parisien en agriculture durable, approvisionner Paris en circuits courts et en filières de proximité durables et d'orienter la commande publique vers les producteurs locaux (coopération production - consommation) »².

La Ville de Paris, comme tous les territoires urbains, dépend des territoires périurbains ou ruraux pour son alimentation. Ainsi, la réussite d'AgriParis repose sur la capacité de la Ville à bien identifier ses propres besoins avant d'établir **les cadres de la coopération**³ (2.4.) pour s'associer à **des acteurs privés** (2.3.), **aux territoires périurbains et ruraux de proximité** (grâce aux PAT franciliens, à la stratégie politique de la Région, avec les autres membres du Forum métropolitain du Grand Paris : 2.1.) en s'inspirant de **modèles de coopération interterritoriale éprouvés** (2.2.).

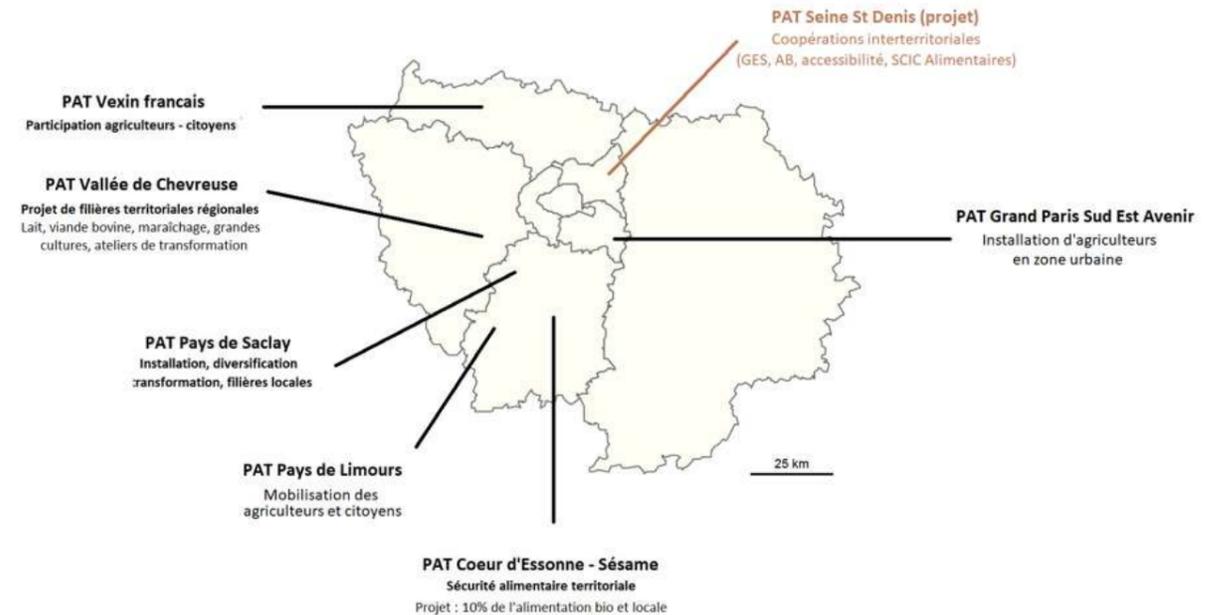
Pour cela AgriParis pourra s'appuyer sur des **politiques alimentaires franciliennes aux ambitions communes** (1.1.) à celles de **Paris** (1.2.) afin de répondre à des **enjeux de coopération territoriale qui se définissent jusqu'à l'échelle du Bassin Parisien** (1.3.).

Ces dynamiques interterritoriales sont des « coopérations entre plusieurs niveaux : entre services, horizontales et verticales avec les autres collectivités, participation citoyenne, relais des acteurs locaux et associatifs »⁴. Ces dynamiques nécessitent de déterminer des finalités communes, de mobiliser des méthodes de coopération entre des acteurs dont les priorités divergent et une gouvernance qui garantisse l'implication des acteurs sur le long terme. « L'interterritorialité [...] se construit au fil des projets et des évolutions territoriales »⁵.

1.1. Des politiques alimentaires aux ambitions communes en construction dans les territoires franciliens

Six territoires franciliens ont formalisé leur Projet Alimentaire Territorial⁶ et d'autres y travaillent (voir carte ci-contre). Leurs orientations convergent avec celles de la stratégie parisienne : renouvellement agricole, développement de l'agroécologie, construction de filières territoriales, accessibilité à une alimentation de qualité... Ils ont également leurs spécificités, liées aux particularités sociologiques et au potentiel de production et de consommation de chacun des territoires concernés.

Le **Plan alimentation durable métropolitain**, adopté par la Métropole du Grand Paris en octobre 2019, s'articule autour de 4 axes. Il vise à soutenir le développement d'une agriculture durable, rapprocher les producteurs des consommateurs et



Les Projets Alimentaires Territoriaux d'Île-de-France et quelques axes spécifiques. Les Greniers d'Abondance (CC-BY-NC-SA), sur fond de carte IGN France 2016 (libre de droits).

valoriser les produits locaux, œuvrer pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et le recyclage des déchets et augmenter l'approvisionnement bio et local dans les restaurations collectives.

Pour ce dernier aspect, la Métropole entend lancer dans les prochains mois un dispositif d'accompagnement des communes dans leurs politiques d'achats durables et assumer un rôle de coordinateur de la stratégie alimentaire du territoire.

Le **Plan régional pour une alimentation locale durable et solidaire** à l'horizon 2030 de la Région Île-de-France, adopté le 4 février 2021⁷, affiche lui aussi des objectifs proches : installation de 200 agriculteurs par an en Île-de-France, passage à 25 % de terres en agriculture biologique, soutien aux filières (fruits, maraîchage, protéines végétales, apiculture), aux élevages respectueux du bien-être animal, accessibilité des produits locaux « à 20 minutes de chez soi », intervention directe et orientée vers l'application de la loi EGalim⁸ dans les menus des lycées (sans OGM ni huile de palme, poules plein air et bio pour 50 % de la commande publique).

1.2. Des dynamiques multi-partenariales alimentaires déjà à l'œuvre à Paris

À travers le PAT AgriParis, la Ville vise à créer un **outil de coopération interterritorial pour développer des synergies entre les acteurs du secteur et atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030** : en premier lieu 100% d'alimentation durable dans la restauration collective municipale dont 50% produite localement, à moins de 250 km de Paris, à horizon 2026. Cela représente l'équivalent de 30 millions de repas par an. Il s'établira en étroite collaboration avec le **Forum Métropolitain du Grand Paris**, lieu stratégique d'élaboration de la politique alimentaire⁹.

Le **second niveau de coopération se développe au niveau du Bassin Parisien (Île-de-France et régions limitrophes), entre aires urbaines et territoires ruraux. Il**

1 Stratégie de Paris pour une Alimentation durable, Mairie de Paris, DEVE, 2018, page 18.

2 Ibid.

3 Institut des Territoires Coopératifs : les 9 temps qui nourrissent le processus coopératif.

4 Définition du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Ressource accessible en ligne : <https://www.cnfpt.fr/s-informer/bouquets-ressources/enjeux-cooperation>

5 Ibid.

6 Un PAT est un projet alimentaire territorial, reconnu par l'Etat, qui cherche à relocaliser l'alimentation et l'agriculture (à sa propre échelle, parfois intéressé par les territoires voisins) avec la volonté de soutenir l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issu de la Loi d'avenir pour l'agriculture (2014), il est collectif et élaboré à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

7 Site internet du Conseil régional Île-de-France : <https://www.iledefrance.fr/lancement-du-plan-regional-pour-une-alimentation-locale-durable-et-solidaire>

8 Site internet du ministère de l'Agriculture sur l'application de la loi EGalim dans la restauration collective <https://agriculture.gouv.fr/egalim-tout-savoir-sur-la-loi-agriculture-et-alimentation>

9 Entretien avec la Direction Alimentation Durable de la Ville de Paris du 2 mars 2021.

a été initié en particulier par une démarche d'Eau de Paris pour la protection des Aires d'Alimentation de Captage d'eau potable (voir encadré).

Expérimentation : Développement de filière via une coopération multi-partenariale.

Eau de Paris travaille depuis 2008 à la préservation de la ressource en eau sur les Aires d'Alimentation et de Captage de la vallée de la Vanne, en proposant aux agriculteurs locaux des incitations à passer en agriculture biologique. En 2015, l'Agence de l'Eau Seine Normandie a lancé un appel à projets incitant au regroupement d'agriculteurs dans des Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental pour travailler sur des débouchés pérennes plus intéressants économiquement pour eux, via une **structuration en filière**. De là est née une coopération multi-partenariale impliquant également, à partir de 2017, la restauration collective parisienne (**Caisse des Écoles du 11e**) ainsi que l'organisme technique **Bio Bourgogne**.

6

Avec l'appui d'Eau de Paris et de Bio Bourgogne, douze producteurs se sont lancés dans un travail de structuration de l'offre de lentilles en se dotant d'une structure commerciale, d'une marque « Terres du Pays d'Othe », de locaux, d'outils de transformation et de conditionnement, d'analyse et de traçage. Pour sa part, la Caisse des Écoles a rédigé le cahier des charges d'un marché pluriannuel conforme aux règles des marchés publics et favorisant les producteurs respectueux de la ressource en eau. Terres du Pays d'Othe a remporté le marché en 2019 pour des **lentilles, pois chiches, huiles, farine et pâtes**. Les Caisses du 10e et de Paris Centre sont aujourd'hui également clientes. Néanmoins la demande de la collectivité parisienne est actuellement faible par rapport aux volumes de production disponibles. Cette expérience pilote très volontariste a donc permis l'émergence d'une filière qui reste encore à consolider. Pour Eau de Paris, l'objectif à terme est de proposer des modalités d'accompagnement reproductibles par d'autres collectivités.

L'expérience menée avec Terres de Pays d'Othe a conduit la Ville de Paris à adopter une convention avec deux **Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR)** du département de l'Yonne¹⁰. Celle-ci engage désormais les partenaires autour de la protection de la ressource eau en amont de Paris et l'approvisionnement en produits alimentaires icaunais (des Amap à la commande publique). Elle permet le soutien aux productions sous signe officiel de qualité et la conversion des exploitations agricoles. Elle ouvre la porte à l'amélioration de la logistique fluviale ou simplement mutualisée et à des outils contractuels innovants.

Enfin, la coopération multi-partenariale se manifeste aussi dans des structures nées à l'initiative d'acteurs économiques ou associatifs dont la gouvernance associe plusieurs types d'acteurs.

En Île-de-France, on peut par exemple citer :

- La Coopérative Bio Île-de-France, une coopérative de producteurs dont les clients publics les plus importants sont aussi sociétaires : les Conseils Départementaux de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, et de l'Essonne, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, la Ville de Fontenay-sous-Bois, ainsi que le syndicat de restauration collective autogéré SIRESCO (à Bobigny et Ivry). Cet exemple sera détaillé plus loin.

- L'association Abiosol. Elle réunit Terre de Liens IdF (qui travaille sur les problématiques foncières agricoles, la SCIC Les Champs des Possibles (Coopérative d'Activités et d'Emplois et espaces tests agricoles) et le réseau des Amap IdF (pour le maintien d'une agriculture paysanne locale et la distribution en circuits courts) autour d'un projet d'accompagnement des candidats à l'installation en agriculture biologique en Île-de-France.

- Le projet de transition écologique CARMA¹¹ (Coopération pour une Ambition agricole, Rurale et Métropolitaine d'Avenir) démarré fin 2016 sur le Triangle de Gonesse. Élargi ensuite au « Pays de France », il a vocation à rayonner sur toute l'Île-de-France. Ce projet militant appelle à « un cycle alimentaire sain et durable ancré dans le territoire francilien ». Il réunit un grand nombre d'acteurs publics et associatifs pour défendre la valorisation des terres cultivables en zones périurbaines au service des habitants.

La Stratégie de Paris pour une alimentation durable vise à répondre à d'autres enjeux essentiels à intégrer dans les coopérations multi-partenariales :

- **L'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire.** Les acteurs à impliquer pour la définition des besoins sont les associations et leurs bénéficiaires (Secours Populaire, Restos du Cœur, Secours Catholique, La Cloche Île-de-France, VRAC, Amap, Star Hôtel...). Les actions de coopération interterritoriale sur ces sujets sont émergentes¹². Le Ville de Paris organise une coordination bi-mensuelle des acteurs de l'aide alimentaire.

- **La reconquête des terres agricoles qui fait l'objet d'un groupe de travail dédié lors des EGAAD.** Elle s'inscrit dans l'objectif « Zéro Artificialisation Nette ». Un travail avec Terre de Liens et la SAFER sera nécessaire. La constitution d'une SCIC dédiée comme en Pays de la Loire (SCIC Nord Nantes, Passeurs de Terre) ou en PACA (SCIC Terre Adonis) pourrait être explorée.

1.3. Enjeux de coopération alimentaire à l'échelle du Bassin Parisien

« L'enjeu n'est plus celui de la recherche

¹¹ <https://carmapaysdefrance.com/>

¹² Fabrique des Perspectives ANCT : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/les-fabriques-prospectives-accompagner-les-territoires-dans-les-transitions-2111>

¹³ ANCT (2020) *Coopération entre métropoles et territoires environnants : quels facteurs de réussite ?*

¹⁴ Livret 10 – Approvisionnement de la restauration collective parisienne.

¹⁵ Livret 11 – Approvisionnement de la restauration commerciale, des marchés et des commerces alimentaires

du périmètre administratif idéal ou pertinent mais réside en la capacité des acteurs locaux à développer des « ententes » interterritoriales et des démarches opérationnelles communes, et particulièrement dans une logique de réconciliation entre territoires urbains et ruraux », Jean-Luc Moudenc, Président de Toulouse Métropole¹³.

Articuler les politiques agricoles et alimentaires à différentes échelles

Plusieurs démarches de PAT existent déjà en Île-de-France. Étant donné l'intérêt croissant des pouvoirs publics pour cette question, ces projets vont vraisemblablement se multiplier. Sans coordination, le foisonnement des initiatives pourrait rendre illisible la démarche territoriale, voire générer des situations de concurrence - verticale ou horizontale - entre collectivités. La construction d'AgriParis devra s'inscrire dans ce contexte et inciter les territoires franciliens à se doter d'outils communs permettant d'organiser leurs actions de manière cohérente et coordonnée. Si AgriParis parvient à fédérer une représentation équilibrée des acteurs et des territoires, le fort niveau de recouvrement des stratégies des PAT en cours de développement en Île-de-France laisse à penser qu'il est possible de se donner des ambitions communes et les moyens de les atteindre.

L'intérêt de la Ville de Paris réside dans la structuration de la demande alimentaire parisienne, notamment via les leviers de la restauration collective (Livret 10¹⁴) et commerciale (Livret 11¹⁵), en vue de permettre un approvisionnement local et de qualité à sa population. **L'intérêt des territoires périurbains et ruraux** réside, en plus de la satisfaction de leurs propres besoins alimentaires, dans une meilleure valorisation et une diversification des productions, le développement de l'emploi et dans la transition vers des modèles agricoles durables et viables. **Le principal intérêt commun** est la mise en œuvre d'un

7

système alimentaire alternatif au système actuel dominant, qui soit durable et résilient face aux crises, et plus proche des attentes des citoyennes et des citoyens, des parties prenantes, urbaines comme rurales.

Trouver l'équilibre entre légitimité, complexité et efficacité

La capacité d'AgriParis ou de tout autre organe de gouvernance à faire évoluer le système alimentaire dépendra du niveau de légitimité qui lui sera accordé. Il est donc naturel de chercher à ce que l'ensemble des parties prenantes puisse être représenté. L'exercice est difficile tant le système alimentaire compte une grande diversité d'acteurs, exerçant dans des champs très éloignés (production agricole, urbanisme, industrie, commerce, artisanat, logistique, gestion des déchets, gestion de l'eau, aide sociale...), selon des modalités diverses (politiques publiques, petites et moyennes entreprises, grands groupes industriels, associations et acteurs de l'ESS...) et avec leurs intérêts propres. En cherchant à associer l'ensemble des acteurs au projet et à sa gouvernance, l'un des risques est d'aboutir à une structure trop complexe, où le niveau d'ambition est ramené au plus petit dénominateur commun, et où l'inertie constitue un frein à ne pas négliger. **Distinguer les niveaux**

d'implication de chacun et leur rôle dans les prises de décision (comité de pilotage, comité consultatif) par collèges d'acteurs est un moyen de répondre à cet enjeu. L'accompagnement par des experts des systèmes de gouvernance peut faciliter les réflexions. À ce stade, la création d'un climat de confiance et d'ouverture permettant aux collectivités de s'engager progressivement sur un terrain nouveau et d'intégrer les réseaux d'acteurs historiques des systèmes agricoles et alimentaires apparaît comme la première priorité.

Articuler intérêts privés et intérêt général

À la différence d'autres secteurs répondant à un besoin fondamental (accès à l'eau potable, aux soins médicaux, à l'éducation...), les pouvoirs publics interviennent peu sur le système alimentaire au-delà de la définition d'un cadre réglementaire général aux niveaux national et européen. Par conséquent, ce système s'auto-organise dans la sphère privée selon les conventions économiques en vigueur. L'atteinte des objectifs fixés par AgriParis nécessite une transformation importante du système alimentaire à l'échelle du Bassin Parisien. Dès lors, la réussite d'un tel projet suppose d'être en capacité de proposer des compensations, des alternatives et un accompagnement aux « perdants » de la transition.

2. Agir Modèles de coopération multi-partenariale

2.1. Des modèles de gouvernance alimentaire

Depuis 2014, près de 200 PAT¹⁶ ont été élaborés, portés par des EPCI¹⁷ ou des syndicats mixtes (Parcs Naturels Régionaux par exemple). Ils mettent sur pied des stratégies de coopération territoriale¹⁸ et prennent ainsi en charge l'organisation locale du système alimentaire (relocalisation, installation d'agriculteurs, circuits courts, filières durables...). Les PAT de Rennes, Bordeaux et Grenoble sont porteurs de pistes de réflexion pertinentes pour alimenter l'élaboration d'AgriParis. Des échanges avec les PAT franciliens devront être engagés pour évaluer les connexions possibles avec AgriParis.

Des PAT urbains à la gouvernance exemplaire

Société Publique Locale et commande publique fondée sur la durabilité des exploitations

Le Pays de Rennes s'est vu mandaté par quatre EPCI le composant, pour animer des **espaces de concertation** dans un contexte de fortes tensions entre agriculteurs et urbains (volonté d'indépendance des agriculteurs,

demande agroécologique des urbains)¹⁹. Par les méthodes de concertation qu'elle a mobilisées²⁰, la collectivité est parvenue à **fonder la commande publique pour la restauration scolaire** - de la Ville de Rennes d'abord - **sur un diagnostic de durabilité des exploitations d'élevage** (diagnostic IDEA²¹). Elle s'est appuyée sur la Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais (financement de la protection des aires de captage d'eau potable), le savoir-faire d'associations agricoles locales (CIVAM) et l'implication d'éleveurs. L'ambition est d'entraîner tous les agriculteurs. La démarche a conduit à la **création d'une marque, puis d'une SCIC (Terres de Sources) qui rassemble des habitants, élus locaux et agriculteurs**. Avec ces dispositifs de concertation, le Pays a pu mettre en place des **zones de protection de parcelles à fort intérêt écologique** malgré la contestation d'une partie de la profession agricole. Il s'est doté d'un **observatoire de l'agriculture périurbaine** pour produire des statistiques agricoles et alimentaires et documenter les débats publics. Il a privilégié **la promotion de l'agriculture durable** (en référence au diagnostic IDEA) **plutôt que celle de l'agriculture biologique** souhaitée par Rennes Métropole et prévoit une tarification bonifiée en fonction des niveaux de durabilité atteints.

Conseil de Gouvernance Alimentaire

En 2017, Bordeaux Métropole a créé un **Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable (CCGAD) métropolitain**²². Ce modèle de gouvernance original regroupe plus de 60 acteurs locaux du système alimentaire répartis en cinq collèges (politiques publiques, production, transformation, distribution, citoyens). Des agents de Bordeaux Métropole animent le Conseil et font la liaison avec les politiques menées par la collectivité. Le travail d'inventaire et de cartographie des acteurs et des initiatives territoriales réalisé par le CCGAD constitue une démarche intéressante



Cartographie des parties prenantes d'AgriParis. Les greniers d'Abondance DC BY-NC-SA.

16 <https://rnp.at.fr/projets-alimentaires-territoriaux-pat/presentation-banque-pat/carte-interactive/#liste>
 17 Établissements Publics de Coopération Intercommunale
 18 Etude comparative sur les coopérations agricoles et alimentaires inter-territoriales, décembre 2020, RnPAT, Terres en Ville
 19 Terres en ville (sept. 2020), La coopération agricole et alimentaire entre territoires en Pays de Rennes
 20 AFIP (2009), Les agriculteurs et le dialogue territorial
 21 Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles, créé à l'initiative du Ministère de l'Agriculture
 22 <https://ccgad.bordeaux-metropole.fr/Le-CCGAD/Le-CCGAD-c-est-quoi/Une-gouvernance-innovante>

pour faciliter le partage d'informations et l'émergence de nouveaux projets et partenariats.

Les sujets abordés désormais pour engager la relocalisation de l'alimentation sont passés de l'étude (offre et demande, scénario de développement des circuits de commercialisation, flux logistiques vers le MIN de Bordeaux et les territoires ruraux, transport fluvial), à la **définition d'une politique d'installation en agriculture biologique** (formation-test d'activité, projet d'outils de transformation et d'accès au foncier).

Conventionnement interterritorial

Un Projet Alimentaire Inter Territorial (PAIT) a été créé en août 2020 par la Grande Région Grenobloise : sept collectivités (la ville et sa métropole, deux Parcs Naturels Régionaux, une communauté d'agglomération et deux communautés de communes) ont coopéré pour décliner leur Plan Climat Air Énergie Territoire sous l'angle alimentaire. Très concerné par la question agricole depuis 1976, le **supra territoire a mis en place une gouvernance partagée** (construction du système alimentaire avec des citoyens - le collectif autonomie alimentaire citoyen - et les artisans de la marque IsHere). Elle apporte sa contribution **autour des questions d'écologie** (énergie-climat, sols vivants, biodiversité, déchets), **de foncier agricole** (préservation, mobilisation, transmission), **de pratiques alimentaires** (équilibre, santé, solidarité avec les plus vulnérables et les jeunes) et **de valorisation des savoir-faire et des produits**. Les acteurs privés et associatifs de l'accompagnement (production, transformation, distribution) sont intégrés à cette gouvernance. En amont des engagements, les sept territoires définissent ensemble la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, le budget, la gouvernance, la méthodologie et les indicateurs (avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise) pour chaque action. Ne sont traitées dans le cadre du PAIT que les actions communes à deux

territoires à minima. En 2020, cela a conduit à accompagner les maîtres d'ouvrage de la restauration collective vers des produits locaux et végétariens²³, à dépasser les objectifs réglementaires de la loi EGalim²⁴ (bio et durable) et à lutter contre le changement climatique par la relocalisation²⁵.

« Un système alimentaire démocratique ne peut pas être déterminé simplement par le jeu du libre échange, des offres et des demandes » souligne François Collart Dutilleul²⁶. Il se construit *« avec tous les acteurs d'un territoire et d'une démocratie qui intègre l'éducation, l'information, le droit individuel à la sécurité alimentaire, la dimension collective »*.

Ces modèles de gouvernance restent néanmoins très dépendants *« de la culture de l'institution en matière de coopération, des convictions du président mais aussi de celle du vice-président en charge de l'agriculture et de l'alimentation et de celles des techniciens influents. La propension des équipes locales à sortir de leur périmètre est déterminante »*²⁷.

Un Projet Alimentaire Inter-Territorial avec le sud-ouest parisien ?

Les PAT ruraux et périurbains peuvent trouver en AgriParis une opportunité pour répondre à la forte demande en denrées durables de Paris, de par leur capacité, voire leur volonté (Sud Yvelines et Grand Paris Sud par exemple) à structurer et diversifier des filières territorialisées à vocation exportatrice (hors de leur propre territoire).

Pour la Ville de Paris, qui souhaite amplifier la consommation de produits biologiques sur son territoire, le **projet Sésame** (Cœur d'Essonne Agglomération) représente également un modèle d'ambition. Il cherche à **sécuriser l'alimentation de son territoire**

en atteignant 10 % de la consommation locale en bio et 50 % en local, s'appuyant sur l'expérimentation (ferme de l'Envol) puis l'essaimage de **fermes biologiques collectives à gouvernance partagée**²⁸. (voir Livret 3²⁹).

Les intérêts communs entre ces PAT et AgriParis forment un vrai **potentiel de coopération interterritoriale**, à l'image du PAIT de Grenoble. Notons également que quatre EPCI pourraient former, dans le sud-ouest parisien, une dynamique territoriale cohérente avec les ambitions de la Ville de Paris. Notons également que le PAT « AgriParis » pourrait **associer des territoires urbains membres du Forum métropolitain du Grand Paris** qui ont déclaré s'intéresser à la Stratégie de Paris pour une Alimentation Durable : le Département de la Seine-Saint-Denis, Plaine Commune, l'Île Saint-Denis, Les Mureaux, Moret-Loing-et-Orvanne.

2.2. Les modèles de coopération interterritoriale

Le modèle des contrats de réciprocité

Les contrats de réciprocité sont une forme de coopération entre territoires ayant des besoins spécifiques et des ressources complémentaires permettant d'y répondre mutuellement³⁰. Plusieurs de ces contrats ont déjà été conclus entre territoires urbains et ruraux.

Le contrat de réciprocité multithématique engagé dans le cadre des PAT de Toulouse Métropole et du PETR Grand Auch des Côtes de Gascogne³¹ permet aujourd'hui de formaliser des **contrats entre la commande publique et des agriculteurs, via le Marché d'Intérêt National** (Plateforme,

SAS Lumin'Toulouse³²). Ainsi, le contrat de réciprocité **promeut l'agriculture biologique (sur aire de captage d'eau) et raisonnée** (Toulouse Métropole), **tout en adaptant l'offre aux commerces alimentaires toulousains à des prix compétitifs (Carrément Gers)**. En conséquence, les deux territoires mutualisent leur ingénierie territoriale. Deux autres territoires (Comminges, Pays Tarbes-Lourdes) se rapprochent de l'agglomération toulousaine.

Les limites du dispositif : un **flou demeure sur les engagements concrets** des deux territoires et la « frustration engendrée par le fait d'impliquer les associations de la société civile dans l'élaboration du PAT sur leur territoire mais pas dans la coopération et la stratégie interterritoriales³³ ».

Les ententes comme outils de sauvegarde des territoires

Formalisées par des contrats, les ententes sont prévues par la loi du 5 avril 1884 relative à l'organisation municipale. Les articles L.5221-1 et L.5221-2 du code général des collectivités territoriales permettent en effet d'entreprendre des actions « à frais communs » dans la limite des compétences de chacune des parties (pas de recours à une délégation de service public, pas de mise en commun de service public sans compensation stricte des charges d'investissement et d'exploitation du même service public mis en commun). Elles ont été étendues à la **coopération interterritoriale à l'échelle des EPCI depuis la loi n° 2004-809 du 13 août 2004**.

Souples, bi ou multi-partenariales, ce sont de véritables outils de sauvegarde des territoires ruraux puisqu'elles permettent à des collectivités d'agir en commun sur certaines de leurs compétences (mobilité, développement économique, équipements culturels et de santé, environnement), comme dans le cas des ententes signées entre

23 Coût de l'étude : 30 000€.

24 Coût de l'étude : 20 000€.

25 Coût de l'étude : 5 000€.

26 Collart Dutilleul F (2021) Nourrir- Quand la Démocratie alimentaire passe à table.

27 Terres en Ville (octobre 2020), la coopération alimentaire entre territoires.

28 Entretien avec Jean-Luc Chautagnat, GRAP, 15 février 2021.

29 Livret 3 – Formation aux métiers de l'agriculture durable et emplois agricoles.

30 <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/contrats-de-reciprocite>.

31 Terres en ville (2020), la coopération alimentaire entre Toulouse Métropole et le Pays des Portes de Gascogne.

32 La Société est détenue majoritairement par la Semmaris, Société gestionnaire du MIN de Rungis.

33 Terres en Ville (2020), La coopération alimentaire entre Toulouse Métropole et le Pays des Portes de Gascogne.

Lannion-Trégor / Morlaix et la Métropole de Brest, puis entre cette dernière et Quimper. Le dispositif semble particulièrement intéressant lorsque plusieurs ententes se croisent sur un territoire, formant un véritable "réseau d'entente pour un développement solidaire", comme c'est le cas pour l'ouest breton³⁴.

Les contrats de territoire eau et climat

Les contrats de territoire eau et climat (CTEC)³⁵ sont des outils d'engagements réciproques signés entre bassins versants et collectivités pour la protection des aires de captage d'eau potable et des milieux aquatiques. Parmi les initiatives existantes :

- Le CTEC de l'agglomération mulhousienne, signé pour quatre ans, associant l'ensemble des acteurs du territoire et déclinant son action sur la question agricole autour de la **lutte contre l'érosion de la biodiversité** et la **prévention des impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement sur la santé**.

- Le CTEC Sud Alsace Largue qui cherche à protéger la ressource en eau par la mise en place d'une **marque collective « élevage à l'herbe » et de cultures à bas niveau d'intrants** (fourrages diversifiés et allongement des rotations permettant la réduction de la pression des ravageurs de culture).

Les limites de ce dispositif peuvent être soulignées ici : très peu de contrats ont été signés à ce jour sur la thématique agricole.

2.3. La coopération avec des acteurs privés et institutionnels

Pour organiser une coopération entre les agriculteurs et la collectivité, les institutions peuvent nouer des partenariats avec la chambre d'agriculture. La Chambre d'agriculture IDF indique lors d'un entretien que « le coût d'une légumerie mise en place

par un agriculteur est quatre à six fois moins élevé que s'il était financé et géré par un acteur public [...] à la condition toutefois de proposer un contrat (prix, volumes et durée définis) qui donnera à l'agriculteur de la visibilité et assurera à la collectivité la création de valeur sur les territoires (emploi, pérennité des fermes, structuration de filières diversifiées) ».

Les Sociétés d'Économie Mixte Locales à majorité de capitaux publics ou les **Sociétés Publiques Locales** (à capitaux publics exclusifs) sont peu mobilisées sur les questions de transition agricole et alimentaire hormis l'exemple d'Eau du Bassin Rennais. Cela nécessiterait d'approfondir la question, mais la Chambre d'agriculture indique que le coût facturé pourrait être plus élevé pour les structures publiques (coût de la norme). D'autre part, elles pourraient être moins réactives en cas de casse de matériel et occasionneraient d'éventuels surcoûts également.

Le modèle SCIC pour les projets multi-partenariaux

Le modèle des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) est de plus en plus choisi pour mettre en place des projets d'intérêt commun entre producteurs, collectivités et mangeurs : plateformes de restauration collective, épiceries biologiques et locales, actions sur le foncier et l'installation.

Les plateformes de restauration collective peuvent, avec l'outil SCIC en particulier, passer du rôle de mise en relation (ACENA, Manger Bio ici et Maintenant, Agrilocal) à celui d'outil de contractualisation pluriannuelle équitable entre acteurs de la restauration collective et des groupes d'agriculteurs.

Ainsi, les SCIC peuvent contribuer à la structuration de la restauration collective et commerciale, voire l'installation agricole (cf. Les coopératives d'installation et de transformation) sur le territoire en mettant sur pied des outils coordonnés et adaptés (transformation, approvisionnement logistique, agro-équipement pour des

collectifs d'agriculteurs), accessibles également aux petites exploitations (approvisionnement des foyers via les circuits courts).

En dehors de structures de gouvernance définies, des conventions de partenariat équitables sont mises en place avec des acteurs privés, comme à Rennes (cf. Des PAT urbains à la gouvernance exemplaire) :

- déconnexion des cours agricoles pour le prix payé aux producteurs ;

- intégration d'une clause incitative pour une rémunération supplémentaire annuelle en fonction des objectifs de durabilité atteints ;

- financement du dispositif par la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

La prise en charge de la restauration collective à un niveau supra territorial peut être efficace en termes de structuration de filières locales. Par exemple, avec l'accompagnement d'Un Plus Bio sur son programme « Manger bio, local, labellisé et des terroirs », le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques a impliqué tous les réseaux de producteurs, soutenu la création d'outils collectifs de transformation et a organisé un forum annuel de reprogrammation des besoins. Le programme a permis l'implication de 40 collèges, la création d'un atelier de découpe de viande et l'élargissement de

la démarche aux communes, grâce un partenariat avec l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes des Pyrénées Atlantiques. L'augmentation de la part des produits de qualité relocalisés a été estimée à 2 millions d'euros par an.

Les livrets 5³⁶ et 10³⁷ ont montré le rôle crucial à jouer par la restauration collective publique pour stimuler la production locale et le développement de filières territorialisées.

Un opérateur est déjà en activité sur le territoire francilien : la **Coopérative Bio Île-de-France**.

Cette SCIC a été créée par des producteurs Bio pour trouver des débouchés en restauration collective. La coopérative est chargée de transformer, gérer la commercialisation et la distribution de leurs productions, grâce notamment au lancement d'une légumerie de grande capacité (depuis 2020). **Les agriculteurs sont en mesure, sous réserve de commandes suffisantes et régulières, de réorienter leurs productions de céréales vers des productions de légumes.**

Le contrôle par les sociétaires assure la juste rémunération des producteurs et un coût accessible pour les acheteurs. La coopérative cherche à établir des contrats d'engagement équitables sur trois ans entre les producteurs bio et collectivités ou enseignes de la distribution.



La SCIC permet l'implication de tous les acteurs dans le modèle

34 ADEUPA Bretagne (2018), Quelles coopérations entre collectivités.

35 Agence de l'Eau Seine Normandie (2018) 11ème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie 2019-2024, page 128.

36 Livret 5 – Production agricole locale, développement des filières et circuits courts alimentaires.
37 Livret 10 – Approvisionnement de la restauration collective parisienne.

La gouvernance ouverte de la SCIC est très intéressante car elle permet aux collectivités territoriales et aux acteurs locaux de participer aux décisions d'investissement pour la structuration de filière. Les modalités de désignation de la présidence et de la répartition des droits de votes entre les collèges de la SCIC (avec 49 % de voix pour les agriculteurs et 10 à 11 % pour les autres collèges) **préservent les intérêts des producteurs.**

Avec un outil comme la Coop Bio IdF, les partenaires peuvent co-construire les dispositifs qui vont permettre de répondre à leurs besoins respectifs, avec un espace de dialogue pour comprendre les contraintes, freins et leviers accessibles. La coopérative est passée de 15 producteurs en 2014 à 69 aujourd'hui, avec un potentiel de production de 5 000 ha. Avec l'action du GAB IdF (membre fondateur), elle entraîne des conversions et installations en agriculture biologique et travaille au **développement de nouvelles filières : agneau, volaille, légumineuses, blé dur.**

Les limites du dispositif de la SCIC

Malgré une augmentation des capacités de production de la SCIC, les demandes en denrées des collectivités ne sont pas toujours suffisantes pour accepter de nouveaux agriculteurs et étendre ses activités. « *Pour accompagner la commande publique, il faudrait qu'on s'oriente vers des prix, des volumes et des durées déterminées* »³⁸ afin de pouvoir planifier les productions, investir, embaucher ou réaliser des assolements en commun et ainsi lever les freins à la transformation des filières agricoles.

Le retour d'expérience fait ressortir un certain nombre de difficultés pour développer le marché de la coopérative³⁹.

Pour les commanditaires publics :

- le temps nécessaire à se désengager d'un marché ;
- les coûts administratifs de marchés découpés en trop petits lots ;

- le changement d'organisation pour contractualiser sur trois ans.

Pour les agriculteurs :

- les investissements pour s'adapter aux marchés (frais, secs, congelés) ;
- les changements de méthodes d'organisation (planification des cultures) ;
- réorganiser la production pour répondre à des marchés avec de gros allotissements ;
- répondre aux appels d'offre complexes et pour lesquels la concurrence est très forte.

Des deux côtés, les contraintes liées à la logistique sont un problème récurrent (cf. Livret 8⁴⁰).

Ce constat est partagé par la SCIC de fruits et légumes « Bio Loire Océan ». Elle souhaitait se tourner davantage vers les collectivités, mais n'a pas pu jusqu'ici structurer son marché en direction de la restauration collective du fait du **coût du premier kilomètre, lié à l'éloignement des exploitations et au trop faible volume des commandes.**

Les coopératives d'installation et de transformation

Les Champs des Possibles, les Coopératives d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP) Pays de la Loire et Centre Val de Loire constituent de nouvelles opportunités pour les **collectivités souhaitant s'impliquer directement dans l'installation d'agriculteurs** (particulièrement hors cadre familial).

D'autres SCIC se sont créées plus récemment autour d'activités de transformation de légumes (Légumes Pro, 64 ou La Pimpanelle, 12), blé dur (Moulin de Bénèsse, 40), plantes aromatiques (Bio Orb Ppam, 34) ou de viandes (Riguecoop, 32).

Les organismes de développement agricole

Parmi les organismes de développement agricole, **leurs réseaux associatifs,**

rassemblés pour une bonne part au sein du **Pôle InPACT⁴¹** sont à l'origine de la **plupart des innovations sociales en agriculture de 1990 à 2010** (les CIVAM⁴² et les diagnostics de durabilité ou la restauration collective biologique, les ADEAR⁴³ et l'installation progressive des « hors cadre familiaux », le MIRAMAP⁴⁴ et la contractualisation consommateurs-agriculteurs, Terre de Liens et la préservation du foncier agricole...). À ce titre, ils représentent des partenaires sur lesquels les collectivités peuvent compter. En Île-de-France, ils sont représentés par les structures porteuses de l'association ABIOSOL⁴⁵, le GAB Île-de-France et Agrofîle.

Pour la réussite d'AgriParis, il sera primordial que les relations avec les acteurs du développement agricole soient partenariales et non prescriptives. La Ville de Paris a ainsi entamé avec le secteur associatif un travail de co-construction d'une Charte d'engagements réciproques votée en séance du Conseil de Paris de juillet 2019. La Ville s'appuiera sur cette charte afin de garantir la liberté aux organismes de développement agricole dans leur mode d'action, pour favoriser l'innovation sociale, l'expérimentation, la confrontation des points de vue, le partage entre les individus et les acteurs socio-économiques.

2.4. Les cadres méthodologiques de la coopération multi-partenariale

Parvenir à créer des coopérations multi-partenariales fructueuses, c'est articuler des intérêts communs et particuliers en s'inspirant de méthodes éprouvées qui prennent le temps d'observer pour agir.

Enfin, le programme de maturité

coopérative mis en place par l'Institut des Territoires Coopératifs⁴⁶ est inspirant pour favoriser la coopération territoriale, cadre d'une gouvernance participative efficiente. La maturité coopérative est définie comme « **la capacité individuelle, collective et territoriale, à développer des aptitudes coopératives durables et inconditionnelles⁴⁷.** »

Faire converger un grand nombre d'acteurs d'horizons variés sera l'une des clés de la réussite d'AgriParis. Dans l'ADN de ce projet depuis son lancement, des réflexions seront menées autour de la création d'un organe de gouvernance multi-partenariale intégrant les citoyennes et les citoyens, le monde académique et scientifique, les collectivités et tous les représentants du monde agricole et alimentaire du Bassin Parisien.

L'écriture et la conception des livrets thématiques, ainsi que le travail préalable d'enquête, de recherche et de revue de littérature, ont été réalisés par l'association Les Greniers d'Abondance pour le compte de la Ville de Paris. CC NC-BY-SA

38 Cf. entretien Michel Guillaume - Chambre d'Agriculture Île-de-France, 23 février 2021

39 Entretien avec Hugo Giffard (Eau de Paris) du 17 février 2021

40 Livret 8 – Optimisation de la logistique des circuits alimentaires courts et de proximité

41 Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale : InterAFOCG, FADEAR, Réseau CIVAM, Accueil paysan, MRJC, Terre de liens, Atelier paysan, Nature et Progrès, MIRAMAP, Solidarité Paysans, Nature et Progrès.

42 Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural : <http://www.civam.org/>

43 Associations de Développement de l'Emploi Agricole et Rural : <https://www.agriculturepaysanne.org/>

44 Mouvement Interrégional des Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne : <http://miramap.org/>

45 Terre de Liens, Réseau des AMAP d'Île-de-France, Les Champs des Possibles

46 <https://instercoop.fr/portfolio-item/les-9-temps-necessaires-au-processus-cooperatif/>

47 <https://instercoop.fr/portfolio-item/maturite-cooperative-definition/>



AGRI
PARIS

Lga



AGRI
PARIS

Lga